

# DOCUMENT DE REFERENCE

## «ATTIJARI BANK 2016»



SA au capital de 196 741 450 dinars divisé en 39 748 250 actions de nominal 5 Dinars entièrement libérées

Siège social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis

RC : B140811997 ; Tel : 00 216 70 012 000 ; Fax : 00 216 71 750 199

Attijari bank a été notée BB à long terme avec perspectives stables et B à court terme avec perspectives stables par l'agence de notation à l'échelle Internationale Capital Intelligence en date du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Ce Document de Référence a été enregistré par le CMF le 29 NOV. 2016 sous le N° 16 - 008 / donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

---

Responsable de l'information

---

Monsieur Mohamed MOUSSA

*Responsable Finances et Contrôle*

Tel : 00 216 70 012 545 - Fax : 00 216 70 022 285

---

Organisme Conseil responsable du Document de Référence

---

Attijari Finances Tunisie



Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : 00 216 71 964 039

Fax : 00 216 71 965 615

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès d'Attijari Bank, 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Novembre 2016

---

## Sommaire

PRESENTATION RESUMEE DE ATTIJARI BANK .....	3
<b>CHAPITRE 1</b> RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....	5
I. Responsables du document de référence .....	6
II. Responsables du Contrôle des Comptes .....	7
III. Organisme Conseil responsable de l'élaboration du Document de Référence .....	12
IV. Le Responsable de l'information .....	13
<b>CHAPITRE 2</b> RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI BANK ET SON CAPITAL .....	14
I. Renseignements à caractère général concernant Attijari bank .....	15
II. Renseignements à caractère général concernant le capital d'Attijari bank .....	22
III. Appartenance de Attijari bank au Groupe Attijariwafa bank .....	25
IV. Présentation générale du Groupe Attijari bank au 31/12/2015 .....	29
<b>CHAPITRE 3</b> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE ATTIJARI BANK ET SON EVOLUTION .....	65
I. Aperçu du secteur bancaire tunisien.....	66
II. Organisation de Attijari bank .....	67
III. Système d'information.....	77
IV. Politique de Communication, Marketing et Responsabilité Sociétale et environnementale..	79
V. Activité et performance de la banque au 31/12/2015 .....	81
VI. Activité et performance de la Banque au 30/06/2016 .....	85
VII. Activité et performance de la Banque au 30/09/2016 .....	89
VIII. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de l'émetteur .....	91
IX. Politique d'investissement .....	99
<b>CHAPITRE 4</b> PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS .....	100
I. Patrimoine de la banque au 31/12/2015 .....	101
II. Renseignements sur les états financiers individuels au 31/12/2015.....	107
III. Analyse de la situation financière de Attijari bank au 31/12/2015 .....	171
IV. Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2015 .....	176
V. Patrimoine de la Banque au 30/06/2016 .....	217
VI. Renseignements sur les états financiers intermédiaires individuels au 30/06/2016 .....	223
VII. Analyse de la situation financière de attijari bank au 30/06/2016 .....	262
VIII. Comportement boursier du titre Attijari bank.....	265
<b>CHAPITRE 5</b> ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES .....	267
I. Conseil d'Administration.....	268
II. Intérêts des dirigeants dans la Société pour l'exercice 2015 .....	272
III. Organes de contrôle.....	272
IV. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration ou de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital....	273
<b>CHAPITRE 6</b> RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	274
I. Evolution récente et stratégie future .....	275
II. Indicateurs et ratios prévisionnels.....	291
III. Avis des Commissaires aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2016 à 2020 .....	293

**Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.**

**Dans ce cadre, Attijari bank s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.**

### Dates clés

Créée en juillet 1968 dans la région du sud tunisien, sous le nom de « Banque du Sud », la Banque a contribué depuis sa constitution au financement de l'économie nationale, et a étendu sa représentation sur l'ensemble du territoire tunisien.

Après une période de forte croissance, la Banque a commencé à connaître certaines difficultés dès le début des années 90. Pour y faire face, la Banque a procédé à trois augmentations de capital successives, réalisées respectivement en 1995, en 1996 et en 1997, le faisant passer de 30 MDT à 100 MDT. Cette opération de recapitalisation de la Banque s'est accompagnée par un désengagement partiel de l'Etat de son capital et l'entrée de nouveaux actionnaires privés tunisiens. En effet, la participation des entreprises publiques est passée de 43,9% en 1997 à 33,3% au 31/12/1998.

Au début des années 2000, les pouvoirs publics ont décidé de céder toute la participation publique dans la Banque à une institution financière internationale. La cession de la participation publique a été engagée en avril 2005 et le processus de privatisation de la Banque a été achevé à la fin de l'exercice 2005, avec l'entrée dans son capital du holding financier Andalumaghreb constitué de Grupo Santander (société de droit espagnol) et Attijariwafa bank (banque de droit marocain) qui a acquis 53,5% du capital de la Banque du Sud.

A cet effet, et sur décision du Conseil d'Administration de la Banque du 8 septembre 2006, par délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2006, le logo et la dénomination sociale de la Banque de Sud sont devenus le 11 décembre 2006 « Banque Attijari de Tunisie » et « Attijari bank » par abréviation commerciale.

A la fin de l'année 2008, les deux partenaires ont créé un nouveau holding financier dénommé Andalucarthage détenu respectivement à hauteur de 83,7% par Attijariwafa bank et de 16,3% par Grupo Santander.

En date du 30 décembre 2008, Andalucarthage a acheté la totalité de la participation détenue par Andalumaghreb dans le capital de Attijari bank ainsi que les OCA souscrites dans l'emprunt obligataire convertible en actions « OCA Attijari bank 2006 ».

A la date du 15 août 2011, Attijariwafa bank a procédé au rachat des participations de Grupo Santander dans le capital de Andalucarthage et en détient, par conséquent, directement 100,0% du capital et des droits de vote et indirectement 58,98% du capital social de Attijari bank.

Le 18 décembre 2011, le capital de Attijari bank est passé de 168,8 MDT à 198,7 MDT et ce suite aux deux opérations suivantes :

- ✓ Conversion des « OCA Attijari bank 2006 » portant le capital social de Attijari bank de 168,8 MDT à 195,4 MDT ;
- ✓ Augmentation de capital corrélative à la conversion des « OCA Attijari bank » portant le capital social de Attijari bank de 195,4 MDT à 198,7 MDT et ce par l'émission de 665 551 actions nouvelles de nominal 5 DT.

### Principaux agrégats financiers au 31/12/2015

Attijari bank a réalisé un PNB s'établissant à 274 768 KDT à fin 2015 vs 262 672 KDT à fin 2014, enregistrant ainsi une croissance de 4,6% sur la période considérée. Cette évolution reflète la

---

croissance des dépôts et des crédits de la clientèle de la Banque ainsi que le développement de son réseau d'agences commerciales qui s'établissent à 201 en 2015 vs 200 en 2014.

Le résultat net après modifications comptables de Attijari bank a atteint 91 162 KDT à fin 2015 vs 73 898 KDT à fin 2014, enregistrant ainsi une croissance de 23,4% entre 2014 et 2015.

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 5 221,6 MDT au 30/06/2016 vs 4 737,9 MDT au 30/06/2015 enregistrant ainsi une croissance de 10,21% sur la période considérée. Cette évolution est due essentiellement aux actions commerciales entreprises par la Banque mais aussi au développement de son réseau d'agences commerciales. En effet, Attijari bank détient au 30/06/2016 un réseau de 203 agences bancaires en Tunisie.

#### Principaux agrégats financiers au 30/06/2016

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 5 221,6 MDT au 30/06/2016 vs 4 737,9 MDT au 30/06/2015 enregistrant ainsi une croissance de 10,21% sur la période considérée. Cette évolution est due essentiellement aux actions commerciales entreprises par la Banque mais aussi au développement de son réseau d'agences commerciales. En effet, Attijari bank détient au 30/06/2016 un réseau de 203 agences bancaires en Tunisie.

A fin juin 2016, les créances clients s'établissent à 4 230,9 MDT vs 3 693,5 MDT au 30/06/2015, enregistrant ainsi une croissance de 14,6% sur la période étudiée.

La Banque Attijari de Tunisie a réalisé un PNB de 152,9MDT au 30/06/2015 vs 139,1MDT au 30/06/2015 enregistrant une évolution de 9,9% sur cette période.

#### Principaux agrégats financiers au 30/09/2016

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 5 351,7 MDT au 30/09/2016 vs 4 783,7 MDT au 30/09/2015 enregistrant ainsi une croissance de 11,87% sur la période considérée. Cette évolution est due essentiellement aux actions commerciales entreprises par la Banque mais aussi au développement de son réseau d'agences commerciales. En effet, Attijari bank détient au 30/09/2016 un réseau de 203 agences bancaires en Tunisie.

A fin septembre 2016, les créances clients s'établissent à 4 354,7 MDT vs 3 661,5 MDT au 30/09/2015, enregistrant ainsi une croissance de 18,93% sur la période étudiée.

La Banque Attijari de Tunisie a réalisé un PNB de 228,9MDT au 30/09/2015 vs 207,2MDT au 30/09/2015 enregistrant une évolution de 10,45% sur cette période.

#### Stratégie de développement

Depuis la privatisation de la banque, un ambitieux plan de transformation a été mis en place dans un objectif de faire d'Attijari Bank Tunisie une banque de référence dans le paysage bancaire Tunisien à travers plusieurs initiatives dont notamment:

- ✓ Assainissement financier
- ✓ Expansion du réseau
- ✓ Nouvelle organisation commerciale
- ✓ Mise en place d'un nouveau système d'information
- ✓ Enrichissement de l'offre de valeur pour la clientèle

La stratégie de développement de la Banque Attijari de Tunisie repose sur une méthodologie visant à garantir une analyse exhaustive des potentialités tout en optimisant les différentes activités existantes.

La réalisation de ce plan devra permettre à Attijari bank d'avoir une bonne assise financière afin de se conformer davantage aux standards internationaux notamment sur le plan organisationnel, informatique et commercial.

---

# **Chapitre 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

## I. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Identité	M. Hicham SEFFA	M. Moncef CHAFFAR
Fonction	Directeur Général	Président du Conseil d'Administration
Adresse	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 70 012 401	00 216 70 012 403
Numéro de fax	00 216 70 022 294	00 216 70 022 292
Adresse électronique	<a href="mailto:h.seffa@attijaribank.com.tn">h.seffa@attijaribank.com.tn</a>	<a href="mailto:m.chaffar@attijaribank.com.tn">m.chaffar@attijaribank.com.tn</a>

### ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENTS DE REFERENCE

« A notre connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. ».

M. Hicham SEFFA  
Directeur Général de Attijari Bank



M. Moncef CHAFFAR  
Président du Conseil d'Administration de Attijari bank



---

## RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### I.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2013, AU 31/12/2014, AU 31/12/2015 ET AU 30/06/2016

---

Dénomination ou raison sociale	ECC Mazars	Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Représentant légal	Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF	Ahmed BELAIFA
Adresse	Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble PwC Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 96 33 80	00 216 71 160 000
Numéro de fax	00 216 71 96 43 80	00 216 71 86 17 89
Adresse électronique	<a href="mailto:mazars.tunisie@mazars.com.tn">mazars.tunisie@mazars.com.tn</a>	<a href="mailto:ahmed.belaifa@tn.pwc.com">ahmed.belaifa@tn.pwc.com</a>
Mandat	2012-2017 <sup>1</sup>	2013-2018 <sup>2</sup>

---

### I.2 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2013

Les états financiers individuels de Attijari bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

#### « Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 Décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers II-2 « classification et évaluation des créances, provisions additionnelles » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 50 993 KDT dont 43 958 KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 7 035 KDT.

---

<sup>1</sup> Premier mandat couvrant la période 2012-2014 accordé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2012 puis renouvelé pour couvrir la période 2015-2017 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2015

<sup>2</sup> Premier mandat couvrant la période 2013-2015 accordé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/2013 puis renouvelé pour couvrir la période 2016-2018 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/07/2016

---

La Banque a déduit de l'assiette imposable la provision additionnelle constatée en capitaux propres et a constitué une provision pour le montant de l'impôt correspondant à cette déduction.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

### **Vérifications spécifiques**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur. »

#### **I.3       EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2014**

Les états financiers individuels de Attijari bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

#### **« Opinion**

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 Décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur. »

---

#### I.4 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2015

Les états financiers individuels de Attijari bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

##### « **Opinion**

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur. »

#### I.5 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

##### « **Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

##### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014. »

---

## I.6 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

### « Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus. »

## I.7 EXTRAIT DE L'AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016

Les états financiers individuels intermédiaires de Attijari bank arrêtés au 30/06/2016, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société ECC Mazars représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et la société Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

### « Opinion

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque Attijari de Tunisie, au 30 juin 2016 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6 549 277 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 54 614 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Attijari de Tunisie au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie. »

### I.8 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent Document de Référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. ».

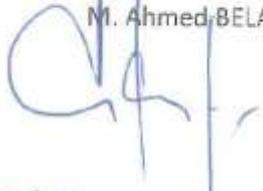
**ECC Mazars**  
M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



**Société ECC-MAZARS**  
Imm. Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac  
Tél: 71.963.380 - Fax: 71.964.380

### Les Commissaires aux Comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**  
M. Ahmed BELAIFA



*Les Commissaires aux comptes associés*  
**MTBF**  
*Members of PricewaterhouseCoopers ILtd*  
Jentou, PwC - Rue Lac d'Annecy  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél.: 216 71 160 000 / 71 963 900  
Fax : 216 71 861 789

---

## ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

---

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	M. Fatmi SQUALLI
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 300
Numéro de fax	00 216 71 965 615
Adresse électronique	<a href="mailto:f.squalli@attijari.tn">f.squalli@attijari.tn</a>

---

### ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL AUPRES D'ATTIJARI BANK

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent Document de Référence».

Attijari Finances Tunisie

M. Fatmi SQUALLI

Directeur Général



Attijari Finances Tunisie SA  
Siège social: El Jolébiya, Box 101, Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac, 1053 - Tunis  
Tél : 31 341 300  
Fax : 71 965 615

---

## II. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION

---

Identité	M. Mohamed MOUSSA
Fonction	Responsable Finances et Contrôle
Adresse	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 70 012 545
Numéro de fax	00 216 70 022 285
Adresse électronique	<a href="mailto:mohamed.moussa@attijaribank.com.tn">mohamed.moussa@attijaribank.com.tn</a>

---



---

## **Chapitre 2 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI BANK ET SON CAPITAL**

## I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI BANK

### I.1 CADRE GENERAL

Dénomination sociale	Banque Attijari de Tunisie
Nationalité	Tunisienne
Siège social	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
Téléphone	00 216 70 012 000
Fax	00 216 71 750 199
Adresse électronique	courrier@attijaribank.com.tn
Site web	<a href="http://www.attijaribank.com.tn">www.attijaribank.com.tn</a>
Forme juridique	Société Anonyme
Législation Particulière applicable	<p>La société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p><b><i>Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.</i></b></p><p><b><i>Dans ce cadre, Attijari bank s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.</i></b></p></div>
Date de constitution	08/07/1968
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>La société a pour objet le commerce de banque, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ recevoir des dépôts de fonds sans limitation de durée de toute personne physique ou morale, publique, semi publique ou privée ;</li><li>▪ faire pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations d'escompte, de recouvrement d'effets de commerce, ou de réescompte de toutes valeurs ,d'avance sur titres, d'ouverture de crédits, de financement de marchés administratifs et généralement toutes opérations de banque et de crédit, de change, de bourse, de commission, de souscription; émettre et entreprendre toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;</li><li>▪ faire du crédit à moyen ou long terme, uniquement à concurrence des disponibilités qu'elle se serait procurée à moyen ou long terme tels que dépôts, emprunts ordinaires ou obligataires ou toutes autres ressources spéciales ;</li><li>▪ prendre toutes participations dans des entreprises industrielles, agricoles, financières, touristiques, commerciales et de services dont l'objet concourt directement ou indirectement à l'objet social et notamment au développement du sud et ce, conformément à la législation en vigueur.</li></ul>
Registre du Commerce	B140811997.
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	198 741 450 dinars tunisiens divisé en 39 748 290 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis.
Régime fiscal applicable	Droit commun.
Matricule fiscal	000121JAM000

---

**Lieu de consultation des documents**

Siège social : 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis.

---

**Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing**

M. Mohamed MOUSSA responsable Finances et Contrôle

Téléphone : 00 216 70 012 545

Fax : 00 216 70 022 285

Adresse électronique : [mohamed.moussa@attijaribank.com.tn](mailto:mohamed.moussa@attijaribank.com.tn)

---

**a) Législation de droit commun applicable**

Le secteur bancaire est régi par les Lois, Décrets et Arrêtés suivants :

- Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers ;
- Loi n° 1958-90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie telle que modifiée par la loi n° 2006/26 du 15 mai 2006 ;
- Loi 2005-51 du 27 juin 2005 relative au transfert électronique de fonds ;
- Loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent telle que modifiée par la loi n° 2009-65 du 12 août 2009 ;
- Loi organique n°2004 - 63 du 27 Juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel ;
- Décret n° 2009-88 du 13 janvier 2009 portant création d'un centre de recherches et d'études financières et monétaires et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement ;
- Décret n°2007-3003 du 27 novembre 2007 fixant les modalités de fonctionnement de l'Instance Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel ;
- Décret n°2007-3004 du 27 novembre 2007 fixant les conditions et les procédures de déclaration et d'autorisation pour le traitement des données à caractère personnel ;
- Décret n° 2006-1880 du 10 juillet 2006 fixant la liste et les conditions des services bancaires de base ;
- Arrêté du ministre des finances du 13 juillet 2010 portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants ;
- Arrêté du Ministre des Finances du 02 décembre 2009 modifiant et complétant l'arrêté du 10 septembre 2004 portant fixation des montants prévus aux articles 70, 74, et 76 de la loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent ;
- Arrêté du ministre des finances du 30 juin 2009 portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants ;
- Arrêté du Ministre des Finances du 03 février 2009 portant modification de l'arrêté du 25 février 2006, fixant les taux et les conditions de prélèvement de la contribution au profit du régime de garantie des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises dans l'industrie et les services et les participations dans leur capital.

**b) Législation boursière applicable**

De par sa cotation sur la place de Tunis, Attijari bank est soumise aux dispositions légales et réglementaires régissant le marché financier, notamment :

- La loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier tel que modifiée par la loi de finance n° 200-123 du 28 décembre 2002 et n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et la loi n° 2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code des prestations des services financiers aux non résidents ;
- La loi n° 2000-35 du 21 mars 2000 relative à la dématérialisation des titres ;
- La loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières ;

- 
- Le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13 février 1997 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 09 septembre 1999, 24 septembre 2005, 24 septembre 2007 et du 15 avril 2008 ;
  - Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne tel que visé l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009 ;
  - Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel que visé par arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

### **I.3 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES**

#### **a) Répartition des bénéfices – Dividendes (Article 50 des statuts)**

« Le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction :

- de 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.
- d'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux ou par les statuts dans la limite des taux qui y sont fixés.
- De toutes sommes que l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% (Six pour cent) sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

Les dividendes sont payés aux dates et aux lieux fixés par le Conseil d'Administration entre les mains du titulaire portant une attestation déterminant le nombre des titres qu'il y détient, délivrée par la société ou par un intermédiaire agréé.

Ceux non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits.»

#### **b) Droit de l'action (Article 15 des statuts)**

« Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne droit, en outre, à une part dans les bénéfices ainsi qu'il est stipulé à l'article 49. ».

#### **c) Assemblées Ordinaires et Extraordinaires (Article 35 des statuts)**

« L'Assemblée Générale, régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même absents, décédés ou incapables. ».

---

#### **d) Convocation des Assemblées (Article 36 des statuts)**

« Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heure, et lieu indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement, soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé, en cas d'urgence, ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 03 % du capital social, soit par le liquidateur, soit par les actionnaires détenant la majorité du capital ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur première convocation ne peuvent se tenir, quelle qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Si le quorum n'est pas réuni, une seconde Assemblée sera convoquée dans un délai de quinze jours. Elle se tiendra quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés. Les convocations à ces diverses assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Les actionnaires qui ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée au dernier domicile qu'ils auraient fait connaître.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

Par exception, le Conseil d'Administration pourra réunir une Assemblée Générale Ordinaire à l'effet d'obtenir les autorisations dont il aurait besoin après tenue de l'Assemblée Générale Constitutive et sur convocation verbale et sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Quinze (15) jours au moins avant chaque assemblée générale des actionnaires, la liste des actionnaires de la société doit être mise à la disposition des actionnaires au siège social de la société. ».

#### **e) Droit de siège à une Assemblée (Article 37 des statuts)**

« Peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter, les titulaires de dix (10) actions au minimum libérées des versements exigibles.

Les autres titulaires d'actions inférieures à dix peuvent, pour être admis dans l'Assemblée, se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée Générale s'il n'est pas muni d'un mandat spécial.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un mandat spécial, les mineurs ou interdits par leur tuteur légal, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du conseil, ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, ainsi qu'il est dit à l'article 15 ci-dessus, sauf entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et date de leur production sont, sous toute réserve de ce qui est précisé à l'article 37 ci-après, déterminés par le Conseil d'Administration. ».

#### **f) Condition à remplir pour siéger ou se faire représenter (Article 38 des statuts)**

« Les actionnaires admis à l'Assemblée Générale doivent, pour le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

---

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion.

Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire le délai et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites. ».

#### **g) Règlement des Assemblées Générales (Article 39 des statuts)**

« L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration ou par un actionnaire désigné par les actionnaires présents.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaires aux comptes, liquidateur) c'est la personne ayant procédé à la convocation qui préside l'Assemblée.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs ayant la qualité d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires, et d'un secrétaire, désigné par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

L'Assemblée Générale désigne le Secrétaire de la séance qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau.

Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant. ».

#### **h) Droit de vote à l'Assemblée Générale (Article 41 des statuts)**

« Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

Les votes ont lieu à main levée par appel nominatif. Toutefois le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital selon les indications de la feuille de présence.

En outre, tout actionnaire peut voter par correspondance. Les modalités et les conditions du vote par correspondance sont fixées conformément aux dispositions de l'article 278 du Code des Sociétés Commerciales.

Le droit de vote appartient également aux personnes munies d'un mandat spécial. ».

#### **i) Quorum et majorité (Article 43 des statuts)**

« Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites, alors, par l'article 36 ci-dessus.

Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes et représentées. ».

#### **j) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 44 des statuts)**

« L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales. Elle entend également les rapports des commissaires aux comptes sur le mandat qu'elle leur a conférés ainsi que leurs rapports spéciaux prescrits par toutes lois en vigueur.

---

Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Extraordinaire, en particulier :

- Elle discute, approuve, redresse ou rejette le bilan et les comptes. La délibération contenant approbation des états financiers est nulle si elle n'a pas été précédée de la lecture du rapport des commissaires aux comptes.
- Elle fixe les dividendes à répartir sur la proposition du Conseil d'Administration.
- Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les administrateurs ou les commissaires et ratifie, s'il y a lieu, les nominations provisoires d'administrateurs faites par le Conseil.
- Elle détermine l'allocation du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, ainsi que celle des commissaires.
- Elle décide l'amortissement ou le rachat des actions pour la régulation des cours de bourse conformément à la loi.
- Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution de fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante.
- Elle confère au Conseil les autorisations nécessaires pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents statuts. ».

#### **k) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 45 des statuts)**

« L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles. Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. »

#### **l) Quorum et majorité (Article 46 des statuts)**

« Les Assemblées Générales, autre que les Assemblées Ordinaires, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée sera convoquée à nouveau et ne délibérera valablement que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers du capital social.

Dans toutes ces Assemblées Générales le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires, et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers, soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Dans toutes les Assemblées Générales Extraordinaires qu'elles soient réunies sur première convocation ou sur une convocation subséquente, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. »

#### **m) Pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 47 des statuts)**

« L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère sur l'initiative et la proposition du Conseil d'Administration ou sur celle d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins trois pour cent (03 %) du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts toutes modifications que ce soit, à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la société.

Elle peut décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- l'augmentation ou la réduction du capital social ;
- sa division en action d'un taux autre que celui de cinq dinars ;
- la prorogation ou la réduction de la durée de la société ;
- sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer.

---

Toutefois, par dérogation aux disposition ci-dessus, en cas d'augmentation en numéraire, les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de l'opération, sont apportées, par le Conseil d'Administration et résultent d'une mention dans la déclaration de souscription et de versement, et s'il y a lieu dans le procès-verbal de la dernière Assemblée de vérification, les apports en nature ou des avantages particuliers . »

## **II. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'ATTIJARI BANK**

### **II.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL**

<b>Capital social</b>	<b>198 741 450 DT</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>39 748 290</b>
<b>Nominal</b>	<b>5 DT</b>
<b>Forme des actions</b>	<b>Nominative</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Ordinaire</b>
<b>Libération</b>	<b>Intégrale</b>
<b>Date de jouissance</b>	<b>01/01/2016</b>

## II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

### a) Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du capital de la Banque Attijari de Tunisie depuis sa création :

Décision	Nature de l'Opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGC du 08/07/1968	Capital initial	250 000	50 000	250 000	50 000	5
AGE du 24/08/1968	Augmentation de capital par apport en nature de la SONMIVAS	180 000	36 000	430 000	86 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	70 000	14 000	500 000	100 000	5
	Augmentation de capital par absorption de la Banque du Peuples	500 000	100 000	1 000 000	200 000	5
AGE du 12/04/1969	Augmentation de capital en numéraire	500 000	100 000	1 500 000	300 000	5
AGE du 11/07/1971	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	200 000	2 500 000	500 000	5
AGE du 05/12/1975	Augmentation de capital en numéraire	1 500 000	300 000	4 000 000	800 000	5
AGE du 16/05/1981	Augmentation de capital en numéraire	2 000 000	400 000	6 000 000	1 200 000	5
AGE du 15/11/1982	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000	200 000	7 000 000	1 400 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	3 000 000	600 000	10 000 000	2 000 000	5
AGE du 06/06/1987	Augmentation de capital en numéraire	5 000 000	1 000 000	15 000 000	3 000 000	5
AGE du 08/06/1991	Augmentation de capital en numéraire (1 <sup>ère</sup> tranche)	10 000 000	2 000 000	25 000 000	5 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 500 000	300 000	26 500 000	5 300 000	5
	Augmentation de capital en numéraire (2 <sup>ème</sup> tranche)	3 500 000	700 000	30 000 000	6 000 000	5
AGE du 16/12/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 000 000	400 000	32 000 000	6 400 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	18 000 000	3 600 000	50 000 000	10 000 000	5
AGE du 28/06/1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 000 000	600 000	53 000 000	10 600 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	22 000 000	4 400 000	75 000 000	15 000 000	5
AGE du 07/06/1997	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 000 000	600 000	78 000 000	15 600 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	22 000 000	4 400 000	100 000 000	20 000 000	5
AGE du 22/11/2006	Augmentation de capital en numéraire	50 000 000	10 000 000	150 000 000	30 000 000	5
AGE du 16/10/2009	Augmentation de capital en numéraire	18 750 000	3 750 000	168 750 000	33 750 000	5
CA du 30/09/2011	Augmentation de capital par conversion des OCA <sup>3</sup>	26 663 695	5 332 739	195 413 695	39 082 739	5
CA du 30/09/2011	Augmentation de capital en numéraire <sup>4</sup>	3 327 755	665 551	198 741 450	39 748 290	5

<sup>3</sup> Augmentation de capital corrélative à la conversion des « OCA Attijari bank 2006 » décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/11/2006 ayant autorisé l'émission de l'emprunt convertible en actions avec la possibilité soit de remboursement à l'échéance soit de conversion en actions nouvelles uniquement au gré des porteurs. L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi délégué tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de recevoir les demandes de conversion des OCA et de constater la réalisation de l'augmentation de capital corrélative.

<sup>4</sup> Augmentation de capital en numéraire complémentaire à celle réalisée par conversion des « OCA Attijari bank 2006 » décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/10/2009 ayant prévu au niveau de sa 2<sup>ème</sup> résolution, la réalisation d'une augmentation de capital complémentaire du capital social en 2012, soit à l'échéance de la conversion des OCA en actions qui est réservée aux porteurs des OCA ayant opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui en outre ont demandé à souscrire aux actions émises dans le cadre de cette augmentation.

## b) Structure de l'actionariat au 31/10/2016

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>Participations Tunisiennes</b>	<b>4 545</b>	<b>26 252 508</b>	<b>452 469 823</b>	<b>40,89%</b>
<i>Personnes Morales (y compris les FCP)</i>	<b>266</b>	<b>8 079 502</b>	<b>224 933 336</b>	<b>20,33%</b>
<i>Ayant 3% et plus</i>	0	0	0	0,00%
<i>Ayant plus de 0,5% et moins de 3%</i>	11	5 038 119	140 261 233	12,68%
<i>Ayant au maximum 0,5%</i>	255	3 041 383	84 672 103	7,65%
<i>Personnes Physiques</i>	<b>4 279</b>	<b>8 173 006</b>	<b>227 536 487</b>	<b>20,57%</b>
<i>Ayant 3% et plus</i>	0	0	0	0
<i>Ayant plus de 0,5% et moins de 3%</i>	8	4 144 358	115 378 927	10,43%
<i>Ayant au maximum 0,5%</i>	4 271	4 028 648	112 157 560	10,14%
<b>Participations Etrangères</b>	<b>29</b>	<b>23 495 782</b>	<b>654 122 571</b>	<b>59,11%</b>
<i>Personnes morales</i>	<b>4</b>	<b>23 454 946</b>	<b>652 985 697</b>	<b>59,01%</b>
<i>Ayant 3% et plus</i>	1	23 443 610	652 670 102	58,98%
<i>Ayant plus de 0,5% et moins de 3%</i>	0	0	0	0,00%
<i>Ayant au maximum 0,5%</i>	3	11 336	315 594	0,03%
<i>Personnes Physiques</i>	<b>25</b>	<b>40 836</b>	<b>1 136 874</b>	<b>0,10%</b>
<i>Ayant 3% et plus</i>	0	0	0	0,00%
<i>Ayant plus de 0,5% et moins de 3%</i>	0	0	0	0,00%
<i>Ayant au maximum 0,5%</i>	25	40 836	1 136 874	0,10%
<b>Total Général</b>	<b>4 574</b>	<b>39 748 290</b>	<b>1 106 592 394</b>	<b>100,00%</b>

Source : Attijari Intermédiation

## c) Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/10/2016

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Valeur nominale (DT)	% du capital et des droits de vote
Andalucarthage	23 443 610	117 218 050	58,98%
<b>TOTAL</b>	<b>23 443 610</b>	<b>117 218 050</b>	<b>58,98%</b>

Source : Attijari Intermédiation

## d) Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de Direction au 31/10/2016

Désignation	Qualité	Nombre d'actions et droit de vote	Total (DT)	% du capital et des droits de vote
M. Moncef CHAFFAR	Président du Conseil d'Administration	10 015	278 818	0,03%
M. M'zoughi MZABI	Administrateur	371 544	10 343 785	0,93%
<b>Total</b>		<b>381 559</b>	<b>10 622 603</b>	<b>0,96%</b>

Source : Attijari Intermédiation

### e) Nombre d'actionnaires

Au 31/10/2016, le capital social de la société Attijari bank est réparti entre 4 574 actionnaires, dont :

- 270 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 4 304 personnes physiques.

### III. APPARTENANCE DE ATTIJARI BANK AU GROUPE ATTIJARIWAFABANK

A fin 2005, le consortium Andalumaghreb constitué de Grupo Santander et Attijariwafa bank, a acquis, 53,5% du capital de la Banque du Sud.

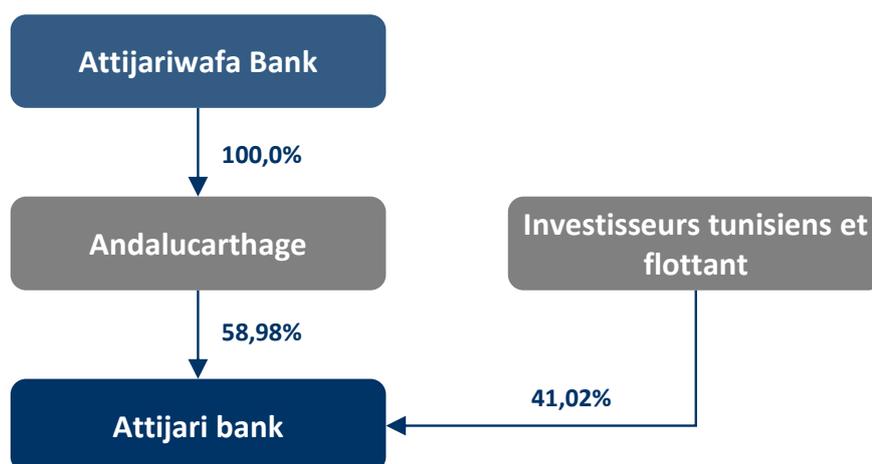
Sur décision du Conseil d'Administration de la Banque du 8 septembre 2006, par délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2006, le logo et la dénomination sociale de la Banque de Sud sont devenus le 11 décembre 2006 « Banque Attijari de Tunisie » et « Attijari bank » par abréviation commerciale.

A fin 2008, les deux partenaires ont créé un nouveau holding financier dénommé Andalucarthage détenu respectivement à hauteur de 83,7% par Attijariwafa bank et de 16,3% par Grupo Santander.

En date du 30 décembre 2008, Andalucarthage a acheté la totalité de la participation détenue par Andalumaghreb dans le capital de Attijari bank ainsi que les OCA souscrites dans l'emprunt obligataire convertible en actions « OCA Attijari bank 2006 ».

Le 15 août 2011, Attijariwafa bank a racheté la totalité des participations du Grupo Santander dans le capital de Andalucarthage et détient par conséquent 100,0% du capital de Andalucarthage.

#### Organigramme juridique au 31 décembre 2015



Source : Attijariwafa bank

#### III.1 PRESENTATION DU GROUPE ATTIJARIWAFABANK

Dans le cadre de son nouveau projet de développement, Attijariwafa bank a mis en place, à partir de janvier 2012, une nouvelle organisation visant principalement à optimiser le modèle de développement du Groupe, améliorer ses pratiques managériales et refondre son organisation pour être en phase avec sa nouvelle taille, les attentes de ses clients et partenaires et anticiper la mise en œuvre du grand chantier de la régionalisation avancée. Cette organisation concerne principalement la banque au Maroc mais a parfois des conséquences sur certaines filiales. Un prolongement de cette réorganisation pourra ensuite concerner les filiales selon des calendriers qui tiennent compte de leurs spécificités.

---

Cette nouvelle configuration du Groupe s'articule autour des principaux axes suivants :

▪ **Pôle Banque de Détail :**

- ✓ Unification des réseaux « entreprises et particuliers » sous des Directions Régionales ayant une autonomie de pilotage accrue. Ainsi, chaque Direction Régionale a la responsabilité de réseaux étendus d'agences particuliers (résidents et MRE) et professionnels, de centre d'affaires et de succursales entreprises. En outre, les Directeurs Régionaux représentent la Direction Générale de la banque au niveau de leurs régions respectives, aussi bien vis-à-vis des Autorités que vis-à-vis des clients et partenaires ;
- ✓ Renforcement des capacités d'intervention des Directions des Marchés, ayant une couverture nationale, comme un interlocuteur fort vis-à-vis des Directions Régionales pour la fixation des objectifs de production et de rentabilité ainsi que le co-pilotage des réalisations ;
- ✓ Chaque région disposera de sa propre équipe de supports et moyens, reportant fonctionnellement aux entités centrales associées (ex : risque, capital humain, logistique, etc...) et bénéficiera de l'animation centrale pour les produits bancaires, et de l'animation régionale des filiales pour les produits associés.

▪ **Pôle Banque de Financement & Investissement, Marchés des Capitaux et Filiales Financières :**

- ✓ Renforcement des organisations les plus porteuses de synergies comme la Banque des Marchés de Capitaux Groupe, la Banque de Détail à l'International et les Filiales para-bancaires et financières ;
- ✓ Affirmation du caractère international de certaines activités, comme la Banque de Financement & d'Investissement, résultant du regroupement entre la Banque de Financement et la Banque d'Investissement actuelles ;
- ✓ Création d'une organisation dédiée, « Banque Transactionnelle Groupe » qui regroupe les différentes compétences associées en provenance de différentes entités de la Banque, dont l'international et la Gestion des Flux.

▪ **Pôle Finances, Technologie et Opérations :**

Ce pôle a fait l'objet, au même titre que les entités rattachées au Président Direction Général et le Comité de Direction Général, d'ajustements organisationnels en cohérence avec la finalité de la nouvelle organisation et reflète l'attachement aux principes généraux que sont : l'optimisation de l'efficacité organisationnelle, le développement permanent des talents managériaux et la valorisation des contributions au développement du Groupe.

## a) Périmètre de consolidation du Groupe Attijariwafa bank au 31/12/2015

	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêts
ATTIJARIWAFABANK <sup>5</sup>	Banque	Maroc			
ATTIJARIWAFABANQUE EUROPE	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque	Sénégal	IG	83,07%	51,93%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque	Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque	Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	75,00%	75,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque	Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque	Togo	IG	55,00%	55,00%
WAFABANQUE SALAF	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABANQUE BAIL	Leasing	Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFABANQUE IMMOBILIER	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturage	Maroc	IG	80,00%	80,00%
WAFABANQUE CASH	Activités cash	Maroc	IG	99,98%	99,98%
WAFABANQUE LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire	Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFABANQUE GESTION	Gestion d'actif	Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière	Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié	Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié	Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié	Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié	Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié	Maroc	IG	79,29%	79,29%
WAFABANQUE ASSURANCE	Assurance	Maroc	IG	79,29%	79,29%
BCM CORPORATION	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFABANQUE CORP	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding	France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding	Sénégal	IG	100,00%	50,00%
CAFIN	Holding	Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding	France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding	France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie	Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR <sup>6</sup>	Capital risque	Tunisie	IG	67,23%	39,65%
PANORAMA	Société immobilière	Maroc	IG	79,29%	79,29%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière	Togo	IG	100,00%	100,00%

*Source : Attijariwafa bank*

<sup>5</sup> Société consolidante

<sup>6</sup> Filiale contrôlée via Attijaribank Tunisie qui détient 67% des parts

## b) Principaux agrégats financiers de Attijariwafa bank

Les principaux agrégats consolidés de Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Indicateurs en M€*	2015	2014
<b>Activité</b>		
Total dépôts clientèle	25 315	23 558
Total crédit clientèle	23 323	23 299
<b>Assise financière</b>		
Total bilan	37 908	36 709
Capital Social	188	186
Fonds propres	3 802	3 691
<b>Résultats</b>		
Produit net bancaire	1 752	1 777
Charges générales d'exploitation	734	702
Résultat brut d'exploitation	939	999
Résultat net part Groupe	415	398
<b>Ratios</b>		
Rendement des capitaux propres (ROE)	10,92%	14,6%
Rendement des actifs (ROA)	1,10%	1,3%
<b>Indicateurs boursiers</b>		
Cours de l'action au 31 décembre	31,16	31,4
BPA <sup>7</sup>	2,04	1,95
DPA <sup>8</sup>	1,36	0,91
PER <sup>9</sup>	15,28x	16,08x

*Source : Attijariwafa bank*

*\*Taux de change au 31/12/2015 : 1€=10,8441MAD*

<sup>7</sup> BPA= Résultat net de l'exercice/Nombre d'action composant le capital social

<sup>8</sup> DPA = Dividendes de l'exercice / Nombre d'action composant le capital social

<sup>9</sup> PER = Capitalisation boursière / Résultat net de l'exercice

#### IV. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2015

##### IV.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2015

Le groupe Attijari bank regroupe outre la banque, 18 autres sociétés dont 11 exerçant dans le secteur financier et les autres dans le secteur de l'immobilier et de l'informatique. Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2015 en KDT	Nombre d'actions	Participation directe de Attijari bank en nombre d'actions	Participation directe de Attijari bank en %	Méthode de consolidation <sup>10</sup>
Attijari bank	198 741	39 748 290	-	-	IG
Attijari Leasing	21 250	2 125 000	1 317 856	62,02%	IG
Attijari Assurance	10 000	1 000 000	549 998	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	5 000	50 000	49 992	99,98%	IG
Attijari Recouvrement	1 000	100 000	99 910	99,91%	IG
Attijari Sicar	26 456	264 555	178 744	67,56%	IG
Attijari Gestion	500	5 000	4 994	99,88%	IG
Attijari Immobilière	150	15 000	14 993	99,95%	IG
Générale Tunisienne d'Informatique	400	40 000	12 000	30,00%	IG
Attijari Placement Sicav	4 769	3 427	3 091	90,20%	IG
Attijari Valeurs Sicav	2 797	20 538	13 522	65,84%	IG
Attijari Finances	1 000	10 000	2 493	24,93%	ME
Générale Immobilière du Sud	3 000	30 000	8 970	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	90 017	914 339	299	0,03%	ME

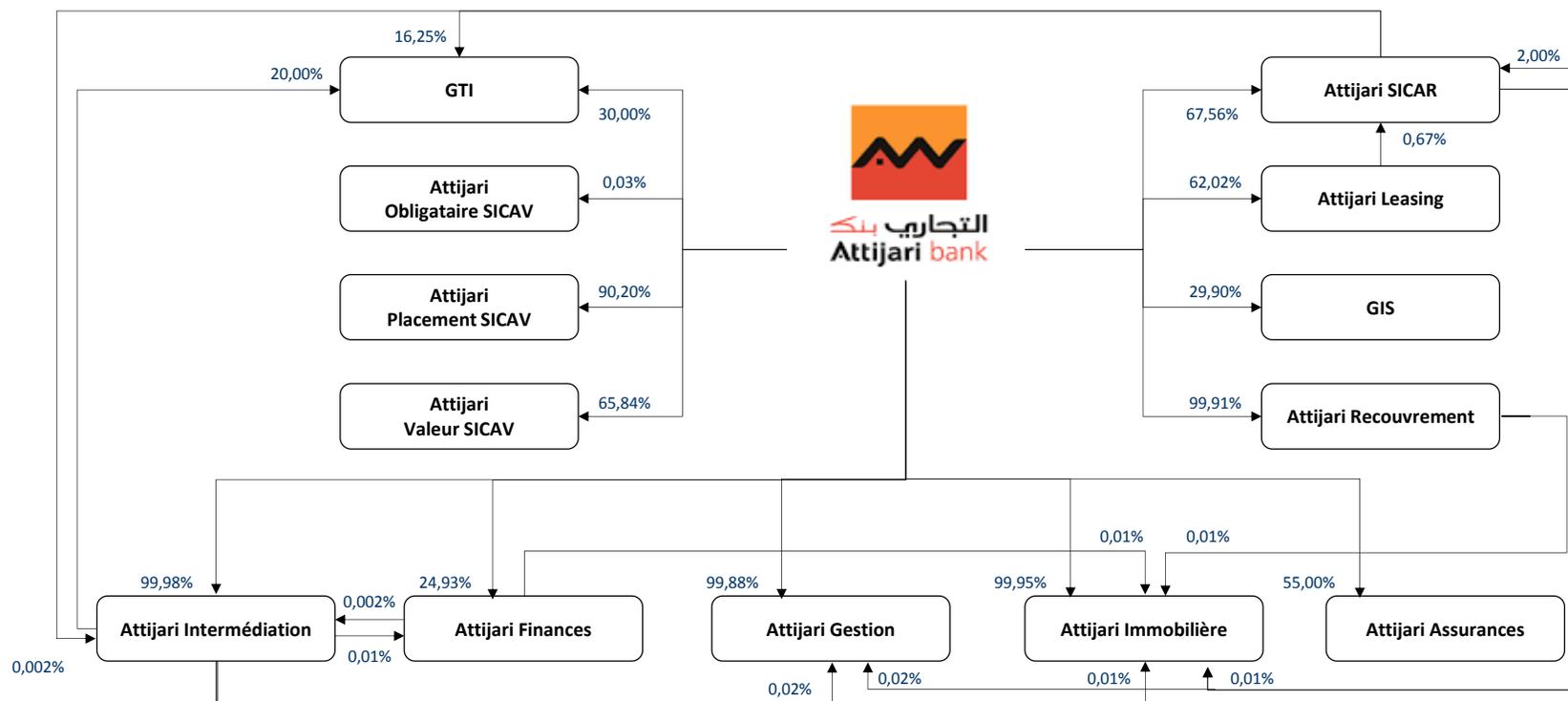
Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence du contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont encours de liquidation :

Société	Valeur au 31/12/2015	% d'intérêt	Provision comptabilisée
STIM	73 500	49,00%	73 500
AMEL SICAF	475 000	35,85%	475 000
STAR IMMOBILIERE	100 000	20,00%	100 000
BATAM IMMOBILIERE	32 700	21,80%	32 700

<sup>10</sup> IG : Intégration Globale  
ME : Mise en Equivalence

IV.2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31/12/2015

Organigramme juridique du Groupe Attijari bank au 31/12/2015



Source : Attijari bank

Il n'existe aucun événement ayant modifié le schéma juridique du groupe Attijari bank entre le 31/12/2015 et la date d'élaboration du Document de Référence.

### IV.3 ETAT DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ARRETE AU 31/12/2015

	Attijari bank	Attijari Intermédiation	Attijari Recouvrement	Attijari SICAR	Attijari Leasing	Attijari Immobilière*	Attijari Finances	Attijari Gestion	Attijari Obligataire SICAV	Attijari Placement SICAV	Attijari Valeurs SICAV	GTI	GIS	Attijari Assurances
Attijari bank		99,98%	99,91%	67,56%	62,02%	99,95%	24,93%	99,88%	0,03%	90,20%	65,84%	30,00%	29,90%	55,00%
Attijari Intermédiation	-		-	2,00%	-	0,01%	0,01%	0,02%	-	-	-	20,00%	-	-
Attijari Recouvrement	-	-		-	-	0,01%	-	-	-	-	-	-	-	-
Attijari SICAR	-	0,002%	-		-	0,01%	-	0,02%	-	-	-	16,25%	-	-
Attijari Leasing	-	-	-	0,67%		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attijari Immobilière	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-
Attijari Finances	-	0,002%	-	-	-	0,01%		-	-	-	-	-	-	-
Attijari Gestion	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
Attijari Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-	-
Attijari Placement SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-
Attijari Valeur SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
GTI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
GIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Attijari Assurances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Source : Attijari bank

\* : La participation directe et indirecte de Attijari bank dans le capital de la société Attijari Immobilière qui s'élève à 99,95% a été autorisée par la Banque Centrale de Tunis étant donné que cette participation a été faite en vue de permettre le recouvrement de créances dues à une société immobilière.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, Attijari bank s'engage à se conformer à ses dispositions en matière de seuils de participation dans d'autres sociétés.

#### IV.4 PRESENTATION DES FILIALES DE ATTIJARI BANK

##### a) Attijari bank

Dénomination sociale	Attijari bank
Date de création	Juillet 1968
Siège social	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	L'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits
Capital social au 31/12/2015	198 741 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ ANDALUCARTHAGE Holding SA : 58,98% ;</li><li>▪ Groupe M'ZABI : 11,07% ;</li><li>▪ Groupe DRISS : 9,73% ;</li><li>▪ Autres : 20,22%.</li></ul>
Capitaux propres au 31/12/2015	440 113 KDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2015	420 576 KDT
Résultat net au 31/12/2015	91 162 KDT
Capitaux propres consolidés au 31/12/2015	457 071 KDT
Revenus consolidé au 31/12/2015	462 646 KDT
Résultat net consolidé au 31/12/2015	95 575 KDT

*Source : Attijari bank*

##### b) Attijari Intermédiation

Dénomination sociale	Attijari Intermédiation
Date de création	Novembre 1995
Siège social	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	L'intermédiation en bourse et l'intervention pour le compte de ses clients ainsi que pour son propre compte dans toute opération d'achat, de souscription, de vente ou d'échange de titres de toutes natures, toutes les opérations de marché et la gestion de portefeuilles individuels.
Capital social au 31/12/2015	5 000 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	Attijari bank 99,98%
Capitaux propres au 31/12/2015	6 289 KDT
Revenus au 31/12/2015	1 658 KDT
Résultat net au 31/12/2015	466 KDT

*Source : Attijari Intermédiation*

### c) Attijari Recouvrement

Dénomination sociale	Attijari Recouvrement
Date de création	Mars 2001
Siège social	Résidence Omar – Bloc A - 2 <sup>ème</sup> Etage – Montplaisir Ennacim- Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La société a pour objet l'achat des créances pour son propre compte et le recouvrement des créances sous toutes ses formes amiable, judiciaire ou par voie d'arbitrage, pour le compte des tiers.
Capital social au 31/12/2015	1 000 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	Attijari bank 99,91%
Capitaux propres au 31/12/2015	2 717 KDT
Revenus au 31/12/2015	3 150 KDT
Résultat net au 31/12/2015	1 530 KDT

*Source : Attijari Recouvrement*

### d) Attijari SICAR

Dénomination sociale	Attijari SICAR
Date de création	Juin 1997
Siège social	Résidence Fékih (1 <sup>er</sup> étage), Rue des Lacs De Mazurie, Les Berges Du Lac, 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers avec clause de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, celles implantées dans les zones de développement régional ou s'engageant pour la promotion de nouvelles technologies ainsi que celles adhérentes au programme de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques.
Capital social au 31/12/2015	26 456 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Attijari bank : 67,56% ;</li><li>▪ Société El Bouniane : 13,03% ;</li><li>▪ Société de l'Automobile et du Matériels "SAM" : 5,07% ;</li><li>▪ STIVEL : 1,57% ;</li><li>▪ Société Tunisienne des Engrais Chimiques" STEC" : 3,33%</li><li>▪ Attijari intermédiation : 2,00%</li><li>▪ Attijari Leasing : 0,67%</li><li>▪ Autres : 6,77%</li></ul>
Capitaux propres au 31/12/2015	27 929 KDT
Revenus au 31/12/2015	2 670 KDT
Résultat net au 31/12/2015	833 KDT

*Source : Attijari SICAR*

### e) Attijari Leasing

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Date de création	Décembre 1994
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers. à usage professionnel, ainsi que les opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2015	21 250 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Attijari bank : 62,02% ;</li><li>▪ Groupe Khaled BEN JEMAA : 4,85%</li><li>▪ M. Rached HORCHANI : 6,75% ;</li><li>▪ Groupe KAMOOUN : 4,38% ;</li><li>▪ Autres actionnaires détenant moins de 3% : 22,00%</li></ul>
Capitaux propres au 31/12/2015	39 923 KDT
Revenus au 31/12/2015	42 620 KDT
Résultat net au 31/12/2015	5 332 KDT

*Source : Attijari Leasing*

### f) Attijari Immobilière

Dénomination sociale	Attijari Immobilière
Date de création	2009
Siège social	95 Avenue de la Liberté Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La promotion immobilière telle que régie par la loi 90-17 du 26 Février 1990 et modifiée par la loi 91-76. Toutefois, en matière d'acquisitions d'immeubles, son activité se limite à l'acquisition de biens immeubles objets d'hypothèque au profit de Attijari bank et qui sont cédés dans le cadre des opérations tendant à permettre à ce dernier de recouvrer ses créances.
Capital social au 31/12/2015	150 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	Attijari bank 99,95%
Capitaux propres au 31/12/2015	(4 538) KDT
Revenus au 31/12/2015	0 KDT
Résultat net au 31/12/2015	(1 118) KDT

*Source : Attijari Immobilière*

### g) Attijari Finances Tunisie

Dénomination sociale	Attijari Finances Tunisie
Date de création	Juillet 2008
Siège social	Immeuble El Baraka, 1 <sup>er</sup> étage Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Le conseil aux entreprises, l'étude, le diagnostic, l'accompagnement et l'assistance et cela dans le cadre de : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ la restructuration financière ainsi que toutes opérations d'ingénierie financière et de haut de bilan ;</li><li>▪ la prise d'intérêts directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association;</li><li>▪ toute opération financière : introduction en bourse, emprunt obligataire, augmentations de capital, offre publique d'acquisition, etc.</li></ul>
Capital social au 31/12/2015	1 000 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Attijari Finances Corp. : 75,00% ;</li><li>▪ Attijari bank : 24,93%.</li></ul>
Capitaux propres au 31/12/2015	760 KDT
Revenus au 31/12/2015	1 078 KDT
Résultat net au 31/12/2015	9 KDT

*Source : Attijari Finances Tunisie*

### h) Attijari Gestion

Dénomination sociale	Attijari Gestion
Date de création	Juillet 2008
Siège social	Immeuble FEKIH – Rue des Lacs MAZURIE – Les Berges du Lac - Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La gestion des portefeuilles des valeurs mobilières pour le compte des organismes de placement collectif en valeurs mobilières
Capital social au 31/12/2015	500 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	Attijari bank 99,88%
Capitaux propres au 31/12/2015	845 KDT
Revenus au 31/12/2015	473 KDT
Résultat net au 31/12/2015	(37) KDT

*Source : Attijari Gestion*

### i) Attijari Obligataire SICAV

Dénomination sociale	Attijari Obligataire SICAV
Date de création	Avril 2000
Siège social	116, Avenue de la Liberté - Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La gestion d'un portefeuille titres par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il s'agit d'une société d'investissement à capital variable de type obligataire.
Capital social au 31/12/2015	90 017 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	Attijari bank 0,03%
Actif net au 31/12/2015	93 754 KDT
Revenus au 31/12/2015	5 083 KDT
Résultat net au 31/12/2015	4 339 KDT

*Source : Attijari Obligataire SICAV*

### j) Attijari Placement SICAV

Dénomination sociale	Attijari Placement SICAV
Date de création	Décembre 1993
Siège social	Résidence Omar – Bloc B - 2 <sup>ème</sup> Etage – Montplaisir Ennacim- Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La gestion d'un portefeuille titres par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il s'agit d'une société d'investissement à capital variable de type mixte.
Capital social au 31/12/2015	4 769 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	Attijari bank 90,20%
Actif net au 31/12/2015	4 823 KDT
Revenus au 31/12/2015	159 KDT
Résultat net au 31/12/2015	(189) KDT

*Source : Attijari Placement SICAV*

### k) Attijari Valeur SICAV

Dénomination sociale	Attijari Valeur SICAV
Date de création	Décembre 1993
Siège social	Résidence Omar – Bloc B - 2 <sup>ème</sup> Etage – Montplaisir Ennacim- Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La gestion d'un portefeuille titres par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il s'agit d'une société d'investissement à capital variable de type mixte.
Capital social au 31/12/2015	2 797 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	Attijari bank 65,84%
Actif net au 31/12/2015	2 835 KDT
Revenus au 31/12/2015	96 KDT
Résultat net au 31/12/2015	(161) KDT

*Source : Attijari Valeur SICAV*

### l) Générale Tunisienne d'Informatique

Dénomination sociale	Générale Tunisienne d'Informatique
Date de création	Décembre 1982
Siège social	Résidence Omar Ennasim – 1073 Montplaisir - Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Conseil, études et développement de logiciels informatiques et de solutions adaptées aux besoins des clients en termes de schéma directeur, d'élaboration d'applications intégrées et de réalisation de plans et d'organisations.
Capital social au 31/12/2015	400 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Attijari bank : 30,00% ;</li><li>▪ Attijari Intermédiation : 20,00% ;</li><li>▪ Attijari SICAR : 16,25% ;</li><li>▪ BFI : 16,25%</li><li>▪ SG2 5,00%</li><li>▪ STAR 2,00%</li><li>▪ STB 2,00%</li><li>▪ Société El Boniane 2,00%</li><li>▪ CTN 2,00%</li><li>▪ CPG 2,00%</li><li>▪ SOMATRA – GET 1,50%</li></ul>
Capitaux propres au 31/12/2015	923 KDT
Revenus au 31/12/2015	2 120 KDT
Résultat net au 31/12/2015	135 KDT

*Source : Générale Tunisienne d'Informatique*

### m) Générale Immobilière du Sud

Dénomination sociale	Générale Immobilière du Sud
Date de création	1998
Siège social	Immeuble Tamayouz Bureau E2 1082 Centre Urbain Nord Tunis
Forme juridique	Société anonyme
Activités	La promotion immobilière telle que régie par la loi 90-17 du 26 février 1990 et modifiée par la loi 91-76. Ainsi elle a pour objet la réalisation, notamment, en vue de la vente et de la location des opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ D'achat, de lotissement et d'aménagement de terrains destinés à tout usage ;</li><li>▪ De construction et de rénovation d'immeubles individuels, semi-collectifs et collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel et administratif.</li></ul>
Capital social au 31/12/2015	3 000 KDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Attijari Bank : 29,90% ;</li><li>▪ La Société d'Engrais Chimique STEC : 30,45% ;</li><li>▪ La société SAM : 24,10% ;</li><li>▪ M. Laroussi BAYOUDHI : 8,77% ;</li><li>▪ M. Abdelaziz DAHMENI : 5,00% ;</li><li>▪ M. Néjib DOGHRI : 1,67% ;</li><li>▪ M. Samir MARRAKCHI : 0,10% ;</li><li>▪ M. Khaled BEN JEMAA : 0,02%.</li></ul>
Capitaux propres au 31/12/2015	6 150 KDT
Revenus au 31/12/2015	436 KDT
Résultat net au 31/12/2015	191 KDT

*Source : Générale Immobilière du Sud*

### n) Attijari Assurances

Dénomination sociale	Compagnie Nouvelle d'Assurances – Attijari Assurances
Date de création	Aout 2012
Siège social	95, Avenue de la liberté 1002 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation
Capital social au 31/12/2015	10 000 KDT
Structure du capital et des droits de vote	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Attijari Bank : 55,00% ;</li><li>▪ Wafa assurance : 45,00%</li></ul>
Capitaux propres au 31/12/2015	8 880 KDT
Revenus au 31/12/2015	52 925 KDT
Résultat net au 31/12/2015	1 396 KDT

*Source : Attijari Assurances*

#### IV.5 CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2015

En KDT	Capitaux propres avant affectation	Produit d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total Passifs	Charges financières	Dividendes distribués en 2015 au titre de l'exercice 2014	Dividendes distribués en 2016 au titre de l'exercice 2015
Attijari bank	440 113	420 576	147 217	91 162	5 605 921	141 140	1,500 DT/action	1,500 DT/action
Attijari intermédiation	6 289	1 658	237	466	3 954	838	0	7,800 DT/action
Attijari Recouvrement	2 717	3 150	2 348	1 530	1 383	4	0	15,500 DT/action
Attijari SICAR	27 929	2 670	835	833	24 250	0	0	3,000 DT/action
Attijari Leasing	39 923	42 620	7 549	5 332	430 187	25 728	1,200 DT/action	1,400 DT/action
Attijari Immobilière	(4 538)	0	(117)	(1 118)	18 177	1 015	0	0
Attijari Finances Tunisie	760	1 078	49	9	253	43	0	0
Attijari Gestion	845	473	(81)	(37)	283	5	0	0
Attijari Obligataire Sicav	93 754	5 083	4 358	4 339	491	0	4,276 DT/action	4,087 DT/action
Attijari Placement Sicav	4 823	159	54	(189)	122	0	22,766 DT/action	15,804 DT/action
Attijari Valeur Sicav	2 835	96	37	(161)	269	0	2,241 DT/action	1,814 DT/action
Général Tunisienne d'Informatique	923	2 120	225	135	629	25	0,600 DT/action	1,000 DT/action
Général Immobilière du Sud	6 150	436	782	191	15 602	586	0	0
Attijari Assurances	8 880	52 925	1 329	1 396	100 127	0	0	0

*Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2015 des filiales du Groupe Attijari bank*

#### IV.6 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2015

En KDT	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales <sup>11</sup>	Découverts bancaires	Billet de trésorerie et certificats de leasing	Leasing	TOTAL
Attijari bank	59 255	-	81 428	-	19 193	-	-	593	160 469
Attijari Intermédiation	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Attijari Recouvrement	-	-	-	-	-	-	-	57	57
Attijari SICAR	-	-	-	23 353	-	-	-	-	23 353
Attijari Leasing	134 651	27 384	147 898	-	-	1	69 675	106	379 715
Attijari Immobilière	17 500	-	-	-	-	156	-	-	17 656
Attijari Finances Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	73	73
Attijari Gestion	-	-	-	-	-	-	-	60	60
Attijari Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Attijari Placement SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Attijari Valeur SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Général Tunisienne d'Informatique	-	-	-	-	-	-	-	45	45
Général Immobilière du Sud	8 350	-	-	-	-	-	-	-	8 350
Attijari Assurances	-	-	-	-	-	-	-	106	106

*Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2015 des filiales du Groupe Attijari bank*

<sup>11</sup> Hors emprunts obligataires

#### IV.7 POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK

Afin de répondre à leurs besoins courants de financement, les filiales du Groupe Attijari bank recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Attijari bank et souscrits par les sociétés du Groupe dans les conditions du marché.

#### IV.8 RELATIONS ENTRE ATTIJARI BANK ET LES SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2015

##### a) Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du Groupe Attijari bank

###### a) Crédits Reçus

En KDT	Dépôts à vue	Dépôts à terme
Attijari Leasing	3 280	-
Attijari Finances Tunisie	97	-
Attijari Gestion	696	-
Attijari Immobilière	(152)	-
Attijari Intermédiation	2 246	-
Attijari Recouvrement	2 821	-
Attijari SICAR	1	-
Attijari Assurances	3 351	-
GTI	10	-
Attijari Placement SICAV	1 232	-
Société Générale Immobilière du Sud	296	-
Attijari Obligataire SICAV	4 527	10 500
Attijari Valeur SICAV	947	-
<b>TOTAL</b>	<b>19 352</b>	<b>10 500</b>

Source : Attijari bank

###### b) Prêts octroyés

En KDT	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2015	Produits de l'exercice 2015
GTI	Engagement par signature	82	4
GIS	Crédit court terme	8 350	555
Attijari Leasing	Crédit court terme	25 000	4 780
Attijari Leasing	Crédit moyen terme	55 082	
Attijari Leasing	Engagement par signature	2 135	33
Attijari Leasing	Emprunt obligataire	1 390	98
Attijari Immobilière	Crédit court terme	17 500	1 014
Attijari Finances	Engagement par signature	18	0
<b>TOTAL</b>		<b>109 557</b>	<b>6 484</b>

Source : Attijari bank

##### b) Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du Groupe

###### a) Les créances

Néant.

###### b) Les dettes

Néant.

##### c) Les apports en capitaux avec les sociétés du Groupe

###### Données

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et **Attijari Finances Tunisie** prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre

aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- ✓ Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- ✓ Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2015 sont de 28 KDT.

#### Reçues

Néant.

#### d) Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Attijari bank et distribués par les sociétés du Groupe en 2015 au titre de l'exercice 2014

Les dividendes comptabilisés par Attijari bank provenant de ses participations dans les différentes filiales se détaillent comme suit:

Partie liée	Dividendes (KDT)	Jetons de présence (KDT)
Attijari Leasing	1 581	44
Attijari Obligataire SICAV	178	0
Attijari Placement SICAV	71	0
Attijari Valeur SICAV	33	0
GTI	7	3
GIS	0	10
Attijari SICAR	0	8
Attijari Recouvrement	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>1 870</b>	<b>68</b>

*Source : Attijari bank*

#### e) Les dividendes et autres rémunérations distribués par Attijari bank aux sociétés du Groupe en 2015 au titre de l'exercice 2014

Néant.

**f) Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du Groupe**

**Données**

<b>Partie liée</b>	<b>Engagements Hors Bilan (en KDT)</b>
GTI - Engagements par signature	82
Attijari Leasing - Engagements par signature	2 135
Attijari Finances - Engagements par signature	18
<b>Total</b>	<b>2 235</b>

**Reçues**

<b>Partie liée</b>	<b>Engagements Hors Bilan (en KDT)</b>
GIS – Hypothèques reçues en garantie	2 700
<b>Total</b>	<b>2 700</b>

**g) Relations commerciales entre Attijari bank et les autres sociétés du Groupe durant l'exercice 2015**

**a) Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du Groupe**

**Décaissés**

La société Attijari Assurance a réalisé au cours de 2015 un chiffre d'affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant de 733 KDT. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d'assurance et Attijari Bank.

**Encaissés**

La banque a réalisé au cours de 2015 un chiffre d'affaires relatif à la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance pour un montant de 1 185 KDT.

**b) Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actif inter sociétés du Groupe**

**Achats**

Néant.

**Ventes**

Une convention a été signée le 27 janvier 2016 entre Attijari Bank et **Attijari Recouvrement** prévoyant la cession d'un lot de créances totalement provisionnées composé de 10 772 dossiers dont le nominal est de 1 229 KDT pour un prix de cession de 11 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2015.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 février 2016.

## c) Les prestations de services reçues ou données

### Données

- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'**Attijari Assurance**. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2015 à 1 248 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2015 est de l'ordre de 1 185 KDT.
- Dans le cadre de la convention conclue avec **Attijari Leasing** (dans laquelle Attijari bank détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2015, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 48 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0,25% pour un taux de placement de  $T < 10\%$ , 0,50% pour  $10\% \leq T < 11\%$  et 0,75% pour  $T \geq 11\%$ ).
- Dans le cadre des conventions conclues entre Attijari bank et **Attijari Valeurs SICAV**, **Attijari Placement SICAV** et **Attijari Obligataire SICAV**, la Banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2015 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 233 KDT.

Partie liée	Montant facturé (KDT)
Attijari Obligataire SICAV	192
Attijari Placement SICAV	25
Attijari Valeur SICAV	15
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	1
<b>Total</b>	<b>233</b>

- Attijari bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale.

Le montant total en 2015 s'élève à 370 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé (KDT)
GIS	148
Attijari Leasing	113
Attijari Intermédiation	28
Attijari Finances	19
Attijari Immobilière	16
GTI	14
Attijari Recouvrement	11
Attijari Gestion	10
Attijari Sicar	8
Attijari Assurance	3
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>

### Reçues

- Une nouvelle convention entre Attijari Bank et **Attijari Finances** a été conclue en date du 17 juin 2015 dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2015. L'émission effectuée en 2015 porte sur un montant de 60 000 KDT. En rémunération des prestations rendues, la banque a constaté une charge de 58 KDT correspondant à la commission forfaitaire servie à Attijari Finances. Dans le cadre de la même opération, une commission de succès au profit d'**Attijari Finances** a été prévue pour un montant de 354 KDT TTC partagée à hauteur de 50% entre cette dernière et **Attijari Intermédiation**. Ce montant figure au niveau des charges à payer au 31/12/2015.
- Une deuxième convention de conseil a été conclue le 17 juin 2015 entre les deux parties portant sur le développement des activités Factoring & Confirming et de l'activité LLD. A ce titre, la charge comptabilisée par la banque s'élève à 92 KDT.

- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 733 KDT à fin 2015 au profit d'**Attijari Assurance** au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
- Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale **Attijari Intermédiation**, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.  
Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année. Les charges comptabilisées courant 2015 sont de 8 KDT.
- Les honoraires d'assistance technique perçus par la **Générale Tunisienne de l'Informatique** auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2015 totalisent un montant de 1 272 KDT.
- Certaines filiales affectent au profit de Attijari bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2015 s'élève à 133 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé (KDT)
Attijari Intermédiation	49
Attijari Gestion	33
Attijari Leasing	21
Attijari Recouvrement	17
Attijari Finances	13
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>

#### h) Les contrats de gestion

- La Banque a conclu le 10 janvier 2012 avec **Attijari Immobilière** une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la Banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.
- Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société **Attijari SICAR**, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2015 à 61 KDT.
- Une nouvelle convention entre Attijari bank et **Attijari SICAR** a été signée le 07/09/2015 en vertu de laquelle, Attijari bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses en contrepartie d'une commission calculée sur la base des montants recouverts à hauteur de 20 % HTVA sur le nominal et sur la plus-value ainsi que la perception de 50 TND par dossier au titre des frais d'ouverture.  
A ce titre, aucune opération n'a été effectuée en 2015.
- Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et **Attijari Recouvrement** prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement.  
Aucune opération n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

#### i) Les contrats de location

- Attijari Bank a conclu avec **Attijari Leasing** 8 contrats de location financière (Leasing) dont deux nouveaux contrats en 2015. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 916 KDT.  
Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 65 KDT.
- Attijari bank a constaté en 2015 des produits pour 22 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'**Attijari Assurance** dans les charges communes du siège.

#### j) Fonds gérés

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, **Attijari SICAR** assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2015 des fonds

gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 995 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 61 KDT.

#### IV.9 RELATIONS D'ATTIJARI BANK AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2015

##### a) Information sur les engagements

Les engagements donnés par Attijari bank se présentent comme suit :

Partie liée	Engagements	Engagements	Total
	Bilan (en KDT)	Hors Bilan (en KDT)	Engagements (en KDT)
Groupe DRISS	13 072	6	13 078
Groupe MZABI	11 213	22 055	33 268
<b>Sous Total Administrateurs</b>	<b>24 285</b>	<b>22 061</b>	<b>46 346</b>
Attijariwafa bank <sup>12</sup>	332 333	0	332 333
<b>Sous Total actionnaires détenant plus que 5% du capital</b>	<b>332 333</b>	<b>0</b>	<b>332 333</b>
<b>Total</b>	<b>356 618</b>	<b>22 061</b>	<b>378 679</b>

Pour l'engagement donné à Attijariwafa bank, il s'agit de prêts de trésorerie en devise.

##### b) Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec **Attijariwafa bank** se présentent comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	Taux	Contre-valeur en DT
<b>Attijariwafa bank</b>	USD	4 150 000	27/02/2015	22/02/2016	1	8 369 928
	EUR	10 000 000	29/09/2015	29/03/2016	0,5	21 962 500
	USD	5 000 000	05/11/2015	05/01/2016	0,4	10 084 250
	EUR	5 000 000	10/11/2015	10/02/2016	0,5	10 981 250
	EUR	15 000 000	16/11/2015	12/05/2016	0,6	32 943 750
	EUR	10 000 000	15/12/2015	13/06/2016	0,35	21 962 500
	USD	15 000 000	21/12/2015	21/01/2016	0,4	30 252 750
	EUR	10 000 000	23/12/2015	23/06/2016	0,3	21 962 500
	USD	10 000 000	28/12/2015	27/01/2016	0,25	20 168 500
	EUR	27 000 000	31/12/2015	04/01/2016	0,1	59 298 750
<b>Attijariwafa bank Europe</b>	USD	25 000 000	31/12/2015	04/01/2016	0,2	50 421 250
	EUR	10 000 000	29/12/2015	01/02/2016	0,16	21 962 500
	EUR	10 000 000	29/12/2015	01/03/2016	0,21	21 962 500

*Source : Attijari bank*

##### c) Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

###### Reçues

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contre-garantie du groupe **Attijariwafa Bank** en couverture des risques encours des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contre-garantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

<sup>12</sup> Attijariwafa bank détient directement 100% du capital de Andalucarthage qui détient 58,98% du capital social de la société Attijari bank.

---

Un amendement aux dites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations sus-visées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au-delà de cette période.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0,3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Aucune utilisation n'a été réalisée courant 2015.

#### Données

Néant.

#### d) Prestations de services reçues ou données

##### Reçues

- En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et **Attijariwafa bank Europe** (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 231 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 1 532 KDT.

- Attijari bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec **Wafa Salaf** (avec laquelle Attijari bank a des administrateurs en commun) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari bank s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa Salaf au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

- Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et **Attijariwafa bank** (qui détient directement 100% du capital de Andalucarthage qui détient 58,98% du capital social de la société Attijari bank) telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du Conseil d'Administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la Banque au 31/12/2015 s'élève à 4 795 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

- Une convention a été signée le 01 janvier 2015 entre Attijari Bank et **Attijari Africa** ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jours hommes selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2015 de 1 084 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 et vient remplacer l'ancienne convention d'assistance technique conclue avec Attijari Wafa Bank.

#### Données

Néant.

#### IV.10 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

	2015	2014	2013
Capital social en DT	198 741 450	198 741 450	198 741 450
Nombre d'actions	39 748 290	39 748 290	39 748 290
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	59 622	59 622	53 263
Dividende par action en DT	1,500	1,500	1,340
Date de distribution	20/07/2016	16/06/2015	11/07/2014

#### IV.11 MARCHÉ DES TITRES DE ATTIJARI BANK

Les actions de Attijari bank sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Attijari bank a émis l'emprunt obligataire suivant :

Intitulé	Montant	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2015 en KDT
EOS Attijari bank 2015	60 MDT	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	38 050
		7,50% et/ou TMM+2,10%	7 ans	21 950
EO Attijari bank 2010	50 MDT	TMM+0,6%	7 ans	21 428

Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés de titres étrangers.

#### IV.12 NOTATION

En novembre 2015, l'agence de notation internationale Capital Intelligence a accordé la notation « BB » à long terme avec perspective d'évolution stable et « B » à court terme à Attijari bank.

Date	Notation LT	Perspective	Notation CT	Agence de notation
Mars 2009	B-	Stable	A3	Capital Intelligence
Février 2010	B	Stable	A3	Capital Intelligence
Décembre 2011	B+	Positive	A3	Capital Intelligence
Décembre 2012	BB-	Stable	A3	Capital Intelligence
Novembre 2013	BB	Stable	B	Capital Intelligence
Décembre 2014	BB	Stable	B	Capital Intelligence
Novembre 2015	BB	Stable	B	Capital Intelligence

---

# **Bank Rating Report**

## **Attijari Bank**

### **Tunisia**

---

## Capital Intelligence

Oasis Complex, Block E, Gladstone Street  
PO Box 53585  
CY 3303 Limassol  
Cyprus

Telephone: +357 2534 2300  
Facsimile: +357 2581 7750

E-mail: [capital@ciratings.com](mailto:capital@ciratings.com)  
Web site: <http://www.ciratings.com>

### CONTACT

#### Primary Analyst

Darren Stubing  
Tel: +357 2534 2300  
Email: [darren.stubing@ciratings.com](mailto:darren.stubing@ciratings.com)

#### Secondary Analyst

Tom Kenzik  
Senior Credit Analyst  
Email: [tom.kenzik@ciratings.com](mailto:tom.kenzik@ciratings.com)

#### Rating Committee Chairman

Senior Credit Analyst

The ratings have been initiated by CI. However, the issuer participated in the rating process. The information sources used to prepare the credit ratings are the rated entity and public information. CI had access to the published financial statements of the issuer for the purpose of the rating and had access to one or more of the following: the internal accounts; management; and other relevant internal documents of the issuer. CI considers the quality of information available on the issuer to be satisfactory for the purposes of assigning and maintaining credit ratings. CI does not audit or independently verify information received during the rating process.

The rating has been disclosed to the rated entity and released with no amendment following that disclosure. Ratings on the issuer were first released in March 1995. The ratings were last updated in November 2014.

The principal methodology used in determining the ratings is Bank Rating Methodology. The methodology, the meaning of each rating category, the time horizon of rating outlooks and the definition of default, as well as information on the attributes and limitations of CI's ratings, can be found at [www.ciratings.com](http://www.ciratings.com). CI's policy on unsolicited ratings including an explanation of the colour coding of credit rating symbols can be found at the same location. Historical performance data, including default rates, are available from a central repository established by ESMA (CEREP) at <http://cerrep.esma.europa.eu>.

A Capital Intelligence rating is not a recommendation to purchase, sell, or hold a security of the institution, inasmuch as it does not comment as to market price or suitability for a particular investor.

Reproducing or distributing this publication without the publisher's consent is prohibited. Information has been obtained by Capital Intelligence from sources believed to be reliable. However, because of the possibility of human or mechanical error by our source, Capital Intelligence, or others, Capital Intelligence does not guarantee the accuracy, adequacy or completeness of any information and is not responsible for any error or omissions or for the results obtained from use of such information.

Copyright © Capital Intelligence (Cyprus) Limited 2015

**ATTIJARI BANK**Tunis, Tunisia  
November 2015

<b>RATINGS</b>				<b>FINANCIAL HIGHLIGHTS</b>				
	Current	Previous	Last Changed	USD (mn) TND (mn)	6/2015 USD	6/2015 TND	2014 TND	2013 TND
<b>Sovereign</b>	<b>*NR</b>			Total Assets	2,903	5,632	5,304	4,954
				Net Loans	1,904	3,693	3,601	3,401
<b>Foreign Currency</b>				Customer Deposits	2,442	4,738	4,506	4,048
Long-Term:	<b>BB</b>	BB-	Nov 13	Total Capital	203	393	408	387
Short-Term:	<b>B</b>	C	Mar 09	Gross Income	73	142	268	255
				Net Income / Loss	23	45	74	83
<b>Financial Strength</b>	<b>BB</b>	BB-	Nov 13	Exchange Rate: USD/TND		1.94	1.86	1.64
<b>Support</b>	<b>3</b>	4	Mar 11	%		6/2015	2014	2013
				NPLs / Gross Loans		8.15	8.69	9.16
<b>Outlook</b>				Loan-Loss Reserves /NPLs		84.14	81.38	74.30
Foreign Currency	<b>Stable</b>	Positive	Dec 12	Capital Adequacy Ratio		10.70	10.93	10.96
Financial Strength	<b>Stable</b>	Positive	Dec 12	Net Loans / Stable Funds		74.06	75.56	80.00
				Est. Interest Margin		2.54	2.66	2.96
				Cost / Income		49.78	50.50	49.61
				Return on Average Assets		*1.62	1.44	1.77

\*Not publicly rated; internal shadow sovereign rating assigned

\*Annualised

**RATING DRIVERS****Supporting the Rating**

- Sound liquidity with the Bank's liquidity profile above peer group average. Loan facilities
- Good profitability, despite the fall in 2014, with returns above peer average.
- Owned by Attijariwafa Bank (AWB), Morocco's largest bank – which also provides management support.

**Constraining the Rating**

- Very modest capital base and regulatory capital ratio (Basel I). The Bank also has a very low effective coverage ratio for NPLs.
- Very challenging operating environment with the Tunisian economy remaining weak.
- Although improving and better than sector average, non-performing loan (NPL) ratio remains high by global standards.
- Large increase in marketable securities in 2014 which may increase income volatility.

**RATING RATIONALE**

Attijari Bank (AB), Tunisia's sixth largest bank by assets, holds an adequate financial profile relative to the peer group due to better asset quality, a reasonable level of liquid assets, and solid profitability. Profitability declined slightly at the operating level (although operating profit was just higher) in 2014 with a slight decline in net interest income. The bottom line return was impacted further by a higher effective tax charge. Nonetheless, AB's returns remain reasonable and at the higher end of the Tunisian peer group. Returns to end-June 2015 were higher due to increased gross income and a continued fall in the cost of risk.

The Bank's asset quality has improved over the past two years. NPLs were static in 2014 and recorded a decline in the six months to June 2015. Provisioning coverage has also grown and is at an adequate level although the effective coverage ratio is low. Pressure remains on loan asset quality throughout the sector however due to the weak economy.

Capital adequacy is very modest although the CAR is above regulatory requirements. It has been boosted slightly in 2H 2015 following a new subordinated bond which qualifies as tier two capital. AB's

---

liquidity is sound and the Bank's position is better than most peer banks through a greater amount of liquid assets and a higher proportion of customer deposit funding and corresponding lower level of loans within the balance sheet.

AB's Financial Strength Rating (FSR) is affirmed at 'BB', supported by better than average liquidity, sound profitability, and improving loan asset quality. It is constrained by its modest level of risk-weighted capital and low effective coverage against NPLs. AB's Long-Term Foreign Currency (FC) Rating is maintained at 'BB' and the Short-Term FC Rating is affirmed at 'B'. The Outlook for both the FC Ratings and the FSR is 'Stable'. The Support Rating is maintained at '3', based on the support of the Moroccan parent – AWB – and the opinion that further support, if needed in the future, would be forthcoming.

## **PERFORMANCE OUTLOOK**

AB's financial performance is expected to remain above that of most peer banks in Tunisia. Loan-asset quality is reasonable in the context of the banking sector and NPLs have fallen to June 2015 with loan-loss coverage improving. There may be some challenges in 2H 2015 and into next year as key economic sectors in Tunisia, such as tourism, remain under severe pressure. However, AB does not have significant exposure to problematic sectors and loan asset quality is not expected to worsen.

The Bank's returns for full year 2015 should exceed those of 2014; the returns to end-June 2015 were good and net profit for the full year should be around 8% higher than last year. The cost of risk will be the main variable but should be well controlled.

AB's liquidity position is comfortable, and the Bank continues to build a stable customer deposit base with its market share of customer deposits growing. It also holds a higher than average level of liquid assets and supported by a good (and growing) customer deposit funding base. Its liquidity provides the Bank with a small buffer in the current challenging operating environment in Tunisia. Capital is modest but has been lifted slightly recently through the issue of tier 2 debt. Overall, the Bank is well governed, has a focused strategy and benefits from Attijariwafa ownership.

The Tunisian economy has been fairly resilient throughout a protracted political transition. However, GDP growth is expected to be a lower 1% in 2015. In October 2015, the IMF completed its sixth review of Tunisia's economic performance under a 24-month programme supported by a Stand-By Arrangement (SBA). The completion of the sixth review enabled the immediate disbursement of USD302mn, bringing total disbursements under the arrangement to about USD1.41 billion.

## **BANK HISTORY AND STRATEGIES**

### **Bank History**

Attijari Bank (previously known as Banque du Sud – BDS) was established in 1968. In 1971, Italy's Monte Dei Paschi Di Siena (MDPS) acquired a stake in its capital. The Bank was partially privatised in 1997, and ownership up to November 2005 consisted of MDPS 15.45%, several state companies/agencies 33.54% (combined total), several private groups 32% (combined total), and publicly held 19%.

In November 2005, the government and MDPS sold their stakes to Morocco's Attijariwafa Bank (AWB), which now owns 59% of AB with the remainder owned by private groups and the public. AB is Tunisia's sixth largest bank by total assets and operates a system of 200 (2013: 190) branches nationwide – the largest in the country.

## **Ownership Structure**

Attijariwafa's stake is held through a holding company called Andalou Carthage. AWB manages the Bank, and there are a number of seconded executives. Andalou Carthage is 83.71%-owned by AWB, and the remaining 16.29% belongs to Spain's Group Santander.

<b>Attijari Bank</b>	<b>(%)</b>
Andalou Carthage	58.98
Groupe Driss	9.91
Groupe Mzabi	9.71
Others	21.41
<b>Total</b>	<b>100.00</b>

AWB was established in 1911 as Banque Commerciale du Maroc (BCM), and is Morocco's oldest and largest bank.

The principal owners of AWB are:

- Omnium Nord Africain (ONA) group (33%).
- Spanish bank holding company Santusa Holding SA (14.5%) [Santander].
- Local firm Groupe MAMDA & MCMA (7.8%).

AWB's total group assets at end June 2015 stood at MAD403.7 billion (USD41.3 billion approximately) with shareholders' equity of MAD40.6 billion (USD4.2 billion approximately).

A CI rating report on Attijariwafa Bank (August 2015) is available. CI assigned AWB the following ratings: Long-Term Foreign Currency (FC) Rating of 'BBB-', Short-Term FC Rating of 'A3', and Financial Strength Rating of 'BBB'. In case of need, the first line of support for AB would come from AWB; this is not guaranteed, but would be expected. The Tunisian authorities are also likely to support the Bank, as it controls around 8% of sector assets.

## **Operating Environment**

### **Economy**

In October 2015, the IMF completed its sixth review of Tunisia's economic performance under a 24-month programme supported by a Stand-By Arrangement (SBA). The completion of the sixth review enabled the immediate disbursement of USD302mn, bringing total disbursements under the arrangement to about USD1.41 billion.

The two-year SBA of USD1.61 billion was approved by the IMF on June 7, 2013. On May 11, 2015, the Executive Board approved a 7-month extension of the SBA to December 31, 2015 to provide time for the Tunisian authorities to implement the policy measures needed to deliver forward-looking commitments, notably banking and fiscal reforms.

Tunisia's economy has been resilient throughout a protracted political transition and a difficult international economic environment. The country has been facing headwinds from security threats and social tensions, which are offsetting the benefits from the successful conclusion of the political transition, lower international oil prices, and a (slightly) recovering Europe.

Growth momentum has declined in 2015, with GDP growth averaging 1.2% YoY for the first semester as activity in the manufacturing, tourism, and mining sectors slowed significantly. Headline inflation fell to 4.2% in July 2015, reflecting lower food prices and a prudent monetary policy.

Throughout its political transition over the past four years, Tunisia has successfully preserved macroeconomic stability in the face of a difficult international economic environment and increased regional turmoil. The terrorist attacks at the Bardo Museum and in Sousse in the first half of 2015, which killed 60 western tourists, represented a severe blow to an economy already facing large external and fiscal imbalances. The two terror attacks severely impacted the tourism industry and investor confidence. Following the attack in Sousse, a State of emergency was declared and several countries issue advisories against travelling to Tunisia.

Tunisia's first free and fair legislative elections were won by the main secular party Nidaa Tounes (led by Beji Caïd Essebsi) in 2014, with 39% of the seats, followed by Ennahda with 31%. The first post-transition government was formed in February 2015, led by independent PM Habib Essid, and

supported by a broad coalition comprising Nidaa Tounes, Ennahda, the centrist UPL party and the centre right Afek Tounes.

The unemployment rate improved to 15.2 percent in Q2 2015, amid new public sector jobs. After a peak of 6.6% in June 2013, headline inflation had declined to 4.8% y-o-y by end-December 2014, as food price declines compensated for increases in administered energy prices. After increasing at the beginning of 2015, inflation rates have again been falling, reaching 4.2% in August

Weak tourism receipts, buoying imports (especially energy and capital goods imports), and declining oil and phosphate exports widened the current account deficit to 8.5% of GDP in 2014, its highest level since the 1980s. In the first half of 2015, exceptional olive oil exports and declining energy imports helped compensate the drop in tourism receipts, thereby narrowing the current account deficit to 4.6% of GDP.

Foreign direct investments, mostly concentrated in the energy sector, have increased but are still at low levels. Official support and international market access—including the January 2015 issuance of a 10-year Eurobond (USD1 billion at 5.875%) which for the first time since 2007 was completed without a third country guarantee—have helped keep Tunisia's reserve levels above four months of imports. After peaking in mid-2012 at over 400bps, sovereign spreads narrowed significantly to 230bps following the completion of the political transition, although they widened again to 300bps following the Sousse attack.

The Central Bank of Tunisia (CBT) has maintained a prudent monetary policy stance, by gradually increasing its policy rate to 4.75% percent in June 2014 (from 3.5% in 2012). However, low deposit mobilisation, caused by weak economic activity and deposit drawdown by cash-strapped mining companies impacted by work stoppages, are keeping several Tunisian banks (mostly public) under liquidity pressure. As a result, banks have been increasingly dependent on direct CBT refinancing that amounted to TND5.6 billion by end-July 2015, despite the February 2015 elimination of required reserves on consumer loans. Dinar liquidity is further constrained by continued CBT interventions in the foreign exchange market. Private sector credit picked up in 2014, but growth has recently slowed down to 7.3% at end-June 2015, in line with weaker economic activity.

With annual turnover of about TND3 billion, tourism accounts for about 7% of Tunisian GDP and 10% of exports of goods and services. The sector directly employs people across the value chain of 230,000 hotel rooms and roughly 190 tour operators and travel agents. It accounts for 15% of employment. The Bardo and the Sousse attacks prompted a 45-50% cancellation of existing bookings to Tunisia, emptying hotels at the height of the summer season. Tourist arrivals from Europe declined by 70% (YoY) in July alone. Tunisia's National Tourism Office estimates that about 85-90% of the over 800 registered hotels are experiencing financial difficulties or are in the process of shutting down. For the year as a whole, tourism inflows are expected to decrease by 45% (to about USD1.1 billion). Tourism sector loans represent less than 7% of the total loan portfolio, but NPLs are 25% of the banking sector and 40% of the tourism sector loan portfolio. The hotels' financial difficulties will likely feed into higher NPLs, thereby hitting bank earnings.

Indicators	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Real GDP	3.0	-1.8	3.7	2.3	2.3	1.0
CPI (Average)	4.4	3.5	5.6	6.1	4.9	5.0
Current Account (% GDP)	-4.8	-7.4	-8.2	-8.4	-8.8	-8.5
Gr. official Reserves USDb	9.5	7.5	8.7	7.7	7.7	8.2
Months of Imports	4.4	3.4	4.0	3.4	4.0	4.3
External debt to GDP	48.5	51.0	51.6	54.0	56.2	64.4
Unemployment Rate	13.0	18.9	16.7	15.3	15.2	15.4
Population	10.5	10.7	10.8	10.9	11.1	11.3

Source: IMF

---

## Banking Sector

The banking system remains weak overall, with low capital adequacy and tight liquidity. Low deposit growth is keeping public banks' liquidity very tight, increasing banks' recourse to CBT refinancing. Against this background, private sector credit growth remains modest.

Efforts to strengthen the banking sector are ongoing. Steps include revamping regulations on loan classification, provisioning and liquidity, public banks' restructuring process (including completion of audits and launching of the recapitalisation process), improving the design of bank reporting, eliminating regulatory forbearance, strengthening bank supervision, and improving the legal framework, which is not in line with good international practices.

At end-March 2015, banking sector capital adequacy ratios stood at 9.5% (around 3.5% for public banks and 12.7% for private), below the regulatory requirement of 10%. NPLs in public banks are more than double the level of private banks, underlying the weak quality of public bank clients. The NPL ratio for state banks at end 2014 was 24% with private banks 9.9%. The overall NPL ratio for the sector was 15.7% at end 2014 and 15.8% at end March 2015. Provision coverage for state banks was stated at 52.2% with private banks 68.9% (overall coverall 56.6%). The creation of a system-wide Asset Management Company (AMC) to deal with distressed debt was envisaged in the revised 2014 budget—with an initial focus on tourism sector debt. Its effectiveness requires parliamentary adoption of the AMC law, which has been delayed to date. Authorities are also trying to adopt a new bankruptcy law. The draft new banking law includes important improvements concerning deposit guarantees, bank governance, consolidated supervision, licensing, and the stronger resolution framework.

The banking sector has been facing a need for structural improvement in liquidity since the beginning of the revolution, with recent improvements negated by fresh deposit withdrawals from mining companies and increased FX interventions. As a result, banks have remained overly reliant on direct CBT refinancing. When completed, the ongoing recapitalisation of public banks, which have been the main recipient of CBT resources, will help reduce refinancing needs and mitigate the structural liquidity deficit. The establishment of a full-fledged lender of last resort mechanism (November 2015) which is expected to be introduced in the forthcoming CBT law will improve the resilience of the financial system and improve the conduct of monetary policy. Liquidity management has also been helped somewhat by ongoing improvements in the collateral framework, as the share of borrowings collateralised by government securities doubled from 20% in 2013 to 40% in 2014.

Tunisia's three public banks have been hampered by weak lending practices and governance issues. Progress on reforming public banks is under way albeit with delay. The restructuring plans of the three banks (two of which were adopted in February and June 2015) and the launch of the capital subscription process allowed Banque de l'Habitat (BH) to meet the 10% minimum solvency ratio by end-September. Depending on the finalisation of the audit results, which are still pending, the third public bank (BNA) might not need additional capital thanks to explicit state guarantees for SOE loans and planned asset sales. For all public banks, and in line with sound international practices, the government remains committed to cover any unsubscribed capital at the closing of the books, effectively diluting existing shareholders.

The performance of the Tunisian banking system has long been hampered by the performance of the main three state-owned banks. These banks are systemic, currently representing 37% of banking assets and around 28% of banking sector deposits. All three state banks have been undercapitalised.

Between February and June 2015, the general shareholders' meetings of two state-owned banks (STB and BH) adopted recapitalisation and restructuring plans. The plans are based on the principle of one-time recapitalisation in an amount that would meet all the prudential rules on an individual basis as of closing accounts of March 31, 2015, fully taking into account the results of the independent audits conducted in 2013 and 2014.

In conjunction with this recapitalisation, the following measures will be taken: The government will renew and issue guarantees on BH's and STB's loans to public borrowers, which needed to be provisioned according to the audit conclusions. The guarantees would be provided up to the amount

which would enable the banks to meet prudential standards, and in line with the loan outstanding amount. This will also be provided to the BNA as soon as the restructuring plan is finalised.

To ensure that the recapitalisation amounts can alleviate the impact of slower economic activity than expected when the original business plans were made, the banks are planning to build up an additional capital buffer by selling their non-strategic assets. To account for the weaker than expected economic environment, and to ensure prudential norms are respected throughout the operational restructuring period, all three public banks' business plans will be updated and adopted by their boards by end 2015. Also, the 2015 revised budget law has granted greater authority for boards of public banks to forgive tourism-related debt, thereby allowing public banks to manage their NPLs in a more dynamic manner, and to increase the possibility of restoring the solvency of some debts.

The revamping of the banks' governance framework, already initiated with the appointment of new board members representing the government (structural benchmark at June 2015) and the separation of the functions of the Chair of the Board of Directors from those of the Managing Director, is a prerequisite for any decisions on operational restructuring. Banks will also define the roles of the Board of Directors, its affiliated committees, and executive management, and to appoint new heads to key areas, in particular risk, finance, compliance, and auditing. Also, tenders will be issued, in the course of the last quarter of 2015, for the selection of an investment bank to lead the process of acquiring a technical/strategic partner to invest in the banks' capital, which will be a step toward better governance and would provide the necessary expertise to improve risk management and assessment methods.

**STB recapitalised.** All phases of the capital subscription, bringing total capital to TND776.8mn, were completed on September 18 2015. Interest in STB by existing private shareholders was modest, resulting in the government share increasing from 51% to close to 80%. Explicit guarantees for STB were issued in a lesser amount than expected (about half), on grounds of smaller outstanding claims on public enterprises. The authorities expect this to be sufficient to bring Tier 1 capital above 7% as of end-June 2015; this and the resulting level of total capital will be verified following the certification of the end-June accounts (expected late December 2015).

Subscriptions to capital increases were closed for Banque de l'Habitat (BH) and planned sale of non strategic assets for the Banque Nationale Agricole (BNA) are ongoing.

%	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CAR	11.6	11.7	12.4	11.9	11.7	11.8	8.2	9.4
NPLs	17.6	15.5	13.2	12.5	13.0	14.9	16.5	15.7
Sector								
Provisions to NPLs	53.2	56.8	58.3	68.7	55.4	45.9	56.4	58.0
Sector								
Return on Assets	0.9	1.0	1.0	0.9	0.7	0.6	0.3	0.9

### **Current Business Model**

The Bank conducts its business activities through its 190-branch network, and a smaller network of ATMs. AB's structure is divided into three distinct divisions: Consumer, Commercial, and Investment Banking. During the period 2007-2008, AB undertook a major organisational change project, managed by Accenture, which covered all processes, systems, and internal structure. It was completed at end 2008.

Much work over the last few years has been centred on the Bank's stock of NPLs. Going forward, the Bank's business model will focus on building its banking franchise through concentrating on developing its retail segment, while growing its SME and commercial banking activities. The business model is fairly simple in nature, capturing customer deposits for funding purposes, and directing these to loan activities. However, additional banking services are also being promoted, including those of treasury and trading activity.

---

## **Principal Business Strategies**

Management's main focus over the years has been on restoring AB's financial health through improving and strengthening its balance sheet and returning the Bank to profitability. The recovery, provisioning, and management of bad loans remain an important aspect of management objectives. Connected to improving the structure of the balance sheet was the removal of negative reserves; the Bank had to eliminate negative reserves by end 2009 (otherwise it was obliged to pay taxes on declared negative reserves). The Bank met the target.

AB has an ambitious strategy to expand its operations over the next three years, aided by branch and ATM expansion. Its original stated objective was to be the second largest bank in Tunisia by the end of 2010. This was an overly optimistic target, despite robust balance sheet growth. Moreover, growth has been curtailed, largely due to the revolution in 2011 and subsequent economic challenges. Growth remains a target for the Bank as it wants to build scale and market position.

Going forward, growth will be driven by retail and commercial banking expansion. The strategy will see the segmentation of the Bank's customer base, which will allow for a more focused approach, as well as increased opportunities for cross-selling. Specialist divisions (which previously did not exist) are being developed, including corporate and retail areas. New products are being launched, such as home mortgages, credit cards, and corporate cash management services. Given the current operating environment and status of the economy, the Bank's management is taking a cautious approach to asset expansion, and the main aim at the moment is maintaining (and improving) both asset quality and profitability. The Bank is considered to have amongst the best systems in Tunisia. In 2013, AB moved into a new head office in Tunis.

## **KEY FINANCIAL ISSUES**

Accounts are audited to Tunisian Auditing Standards (TAS) by Mazars and PwC. The accounts are unqualified. International Financial Reporting Standards (IFRS) accounting is not yet performed in Tunisia but is planned to begin in 2016. As is common with nearly all Tunisian banks, financial disclosure remains poor. Key areas such as related-party exposure, write-offs, interest rate matching, investment portfolio breakdown, asset liability breakdown are not disclosed. In addition, concentration risk in respect to loans and deposits has not been provided.

The June 2015 accounts are reviewed and not audited.

## FINANCIAL PERFORMANCE

**Weaker profitability in 2014 as margins contract together with a higher tax charge. Improvement in 1H 2015 through higher gross income and fall in cost of risk. Returns overall remain the second highest in the peer group.** Attijari Bank's financial performance was marginally weaker overall in 2014. Operating profit rose by just 3.1% (2013: +28.1%; 2012: +41.3%) to TND132.6mn. Net profit fell by 10.6% (2013: +69.5%) to TND79.5mn, reflecting a higher effective tax rate, which rose to 36.9% from 26.6% due to increased official taxation rates. The Bank has seen very good increases in net profit in the preceding years and the Bank has recorded amongst the highest returns in the Tunisian banking sector for some years now since its acquisition by AWB.

**Improvement in H1 2015.** Net profit for the first six months of 2015 was TND44.5mn, 9.6% higher than the TND40.6mn booked in H1 2014. The annualised return on average assets increased to 1.62% from 1.44% in 2014 (and 1.6% in 1H 2014).

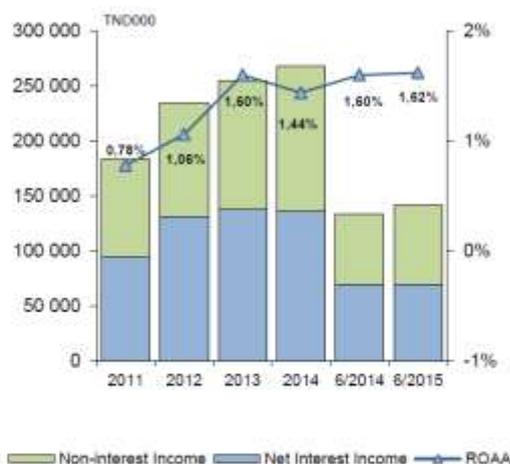
AB's interest income in 2014 was 7.1% higher, reflecting higher asset volumes, particularly loans. Net interest income of TND136.3mn was however down by 1.4%; Interest expenses grew by a higher rate of 17.9% in 2014, reflecting reasonable growth in customer deposits in a competitive deposit market.

In H1 2015, net interest income was TND69.5mn, the same figure as recorded in 1H 2014. In contrast to many peer banks, and although the NPL ratio is quite high by international standards, AB has a relatively well performing loan portfolio by Tunisian standards, and hence interest income is reasonable.

**Margins contract, but remain reasonable and above peer banks.** AB's margins are sound in the context of the Tunisian banking sector and have improved in each of the past four years up to 2014. Margins narrowed in 2014, reflecting a slightly higher cost of funds (challenging customer deposit market) and lower yields (fall in market rates in 2014). The Bank's cost of funds increased by 17 bps to 2.48% in 2014. This is below the peer average of 2.93%. AB's interest earned on average assets declined by 12 bps to 5.14% for the year. In turn, the estimated net interest margin (NIM) narrowed to 2.66% from 2.96%.

In H1 2015, on an annualised basis, the estimated interest margin fell marginally to 2.54%. Cost of funds fell slightly but interest on average earning assets rose declined by 18bps to 4.96%. Its estimated interest margin of 2.54% remained in excess of the peer group average.

Revenue and Return



Cost of Funds and Margins



**Net Interest Margin 2013**



**AB's interest margin is above the average for the peer group.** The Bank's good interest margin relative to the peer group (interest margin of 2.66% against a peer average of 2.43%) is mainly due to its lower cost of funds. AB's interest earned on average earning assets is reasonable - a function of its asset profile. AB has a larger- and growing - retail loan asset base, which generates higher margins. Loan asset quality is also relatively good compared to most peer banks.

**Growing core fee and commission income together with other non-interest income (NII) sources.** AB has a good flow of NII, which formed 49.1% of gross income (2013: 45.9%). Fee and commission income, at TND71.9mn (2013: TND64.4mn), contributed 54.6% (2013: 55.0%) of

the total in 2014. Fee and commission income is garnered through account fees, retail banking (cards and loans), and foreign trade financing fees.

Dealing securities income, mainly from Tunisian Treasury bill/bond trading to customers, was higher at TND31.0mn in 2014 against TND28.0mn in 2013, reflecting the increased size of the portfolio. Forex income was greater at TND23.6mn (2013: TND20.7mn) due to improved volumes. Other income is mainly from associates including Attijari Finance.

NII was TND72.7mn in H1 2015, up 13.8% from TND63.9mn in H1 2014. The improvement was led by fee and commission income and gains on securities.

**Branch expansion programme in play, but this has caused the cost base to rise; however, overall expenses remain well-controlled.** Operating expenses, mainly staff costs, including salaries and benefits, registered an increase of 6.8% (2013: 4.1%) in 2014 - slightly above the inflation rate. Staff numbers have grown by around 24% over the last seven years, as the Bank has grown its branch network. Against average assets, the expense base was lower at 2.64% (2013: 2.71%). However, the ratio of operating expenses to gross income rose to 50.5% (2013: 49.6%). The expense base as a proportion of gross income was just below 50% for H1 2014.

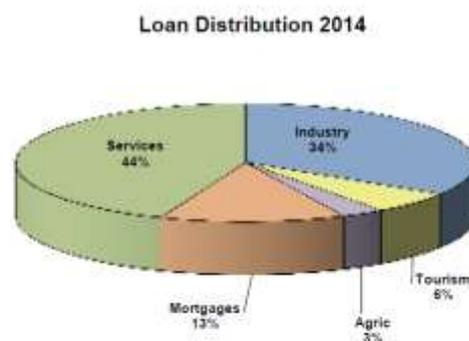
Operating profit saw an increase of 3.1% in 2014. Against average assets, it fell to 2.58% in 2014 from 2.75% in 2013. The peer group average was 2.30% in 2014. Operating profit improved further to TND71.4mn (1H 2014: TND65.5mn) in H1 2015. Operating profit on average assets (annualised) was 2.62%.

**Fall in cost of risk in 2014.** The Bank's provision charge fell by 24.5% to TND13mn in 2014. The provision charge to operating profit was 9.8% against 13.3% in 2013. AB's provision charge increased significantly in 2011, as the Bank experienced an increase in NPLs following the revolution. In addition, general provisions were required by Tunisian banks for the first time in 2011. Since then, the cost of risk has fallen consistently.

In H1 2015, the provision charge was TND3.4mn against TND6.3mn booked in H1 2014. NPLs for the period fell by 4%.

Net profit declined by 10.6% to TND73.9mn in 2014 due to the higher effective tax rate (absence of tax benefits as against those seen in previous years). Net profit in 1H 2015 was 10% higher at TND44.5mn (1H 2014: TND40.8mn).

## BALANCE SHEET



**AB's asset profile shows an adequate level of liquid assets which is slightly stronger than the peer average. Loan-asset quality is better than the peer group and has improved over the past two years.** AB's balance sheet has an adequate level of liquid assets, a manageable level of loans against total assets, and better than peer average loan asset quality. Over the last few years, balance sheet growth has been fairly modest, reflecting the operating conditions in Tunisia, but AB's asset growth has been slightly above peer banks. Loan expansion was 5.9% in 2014 against 4.5% in 2013. Total assets grew by a lower 7.1% to TND5,276mn in 2014. The Bank's asset growth in 2014 was against the average of the peer group of 5.1%. Growth in H1 2015 was a higher 6.2% for the six months with expansion seen mainly in Tunisian treasury bills.

Loans formed a lower 67.9% of total assets at end 2014 (2013: 68.7%); the loan book is generally well-diversified by economic sector with the main exposure to the services industry at 44% (this comprises a large number of sub-sectors). Industry constitutes 34% of the loan book, with the higher risk tourism sector comprising 6% of the total portfolio. Both the tourism and industrial sectors have been a major source of NPLs.

There is adequate liquidity in the balance sheet with liquid assets (which includes bank placements) forming a higher 17.4% (2013: 21.2%) of total assets at end 2014. Bank placements fell year-on-year with funds diverted to marketable securities which include high grade local corporates and public sector securities. These rose to 8.7% of total assets at end 2014 with the Bank looking for increased yield in its asset base. Tunisian government Treasury bills (T-bills) and Central Bank placements formed 13.1% (2013: 13.4%) of assets, with bank placements (mainly with Tunisian banks) forming a further 4.3% (2013: 7.7%).

The Tunisian banking sector remains tight in respect to liquidity and many banks are obtaining funding from the Central Bank. Treasury bills are all Tunisian dinar-denominated. They can be repurchased through the CBT's discount window but there is a very limited secondary market and thus not considered highly liquid.

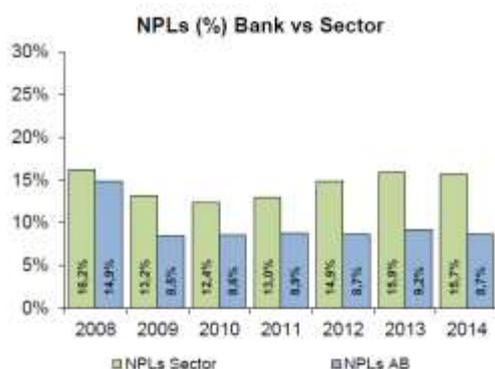
Liquid assets at end-June 2015 were higher at 20.1% with increased government t-bills and bonds. That percentage compares well to the peer group.

**Falling level of NPLs and improved loans asset quality up to end-June 2015. AB has a lower level of NPLs compared to peers and the market overall.** The Bank's level of NPLs remained static in 2014 (and only a minor rise in 2013). Prior to this, AB's stock of NPLs had increased post 2011. This was due to the revolution which occurred in early 2011 and the subsequent pressure on the economy, and in particular the corporate (and Tourism) sector. However, in 2013, NPLs grew by just 1.5%, representing a lower 9.2% of gross loans against. In 2014, NPLs rose by only 0.8% to TND337mn, with the NPL ratio falling to 8.7%.



For the six months to end-June 2015, NPLs declined by 4.1% to TND323mn. According to management, NPLs are across most business sectors, but predominantly in the manufacturing, construction and tourism sectors (above one-third of NPLs). AB's NPL to gross loan ratio stood at 8.2% of gross loans at end-June 2015. The Bank's NPL ratio remains well below the sector average (see below).

NPLs are classified according to Tunisian standards, as follows: Class 2 (three to six months overdue), Class 3 (six to twelve months), Class 4 'loss' loans (over one year overdue), and *crédits contentieux* (Class 5: ready to write off). These are regulatory requirements as stipulated by the CBT. The majority of AB's NPLs are Class 4 and *crédits contentieux*. Tunisian banks however rarely write off NPLs.



**AB's NPL ratio is lower than the sector average.** AB's NPL ratio of 8.7% at end 2014 was below the sector average, which stood at 15.7%. The Tunisian banking sector has been plagued by a high level of bad loans for many years. The events and subsequent economic downturn of 2011 has seen a rise in NPLs for banks and the sector overall, particularly in more vulnerable sectors such as tourism and manufacturing.

**Provision coverage is adequate and has improved consistently over the last few years. Low effective coverage however.** AB's provision coverage ratio at end 2014 was a higher 81.4% against 74.3% for 2013. The balance is provided

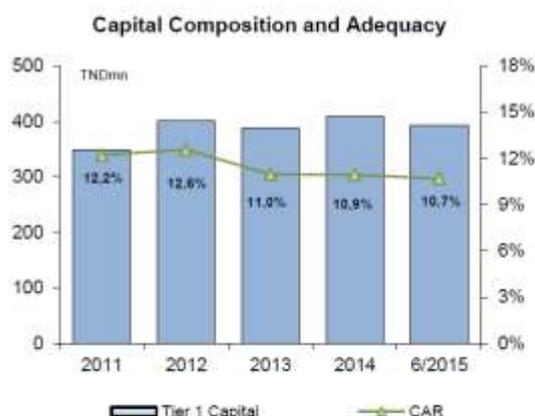
by security approved by the CBT and includes real estate, securities and other tangible assets. However, the value of security in the market is likely to be low, and in any case, the pursuit of such collateral through the Tunisian courts is both lengthy and difficult; thus, a further increase in coverage would be prudent. As at end-June 2015, the coverage ratio was a slightly higher 84.1%.

The ratio of unprovided NPLs to free capital fell to 24.1% in 2014 from 40.9% in 2013. Based on the gap at end 2014 and the level of operating profit, it would take the Bank six months of operating profit to fully bridge the difference between NPLs and loan-loss reserves (LLRs). Unprovided NPLs to free capital declined to 20.6% at end June 2015. Effective NPL coverage is low at 1.6x however.

**Limited contingent accounts.** AB's contingents form just 9.5% of total assets at end 2014 (12.0% at end 2013). This is well below the peer group average. Contingent activity was higher as at end June 2015 but represented 11.5% of total assets.

**Modest risk weighted capital position.** Total capital increased by 5.4% to TND408mn in 2014 through retained earnings (paid-up capital as not increased for some years now).

At end 2014, CAR was a modest 10.93% against 10.96% at end 2013. As at end-June 2015, CAR (preliminary) was a lower 10.70%. The CBT's minimum Basel I ratio was increased to 9% from January 2013. A dividend of TND53.3mn was distributed in 2014 (the same figure as in the previous year). AWB, AB's majority shareholder, had an agreement with the Central Bank to resolve the insufficient capital position (caused by substantial provision charges and hence, losses following its takeover) by end 2009, i.e. to meet the then 8% minimum ratio. Moreover, AB had to eliminate its negative reserve position by this time, but met the requirement as at end-June 2009. The Bank could not distribute any dividends until the capital position was restored. Despite this, until 2013, AB had not distributed any dividends, preferring to boost capital internally. In 2013 and 2014 the dividend payout ratio has been high.



Total capital to total assets was a low 7.7% at end 2014. This was below the peer group average of 9.6%. Free capital moved ahead in 2014 but remains small its total assets. Internal capital generation remains limited (due to the dividend payout) despite the Bank's reasonable profitability. As mentioned above, effective NPL coverage is low at around 1.6x due to the Bank's subsidiary investments and fixed assets together with the unprovided NPLs.

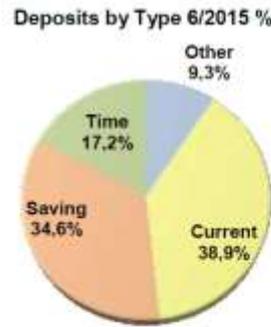
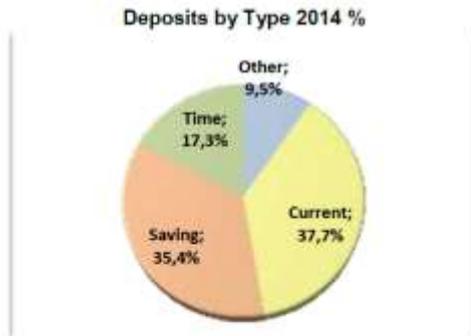
Basel II (standardised approach) is scheduled (delayed as the previous plan was 2014) to be implemented from 2016. The minimum CAR ratio is now 10% in Tunisia, but was 9% at end 2014. Although Basel II is being implemented, the Central Bank is also working on elements of Basel III, but this largely focuses on the LCR initially.

AB recently launched and concluded a subordinated bond of TND60mn for 5 and 7 year maturity. It qualifies as tier 2 capital and the CAR is above 11% now.

**AB's liquidity position is considered sound with slight improvement recorded in 2014 and further in H1 2015.** AB's liquidity position was adequate at end 2014, with the position improving during the course of the year in terms of loan-based liquidity ratios. Customer deposit growth was around twice the growth rate in loans (as was the case in 2013 also), which led to improvement in most liquidity ratios. Liquid assets ratio fell slightly YoY due to the fall in bank placements. Tight liquidity has been a major issue for all Tunisian banks since the beginning of 2011, as the customer deposit market has been very weak due to the revolution and uncertainty in the market, as well as the weak economy. However, AB's position has been better than most peer banks.

The Bank's liquid asset ratio fell to 17.4% at end 2014 from 21.2% in 2013. Customer deposits grew by 11.5% in 2014, against loan growth of 5.9%. Increasing customer deposits remains part of the Bank's core strategy in order to provide a stable funding source to support a growing loan book. AB's growth in customer deposits was above the peer group average of 6.0% in 2014, and in fact was the highest growth rate in the peer group. At end 2014, AB's net loans to customer deposits ratio improved to 79.9% from 84.2%. The majority of funding is derived from customer deposits, which represented 85.0% (2013: 81.6%) of total liabilities and capital at end 2014. The Bank's market share of deposits in the Tunisian banking sector was 10.5% at end 2014 (9.4% in 2013; 9.2% in 2012).

The deposit mix has improved over the last few years with a higher proportion of cheaper demand and savings deposits (CASA), but there was a slight weakening in the mix in 2013 as time deposits grew by a higher 20.9%. In non-remunerative deposits, AB has a market share of 10.7% and this percentage has also grown over the past few years. CASA deposits formed at a marginally higher 73.1% at end 2014 against 73.0% at end 2013 (and a slightly higher 73.5% at end June 2015).



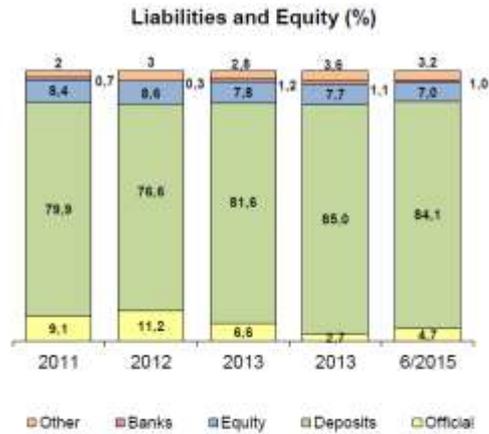
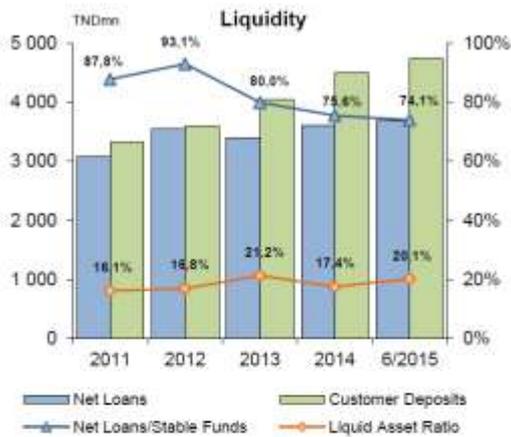
AB, along with most other Tunisian banks, has obtained CBT funding over the past three years, owing to tight liquidity in the domestic market. At end 2014, funding from the Central Bank amounted to TND90mn (2013: TND262mn; 2012: TND226mn). This represented around 2% of total Central Bank funding – with AB's level much lower than most banks. Central Bank funding at end June 2015 was TND222mn, or around 5% of Central Bank funding.

The liquid asset ratio improved to 20.1% at end-June 2015. The ratio of net loans to customer deposits fell to 78.0%, as did net loans to stable funds to 74.1%.

The net liquid assets ratio at end 2014 was a reasonable 16.4% (2013: 20.0%), with net interbank assets of TND326mn. At end June 2015, it increased to 19.1%. The quasi-liquid assets ratio was a reasonable 28% at end June.

**Regulatory liquidity ratio.** It is mandatory (theoretically) for Tunisian banks to report their liquidity positions to the Central Bank on a monthly basis, and to meet a ratio of 100% short-term-assets to short-term liabilities, as calculated by the Central Bank formula. Alternatively, banks may place the amount of any shortfall in a special reserve account with the CBT. According to the methodology of the CBT, the denominator of the ratio is greatly influenced by the weightings assigned to different liability categories. Demand deposits are weighted 60%, savings deposits 3%, term deposits 13%, certificates of deposit (CDs) 40%, and interbank liabilities 100%. Consequently, there has been a tendency for some banks to move out of the interbank market, despite its lower cost compared to other purchased funds. This has not been necessary for AB, as it has always focused on customer deposit funding. At end 2014, AB posted a CBT liquidity ratio of 111.5% (2013: 96.8%). There were only three other banks (UBCI, Arab Tunisian Bank and Banque de Tunisie) which carried a regulatory liquidity ratio above the minimum at end 2014.

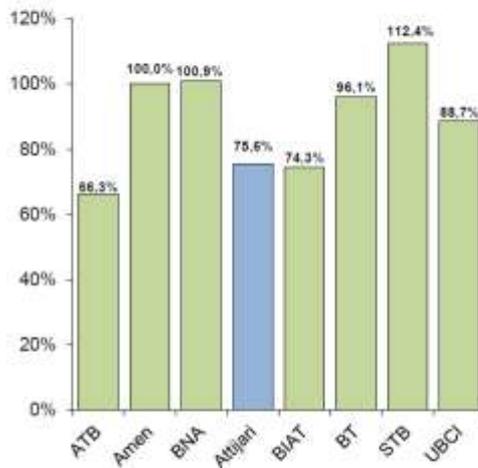
In 2015, the CBT has moved to the Basel Accord's Liquidity Coverage Ratio. Currently, the minimum requirement for Tunisian banks is 60%; it will increase by 10% per year until it reaches a minimum requirement of 100% in 2019. At end June 2015, AB's ratio based on this calculation was 200% according to AB management.



Against the peer group, AB has better liquidity, with the net loans to stable funds ratio at 75.6% (peer group average 90.8%). Tunisian banks display tight liquidity due to the high level of loans within their balance sheets, a small stock of liquid assets, and a relatively limited base of customer deposits.

As with most Tunisian banks (although specific details are not provided), AB has a negative mismatch (i.e. liabilities in excess of assets) at the short-end (up to three months) due to the dominance of customer deposits within the funding base, combined with the longer maturities of the loan book. This has historically provided no problems, but a market event could create short-term funding pressure. AB's maturity position is comparable to that of most Tunisian banks. That said, AB, as with other Tunisian banks, would benefit from some longer maturity wholesale funding. All funding is domestically sourced (apart from the special resource funding of TND51mn from international funding agencies).

**Net Loans to Stable Funds Ratio 2014 (%)**



The Bank does not have any funding facilities from AWB. As mentioned, AB's liquidity remained adequate at end June 2015. Customer deposit growth was 5.5% in the period which again was above both the market and peer averages.

---

## **Chapitre 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE ATTIJARI BANK ET SON EVOLUTION**

---

## I. APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN

### I.1 CADRE REGLEMENTAIRE

#### a) Lois régissant le secteur

Le secteur bancaire est régi par les Lois, Décrets et Arrêtés suivants :

- Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers ;
- Loi n° 1958/90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie telle que modifiée par la loi n° 2006/26 du 15 mai 2006 ;
- Loi n° 2005-51 du 27 juin 2005 relative au transfert électronique de fonds ;
- Loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent telle que modifiée par la loi n° 2009-65 du 12 août 2009 ;
- Loi organique n°2004 - 63 du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel ;
- Décret n° 2009-88 du 13 janvier 2009 portant création d'un centre de recherches et d'études financières et monétaires et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement ;
- Décret n°2007-3003 du 27 novembre 2007 fixant les modalités de fonctionnement de l'Instance Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel ;
- Décret n°2007-3004 du 27 novembre 2007 fixant les conditions et les procédures de déclaration et d'autorisation pour le traitement des données à caractère personnel ;
- Décret n° 2006-1880 du 10 juillet 2006 fixant la liste et les conditions des services bancaires de base ;
- Arrêté du Ministre des Finances du 13 juillet 2010 portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants ;
- Arrêté du Ministre des Finances du 02 décembre 2009 modifiant et complétant l'arrêté du 10 septembre 2004 portant fixation des montants prévus aux articles 70, 74, et 76 de la loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent ;
- Arrêté du Ministre des Finances du 30 juin 2009 portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants ;
- Arrêté du Ministre des Finances du 03 février 2009 portant modification de l'arrêté du 25 février 2006, fixant les taux et les conditions de prélèvement de la contribution au profit du régime de garantie des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises dans l'industrie et les services et les participations dans leur capital.

#### b) Organisation du secteur bancaire tunisien

Les établissements financiers en Tunisie sont placés sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie dont les principaux rôles sont de :

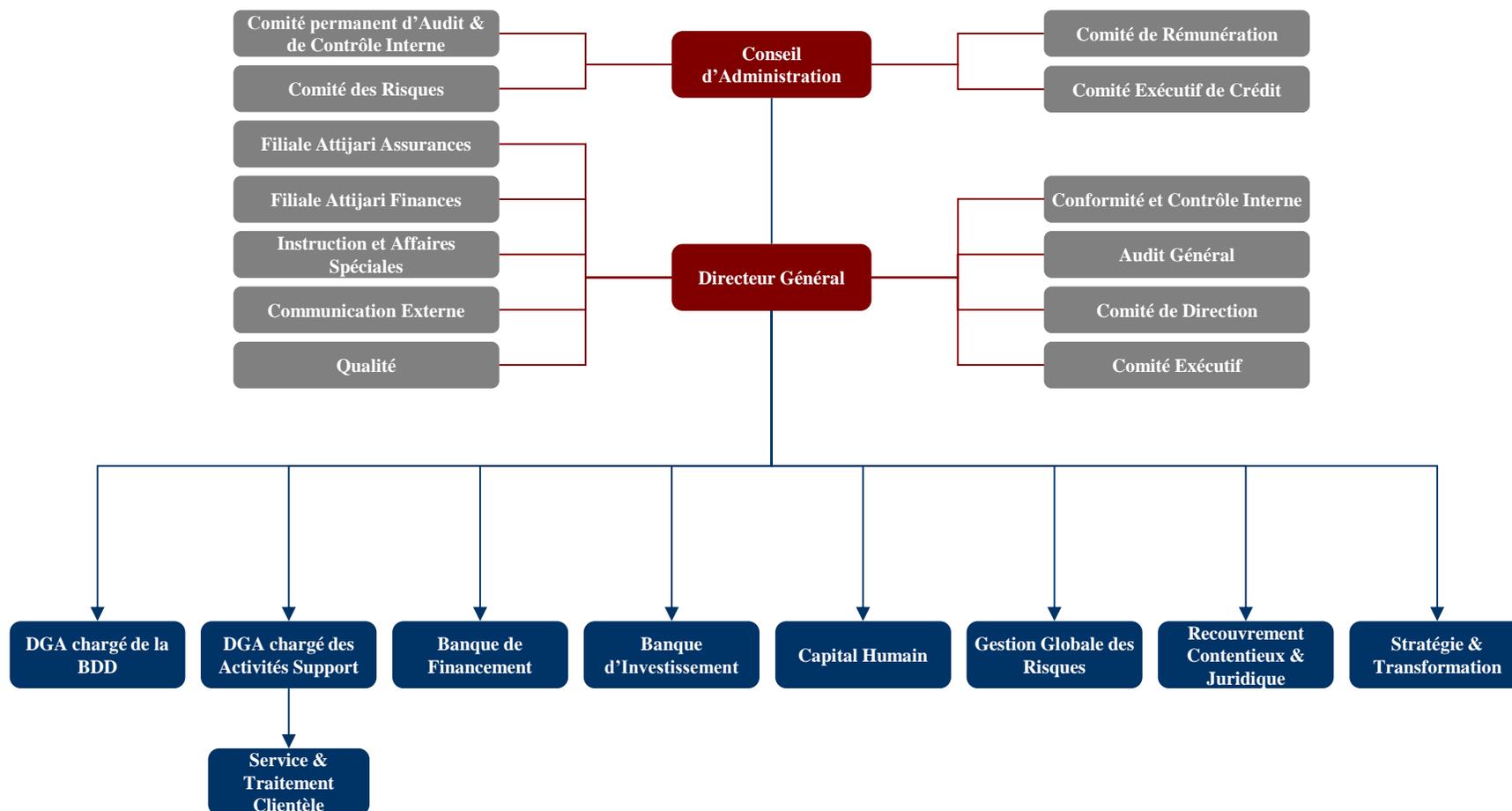
- veiller sur la politique monétaire ;
- encadrer la circulation de la monnaie ;
- superviser les établissements de crédit ;
- préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

## II. ORGANISATION DE ATTIJARI BANK

### II.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE ATTIJARI BANK

L'organigramme fonctionnel de Attijari bank, au 31 décembre 2015, se présente comme suit :

#### Organigramme fonctionnel au 31/12/2015



Source : Attijari bank

**Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.**

**Dans ce cadre, Attijari bank s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.**

Conformément aux standards internationaux, la Banque Attijari de Tunisie a mis en place les structures nécessaires à même d'ériger les principes de bonne gouvernance et de déontologie en tant que principes managériaux dans la ligne de conduite de la Banque.

#### **a) Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de la gérance de la Banque. Il est chargé de superviser la gestion de la Banque, d'assurer son efficacité et sa rentabilité. Dans l'esprit de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur définissant les missions ainsi que les modalités d'organisation et de tenue des réunions selon les dispositions législatives en vigueur, ainsi qu'une charte de l'administrateur regroupant l'ensemble des droits et obligations liés à la fonction d'administrateur.

Le Conseil d'Administration est assisté par les quatre comités suivants :

##### **i. Comité Permanent d'Audit Interne**

Le Comité Permanent d'Audit Interne, créé le 10 septembre 2012, veille au bon fonctionnement du système de contrôle interne et assure la supervision des activités entreprises dans ce domaine. Il procède à la vérification de l'authenticité des informations fournies et l'appréciation de cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, etc.

Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2015 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Membre	Fonction
M. Edouard Valentin ESPARBES	Président
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA	Membre
M. José REIG ECHEVESTE	Membre

##### **ii. Comité de la nomination et de la rémunération**

Le Comité de la nomination et de la rémunération, créé le 10 septembre 2012, propose la rémunération et les indemnités des dirigeants de la Banque.

Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2015 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Membre	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Membre
M. Boubker JAI	Membre

### iii. Comité des risques

Le Comité des risques, créé le 10 septembre 2012, assiste le Conseil d'Administration dans le domaine de la gestion et à la surveillance des risques et veille au respect de la réglementation et des politiques arrêtées.

Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2015 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Membre	Fonction
M. Mohamed EL HAJJOUJI	Président
M. M'zoughi MZABI	Membre
M. Mohamed Ali BAKIR	Membre
M. Moncef CHAFFAR	Membre

### iv. Comité Exécutif de Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit, créé le 10 septembre 2012, est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de la banque.

A cet effet, il donne son avis sur certaines catégories de crédit, arrête la politique de la banque en la matière et veille à son exécution.

Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2015 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Membre	Fonction
M. Boubker JAI	Président
M. Jamal AHIZOUNE*	Membre
M. Hicham SEFFA	Membre

*\*Coopté par le Conseil d'Administration du 24/07/2015 en remplacement de M. Hassan OURIAGLI qui a démissionné. Cette cooptation a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/07/2016.*

### v. Entité Conformité et Contrôle Interne

Attijari bank dispose d'une entité Conformité et Contrôle Interne qui regroupe le contrôle interne, le contrôle de la conformité et la déontologie ce qui correspond au modèle organisationnel adopté par le Groupe Attijariwafa bank.

Dans ce schéma organisationnel, le Conseil d'Administration demeure le garant de l'indépendance de cette structure à travers plusieurs mesures et mécanismes dont, notamment :

- La validation du dispositif à mettre en place ainsi que la charte du contrôle de la conformité ;
- La nomination du Responsable de la Conformité et Contrôle Interne ;
- La garantie d'accès libre à tous les documents et à toutes les données de la Banque sans restriction quelconque, qu'elle qu'en soit la forme ou la source ;
- Aucune tâche opérationnelle ne sera confiée au Contrôle de la Conformité.

#### b) Direction Générale

La Direction Générale est confiée à un Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration pour une durée déterminée. Sa mission consiste à :

- Assurer la gestion courante de la Banque ;
- Exercer les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration ;
- Mettre en œuvre la politique générale de la Banque.

Le Directeur Général peut être assisté d'un ou plusieurs directeurs généraux adjoints, désignés sur sa proposition, par le Conseil d'Administration. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à ses adjoints et collaborateurs parmi les responsables et cadres de la Banque.

Par ailleurs, pour l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale est assistée par les comités suivants :

---

## **i. Comité de Direction**

Le Comité de Direction, organe d'échange et de concertation, assiste le Directeur Général dans le pilotage de la performance globale de la Banque et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'Administration.

Ce Comité réunit chaque semaine les responsables de pôles et est appelé à avoir une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, à assurer le pilotage des grands projets stratégiques et à préparer les questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Sous l'autorité du Directeur Général et en harmonie avec le circuit décisionnel interne de la Banque, le Comité de Direction se tient informé et peut être amené à arbitrer et/ou à décider sur les sujets transverses et structurants pour la Banque, et principalement les aspects pouvant impacter de manière significative :

- la stratégie (évolutions du marché, orientations moyen/long terme, allocation des ressources, capacités stratégiques,...) ou l'image (marque, notoriété, compagnes institutionnelles,...) de la Banque ;
- la performance commerciale (fonds de commerce, nouveaux produits, opérations d'envergure,...) ou financière (investissements/désinvestissements, dépassements budgétaires, maîtrises des charges, recouvrement,...) ou les risques (liés ou non à l'activité) de la Banque ;
- l'organisation, les process ou le capital humain de la Banque.

## **ii. Comité Exécutif**

Ce Comité assure la gestion opérationnelle de la Banque, telle que définie par le Comité de Direction. D'une périodicité mensuelle, le Comité Exécutif est composé, outre de la Direction Générale, des responsables des principaux domaines d'activité.

Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général pour arrêter les orientations et les principales décisions concernant la vie de la Banque.

## **iii. Comité Central de Crédit**

Ce Comité examine tous les dossiers de crédit et statue sur les décisions d'octroi concernant les demandes de crédit à concurrence de 7,5 Millions de TND. Au-delà de cette limite, les dossiers sont transmis au Comité Exécutif de Crédit pour décision.

Les dossiers sont présentés par la Direction de la Gestion Globale des Risques en présence des équipes commerciales. Ce Comité est présidé par le Directeur Général. Il se réunit une fois par semaine.

## **iv. Comité Risques de Marchés**

Le Comité Risques de Marchés est l'instance interne de décision et de suivi des risques de marchés selon toutes ses formes.

Le Comité Risques de Marchés est compétent dans l'ensemble des risques de marchés inhérents aux opérations de marchés rentrant dans le cadre des stratégies validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité émet un avis motivé sur les types d'opérations à traiter ainsi que leur plafond et le transmet aux différents Comités émanant du Conseil d'Administration : Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne et Comité Exécutif de Crédit.

On entend par type d'opérations, les prises de positions sur les instruments financiers au sens de la réglementation en vigueur en la matière en Tunisie.

Le Comité émet également un avis sur les méthodologies de définition des limites de contreparties sur les activités de marché.

Le Comité est présidé par le Directeur Général et réunit autre que le Responsable de la GGR, le Responsable de la Banque d'Investissement, le Responsable Marché des Capitaux et le Responsable Finance et Contrôle.

---

#### v. Comité Actifs Classés

Le Comité Actifs Classés est une instance interne de décision qui a pour missions :

- L'élaboration et la discussion des prévisions annuelles de recouvrement ;
- L'examen et la discussion de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement (normalisation, déclassement, etc.) ;
- La validation de l'ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement ;
- L'élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs et le recouvrement.

Ce comité se tient tous les mois et réunit le principaux responsables des fonctions commerciales, le responsable Recouvrement Judiciaire, le responsable Recouvrement à l'Amiable, le responsable Finance et Contrôle et le responsable de la GGR.

#### vi. Comité de Recouvrement

Le Comité de Recouvrement a pour mission de statuer sur les propositions de :

- Consolidation ou de rééchelonnement ;
- Transfert des comptes d'origine au contentieux ;
- Solde de tout compte.

Il est tenu tous les quinze jours et réunit les principaux responsables des fonctions commerciales, le Responsable de la GGR, le Responsable Finance et Contrôle et les Responsables du Recouvrement.

#### vii. Comité Central Risque Opérationnel

Le Comité Central Risque Opérationnel arrête la politique des risques opérationnels et en assure le suivi. Il veille à la mise en place des outils de détection et d'évaluation des risques d'exposition. Il s'assure de leur déploiement.

Le Comité réunit sur une base trimestrielle les responsables des Business Units ainsi que les responsables des structures de contrôle.

#### viii. Comité de Coordination du Contrôle Interne

Le Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) est une instance qui suit la mise en œuvre des recommandations. Ce Comité permet aux différentes fonctions de contrôle de faire le point sur leurs activités en vue de garantir un niveau optimal de cohérence et d'efficacité de leur action.

Chaque trimestre et à chaque fois que le besoin se fait sentir, le Comité réunit les responsables des entités commerciales et support et les responsables des structures de contrôle : Contrôle Permanent, Contrôle de la Conformité, Audit Interne et Affaires Spéciales.

#### ix. Comité Nouveaux Produits

Le Comité Nouveaux Produits (CNP) est une instance interne de décision qui a pour mission d'approuver ou non la mise en œuvre ou la commercialisation d'un nouveau produit ou service.

Il réunit les responsables des lignes de métiers ainsi que les responsables des fonctions support.

Le Secrétariat du Comité est assuré par la Direction Organisation et Efficacité Opérationnelle.

#### x. Comité ALM

Le Comité ALM mesure et gère les risques globaux bilanciaux en matière de taux, liquidité et change. Il fixe les orientations permettant d'optimiser les fonds propres.

Il est présidé par le Directeur Général et réunit chaque trimestre les principaux responsables des fonctions commerciales, le responsable de la Banque d'Investissement, le responsable Marchés des Capitaux, le responsable de la GGR et le responsable Finance et Contrôle.

---

### II.3 CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne est le processus mis en œuvre par la Banque à tous les niveaux opérationnels et hiérarchiques et destiné à donner en permanence une assurance raisonnable pour que :

- Les objectifs stratégiques soient atteints ;
- Les opérations soient réalisées de manière efficiente ;
- Les informations financières et non financières exploitées et diffusées par la Banque soient fiables et sécurisées ;
- Les lois, règlements, instructions, directives, procédures et contrats soient respectés.

Le dispositif s'appuie sur :

- Les opérationnels qui sont les premiers responsables des risques générés au niveau de leurs domaines d'activité par :
  - ✓ **Un contrôle de 1<sup>er</sup> niveau** : contrôle sur pièce (immédiat, systématique et permanent) et un contrôle hiérarchique.
  - ✓ **Un contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau** : contrôle permanent et à postériori. Il est assuré par des contrôleurs indépendants des opérationnels avec un rattachement hiérarchique aux managers opérationnels (directeurs de groupe et responsables centraux) et fonctionnels au contrôle permanent.
- La fonction de Contrôle Interne central assure le contrôle de **3<sup>ème</sup> niveau** et a pour mission :
  - ✓ Le pilotage global du dispositif du contrôle permanent ;
  - ✓ L'élaboration d'une méthodologie, la mise en place des outils nécessaires à son application pour établir un plan de contrôle annuel et pour suivre son exécution ;
  - ✓ Le reporting à la DG et aux différents comités.
- Le contrôle de **4<sup>ème</sup> niveau** est assuré par l'Audit Interne.

S'inscrivant dans la continuité de la refonte totale entamée depuis 2013 et consolidée durant les années qui ont suivi, le Contrôle Interne est actuellement considéré comme un acteur incontournable dans l'environnement de contrôle de Attijari bank mais également comme un pilier de référence par rapport aux structures dédiées au contrôle permanent du Groupe Attijariwafa bank.

Courant 2015, le contrôle réseau a assuré une large couverture de l'ensemble des agences et centres d'affaires de la Banque ce qui a permis d'accentuer la perception de l'hégémonie des contrôles chez les exploitants.

Concomitamment aux travaux du contrôle réseau, le contrôle des unités du siège a assuré une démarche investigatrice tout au long de l'année, sur les faiblesses juridiques et procédurales d'un bon nombre de process et lignes métiers au sein de la Banque et a finalisé avec succès le projet de renforcement du Dispositif de Contrôle Interne au niveau de la Salle des Marchés permettant d'élargir davantage le périmètre des contrôles permanents au niveau du siège déjà fort par l'intégration du Pôle STC et de la Plateforme Crédits. Un plan de déploiement progressif est en cours. Il va intégrer la Logistique et les Finances.

En 2015, le contrôle à distance a pris du poids de par ses interventions et il se positionne désormais comme entité à part entière dans le Contrôle Interne et trouve son apanage dans le système d'information DELTA. Des travaux de définition d'un dictionnaire des contrôles et d'un manuel des procédures ont également été lancés.

---

Il est à signaler que dans leurs rapports sur le contrôle interne relatifs à l'exercice 2015, les Commissaires aux Comptes ont relevé certaines faiblesses dans le système de contrôle interne de la banque dont notamment :

- L'absence d'un manuel de procédures régissant l'activité de production de la banque ;
- Le manque de ressources mises à la disposition de la structure d'audit interne ; en effet, la banque n'est pas dotée d'un auditeur IT au niveau de ses équipes d'audit malgré la complexité et l'importance que revêt son SI au niveau de toutes les procédures ;
- La non mise à jour complète du Plan de Continuité de l'Activité de la banque.

**a) Politique de recrutement**

En 2015 et en dépit d'un contexte conjoncturel difficile, la Banque a continué son effort de recrutement en accueillant parmi ses équipes 93 nouveaux collaborateurs. D'ailleurs, un nouveau parcours d'intégration et de formation visant à garantir à la fois la qualité de l'accueil et un apprentissage effectif de la culture, des valeurs et de la stratégie d'Attijari bank a été mis en place.

**b) Politique de formation**

Une nouvelle politique de formation et de développement des compétences des collaborateurs, alternant cursus métiers et parcours de spécialisation a été mise en place courant 2014. Les objectifs de cette approche sont de valoriser, de fidéliser, de véhiculer la culture et les messages stratégiques du Groupe, d'élever le niveau de performance et, enfin, de développer l'employabilité au sein de l'entreprise afin de favoriser les carrières et la mobilité.

En 2015, Attijari bank a alloué un budget conséquent de 1 100 KDT pour la formation de son personnel.

**c) Politique de gestion de carrière**

Attijari bank a mis en place début 2014 une politique de gestion des carrières permettant à chacun de continuer à progresser dans le cadre d'une évolution construite et cohérente notamment à travers la mise en place des chemins de carrières et des passerelles métiers. Par ailleurs, et dans la mesure où la progression des carrières se fonde en premier lieu sur la relation du collaborateur avec son « manager », les gestionnaires de carrière ont pour mission d'accompagner cette relation et de mettre en œuvre un suivi de carrière. Plus de 22 entretiens de carrières ont été effectués en 2015.

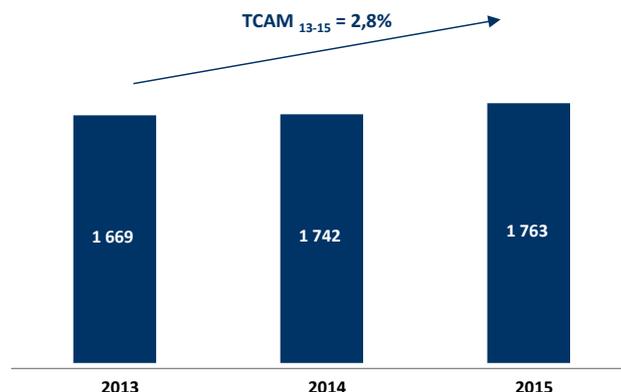
**d) Politique de rémunération**

Attijari bank a défini une politique de rémunération responsable qui s'attache à porter les valeurs du Groupe dans le respect de l'ensemble des parties prenantes celle-ci a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée. En effet, dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques, la Banque veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers.

## e) Evolution des effectifs

L'évolution des effectifs de Attijari bank, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

### Evolution de l'effectif global (en nombre de collaborateurs)



Source : Attijari bank

L'effectif de Attijari bank s'établit à fin 2015 à 1 763 salariés contre 1 669 en 2013 ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,8%.

## f) Structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie	2013	Part en %	2014	Part en %	2015	Part en %	Var 2015-2014
Cadres supérieurs	369	22,1%	457	26,2%	462	26,2%	1,1%
Personnel d'encadrement	846	50,7%	819	47,0%	872	49,5%	6,5%
Agents d'exécution	344	20,6%	322	18,5%	316	17,9%	-1,9%
Huissiers et agents de services	41	2,5%	41	2,4%	39	2,2%	-4,9%
Effectif contractuel	-	-	1	0,1%	4	0,2%	>100,0%
Effectif en insertion professionnelle	69	4,1%	102	5,9%	70	4,0%	-31,4%
<b>Total</b>	<b>1 669</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 742</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 763</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,2%</b>
<b>Taux d'encadrement<sup>13</sup></b>	<b>72,8%</b>		<b>73,2%</b>		<b>75,7%</b>		

Source : Attijari bank

En 2015, la structure des effectifs de Attijari bank se caractérise par l'augmentation du nombre de cadres supérieurs et de personnel d'encadrement qui enregistrent respectivement une hausse de l'ordre de 1,1% et 6,5% par rapport à 2014.

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le taux d'encadrement s'établit à 75,7% en 2015 vs 72,8% en 2013. Cette évolution s'explique par une stratégie de recrutement de diplômés du supérieur pour accompagner le développement du réseau commercial de la Banque.

<sup>13</sup> Taux d'encadrement = (Cadre supérieur + Personnel d'encadrement) / Effectif total

### g) Structure des effectifs par affectation

Catégorie	2013	Part en %	2014	Part en %	2015	Part en %	Var 2015-2014
Effectif du siège et des filiales	645	38,6%	668	38,3%	717	40,7%	7,3%
Effectif réseau - Direction régionale Sud	268	16,1%	274	15,7%	260	14,7%	-5,1
Effectif réseau - Direction régionale Tunis & Centre	399	23,9%	395	22,7%	393	22,3%	-0,5%
Effectif réseau - Direction régionale Tunis & Nord	344	20,6%	363	20,8%	358	20,3%	-1,4%
Personnel inactif	13	0,8%	42	2,4%	35	2,0%	-16,7%
<b>Total effectif</b>	<b>1 669</b>	<b>100%</b>	<b>1 742</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 763</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,2%</b>

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, l'effectif affecté au réseau de Attijari bank s'établit à 1 011 collaborateurs en 2015 et ce afin de soutenir la stratégie de développement de son réseau.

### h) Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés par Attijari bank au cours des trois derniers exercices :

Turnover	2013	2014	2015	Var 2014/2013	Var 2015/2014
Recrutements (1)	60	136	93	126,7%	31,62%
Départs (2)	54	62	72	14,8%	16,13%
<i>dont départs à la retraite volontaires</i>	29	31	26	6,9%	18,18%
<b>Solde (1) - (2)</b>	<b>6</b>	<b>74</b>	<b>21</b>	<b>n.s</b>	<b>n.s</b>

*Source* : Attijari bank

### i) Réseau et nombre d'agences

Le nombre d'agences bancaires et de Guichets Automatiques de Billets de Attijari bank, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

Catégorie	2013	2014	2015
<b>Nombre d'agences</b>	<b>189</b>	<b>200</b>	<b>203</b>
<b>Nombre de Guichets Automatiques de Billets</b>	<b>200</b>	<b>215</b>	<b>218</b>

*Source* : Attijari bank

---

### III. SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information assure l'alignement technologique nécessaire à la stratégie de la banque. Il est au cœur de son développement. Il met en œuvre les infrastructures assurant aux métiers la capacité et l'ouverture nécessaires aux évolutions et adaptations de leurs activités et produits.

L'année 2015 a été concrétisée par :

**A/** le support des différents systèmes informatiques installés au niveau de la banque et la prise en charge des différentes mises à niveaux dans le cadre du projet Leader Qualité.

**B/** Dans le cadre du projet **Leader Qualité**.

**1. Indicateurs de qualité :** Génération des requêtes permettant le calcul des délais de traitement et la détection des dépassements pour l'ensemble des activités monitorées :

- ✓ Crédit (notification/ déblocage) ;
- ✓ Garantie ;
- ✓ Monétique ;
- ✓ EPS ;
- ✓ Réclamations ;
- ✓ SBE ;
- ✓ Référentiel.

**2. EPS :** Mise en place de la procédure de « Gestion des émissions de garantie bancaires dans le cadre des marchés étrangers.

**3. Mise en place de la procédure « Clôture compte suite au décès du client ».**

**4. Crédit :** La mise en place d'un nouveau canevas de simulation des crédits aux particuliers.

**5. International :** Refonte de l'application GTI international (Gestion des opérations à l'international).

**6. Multicanal :**

- ✓ Montée en version de l'application Attijari Real Time ;
- ✓ Mobile Banking.

**7. Marketing :** La mise en place d'une nouvelle segmentation des personnes physiques.

**8. Offre :**

- ✓ MAJ offre Prestige privilège : initiative offre adaptée ;
- ✓ Mise en place offre pro santé : initiative offre adaptée.

#### Autres travaux

Il s'agit essentiellement des projets suivants :

**1. Bancassurance :**

- ✓ Développement et mise en place de nouveaux produits ;
- ✓ Amélioration de l'application Assurance et mise en place de la procédure « Mise à jour de la procédure de souscription Assurance vie « Assuremprunt ».

**2. CRM :**

- ✓ Création d'une nouvelle fonctionnalité de consultation permettant le suivi de l'équipement de la clientèle en produit de bancassurance ;
- ✓ Mise en place de la procédure de traitement des réclamations client.

**3. GACOB :** Mise en place d'une application permettant la gestion des affaires engagées contre la banque.

- 
- 4. Logistique :** Mise en place des procédures couvrant l'ensemble des processus de travail de la Direction « Logistique et sécurité bancaire » (fin 2015 couverture partielle).
- 5. Recouvrement contentieux :**
- ✓ Mise en place de la procédure portant sur l'externalisation des créances vers la filiale Attijari Recouvrement- Gestion pour compte ;
  - ✓ Refonte de l'application de gestion des impayés et des soldes débiteurs.
- 6. Référentiel :** Allègement des fiches clients Personnes physiques et Personnes morales.
- 7. Offre:** Mise en place offre Expert personne physique et expert personnes morales.
- 8. Marchés des Capitaux :** La mise en place d'un module de gestion des opérations à terme.

---

## IV. POLITIQUE DE COMMUNICATION, MARKETING ET RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

### IV.1 POLITIQUE DE COMMUNICATION

Pour mieux informer les clients des produits et des services qui ont été mis à leur disposition, la banque a lancé plusieurs campagnes de communication. Ces dernières ont concerné les différentes catégories de clients particuliers, professionnels et entreprises et ont utilisé les supports les plus impactants, médias et hors médias.

Au niveau des supports de communication, la composante digitale a pris plus de dimension au niveau de la communication de la banque et ce, pour mieux cibler les clients de plus en plus épris de nouvelles technologies.

En outre, la banque a participé à de grandes manifestations économiques à l'instar du salon méditerranéen du bâtiment et du forum des affaires « Maal Wa Aamel ». Pour s'approcher davantage de ses clients, la banque a organisé au niveau de son siège des rencontres thématiques entre les spécialistes des secteurs d'activité et ses clients. Ces rencontres ont été l'occasion pour promouvoir l'échange sur les opportunités en matière d'affaires et les potentiels de chaque secteur. L'accompagnement en Afrique était l'une des thématiques phares de ces rencontres et ce, notamment, grâce à la forte présence du Groupe Attijariwafa bank en Afrique et la synergie entre les différentes filiales du Groupe.

### IV.2 DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Attijari bank, une banque « Citoyenne et Socialement Responsable »

Attijari bank s'appuie, depuis toujours, sur des valeurs fondamentales autour desquelles sa politique est principalement axée : le leadership, la citoyenneté, l'éthique, la solidarité et l'engagement.

Ces valeurs sont à la fois garantes de la réussite économique de l'entreprise dans le secteur bancaire mais également indispensables pour répondre à des défis majeurs auxquels est confrontée notre société et auxquels la Banque souhaite apporter une réponse concrète, notamment la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement. Ainsi, la Banque est également devenue un acteur incontournable et engagé dans le secteur de l'éducation, la santé et les énergies vertes à travers plusieurs projets qui impliquent une grande partie de la société civile. Ce qui lui vaut, plus que jamais, le label de banque « citoyenne et socialement responsable ».

- Attijari bank participe à la promotion du savoir et à l'épanouissement des jeunes

La Banque a contribué, au fil des années, à la réhabilitation de plusieurs établissements de l'enseignement primaire dans les zones jugées défavorisées. Les élèves inscrits dans les écoles « Bir Atig », à Jebal Lahmer à Tunis, « 9 Avril » dans la délégation de Oued Mliz, à Jendouba, ou encore à l'école « Sidi Ameur » à Siliana ont déjà eu l'occasion de voir leurs écoles se métamorphoser.

Attijari bank fête la rentrée scolaire avec les élèves de l'école « Naggaz » à Kairouan

La Banque a pris en charge l'entretien et l'équipement de l'école primaire « Naggaz » de la délégation Laâla du gouvernorat de Kairouan et ce, dans le but de permettre aux élèves de vivre une rentrée scolaire 2015-2016 dans des conditions dignes. Chaque année, la Banque s'engage à aider les jeunes à aller le plus loin possible dans leur cursus d'études.

Toutes les salles de classe ont été convenablement équipées. Une cantine scolaire et une salle informatique ont été mises en place afin de créer un espace éducatif adapté offrant la commodité nécessaire. Des cartables et fournitures scolaires ont été également distribués à l'ensemble des élèves dans une ambiance festive. L'objectif de cette action étant de motiver les écoliers et leur permettre de démarrer au mieux l'année académique et réduire par conséquent, le taux d'abandon scolaire.

Cette culture de Responsabilité Sociétale est partagée par tout le personnel de la Banque qui prend part à ces actions. Outre l'action de l'école Naggaz, la Banque et l'ensemble des collaborateurs ont participé à la campagne nationale de collecte de fonds pour la réhabilitation et la rénovation des écoles primaires baptisée « le mois de l'école ».

- 
- Attijari bank encourage l'excellence

A l'occasion de la fin d'année scolaire 2014-2015, Attijari bank a voulu récompenser les élèves de l'école « Sidi Ameur » au gouvernorat de Siliana en offrant des vélos aux plus méritants pour leur permettre de se rendre plus facilement à l'école et leur éviter de parcourir plusieurs kilomètres à pieds.

- Attijari bank, une banque solidaire

Attijari bank vient en aide à « SOS Village d'enfants » de Siliana et soutient « Diar Al Amal »

La Banque a pris en charge des enfants orphelins en difficulté afin de leur donner l'occasion de grandir selon un mode de vie familial structuré. Dans ce même cadre, Attijari bank a subventionné l'Association « Diar Al Amal » qui héberge 20 bébés de 0 à 2 ans, qui sont soit nés hors mariage et abandonnés par leurs mamans, soit orphelins.

Attijari bank soutient « Les enfants de la lune »

La Banque a fait don aux enfants atteints de la xeroderma pigmentosum, une maladie d'origine génétique rare, présentant un risque très fortement multiplié de développer un cancer de la peau ou des yeux. Cette initiative a été entreprise pour améliorer leur quotidien et leur permettre de s'épanouir.

- Attijari bank encourage l'esprit entrepreneurial

Attijari bank est un membre fondateur du programme « Enactus Tunisie » qui a pour finalité le développement et l'enracinement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes diplômés tout en les encourageant à monter leurs propres affaires. Lors de la Enactus World Cup 2015, qui s'est déroulée à Johannesburg, Enactus Tunisie représentée par l'équipe Enactus IHEC Carthage, Champion National 2015, a été qualifiée pour la première fois à la demi-finale en éliminant le Mexique et la Chine et en devançant la Malaisie.

- Attijari bank, un soutien pour l'art et la culture

Consciente de l'importance de l'art et de la culture, la Banque a sponsorisé la 51ème édition du Festival International de Carthage. Elle a également financé la fête de fin d'année de la première école de guitare en Tunisie. Cet établissement est coorganisateur du festival méditerranéen de la guitare.

### IV.3 POLITIQUE MARKETING

La formulation d'une stratégie en se basant sur une segmentation de la clientèle constitue le fer de lance de Attijari bank.

A ce titre, la segmentation de la clientèle adoptée par la Banque sert à :

- Cadrer les attentes clientèle par profil client ;
- Mettre en place une offre adaptée par profil client ;
- Allouer les ressources financières et commerciales nécessaires ;
- Optimiser les investissements commerciaux en mettant en place un dispositif de prise en charge plus rapproché pour un traitement plus efficient des opérations de la clientèle et un meilleur niveau de satisfaction.

Pour y parvenir, la banque se base sur un globale bancaire ainsi qu'un outil « Customer Relationship Management » généralisé au niveau de l'ensemble des points de vente pour une meilleure maîtrise de la relation client et une gestion commerciale proactive.

Par ailleurs, le catalogue produits de la banque est dans une dynamique évolutive avec le lancement de nouveaux produits ou le relookage des offres existantes pour suivre les attentes des clients et couvrir l'ensemble de leurs besoins en produits d'épargne, de crédits, de moyens de paiements, de gestion des flux et d'optimisation des revenus.

En même temps, la banque s'est inscrite comme objectif de mettre à la disposition de ses clients les outils nécessaires pour profiter des évolutions technologiques rapides et surtout s'adapter à leurs nouveaux écosystèmes.

Ainsi les efforts ont été déployés pour mettre en place une nouvelle stratégie digitale avec comme premier socle le développement de la banque multicanal en offrant des services de e banking et de mobile banking couvrant l'essentiel des besoins quotidiens des clients.

## V. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31/12/2015

### V.1 LES RESSOURCES

#### a) Les dépôts de la clientèle

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
Dépôts à vue	1 442 816	1 699 724	1 959 381	15,28%
Comptes d'épargne	1 522 005	1 596 202	1 684 632	5,54%
Bon de caisse	382 604	468 379	499 601	6,67%
Comptes à terme	292 876	311 470	328 273	5,39%
Certificats de dépôts	183 500	176 500	145 000	-17,85%
Autres sommes dues à la clientèle	114 487	159 096	164 516	3,41%
Autres produits financiers	100 374	83 830	81 424	-2,87%
Dettes rattachées	8 872	10 731	8 023	-25,24%
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 047 534</b>	<b>4 505 932</b>	<b>4 870 850</b>	<b>8,10%</b>

#### b) Les emprunts et les ressources spéciales

EN KDT	2013	2014	2015	Variation 2014-2015
Emprunt obligataire	35 714	28 571	81 428	>100,00%
Ressources spéciales	21 873	20 894	19 193	-8,14%
Autres emprunts	6 000	-	-	n.s
Dettes rattachées	2 217	1 642	1 963	19,55%
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>65 804</b>	<b>51 107</b>	<b>102 584</b>	<b>&gt;100,00%</b>

Les emprunts et ressources spéciales s'établissent à 102 584 MDT en 2015 vs 51 107 MDT en 2014 et ce principalement en raison de l'émission de l'emprunt obligataire « EOS Attijari bank 2015 » d'un montant de 60 MDT.

#### c) Les capitaux propres

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
Capital	198 741	198 741	198 741	0,00%
Réserves	146 072	132 044	135 981	2,98%
Autres capitaux propres	3 646	3 646	3 646	0,00%
Résultats reportés	(43 668)	3	10 583	>100,00%
Résultat net	82 674	73 898	91 162	23,36%
<b>Total capitaux propres</b>	<b>387 465</b>	<b>408 332</b>	<b>440 113</b>	<b>7,78%</b>

## V.2 LES EMPLOIS

### a) Les crédits à la clientèle

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
Comptes débiteurs	177 657	189 991	193 921	2,07%
Crédits commerciaux et industriels	1 550 326	1 703 815	1 787 511	4,91%
Crédits immobiliers	496 497	586 312	700 347	19,45%
Autres concours à la clientèle	1 486 627	1 444 435	1 484 930	2,80%
Crédits sur ressources spéciales	6 307	6 806	6 216	-8,67%
Provisions/créances douteuses	(248 254)	(255 663)	(257 119)	0,57%
Agios réservés	(68 077)	(74 292)	(79 795)	7,41%
<b>Total crédits à la clientèle</b>	<b>3 401 083</b>	<b>3 601 472</b>	<b>3 836 075</b>	<b>6,51%</b>

### Portefeuille des créances

Le tableau des créances classées, sur la période 2013-2015, se présente comme suit :

Tableau des créances classées (KDT)	2013	2014	2015
<b>Créances Brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>4 284 635</b>	<b>4 437 186</b>	<b>4 818 431</b>
classe 0	3 558 531	3 671 187	4 189 968
classe 1	334 227	377 453	252 910
<b>Créances clientèle (classe 0 et 1)</b>	<b>3 892 758</b>	<b>4 048 640</b>	<b>4 442 878</b>
classe 2	25 461	34 707	18 044
classe 3	20 066	34 029	28 163
classe 4	346 350	319 810	329 347
Dont contentieux	290 919	263 802	266 035
<b>Créances Douteuses et Litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)</b>	<b>391 877</b>	<b>388 546</b>	<b>375 554</b>
Provisions (Hors provisions collectives)	235 902	242 234	242 045
Agios réservés	68 208	74 360	79 859
Provisions collectives	12 353	13 430	15 074
<b>Total des Provisions &amp; Agios réservés (hors provisions</b>	<b>304 110</b>	<b>316 594</b>	<b>321 904</b>
<b>Provisions &amp; agios réservés constitués sur les créances classées douteuses et litigieuses (d)</b>	<b>298 447</b>	<b>305 854</b>	<b>306 582</b>
Taux des créances classées (b) / (a)	9,15%	8,76%	7,79%
Taux de couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par les provisions et agios constitués sur les créances douteuses et litigieuses (d) / (b)	76,15%	78,72%	81,63%
Taux de couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par le total des provisions et agios réservés (hors provisions collectives) (c) / (b)	77,60%	81,48%	85,71%

**Justification de l'écart entre le solde comptable et le solde extra comptable relatif aux provisions sur créances et aux agios réservés**

Provisions	2013	2014	2015
Selon Etats financiers	248 254	255 663	257 119
Selon Rapport BCT	235 902	242 234	242 045
Ecart:	-12 352	-13 429	-15 074
<i>Provisions collectives</i>	<i>12 353</i>	<i>13 430</i>	<i>15 074</i>
<i>Provisions additionnelles</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

Agios	2013	2014	2015
Selon Etats financiers	68 077	74 292	79 795
Selon Rapport BCT	68 208	74 360	79 859
Ecart: Agios réservés sur ressources spéciales	131	68	64

**b) Le portefeuille titres**

**i. Portefeuille titres commercial**

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
<b>Titres de transaction</b>				
Bons de trésor	8 799	-	-	n.s
Autres titres de transaction	-	2 193	4 214	92,16%
<b>Titres de placement</b>				
Bons de trésor	310 473	203 077	288 823	42,22%
Autres titres de placements	9 452	8 696	8 696	0,00%
Créances rattachées	14 257	15 869	21 976	38,48%
Provisions sur titres de placements	(266)	(652)	(930)	42,64%
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>342 715</b>	<b>229 183</b>	<b>322 779</b>	<b>40,84%</b>

**ii. Portefeuille titres d'investissement**

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
<b>Titres d'investissements</b>				
Autres titres d'investissement	1 284	356 912	356 912	0,00%
Obligations	14 030	30 985	26 340	-14,99%
Créances rattachées	595	14 408	14 492	0,58%
Provisions sur titres d'investissement	(1 301)	0	0	n.s
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>14 608</b>	<b>402 305</b>	<b>397 744</b>	<b>-1,13%</b>
<b>Titres de participation</b>				
Titres de participations libérés	62 443	60 000	60 000	0,00%
Provisions pour dépréciation titres de participation	(9 943)	(7 417)	(7 267)	-2,02%
Placements SICAR	5 314	5 314	5 314	0,00%
Provisions su placements SICAR	(2 993)	(2 995)	(2 995)	0,00%
Titres de portage	1 800	1 200	600	-50,00%
Créances rattachées	581	446	441	-1,12%
<b>Total des titres de participation</b>	<b>57 202</b>	<b>56 548</b>	<b>56 093</b>	<b>-0,80%</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>71 810</b>	<b>458 853</b>	<b>453 837</b>	<b>-1,09%</b>

### c) Les immobilisations nettes

EN KDT	2013	2014	2015	Variation 2014-2015
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>156 302</b>	<b>147 862</b>	<b>138 371</b>	<b>-6,42%</b>

## V.3 LES RESULTATS D'EXPLOITATION

### a) Le produit net bancaire

EN KDT	2013	2014	2015	Variation 2014-2015
<b>PNB</b>	<b>251 280</b>	<b>262 672</b>	<b>274 768</b>	<b>4,60%</b>

### b) La marge en intérêt

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
Produits en intérêts	246 018	263 408	273 295	3,75%
Charges en intérêts	107 819	127 155	141 140	11,00%
<b>Marge en intérêts</b>	<b>138 199</b>	<b>136 253</b>	<b>132 155</b>	<b>-3,01%</b>

### c) Les commissions nettes

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
Commissions perçues	67 819	76 293	79 278	3,91%
Commissions encourues	3 397	4 382	4 668	6,53%
<b>Commissions nettes</b>	<b>64 422</b>	<b>71 911</b>	<b>74 610</b>	<b>3,75%</b>

### d) Autres revenus

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	42 226	40 714	41 244	1,30%
Revenus du portefeuille d'investissement	6 433	13 794	26 759	93,99%
Autres produits d'exploitation	3 956	5 161	5 769	11,78%
<b>Total autres revenus</b>	<b>52 615</b>	<b>59 669</b>	<b>73 772</b>	<b>23,64%</b>

### e) Les frais d'exploitations

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
Frais de personnel	79 972	87 347	98 612	12,90%
Charges générales d'exploitation	31 593	31 962	33 684	5,39%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo.	15 061	15 942	16 054	0,70%
<b>Total frais d'exploitation</b>	<b>126 626</b>	<b>135 251</b>	<b>148 350</b>	<b>9,68%</b>

### f) Les variations de provisions sur créances

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
Dotations aux provisions sur créances douteuses	31 835	38 169	21 548	-43,55%
Reprise de provision sur créances douteuses	(31 152)	(28 872)	(19 799)	n.s
<b>Variations de provisions sur créances</b>	<b>683</b>	<b>9 297</b>	<b>1 749</b>	<b>-81,19%</b>

### g) Le résultat net

EN KDT	2013	2014	2015	Variation
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>38 716</b>	<b>73 898</b>	<b>91 162</b>	<b>23,36%</b>

## VI. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30/06/2016

### VI.1 LES RESSOURCES

#### a) Les dépôts de la clientèle

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Dépôts à vue	2 252 430	1 844 696	1 959 381	22,10%
Comptes d'épargne	1 746 568	1 637 296	1 684 632	6,67%
Bon de caisse	551 399	475 254	499 601	16,02%
Comptes à terme	325 391	337 988	328 273	-3,73%
Certificats de dépôts	82 500	172 000	145 000	-52,03%
Autres sommes dues à la clientèle	166 337	192 590	164 516	-13,63%
Autres produits financiers	91 300	70 651	81 424	29,23%
Dettes rattachées	5 688	7 483	8 023	-23,99%
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>5 221 613</b>	<b>4 737 958</b>	<b>4 870 850</b>	<b>10,21%</b>

#### b) Les emprunts et les ressources spéciales

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Emprunt obligataire	134 285	21 428	81 428	526,68%
Ressources spéciales	18 433	20 598	19 193	-10,51%
Dettes rattachées	3 385	661	1 963	412,10%
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>156 103</b>	<b>42 687</b>	<b>102 584</b>	<b>265,69%</b>

#### c) Les capitaux propres

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Capital	198 741	198 741	198 741	0,00%
Réserves	136 014	135 875	135 981	0,10%
Autres capitaux propres	3 646	3 646	3 646	0,00%
Résultats reportés	101 745	10 583	10 583	861,40%
Résultat net	54 614	44 503	91 162	22,72%
<b>Total capitaux propres</b>	<b>494 760</b>	<b>393 348</b>	<b>440 113</b>	<b>25,78%</b>

### VI.2 LES EMPLOIS

#### a) Les crédits à la clientèle

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Comptes débiteurs	224 649	226 542	193 921	-0,84%
Crédits commerciaux et industriels	1 967 364	1 704 580	1 787 511	-100,00%
Crédits immobiliers	778 033	639 654	700 347	-100,00%
Autres concours à la clientèle	1 591 423	1 450 056	1 484 930	-100,00%
Crédits sur ressources spéciales	6 288	7 442	6 280	-15,51%
Provisions/créances douteuses	(254 879)	(259 170)	(257 119)	-1,66%
Agios réservés	(82 015)	(75 611)	(79 795)	8,47%
<b>Total crédits à la clientèle</b>	<b>4 230 863</b>	<b>3 693 493</b>	<b>3 836 075</b>	<b>-102,87%</b>

Source : Attijari bank

## Portefeuille des créances

Le tableau des créances classées se présente comme suit :

<b>Tableau des créances classées (KDT)</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Créances Brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>5 196 681</b>	<b>4 678 067</b>	<b>4 818 431</b>
classe 0	4 464 804	4 023 110	4 189 968
classe 1	338 578	268 300	252 911
<b>Créances clientèle (classe 0 et 1)</b>	<b>4 803 382</b>	<b>4 291 410</b>	<b>4 442 878</b>
classe 2	30 719	23 003	18 136
classe 3	33 214	38 240	28 162
classe 4	329 366	325 414	328 958
Dont contentieux	280 717	261 264	265 784
<b>Créances Douteuses et Litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)</b>	<b>393 299</b>	<b>386 657</b>	<b>375 256</b>
Provisions (hors provisions collectives)	239 260	245 206	242 045
Agios réservés	82 069	75 681	79 859
Provisions collectives	15 618	13 960	15 074
<b>Total des Provisions &amp; Agios réservés (hors provisions collectives) (c)</b>	<b>321 329</b>	<b>320 887</b>	<b>321 904</b>
<b>Provisions &amp; agios réservés constitués sur les créances douteuses et litigieuses (d)</b>	<b>314 516</b>	<b>306 847</b>	<b>306 582</b>
Taux des créances classées (b) / (a)	7,57%	8,27%	7,79%
Taux de couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par les provisions et agios constitués sur les créances douteuses et litigieuses (d) / (b)	79,97%	79,36%	81,63%
Taux de couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par le total des provisions et agios réservés (hors provisions collectives) (c) / (b)	81,70%	82,99%	85,71%

## Justification de l'écart entre le solde comptable et le solde extra comptable relatif aux provisions sur créances et aux agios réservés

<b>Provisions</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Selon Etats financiers	254 879	259 170	257 119
Selon Rapport BCT	240 701	245 206	242 045
Dotations aux provisions additionnelle semestrielle	1 140	-	-
Ecart: Provisions collectives	-15 618	-13 964	-15 074

<b>Agios</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Selon Etats financiers	82 015	75 611	79 795
Selon Rapport BCT	82 069	75 681	79 859
Ecart: Agios réservés sur ressources spéciales	54	70	64

## b) Le portefeuille titres

### a) Portefeuille titres commercial

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
<b>Titres de transaction</b>				
Bons de trésor	0	0	0	n.s
Autres titres de transaction	3 314	4 255	4 214	-22,12%
<b>Titres de placement</b>				
Bons de trésor	397 708	260 228	288 823	52,83%
Autres titres de placements	10 683	8 697	8 696	22,84%
Créances rattachées	26 930	20 586	21 976	30,82%
Provisions sur titres de placements	(2 473)	(960)	(930)	157,60%
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>436 162</b>	<b>292 806</b>	<b>322 779</b>	<b>48,96%</b>

### b) Portefeuille titres d'investissement

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
<b>Titres d'investissements</b>				
Autres titres d'investissement	356 912	356 912	356 912	0,00%
Obligations	25 845	26 740	26 340	-3,35%
Créances rattachées	6 995	6 841	14 492	2,25%
Provisions sur titres d'investissement	0	0	0	n.s
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>389 752</b>	<b>390 493</b>	<b>397 744</b>	<b>-0,19%</b>
<b>Titres de participation</b>				
Titres de participations libérés	60 401	60 000	60 000	0,67%
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 100)	(7 251)	(7 267)	-2,08%
Placements SICAR	5 314	5 314	5 314	0,00%
Provisions su placements SICAR	(3 013)	(3 033)	(2 995)	-0,66%
Titres de portage	600	1 200	600	-50,00%
Créances rattachées	3 144	2 281	441	37,83%
<b>Total des titres de participation</b>	<b>59 346</b>	<b>58 511</b>	<b>56 093</b>	<b>1,43%</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>449 098</b>	<b>449 004</b>	<b>453 837</b>	<b>0,02%</b>

## c) Les immobilisations nettes

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>142 003</b>	<b>144 095</b>	<b>138 371</b>	<b>-1,45%</b>

## VI.3 LES RESULTATS D'EXPLOITATION

### a) Le produit net bancaire

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
<b>PNB</b>	<b>152 870</b>	<b>139 099</b>	<b>274 768</b>	<b>9,90%</b>

### b) La marge en intérêt

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Produits en intérêts	143 422	135 608	273 295	5,76%
Charges en intérêts	79 450	66 073	141 140	20,25%
<b>Marge en intérêts</b>	<b>63 972</b>	<b>69 535</b>	<b>132 155</b>	<b>-8,00%</b>

### c) Les commissions nettes

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Commissions perçues	47 811	37 969	79 278	25,92%
Commissions encourues	2 335	2 062	4 668	13,24%
<b>Commissions nettes</b>	<b>45 476</b>	<b>35 907</b>	<b>74 610</b>	<b>26,65%</b>

### d) Autres revenus

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	26 416	19 347	41 244	36,54%
Revenus du portefeuille d'investissement	17 006	14 310	26 759	18,84%
Autres produits d'exploitation	3 164	3 088	5 769	2,46%
<b>Total autres revenus</b>	<b>46 586</b>	<b>36 745</b>	<b>73 772</b>	<b>26,78%</b>

### e) Les frais d'exploitation

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Frais de personnel	51 441	46 690	98 612	10,18%
Charges générales d'exploitation	17 611	16 060	33 684	9,66%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 775	8 027	16 054	-3,14%
<b>Total frais d'exploitation</b>	<b>76 827</b>	<b>70 777</b>	<b>148 350</b>	<b>8,55%</b>

### f) Les variations de provisions sur créances

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
Dotations aux provisions sur créances douteuses	9 231	14 135	21 548	-34,69%
Reprise de provision sur créances douteuses	(11 471)	(10 628)	(19 799)	7,93%
<b>Variations de provisions sur créances</b>	<b>(2 240)</b>	<b>3 507</b>	<b>1 749</b>	<b>-163,87%</b>

*Source : Attijari bank*

### g) Le résultat net

EN KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015	Variation S1 2016- S1 2015
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>54 614</b>	<b>44 503</b>	<b>91 162</b>	<b>22,72%</b>

## VII. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30/09/2016

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 se présentent comme suit :

EN KDT	30/09/2016	30/09/2015	31/12/2015	Variation T3 2016- T3 2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>355 526</b>	<b>313 517</b>	<b>420 576</b>	<b>13,40%</b>
Intérêts et revenus assimilés	220 373	205 738	273 295	7,11%
Commissions (en produits)	71 359	57 485	79 278	24,14%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	40 564	29 779	41 244	36,22%
Revenus du portefeuille d'investissement	23 230	20 516	26 759	13,23%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>126 636</b>	<b>106 278</b>	<b>145 808</b>	<b>19,16%</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	123 524	102 846	141 140	20,11%
Commissions encourues	3 112	3 432	4 668	-9,33%
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>228 890</b>	<b>207 239</b>	<b>274 768</b>	<b>10,45%</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 615</b>	<b>4 526</b>	<b>5 769</b>	<b>1,97%</b>
<b>CHARGES OPERATOIRES DONT :</b>	<b>102 605</b>	<b>93 027</b>	<b>132 296</b>	<b>10,30%</b>
Frais de personnel	76 334	69 406	98 612	9,98%
Charges générales d'exploitation	26 271	23 621	33 684	11,22%
<b>STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>	<b>938 855</b>	<b>750 759</b>	<b>776 616</b>	<b>25,05%</b>
Portefeuille Titres Commercial	383 979	297 353	322 779	29,13%
Portefeuille Titres d'Investissement	554 876	453 406	453 837	22,38%
<b>ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE</b>	<b>4 354 673</b>	<b>3 661 483</b>	<b>3 836 075</b>	<b>18,93%</b>
<b>ENCOURS DE DEPOTS DONT :</b>	<b>5 351 700</b>	<b>4 783 698</b>	<b>4 870 850</b>	<b>11,87%</b>
Dépôts à vue	2 259 946	1 882 690	1 959 381	20,04%
Comptes d'épargne	1 796 410	1 668 238	1 684 632	7,68%
<b>EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>157 803</b>	<b>42 162</b>	<b>102 584</b>	<b>274,28%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES*</b>	<b>380 670</b>	<b>348 898</b>		<b>9,11%</b>

\* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période

### I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 30 septembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

---

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **Classification et évaluation des titres**

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

#### **Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractives.

#### **Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2016 sont déduits du résultat.

#### **Règles de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2016. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2016 sont rajoutées au résultat.

## **II/ LES FAITS MARQUANTS**

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 11.87% par rapport au 30 septembre 2015. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 20.04% et 7.68%.

Les encours de crédit ont augmenté de 18.93% par rapport à fin septembre 2015 pour s'établir à 4.4 milliards de dinars.

Au 30 septembre 2016, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 228.890 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 10.45% par rapport à septembre 2015.

---

## VIII. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

Attijari bank continue d'optimiser son organisation des risques pour assurer une maîtrise des risques couvrant l'ensemble des lignes de métiers. L'année 2015 a été marquée par une amélioration de son profil de risque. De nouveaux chantiers ont été lancés pour renfoncer davantage le suivi et la surveillance des risques. La gouvernance des risques au sein de la Banque est assurée par deux instances :

- Le Conseil d'Administration via les comités réglementaires ;
- Les structures opérationnelles et les comités internes sous l'autorité de la Direction Générale.

### VIII.1 LE RISQUE DE CREDIT (DE CONTREPARTIE)

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Le risque de crédit est, principalement, le risque de perte lié à la défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable.

La défaillance du débiteur se traduirait en effet par la survenance d'une perte correspondant au non recouvrement partiel ou total des fonds prêtés (ou à l'appel en garantie).

La prise de risque s'inscrit dans le cadre des stratégies « risques » notifiées dans la politique générale de crédit de la banque et approuvées par le Conseil d'administration.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque / rendement.

La Banque ne traite qu'avec les contreparties, bénéficiant d'une bonne réputation et exerçant des activités licites et jugées honorables.

L'activité de crédit suppose une parfaite maîtrise de la structure des opérations de crédit selon les points suivants :

- **Objet** : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- **Structure** : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- **Maturité** : les maturités des engagements de crédits doivent être adossées à leur objet. Les crédits d'investissement doivent en principe être échancés en fonction de la capacité avérée de remboursement ;
- **Transparence** : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux procédures en vigueur ;
- **Sécurité** : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- **Garanties ou sûretés** : le crédit doit être assorti de garanties jugées suffisantes, face au profil du risque. La valeur économique de ces garanties doit être validée par une expertise indépendante et régulièrement actualisée, de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour périodiquement ;
- **Notification** : les modalités et les conditions préalables de mise en force du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle par les commerciaux, sur la base des décisions rendues au nom du Comité de Crédit, afin de préserver les intérêts de la Banque et des Clients.

---

## VIII.2 LE RISQUE DE MARCHÉ

L'article 31 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28 novembre 2006 définit ce risque comme étant le risque de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les risques de marché d'Attijari Bank Tunisie sont essentiellement concentrés dans les activités de marché exercées au sein de la Banque d'Investissement. Les principaux risques de marché sont :

- le risque de liquidité ;
- le risque de taux ;
- le risque de change ;
- le risque de base ;
- le risque actions ;
- le risque sur les produits de base.

La stratégie adoptée par Attijari bank pour le développement des activités de marché est basée sur les trois piliers suivants :

- Mise en œuvre d'une politique de gestion des risques en adéquation avec les orientations générales de la Banque ;
- Mise en place d'une organisation adéquate caractérisée par :
  - ✓ une orientation client avec une prise en considération des risques associés aux opérations de marché ;
  - ✓ une nette séparation des fonctions, notamment les fonctions du Front, du Middle du Contrôle Interne et du Back office ;
  - ✓ une définition plus marquée des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation.
- Adoption de méthodes de mesure des risques adaptées à la nature des activités exercées.

Le Conseil d'Administration a examiné la Politique Générale des risques inhérents aux activités de marché. Cette politique définit les limites globales de prise des risques et pose les principes de base de fonctionnement des activités. Elle est formalisée envers les trois grandes familles de risques à savoir :

- le risque de contrepartie lié aux opérations de marché ;
- les risques de marché proprement dits ;
- les risques opérationnels.

La maîtrise de ces risques fixe comme priorités :

- la prévention des risques ;
- la réduction des risques ;
- la couverture des risques résiduels.

Les outils de gestion et les politiques mis en œuvre dans ce cadre s'intègrent dans le dispositif de suivi de la Gestion Globale des Risques sur l'ensemble des familles de risques.

## VIII.3 LE RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET

L'article 35 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque global de taux d'intérêt comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt à Attijari Bank est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt permettant de prendre en

---

compte l'ensemble des risques de taux. De ce fait, une multitude d'activité (activité commerciale du crédit et de dépôt, activité du marché titres et trésorerie) fait partie du périmètre de couverture du risque de taux.

Les indicateurs utilisés à Attijari Bank afin d'appréhender le risque de taux d'intérêt comportent :

- Les gaps de taux d'intérêt permettant d'appréhender à la fois :
  - ✓ Le risque induit par un adossement imparfait des actifs et passifs à taux fixe ;
  - ✓ Le risque induit par des durations inégales entre actif et passif à taux fixe ;
  - ✓ Le risque induit par des indexations différentes entre actif et passif à taux variable.
- La sensibilité de la marge aux chocs de taux : des simulations de chocs taux sont effectuées pour déterminer l'impact des scénarii pareils sur le PNB et sur la marge nette d'intérêt.

Le gap de taux d'intérêt correspond à la différence constatée par catégorie de taux d'intérêt (taux fixe / taux variable / index de taux) entre les actifs et les passifs.

Gap taux fixe = Actif taux fixe – Passif taux fixe

Gap taux variable = Actif taux variable – Passif taux variable

#### VIII.4 LE RISQUE DE LIQUIDITE

L'article 38 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit et la banque non résidente de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le diagnostic de risque de liquidité à Attijari Bank couvre toutes les opérations et les activités (activité commerciale, activité de marché et trésorerie) pouvant impacter les lignes de bilan. La gestion de risque poursuit un processus formé des étapes suivantes :

- Examen de la situation bilancielle et étude d'impact par la fonction ALM et reporting ;
- Tenue du Comité Gestion Actif Passif et prise de décision ;
- Déclinaison opérationnelle par le Comité de Direction Générale ;
- Mise en œuvre des recommandations par les entités (Commerciales, Gestion Globale de risques, entité Marché).

#### VIII.5 LE RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est aux termes des recommandations du comité de Bâle et de la circulaire BCT2006-19, celui des pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

En vertu de cette définition, Attijari Bank Tunisie a mis en œuvre un dispositif de gestion des risques opérationnels qui a nécessité l'élaboration d'objectifs d'une charte, d'un processus, d'une organisation, de nouveaux outils informatiques et de plans de formation complétés par des communications.

Aussi, selon cette définition, le dispositif de GRO doit obéir à un mode de fonctionnement adéquat qui consiste notamment à collecter les incidents, à édifier des plans d'action, à préciser l'exposition des métiers aux risques et à édifier des outils de pilotage (reportings et cartographies des risques).

Le dispositif mis en place comporte :

- D'une part des acteurs :
  - ✓ Les Relais Risques Opérationnels (RRO) ;
  - ✓ Les Correspondants Risques Opérationnels (CRO) ;
  - ✓ Et Le Manager Risques Opérationnels (MRO).
- Et d'autre part trois comités:

- 
- ✓ Le Comité Central Risques Opérationnels ;
  - ✓ Le Comité Risques Opérationnels ;
  - ✓ et Les Comités Métiers Risques Opérationnels.

#### VIII.6 LE RISQUE DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

La circulaire n° 2013-15 du 07/11/2013 de la Banque Centrale de Tunisie traite de la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

#### VIII.7 DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DU RISQUE DE BLANCHIMENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le dispositif de gouvernance du risque de blanchiment d'argent est composé de l'organe délibérant, de celui de direction et des structures de contrôle :

##### **Organe délibérant**

Il s'agit du conseil d'administration qui est assisté dans l'exercice de ses missions par des comités d'appui.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- D'arrêter la politique générale de la banque en la matière ;
- De prendre des décisions sur les diligences à prescrire ;
- De surveiller le risque de blanchiment et le dispositif de son contrôle via des rapports des comités ad-hoc et des structures de contrôle.

##### **Organe de direction**

La direction Générale intervient notamment pour mission de:

- Valider l'entrée en relation avec certaines catégories de clientèle (EXP PPE)
- Allouer toutes les ressources humaines et logistiques permettant aux différentes structures chargées de la gestion et du contrôle du risque de blanchiment d'argent de fonctionner convenablement

##### **Organes de Contrôle**

Le Contrôle de la Conformité : Le contrôle de la conformité est le principal intervenant en la matière, il est essentiellement chargé des :

- Traitement et suivi des alertes sur des opérations suspectes
- Etablissement, dépôt et suivi des déclarations de soupçons auprès de la CTAF
- Encadrement et formation du personnel de la banque LCB/FT
- Reporting aux organes de délibération et de direction sur les différents aspects de son activité

Le contrôle Interne, l'audit Interne et les commissaires aux comptes sont également des principaux acteurs dans le dispositif de gouvernance du risque de blanchiment d'argent.

#### VIII.8 DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE BLANCHIMENT ARRETEE PAR L'ORGANE DELIBERANT

La politique de gestion du risque de blanchiment est arrêtée par l'organe Délibérant appuyé par les Comités Ad-hoc et exécutée notamment par le Contrôle de la conformité.

Cette politique s'articule autour de 3 principaux axes à savoir:

- La connaissance parfaite du client et du bénéficiaire effectif ;
- Le signalement des opérations suspectes ;
- Le contrôle et le suivi tout en améliorant le dispositif LAB par rapport aux insuffisances détectées par les structures de contrôle.

---

## VIII.9 DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

La dépendance de la Banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001 et la circulaire 2012-09 du 29 juin 2012.

### a) Application de l'article 1

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **3 fois les fonds propres nets de la Banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.**

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la Banque s'élève, au 31/12/2015, à 1 079 740 KDT, représentant ainsi 2,45 fois les fonds propres nets de la Banque.

Il s'en suit qu'au 31/12/2015, ce ratio est respecté par la Banque.

- **1,5 fois les fonds propres nets de la Banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets de la Banque s'établit, au 31/12/2015, à 376 379 KDT représentant ainsi 0,85 fois les fonds propres nets de la Banque.

Il s'en suit qu'au 31/12/2015, ce ratio est respecté par la banque.

### L'article 1 est respecté

### b) Application de l'article 2

- **Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n° 91-24, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Banque.**

Au 31/12/2015, aucun cas de dépassement n'a été constaté.

### L'article 2 est respecté

### c) Application de l'article 3

- **Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.**

Le total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 5% du capital de la Banque et sur les filiales s'établit au 31/12/2015 à 182 336 KDT soit 0,41 fois les fonds propres nets de la Banque.

### L'article 3 est respecté

### d) Application de l'article 4

**Les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 10% du total des risques encourus pondérés.**

Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31/12/2015 à 440 577 KDT et représentent 11,34% des risques encourus pondérés qui s'élèvent à 3 886 686 KDT.

**Par ailleurs, selon la même circulaire, les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs en permanence à 7% des risques encourus.**

Le montant des fonds propres nets de base de la Banque s'élève au 31/12/2015 à 361 857 KDT et représentent 9,31% des risques encourus pondérés.

### L'article 4 est respecté

Eclaircissements sur le rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT au 31/12/2015

Dans le cadre de la revue des comptes d'Attijari bank au 31/12/2015, les commissaires aux comptes de la banque ont adressé à la BCT, conformément à la réglementation en vigueur, le rapport annuel sur l'évaluation des risques et des provisions y afférentes. Ce rapport, daté au 04 mai 2016, est établi en tenant compte du projet de distribution des bénéfices arrêtés par le Conseil d'Administration de la banque de 12 février 2016, soit un dividende de 2,000 dinars par action.

Lors de la réunion annuelle d'examen de la situation d'Attijair bank, les services de la BCT ont demandé de réviser à la baisse le niveau de dividende à 1,500 dinars par action, soit le même niveau de distribution au titre des bénéfices 2014.

La BCT n'a pas exigé des commissaires aux comptes un nouveau rapport sur l'évaluation des risques actualisé par le niveau définitif des dividendes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'impact de cette révision du montant de dividende sur les ratios réglementaires de la banque au 31/12/2015 :

Libellé	Situation initiale indiquée dans le rapport des CAC : dividende de 2,000 TND/Action	Situation définitive validée par la BCT : dividende de 1,500 TND/Action
Risques encourus pondérés	3 886 686 KDT	3 886 686 KDT
Fonds propres Nets	420 702 KDT	440 577 KDT
Ratio de solvabilité	10,82%	11,34%
Tier One	8,80%	9,31%
<b>Ratios de concentration</b>		
Les risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% ou plus des FPN ne doivent pas dépasser 3 fois les FPN	Total des risques encourus : 1 101 127 KDT soit 2,62 fois les FPN.	Total des risques encourus : 1 079 740 KDT soit 2,45 fois les FPN.

Les risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des FPN ne doivent pas dépasser 1,5 fois les FPN	Total des risques encourus : 376 379 KDT soit 0,89 fois les FPN.	Total des risques encourus : 376 379 KDT soit 0,85 fois les FPN.
Les risques encourus sur un même bénéficiaire, ne doivent pas excéder 25% des FPN de la Banque	aucun cas de dépassement n'est constaté.	aucun cas de dépassement n'est constaté.
Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec la banque ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets.	Le total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 5% du capital de la Banque et sur les filiales s'établit au 31/12/2015 à 181 175 KDT soit 0,43 fois les fonds propres nets	Le total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 5% du capital de la Banque et sur les filiales s'établit au 31/12/2015 à 182 336 KDT soit 0,41 fois les fonds propres nets.

*Direction Centrale*

*Finances & contrôle*

**Attijari bank**  
 Direction Centrale  
 Finances et Contrôle

### VIII.10 LITIGES OU ARBITRAGES

Il n'existe aucun litige ou arbitrage, en cours ou passé, susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la Banque Attijari de Tunisie, son activité, son résultat et, le cas échéant, sur son Groupe.

### VIII.11 ANALYSE SWOT

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Premier réseau d'agences de la place</li><li>▪ Appui soutenu de l'actionnariat</li><li>▪ Gamme de produits diversifiée et innovante</li><li>▪ Nouveau système d'information</li><li>▪ Processus revus et optimisés</li><li>▪ Effectif jeune et renforcé par des nouvelles compétences de haut niveau</li><li>▪ Coût de risque maîtrisé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présence sur le marché des entreprises</li><li>▪ Importance de l'effectif du siège par rapport au réseau</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Potentiel important sur les entreprises et les institutionnels</li><li>▪ Potentiel important sur les Travailleurs Tunisiens à l'Etranger et la bancassurance</li><li>▪ Partenariats et synergies groupe</li><li>▪ Réformes importantes en cours : code d'investissement, code de l'impôt etc. permettant une relance économique</li><li>▪ Grands projets d'infrastructures</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Situation sécuritaire fragilisée par le terrorisme</li><li>▪ Contexte social complexe</li><li>▪ Conjoncture économique internationale défavorable</li><li>▪ Instabilité politique dans les pays arabes</li><li>▪ Baisse de l'investissement et de l'épargne nationale</li><li>▪ Concurrence rude sur le taux et renchérissement des ressources</li><li>▪ Forte bancarisation marquée par l'ouverture massive des points de vente par la concurrence</li><li>▪ Réglementation de plus en plus contraignante (fonds propres réglementaires, provisions, durée des crédits à la consommation écourtée, etc.)</li></ul>

---

## IX. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous retrace les investissements prévisionnels de Attijari bank sur la période 2016-2020 :

Libellé (en KDT)	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Logiciels	2 150	2 050	2 050	2 050	2 050	10 350
Terrains	662	695	729	766	804	3 655
Constructions	441	463	486	511	536	2 437
Local Med V	4 000	1 500	0	0	0	5 500
Aménagements	2 161	2 270	2 383	2 502	2 627	11 943
Matériel informatique	1 557	1 567	1 577	1 588	1 599	7 887
Matériel roulant	150	350	150	150	150	950
Matériel et Mobilier	188	292	297	301	307	1 384
<b>Total</b>	<b>11 309</b>	<b>9 186</b>	<b>7 672</b>	<b>7 867</b>	<b>8 073</b>	<b>44 107</b>

---

## **Chapitre 4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS**

## I. PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 31/12/2015

### I.1 PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2015

#### a) Terrains

Date d'entrée	Libellé	Valeur d'acquisition (DT)	VCN au 31/12/2015 (DT)
31/12/1972	AG AVENUE DE PARIS	61 920	61 920
31/12/1975	AG MEDENINE	91 421	91 421
31/12/1975	AG REDAYEF	2 581	2 581
31/12/1975	AG ZARZIS	18 053	18 053
31/12/1977	AG KSAR HLEL	8 352	8 352
31/12/1977	AG SIDI BOUZID	2 448	2 448
31/12/1977	AG JERBA HOUMET ESSOUK	74 303	74 303
31/12/1977	AG NEFTA	3 517	3 517
31/12/1978	AG BEB JDID	61 682	61 682
31/12/1979	AG GAFSA MARCHE	28 800	28 800
31/12/1979	IM.78 RUE DE PALESTINE.TUNIS	551 198	551 198
31/12/1981	ANCIEN SIEGE AV DE LA LIBERTE	534 122	534 122
31/12/1982	AG KASSERINE	4 000	4 000
31/12/1983	AG JEBENIANA	2 205	2 205
31/12/1983	DEPOT CHARGUIA	43 000	43 000
31/12/1984	AG TOZEUR	25 838	25 838
31/12/1985	AG SILIANA	8 400	8 400
31/12/1985	AG BEN GUERDANE	10 060	10 060
31/12/1985	AG MENZEL BOURGUIBA	5 856	5 856
31/12/1985	AG JENDOUBA	57 691	57 691
31/12/1986	SIEGE	749 448	749 448
31/12/1986	AG EL MANAR	216 960	216 960
31/12/1986	AG MOHAMED	165 062	165 062
31/12/1986	AG BOUMERDES	4 567	4 567
31/12/1986	AG MOULARES	1 042	1 042
31/12/1986	AG DOUZ	25 214	25 214
31/12/1987	Terrain THALA (H.E)	3 300	3 300
31/12/1987	AG KEBILI	41 638	41 638
19/03/1988	EN LOCATION	24 643	24 643
01/01/1990	AG SOLIMAN	25 790	25 790
31/12/1990	AG GABES EL MENZEL	10 500	10 500
01/07/1992	AG GABES	9 300	9 300
31/12/1993	Terrain Nouvelle MEDINA	11 199	11 199
30/09/1994	AG HAMMAMET	66 923	66 923
24/03/1997	AG CHARGUIA	134 463	134 463
25/02/1998	AG ARIANA	174 238	174 238
31/12/1998	IM.95 AV.LIBERTE.TUNIS	399 336	399 336
31/12/1999	AG RADES	84 660	84 660
30/04/2001	AG METOUIA	31 500	31 500
25/06/2001	AG PASSAGE	1 583	1 583
06/10/2004	2 Terrains à SFAX (H.E)	30 878	30 878
23/03/2005	Terrain à Kasserine (H.E)	37 813	37 813
02/04/2008	AG MENZAH	566 598	566 598
12/12/2014	AG LA GOULETTE	568 670	568 670
07/04/2015	Avenue Barcelone	604 000	604 000
<b>Total</b>		<b>5 584 772</b>	<b>5 584 772</b>

## b) Constructions

Date d'entrée	Libellé	Valeur d'acquisition (DT)	VCN au 31/12/2015 (DT)
31/12/1969	AG SFAX	554 313	52 156
31/12/1972	AG AVENUE DE PARIS	2 754 647	188 303
31/12/1975	AG ZARZIS	62 947	4 135
31/12/1977	AG JERBA HOUMET ESSOUK	18 576	1 390
31/12/1977	AG NEFTA	8 483	618
31/12/1978	AG BEB JDID	74 018	6 095
31/12/1979	ANCIEN SIEGE 78	482 947	30 591
31/12/1981	ANCIEN SIEGE AV DE LA LIBERTE	1 735 440	110 855
31/12/1981	AG MEDENINE	343 357	26 000
31/12/1983	DEPOT CHARGUIA	251 560	10 544
31/12/1984	AG KRAM	61 992	3 631
31/12/1984	AG JEBENIANA	83 448	5 286
31/12/1984	AG KSAR HLEL	126 952	7 518
31/12/1984	AG GAFSA MARCHE 1	171 403	6 673
31/12/1985	AG SIDI BOUZID	90 169	5 666
31/12/1985	AG JENDOUBA	182 077	5 101
31/12/1985	AG KASSERINE	152 481	9 758
31/12/1986	AG MOHAMED 5	56 222	3 743
31/12/1986	AG BOUMERDES	52 522	1 528
31/12/1986	AG REDAYEF	72 325	4 995
31/12/1986	AG MOULARES	34 158	9 566
31/12/1986	AG DOUZ	22 062	1 671
31/12/1987	AG EL KEF	132 459	9 395
31/12/1987	AG BEJA	146 512	10 391
31/12/1987	AG KEBILI	33 638	3 806
19/03/1988	EN LOCATION	44 357	0
30/03/1988	AG TATAOUINE	109 752	0
21/12/1988	AG MENZEL BOURGUIBA	136 627	0
30/12/1988	AG BEN GUERDANE	122 758	0
01/01/1990	AG SOLIMAN	49 050	0
01/07/1991	AG SFAX EL JADIDA	110 905	0
26/02/1992	AG MONGI SLIM	147 677	0
01/07/1992	AG TABARKA	142 672	0
01/07/1992	AG GABES EL MENZEL	45 700	0
31/12/1993	AG SOUSSE CENTRE	783 233	242 783
30/09/1994	AG HAMMAMET	238 022	97 607
31/12/1996	AG MONCEF BEY	430 977	125 408
02/03/1997	AG SILIANA	135 456	7 812
24/03/1997	AG CHARGUIA 1	348 011	27 822
31/12/1997	ZONE SOUSSE	135 371	13 444
14/09/1998	2 LOCAUX A MEDNINE	10 312	1 387
31/12/1999	AG RADES	84 660	16 874
30/05/2000	AG ARIANA	139 390	30 730
27/02/2001	DIVERS IMMEUBL	31 611	8 141
03/04/2001	AG PASSAGE	962 445	286 239
18/09/2001	AG HAMMAM SOUSSE	273 000	77 861
28/12/2001	AG BIZERTE	265 036	79 263
31/12/2001	AG MESSADINE	229 218	68 640

20/05/2003	AG YASMINE HAMMAMET	600 896	221 824
14/07/2003	AG JERBA MIDOUN	469 071	176 677
10/09/2003	AG SFAX 5 AOUT	272 792	105 023
26/12/2003	AG MARSА	427 836	170 607
28/12/2003	AG NABEUL 2	881 663	354 110
31/12/2003	AG LAC	936 912	376 724
09/02/2004	AG EL MANAR	600 800	243 283
06/12/2004	APPART A EL MANAR	111 000	49 524
29/12/2004	AG KELIBIA	609 336	293 259
23/03/2005	LOCAL A KASSERINE	92 010	42 400
24/03/2005	2 LOCAUX & 1 APPART A KASERINE	24 996	11 522
18/04/2007	AG SFAX ZEPHIR	7 636 908	4 779 508
27/08/2007	AG HEDI NOUIRA	442 085	275 238
04/09/2007	AG MONTPLAISIR	435 203	253 908
12/09/2007	AG GHAZELA	285 724	167 011
17/10/2007	AG NOUVELLE ARIANA	362 700	213 745
19/05/2008	AG SFAX INTILAKA	330	203
12/01/2009	AG SFAX LAFRANE	5 757 343	4 164 101
12/01/2009	AG MARETH	1 245	811
12/01/2009	AG LES ROSERAIES	173 577	126 018
11/05/2009	AG EZZAHRA	10 421	7 053
21/07/2004	AG TOZEUR	82 437	36 711
01/01/2013	Siège CUN	70 124 728	63 552 657
01/12/2013	AG GREMDA	377 639	339 547
12/12/2014	AG BORJ LOUZIR	513 547	486 462
<b>Total</b>		<b>103 912 145</b>	<b>78 051 352</b>

### c) Immobilisations en cours

En KDT	31/05/2016
Jardins El Menzah	492 602
Nouveau siège	114 293
<b>Total des immobilisations en cours</b>	<b>606 895</b>

## I.2 PORTEFEUILLE TITRE DE LA BANQUE AU 31/12/2015

### a) Titres d'investissement

En KDT	31/12/2015
<b>Autres titres d'investissement</b>	<b>356 912</b>
BTA 5,5% FEV 2020	34 399
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	78 278
BTA 6% AVRIL 2024	61 178
BTA 6.9% MAI 2022	183 057
<b>Obligations</b>	<b>26 340</b>
ATTIJARI LEASING	0
BNA	5 000
BTE	400
ATTIJARI LEASING 2011	990
ATTIJARI LEASING 2012	400
AIL 2013	1 800
HANNIBAL LEASE	800
TUNISIE LEASING 2014-1	400
ETAT- (EMPRUNT NATIONAL)	15 000
ATTIJARI FINANCE	750
HANNIBAL LEASE	400
TUNISIE LEASING	400
<b>Provisions</b>	<b>0</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>14 492</b>
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>397 744</b>

### b) Titres de participation

Emetteur	Capital (KDT)	Valeur brute au 31/12/2015	Valeur nominale (DT)	Nb. d'actions détenues	% d'intérêt	Prov. au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2015
ATTIJARI LEASING	21 250	13 650	10	1 317 856	62,02%	-	13 650
ATTIJARI VALEURS SICAV	2 994	190	100	1 900	3,13%	-	190
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	117 660	30	100	299	0,02%	-	30
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	5 004	190	1 000	190	2,21%	-	190
S T I P	12 623	678	10	138 965	11,01%	520	158
TUNIS RE	75 000	1 568	5	288 000	1,92%	-	1 568
Action VISA	-	517		7 135		-	517
COTUNACE	21 568	213	100	4 788	2,22%	-	213
LE RIBAT	7 100	200	5	40 000	2,82%	200	0
AGENCE TUNISIENNE D INTERNET	1 000	70	100	700	7,00%	-	70
SOMATRA GET	16 500	51	10	118 401	7,18%	51	0
TOURAFRIC	320	0	100	1	0,03%	0	0
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD-GIS	3 000	897	100	8 970	29,90%	-	897
GTI	400	120	10	12 000	30,00%	-	120
ATTIJARI SICAR	26 456	20 259	100	178 745	67,56%	1 976	18 283
ATTIJARI RECOUVREMENT	1 000	999	10	99 930	99,93%	-	999
ATTIJARI INTERMEDIATION	5 000	5 097	100	49 992	99,98%	-	5 097
ATTIJARI GESTION	500	503	100	5 000	100,00%	-	503
STE TUNISIENNE DE GARANTIE (SOTUGAR)	3 000	130	100	1 300	4,33%	-	130
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM	2 300	146	10	14 600	6,35%	146	0
ACMG	2 500	170	250	680	6,80%	170	0
STE INDUSTRIE TOURISTIQUE HEDIA	1 200	75	5	18 000	7,50%	75	0

SICAR CENTRE OUEST SIDCO	16 226	408	5	83 200	2,56%	106	302
MONETIQUE TUNISIE	3 079	280	100	5 185	10,37%	-	280
STE D'ETUDES ET D'AM. DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX	2 250	250	100	2 500	11,11%	112	138
STE INTER BANCAIRE DE TELECOMPENSATION "SIBTEL"	5 040	350	100	3 803	7,55%	-	350
SODIS SICAR	28 457	1 200	10	120 000	4,22%	300	900
INTER BANK SERVICES	6 922	400	5	233 889	16,89%	-	400
COMPAGNIE TOURISTIQUE ARABE	15 098	592	10	59 203	3,92%	592	0
TUNISIE AUTOROUTES	894 379	207	100	2 965	0,03%	-	207
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS	5 974	390	100	3 899	6,53%	-	390
SICAR NORD OUEST- SODINO	48 000	700	10	70 000	1,46%	256	444
SOTULUB	10 973	150	100	2 992	2,73%	-	150
SODEK SICAR	6 236	25	5	5 000	0,40%	6	19
STE LAINO	11 500	29	100	753	0,65%	29	0
STE CLINIQUE TAOUFIK	21 000	10	100	100	0,05%	10	0
COTIF-SICAR	10 000	750	10	75 000	7,50%	-	750
S P P I	2 281	25	3	25 000	3,29%	-	25
FONDS DE RECONV. ET DE DEVELOP. DES CENTRES MINIERS	22 406	80	5	16 000	0,36%	26	54
ATTIJARI FINANCE	1 000	253	100	2 500	25,00%	253	0
STAR IMMOBILIERE	500	100	10	10 000	20,00%	100	0
CERA	16	1	10	100	6,25%	1	0
HOTEL AMILCAR	1 605	6	10	600	0,37%	6	0
STE SWIFT	436	7	5 000	9	10,33%	7	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	150	150	10	15 000	100,00%	150	0
STE ARABE DES SERVICES FINANCIERS	59 265	34	10	9 750	0,16%	34	0
LA MAISON DU BANQUIER	8 885	480	1	479 900	5,40%	314	166
FOIRE INTERNATIONALE DE TUNIS	6 400	34	32	1 075	0,54%	-	34
Sté Hôtelière	5	5	1	5 000	100,00%	5	0
AMEL SICAF	1 325	475	100	4 750	35,85%	475	0
FID SICAV OBLIGATAIRE	30	0	100	1	0,33%	0	0
PRIMAVERA	7 890	380	100	3 800	4,82%	380	0
SOFAT	2 798	470	100	4 698	16,79%	470	0
AQUACULTURE DU SUD TUNISIEN	2 000	104	10	10 400	5,20%	104	0
L'EVOLUTION ECONOMIQUE	1 350	76	5	14 640	5,42%	76	0
STIM	150	74	5	14 700	49,00%	74	0
SI A Q	366	45	50	900	12,30%	45	0
TRANSTOURS	1 170	44	5	8 800	3,76%	44	0
SIALE	695	25	50	500	3,60%	25	0
STE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE	100	9	100	94	9,40%	9	0
SOLAICO	1 280	40	25	1 600	3,13%	40	0
MACHINES TEXTILES MAGHREB.	2 000	13	100	500	2,50%	13	0
LE CONFORT	1 850	35	10	3 700	2,00%	35	0

BATAM IMMOBILIERE	150	33	10	3 270	21,80%	33	0
SEDAT TUNISIE HORIZON	1 015	11	100	112	1,10%	11	0
ATTIJARI ASSURANCE	10 000	5 500	100	549 998	55,00%	-	5 500

### c) Fonds gérés

Attijari bank a conclu avec Attijari SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 5 314 KDT. Le détail des fonds à capital risque se présente comme suit :

Fonds gérés	Montant au 31/12/2015 (en DT)
SICAR	5 314
Provisions	(2 995)
<b>Total</b>	<b>2 319</b>

### d) Titres de portage

Le détail des titres de portage se présente comme suit :

Titres de portage	Montant au 31/12/2015 (en DT)
SFBT <sup>14</sup>	256
SBT <sup>15</sup>	344
<b>Total</b>	<b>600</b>

<sup>14</sup> Il s'agit d'une convention de participation avec accord de rétrocession conclu en date du 14/12/2009 entre Attijari bank et la Société Frigorifique et Brasserie de Tunis « SFBT » portant sur 12 800 actions de la Société Lait et Dérivés « SLD » de 100 DT l'une acquises par Attijari bank en vue de leur rétrocession au profit de la SFBT selon un échéancier prédéfini.

<sup>15</sup> Il s'agit d'une convention de participation avec accord de rétrocession conclu en date du 14/12/2009 entre Attijari bank et la Société des Boissons de Tunisie « SBT » portant sur 17 200 actions de la Société Lait et Dérivés « SLD » de 100 DT l'une acquises par Attijari bank en vue de leur rétrocession au profit de la SFBT selon un échéancier prédéfini.

---

## II. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2015

Les notes aux états financiers établis par la banque pour son arrêté des états financiers individuels au 31/12/2015, ne comportent pas toutes les informations requises et les notes obligatoires suivantes :

- Une note portant sur les « règles de classification et évaluation des titres » précisant les règles de classification des titres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 21 relative à la présentation des établissements financiers.
- Une note portant sur les « créances sur les établissements bancaires et financiers » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon qu'elles sont matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire.
- Une note portant sur les « créances sur la clientèle » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires mentionnant :
  - ✓ Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ;
  - ✓ Le montant des revenus qui ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice ;
  - ✓ Et le cas échéant, le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.
- Une note portant sur le « portefeuille titres commercial » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des titres de transaction et des titres de placement entre : titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- Une note portant sur le « portefeuille d'investissement » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :

Portant défalcation de cette rubrique entre :

  - ✓ Titres d'investissement ;
  - ✓ Titres de participation ;
  - ✓ Parts dans les entreprises associés et co-entreprises ;
  - ✓ Parts dans les entreprises liées.

Précisant les mouvements des provisions correspondantes au cours de l'exercice : montants à la clôture de l'exercice précédent, acquisitions, cessions et transferts de titres, dotations aux provisions et reprises sur provisions, montants à la clôture de l'exercice.

- Une note portant sur les « dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire.
- Une note portant sur les « passifs éventuels » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de la rubrique « cautions, avals e autres garanties données » entre :
  - ✓ En faveur d'établissements bancaires et financiers ;
  - ✓ En faveur de la clientèle.

- Une note portant sur les « engagements donnés » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur :

La défalcation de la rubrique « engagements de financements donnés » entre :

- ✓ En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance ;
- ✓ En faveur de la clientèle.

La ventilation des « engagements de financements donnés » selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres.

La défalcation de la rubrique « engagement sur titres » entre :

- ✓ Participations non libérées ;
- ✓ Titres à recevoir.

- Une note portant sur les « engagements reçus » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :

Portant sur la défalcation de la rubrique « garanties reçues » entre :

- ✓ Garanties reçues de l'Etat ;
- ✓ Garanties reçues d'établissements bancaires et financiers ;
- ✓ Garanties reçues de la clientèle.

Précisant la nature et le montant des garanties reçues et le montant total ainsi que celui considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties.

- Une note sur les engagements hors bilan, conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, qui comporte :

- ✓ La valeur des opérations de change à terme contractées à des fins spéculatives et non dénouées à la clôture de l'exercice (montant nominal converti au cours de change à terme restant à courir, en vigueur à la date de clôture) ;
- ✓ La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de vente de titres dont la livraison effective est différée, soit pour des considérations techniques (délai usuel de règlement / livraison) ou par la volonté expresse des parties (vente à terme).

- Une note portant sur les « revenus du portefeuille d'investissements » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de cette rubrique entre :

- ✓ Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement ;
- ✓ Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation ;
- ✓ Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises associées et co-entreprises ;
- ✓ Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées.

- Un état de flux de trésorerie mentionnant d'une manière séparée les émissions d'emprunt des remboursements d'emprunt et ce, conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**La banque s'engage à compléter ses états financiers par toutes les informations requises et les notes obligatoires prévues par les normes comptables en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016.**

## II.1 ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31/12/2015

### a) Bilans comparés au 31/12/2015

En KDT	Note	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>ACTIF</b>				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	464 046	222 113	285 481
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	625 673	473 959	462 893
Créances sur la clientèle	3	3 836 075	3 601 472	3 401 083
Portefeuille titres commercial	4	322 779	229 183	342 715
Portefeuille titres d'investissement	5	453 837	458 853	71 810
Valeurs immobilisées	6	138 371	147 862	156 302
Autres actifs	7	205 253	170 894	233 783
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 046 034</b>	<b>5 304 336</b>	<b>4 954 067</b>
<b>PASSIF</b>				
Banque Centrale et CCP	8	400 147	90 024	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	59 255	57 013	56 134
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 870 850	4 505 932	4 047 534
Emprunts et ressources spéciales	11	102 584	51 107	65 804
Autres passifs	12	173 085	191 928	135 081
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 605 921</b>	<b>4 896 004</b>	<b>4 566 602</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
	13			
Capital		198 741	198 741	198 741
Réserves		135 981	132 044	146 072
Autres capitaux propres		3 646	3 646	3 646
Résultats reportés		10 583	3	(43 668)
Résultat net		91 162	73 898	82 674
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>440 113</b>	<b>408 332</b>	<b>387 465</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 046 034</b>	<b>5 304 336</b>	<b>4 954 067</b>

**b) Etats des engagements hors bilan comparés au 31/12/2015**

<b>En KDT</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	14			
Cautions, avals et autres garanties données		277 830	253 094	236 586
Crédits documentaires		230 152	142 158	175 571
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>507 982</b>	<b>395 252</b>	<b>412 157</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	15			
Engagements de financements donnés		152 900	109 801	133 658
Engagements sur titres		38	38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>152 938</b>	<b>109 839</b>	<b>133 696</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	16			
Garanties reçues		1 697 430	1 520 304	1 173 269
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>1 697 430</b>	<b>1 520 304</b>	<b>1 173 269</b>

### c) Etats de résultat comparés au 31/12/2015

En KDT	Note	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
Intérêts et revenus assimilés	17	273 295	263 408	246 018
Commissions (en produits)	18	79 278	76 293	67 819
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	41 244	40 714	42 226
Revenus du portefeuille d'investissement	20	26 759	13 794	6 433
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>420 576</b>	<b>394 209</b>	<b>362 496</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
Intérêts courus et charges assimilées	21	(141 140)	(127 155)	(107 819)
Commissions encourues		(4 668)	(4 382)	(3 397)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(145 808)</b>	<b>(131 537)</b>	<b>(111 216)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>				
		<b>274 768</b>	<b>262 672</b>	<b>251 280</b>
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	22	14 880	(13 470)	(17 116)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	23	150	520	(44)
Autres produits d'exploitation		5 769	5 161	3 956
Frais de personnel	24	(98 612)	(87 347)	(79 972)
Charges générales d'exploitation	25	(33 684)	(31 962)	(31 593)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 054)	(15 942)	(15 061)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>147 217</b>	<b>119 632</b>	<b>111 450</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	26	(10 477)	(1 628)	840
Impôts sur les bénéfices		(45 578)	(44 106)	(29 616)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>91 162</b>	<b>73 898</b>	<b>82 674</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>91 162</b>	<b>73 898</b>	<b>82 674</b>
Effets des modifications comptables		-	-	(43 958)
<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>91 162</b>	<b>73 898</b>	<b>38 716</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION DE BASE (DT)</b>	27	<b>2,29</b>	<b>1,86</b>	<b>2,08</b>

#### d) Etats de flux de trésorerie comparés au 31/12/2015

En KDT	Note	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		376 013	366 757	343 873
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(147 298)	(131 850)	(111 839)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(7 233)	8 844	(14 743)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(240 172)	(212 838)	(193 139)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		367 626	456 539	455 370
Titres de placement		(71 656)	132 354	7 862
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(133 858)	(96 109)	(113 664)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 576)	74 926	(111 290)
Impôt sur les bénéfices		(45 578)	(26 656)	(29 616)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>57 268</b>	<b>571 967</b>	<b>232 814</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 940	(26)	6 002
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		4 985	(369 324)	2 432
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 564)	(7 502)	(15 149)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 361</b>	<b>(376 852)</b>	<b>(6 715)</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>				
Emission / Remboursement d'emprunts		52 857	(6 000)	0
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 701)	(8 121)	(10 501)
Dividendes et autres distributions		(59 622)	(53 263)	(53 263)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>(8 466)</b>	<b>(67 384)</b>	<b>(63 764)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		74 163	127 731	162 335
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		452 080	324 349	162 013
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	28	<b>526 243</b>	<b>452 080</b>	<b>324 348</b>

## **I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

## **III/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

### **1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

### **2/ Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

#### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

#### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

## **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

## **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

## **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

## **Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2015 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2015 avec

celui de 2014. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.

- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2015 à ce titre s'élèvent à 1 645 KDT amenant le total des provisions collectives à 15 074 KDT.

### **Les provisions additionnelles**

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 57 569 KDT au 31/12/2014 et une dotation additionnelle nette de 2 075 KDT au titre de l'exercice 2015.

### **3/ Classification et évaluation des titres**

#### **3-1/ Règles de classification et d'évaluation des titres :**

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

### **3-2/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :**

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

## **4/ Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

## **5/ Inter-siège**

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

---

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

#### **6/ Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

#### **7/ Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

#### **8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

#### **9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite**

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2015, les engagements post-emploi ont été évalués à 9 545 KDT. La dotation de l'exercice 2015 est de l'ordre de 2 487 dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1ère application de la norme IAS 19.

#### **10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

---

#### **11/ Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

#### **12/ Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

#### **13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :**

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2015.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2015.

#### **14/ Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

## NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### 1/ NOTES SUR LE BILAN

#### 1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 464 046 KDT contre 222 113 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 241 933 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Caisse Dinars	52 217	47 729
Caisse Devises	4 912	6 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	3 563	7 532
Banque Centrale comptes ordinaires	328 267	33 218
Placements auprès de la banque centrale	75 154	126 505
Créances rattachées	3	4
Centres de chèques postaux et TGT	4	366
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>464 046</b>	<b>222 113</b>

##### NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 625 673 KDT au 31 décembre 2015 contre 473 959 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 151 714 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Créances sur les banques non résidentes	504 360	367 553
Créances sur les établissements financiers	104 127	96 893
Créances sur les banques résidentes	17 000	9 308
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	186	205
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>625 673</b>	<b>473 959</b>

Les créances sur les établissements bancaires et financiers exprimées en KDT selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Créances sur les banques non résidentes	332 333	0	172 027	504 360
Créances sur les établissements financiers	80 082	0	24 045	104 127
Créances sur les banques résidentes	0	0	17 000	17 000
Créances rattachées	151	0	35	186
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>412 566</b>	<b>0</b>	<b>213 107</b>	<b>625 673</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Il n'existe pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers ou pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice 2015.

### **NOTE 3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde de 3 836 075 KDT contre 3 601 472 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 234 603 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 79 795 KDT au 31 décembre 2015 contre 74 292 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 5 503 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Comptes débiteurs</b>		
Comptes débiteurs de la clientèle	193 921	189 991
Créances rattachées	8 488	8 353
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>202 409</b>	<b>198 344</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>		
Portefeuille crédits	3 546 015	3 313 423
- Crédits court terme	952 977	854 465
dont Financements en devises	305 825	250 935
dont Crédits court terme en dinars	647 152	603 530
- Crédits moyen et long terme	2 593 038	2 458 958
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	32 174	26 597
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	91 061	84 750
Impayés	31 744	46 137
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	253 543	246 798
Provisions pour créances douteuses (*)	(257 119)	(255 663)
Agios réservés (**)	(79 795)	(74 292)
Créances rattachées	9 827	8 572
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>3 627 450</b>	<b>3 396 322</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>6 216</b>	<b>6 806</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>3 836 075</b>	<b>3 601 472</b>

(\*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

<b>Provisions sur les créances au 31/12/2014</b>	<b>255 663</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	15 600
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(15 654)
Dotation aux provisions collectives	1 645
Dotation aux provisions additionnelles	4 303
Reprise de provisions additionnelles	(2 228)
Reprise de provisions sur cession de créances	(292)
Reprise de provisions sur radiation de créances	(1 918)
<b>Provisions sur les créances au 31/12/2015</b>	<b>257 119</b>

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Total comptes débiteurs	152	0	202 257	202 409
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	17 500	8 350	3 938 514	3 964 364
Provisions pour créances douteuses	(1 210)	0	(255 909)	(257 119)
Agios réservés	(3 455)	0	(76 340)	(79 795)
Total autres concours à la clientèle	12 835	8 350	3 606 265	3 627 450
Total crédits sur ressources spéciales	0	0	6 216	6 216
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>12 987</b>	<b>8 350</b>	<b>3 814 738</b>	<b>3 836 075</b>

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BCT s'élève au 31/12/2015 à 231 421 KDT.

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 31/12/2015 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 375 554 KDT.

(\*\*) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

<b>Agios réservés au 31/12/2014</b>	<b>74 292</b>
Réservation d'agios	14 221
Reprises d'agios réservés suite cession de créances	(936)
Reprises d'agios réservés suite radiation de créances	(125)
Autres reprises d'agios réservés	(7 657)
<b>Total des agios réservés au 31/12/2015</b>	<b>79 795</b>

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 6 216 KDT au 31/12/2015 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Crédits sur ressources budgétaires	1 283	1 205
Crédits sur ressources extérieures	4 997	5 669
Intérêts réservés sur crédits ressources spéciales	(64)	(68)
<b>Total des crédits sur ressources spéciales</b>	<b>6 216</b>	<b>6 806</b>

Le risque de contrepartie supporté par la banque est de l'ordre de 100% pour les crédits sur ressources extérieures (4 997 KDT), 25% sur les crédits FOSDA (16 KDT), 10% sur les crédits FONAPRAM (1 221 KDT) et 25 % sur les crédits FOPRODI (46 KDT).

#### **NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse un solde de 322 779 KDT au 31 décembre 2015 contre 229 183 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 93 596 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<b>Titres de transaction</b>		
- Actions cotées	3 228	1 827
- SICAV	986	366
<b>Titres de placement</b>		
- Bons de trésor	288 823	203 077
- Autres titres de placements	8 696	8 696
- Créances rattachées	21 976	15 869
- Provisions sur placements	(930)	(652)
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>322 779</b>	<b>229 183</b>

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de l'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	-	-	986	3 228	4 214
Actions cotées	-	-	-	3 228	3 228
SICAV	-	-	986	-	986
<b>Titres de placement</b>	309 911	4 415	4 239	-	318 565
Bons de trésor	288 823	-	-	-	288 823
SICAV	-	4 415	4 281	-	8 696
Créances rattachées	21 976	-	-	-	21 976
Provisions	(888)	-	(42)	-	(930)
<b>Total</b>	<b>309 911</b>	<b>4 415</b>	<b>5 225</b>	<b>3 228</b>	<b>322 779</b>

Le montant des transferts portant sur le portefeuille titres commercial s'élève à 1 388 KDT. Il s'agit d'un transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle 25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2015, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 2 553 KDT qui se compose de 1 216 KDT sur les SICAV et de 1 337 KDT sur les BTA placement.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement	SICAV	Total
Provisions pour dépréciation au 31/12/2014	619	33	652
Dotation nette de l'exercice 2015	269	9	278
<b>Provisions pour dépréciation au 31/12/2015</b>	<b>888</b>	<b>42</b>	<b>930</b>

#### **NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 453 837 KDT au 31 décembre 2015 contre 458 853 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 5 016 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<b>Titres d'investissement</b>		
BTA Investissement (*)	356 912	356 912
Obligations	26 340	30 985
Créances rattachées (*)	14 492	14 408
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>397 744</b>	<b>402 305</b>
<b>Titres de participations</b>		
Titres de participations libérés	60 000	60 000
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 267)	(7 417)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 995)	(2 995)
Titres de portage	600	1 200
Créances rattachées	441	446
<b>Total titres de participations</b>	<b>56 093</b>	<b>56 548</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>453 837</b>	<b>458 853</b>

(\*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser l'étalement des primes et des décotes sur BTA investissement au niveau des créances rattachées.

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2015 en KDT se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Acquisitions/Autres entrées 2015	Cessions / Remboursements 2015	Valeurs brutes au 31/12/2015
<b>BTA Investissement</b>	<b>356 912</b>	-	-	<b>356 912</b>
BTA Cotés	356 912	-	-	356 912
<b>Obligations</b>	<b>30 985</b>	-	<b>(4 645)</b>	<b>26 340</b>
Cotées	30 985	-	(4 645)	26 340
<b>Titres de participation</b>	<b>60 000</b>	-	-	<b>60 000</b>
Cotés	16 822	-	-	16 822
Non cotés	43 178	-	-	43 178
<b>SICAR</b>	<b>5 314</b>	-	-	<b>5 314</b>
Non cotés	5 314	-	-	5 314
<b>Titres de portage</b>	<b>1 200</b>	-	<b>(600)</b>	<b>600</b>
Non cotés	1 200	-	(600)	600
<b>Total</b>	<b>454 411</b>		<b>(5 245)</b>	<b>449 166</b>

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2015 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2015	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2015	Résultat 2015 en KDT
<b>Attijari Leasing</b>	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,02%	39 923	5 332
<b>Attijari Assurance</b>	78, Rue de Palestine 1002 Tunis Belvédère	55,00%	8 880	1 396
<b>Attijari Intermédiation</b>	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	6 289	466
<b>Attijari Recouvrement</b>	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,91%	2 717	1 530
<b>Attijari Sicar</b>	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	70,23%	27 929	833
<b>Attijari Gestion</b>	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,92%	845	(37)
<b>Attijari Immobilière</b>	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(4 538)	(1 118)
<b>Générale tunisienne d'informatique</b>	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	66,25%	923	135
<b>Attijari Placement SICAV</b>	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	90,20%	4 823	54
<b>Attijari Valeurs SICAV</b>	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	65,84%	2 835	37
<b>Attijari obligataire SICAV</b>	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,03%	93 754	3 737
<b>Attijari Finance</b>	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	760	9
<b>Générale Immobilière du Sud</b>	Immeuble « Tamayouz » Bureau E2, 1082 Centre Urbain Nord - Tunis, 1082 Tunis	29,90%	6 148	188

## **NOTE 6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 138 371 KDT au 31 décembre 2015 contre 147 862 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 9 491 KDT et se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur brute au 31/12/14</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Cession / Régularisation</b>	<b>Valeur brute au 31/12/2015</b>	<b>Amort. et Prov au 31/12/14</b>	<b>Dotation</b>	<b>Régularisation</b>	<b>Amort. et Prov au 31/12/15</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2015</b>
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>47 153</b>	<b>1 067</b>		<b>48 220</b>	<b>(34 575)</b>	<b>(5 454)</b>		<b>(40 029)</b>	<b>8 191</b>
Logiciels de Base	47 153	1 067		48 220	(34 575)	(5 454)		(40 029)	8 191
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>223 159</b>	<b>5 585</b>	<b>(142)</b>	<b>228 602</b>	<b>(87 875)</b>	<b>(10 600)</b>	<b>53</b>	<b>(98 422)</b>	<b>130 180</b>
Constructions	103 124	788		103 912	(22 197)	(3 664)		(25 861)	78 051
Terrains	5 070	604	(89)	5 585	0	(0)		(0)	5 585
Matériel Roulant	1 577	152	(53)	1 676	(935)	(181)	53	(1 063)	613
Matériel & Mobilier	13 374	1 192		14 566	(7 948)	(786)		(8 734)	5 832
Matériel Informatique	34 399	1 307		35 706	(27 105)	(2 261)		(29 366)	6 340
Agencement Aménagement Installation	45 434	1 523		46 957	(29 422)	(3 708)		(33 130)	13 827
Immobilisations hors exploitation	18 748	19		18 767	(268)*			(268)	18 499
Immobilisation en cours	1 433			1 433	0			0	1 433
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>270 312</b>	<b>6 652</b>	<b>(142)</b>	<b>276 822</b>	<b>(122 450)</b>	<b>(16 054)</b>	<b>53</b>	<b>(138 451)</b>	<b>138 371</b>

(\*) Il s'agit d'une dotation aux provisions sur immobilisations hors exploitation

## **NOTE 7 : Autres actifs**

Le poste des autres actifs accuse un solde de 205 253 KDT au 31 décembre 2015 contre 170 894 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 34 359 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Crédits directs et avances au personnel	169 355	143 789
Débit à régulariser et divers	26 014	10 783
Prêts sur fonds social	7 653	8 277
Créances prises en charge par l'Etat	6 662	7 426
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 091	3 896
Débiteurs divers	2 052	4 320
Dépôts et cautionnements	1 958	2 658
Provisions sur autres actifs	(11 532)	(10 255)
<b>Total autres actifs</b>	<b>205 253</b>	<b>170 894</b>

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

<b>Provisions sur autres actifs au 31/12/2014</b>	<b>10 255</b>
Dotation de l'exercice 2015	1 336
Reprise de l'exercice 2015	(59)
<b>Provisions sur autres actifs au 31/12/2015</b>	<b>11 532</b>

## **1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

### **NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif**

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 400 147 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 90 024 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 310 123 KDT.

### **NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 59 255 KDT contre 57 013 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 242 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Banques résidentes	41 007	8
Banques non résidentes	11 635	51 389
Etablissements financiers	6 592	5 565
Dettes rattachées	21	51
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>59 255</b>	<b>57 013</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Banques résidentes	0	0	41 007	<b>41 007</b>
Banques non résidentes	0	0	11 635	<b>11 635</b>
Etablissements financiers	3 280	0	3 312	<b>6 592</b>
Dettes rattachées	0		21	<b>21</b>
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>3 280</b>	<b>0</b>	<b>55 975</b>	<b>59 255</b>

#### **NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde de 4 870 850 KDT contre 4 505 932 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant une augmentation de 364 918 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 959 381	1 699 724
Comptes d'épargne	1 684 632	1 596 202
Bons de caisse	499 601	468 379
Comptes à terme	328 273	311 470
Certificats de dépôts	145 000	176 500
Autres produits financiers	81 424	83 830
Autres sommes dues à la clientèle	164 516	159 096
Dettes rattachées	8 023	10 731
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 870 850</b>	<b>4 505 932</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	11 304	4 920	1 943 157	1 959 381
Comptes d'épargne			1 684 632	1 684 632
Bons de caisse			499 601	499 601
Comptes à terme		8 000	320 273	328 273
Certificats de dépôts		2 500	142 500	145 000
Autres produits financiers			81 424	81 424
Autres sommes dues à la clientèle			164 516	164 516
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées</b>	<b>11 304</b>	<b>15 420</b>	<b>4 836 103</b>	<b>4 862 827</b>
Dettes rattachées				8 023
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>				<b>4 870 850</b>

#### **NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 31 décembre 2015 un solde de 102 584 KDT contre 51 107 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 51 477 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	81 428	28 571
Ressources spéciales	19 193	20 894
Dettes rattachées	1 963	1 642
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>102 584</b>	<b>51 107</b>

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures et aucune de ces ressources n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours de 2015 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2014	Nouveaux emprunts en 2015	Remboursements en 2015	Solde au 31/12/2015
<b>Emprunts à long terme</b>	<b>28 571</b>			<b>81 428</b>
Emprunt Obligataire 2010	28 571		(7 143)	21 428
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	0	60 000		60 000
<b>Total</b>	<b>28 571</b>	<b>60 000</b>	<b>(7 143)</b>	<b>81 428</b>

Un nouvel emprunt obligataire subordonné a été émis en 2015 pour un montant de 60 000 KDT dont 2 250 KDT souscrit par une entité liée et 1 000 KDT souscrit par une entreprise associée.

## **NOTE 12 : Autres passifs**

Les autres passifs présentent un solde de 173 085 KDT au 31 décembre 2015 contre 191 928 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 18 843 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Créditeurs divers	5 753	5 781
Charges à payer	45 866	37 060
Crédit à régulariser et divers	77 743	76 680
Exigibles après encaissement	27 044	23 910
Provisions pour risques et charges (*)	2 782	22 736
Impôts et taxes	13 897	25 761
<b>Total autres passifs</b>	<b>173 085</b>	<b>191 928</b>

(\*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 031	2 057
Autres provisions pour risques	1 193	20 121
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>2 782</b>	<b>22 736</b>

### **NOTE 13 : Capitaux propres**

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fonds social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.14</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>12 624</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 755</b>	<b>3 646</b>	<b>3</b>	<b>73 898</b>	<b>408 332</b>
Affectation résultat bénéficiaire 2014											
Réserves				3 695						(3 695)	0
Dividendes										(59 622)	(59 622)
Report à nouveau									10 580	(10 580)	0
<b>Situation des capitaux propres après affectation</b>		<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>16 319</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 755</b>	<b>3 646</b>	<b>10 583</b>	<b>0</b>	<b>348 709</b>
Mouvements sur le fonds social *							242				242
Résultat de la période										91 162	91 162
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.15</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>16 319</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 997</b>	<b>3 646</b>	<b>10 583</b>	<b>91 162</b>	<b>440 113</b>

\*Au 31/12/2015, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

### Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la banque au 31/12/2015 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2015.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	172 377	97 223	194 446	0	0	0	0	464 046
Créances sur les établissements bancaires et financiers	457 007	95 405	22 229	20 449	30 583	0	0	625 673
Créances sur la clientèle	978 112	321 950	390 853	548 767	1 043 314	188 930	364 149	3 836 075
Portefeuille titres commercial	4 953	849	29 254	55 631	78 554	88 948	64 590	322 779
Portefeuille d'investissement	6 699	5 780	10 961	10 600	140 038	202 066	77 693	453 837
Valeurs immobilisées	3 460	3 459	6 919	13 837	41 511	27 674	41 511	138 371
Autres actifs	49 516	49 649	99 768	905	2 481	1 467	1 467	205 253
<b>Total actif</b>	<b>1 672 124</b>	<b>574 315</b>	<b>754 430</b>	<b>650 189</b>	<b>1 336 481</b>	<b>509 085</b>	<b>549 410</b>	<b>6 046 034</b>
Banque Centrale et CCP passif	400 037	37	73	0	0	0	0	400 147
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	46 460	4 478	7 380	804	133	0	0	59 255
Dépôts et avoirs de la clientèle	869 939	534 608	681 781	793 279	973 922	322 204	695 117	4 870 850
Emprunts et ressources spéciales	8 592	1 451	10 511	18 591	54 659	8 780	0	102 584
Autres passifs	43 361	43 360	86 364	0	0	0	0	173 085
<b>Total passif</b>	<b>1 368 389</b>	<b>583 934</b>	<b>786 109</b>	<b>812 674</b>	<b>1 028 714</b>	<b>330 984</b>	<b>695 117</b>	<b>5 605 921</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 672</b>	<b>10 674</b>	<b>21 703</b>	<b>44 118</b>	<b>132 355</b>	<b>88 236</b>	<b>132 355</b>	<b>440 113</b>
<b>Total passifs &amp; CP</b>	<b>1 379 061</b>	<b>594 608</b>	<b>807 812</b>	<b>856 792</b>	<b>1 161 069</b>	<b>419 220</b>	<b>827 472</b>	<b>6 046 034</b>
<b>Situation nette</b>	<b>293 063</b>	<b>(20 293)</b>	<b>(53 382)</b>	<b>(206 603)</b>	<b>175 412</b>	<b>89 865</b>	<b>(278 062)</b>	<b>0</b>

## **2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2015 un solde de 277 830 KDT contre 253 094 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 24 736 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 230 152 KDT au 31 décembre 2015 contre 142 158 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 87 994 KDT.

<b>Passifs éventuels</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Cautions, avals et autres garanties données	277 830	253 094
Crédits documentaires	230 152	142 158
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>507 982</b>	<b>395 252</b>

La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

<b>Passifs éventuels</b>	<b>Entreprises liées</b>	<b>Entreprises associées</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Cautions, avals et autres garanties données	82	18	277 730	277 830
Crédits documentaires	2 135	0	228 017	230 152
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>2 217</b>	<b>18</b>	<b>505 747</b>	<b>507 982</b>

### **NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES**

Les engagements donnés présentent un solde de 152 938 KDT au 31 décembre 2015. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 152 900 KDT.

### **NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS**

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 697 430 KDT au 31 décembre 2015 contre 1 520 304 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 177 126 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Etablissements de crédits	165 031	106 489
Clientèle	1 532 399	1 413 815
<b>Total engagements reçus</b>	<b>1 697 430</b>	<b>1 520 304</b>

Au 31/12/2015, un engagement reçu de 2 700 KDT a été constaté sur une entreprise associée.

---

### **NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :**

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2015 se présentent comme suit:

<b>Description</b>	<b>Au 31/12/2015</b>
Devises vendues au comptant à livrer	(46 890)
Devises achetées au comptant à recevoir	54 413
<b>Total</b>	<b>7 523</b>

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2015 se présentent comme suit:

<b>Description</b>	<b>Au 31/12/2015</b>
Devises vendues à terme à livrer	(375 454)
Devises achetées à terme à recevoir	4 896
<b>Total</b>	<b>(370 558)</b>

### **3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

#### **\* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 394 209 KDT au 31 décembre 2014 à 420 576 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 26 367 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### **NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 273 295 KDT au 31 décembre 2015 contre 263 408 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 9 887 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>		
Placement sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	2 492	2 942
<b>Total opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 492</b>	<b>2 942</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Portefeuille crédit	237 029	227 680
. Court terme	47 867	44 253
- Financement devises	5 049	4 785
- Court terme Dinar	42 818	39 468
. Moyen & Long terme	189 162	183 427
Comptes courants débiteurs	17 769	18 281
Crédits sur ressources extérieures	322	394
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	3 517	2 378
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>258 637</b>	<b>248 733</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>		
Commissions sur comptes	1 214	871
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 449	3 644
Report/déport sur change à terme et swap	7 503	7 218
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>12 166</b>	<b>11 733</b>
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>273 295</b>	<b>263 408</b>

### **NOTE 18 : Commissions en produits**

Les commissions totalisent 79 278 KDT au 31 décembre 2015 contre 76 293 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 985 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	32 832	30 914
Commissions sur moyens de paiements	19 363	20 181
Commissions sur opérations de crédits	16 252	15 229
Commissions sur opérations internationales	8 535	7 824
Commissions sur autres opérations bancaires	2 296	2 145
<b>Total commissions</b>	<b>79 278</b>	<b>76 293</b>

### **NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2015, un montant de 41 244 KDT contre 40 714 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 530 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Gain net sur titres de transaction	185	37
Gain net sur titres de placement	15 647	17 127
Gain net sur opérations de change	25 412	23 550
<b>Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières</b>	<b>41 244</b>	<b>40 714</b>

Les gains nets sur le portefeuille commercial se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Intérêts et autres revenus</b>	<b>Plus ou moins-values de réévaluation</b>	<b>Plus ou moins-values de cession</b>	<b>Dotations / Reprises de provisions</b>	<b>Total</b>
<b>Titres de transaction</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>185</b>
SICAV	20	0	13	0	0	33
Actions cotées	47	0	44	61	0	152
<b>Titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>15 819</b>	<b>0</b>	<b>106</b>	<b>(278)</b>	<b>15 647</b>
BTA	0	15 819	0	106	(269)	15 656
SICAV	0	0	0	0	(9)	(9)
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>15 819</b>	<b>57</b>	<b>167</b>	<b>(278)</b>	<b>15 832</b>

## **NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements**

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 26 759 KDT au 31 décembre 2015 contre 13 794 KDT au 31 décembre 2014, soit augmentation de 12 965 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Bons de trésor	22 714	9 079
Dividendes	2 193	3 100
Intérêts sur obligations	1 695	1 442
Autres revenus	93	77
Revenus titres de portage	64	96
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>26 759</b>	<b>13 794</b>

### **\* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 131 537 KDT au 31 décembre 2014 à 145 808 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant, ainsi, une progression de 14 271 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

## **NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 141 140 KDT contre 127 155 KDT au 31 décembre 2014, soit une progression de 13 985 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b><i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i></b>		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	1 070	1 247
<b>Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers</b>	<b>1 070</b>	<b>1 247</b>
<b><i>Opérations avec la clientèle</i></b>		
Dépôts à vue	13 045	11 882
Comptes d'épargne	55 792	51 049
Bons de caisse	25 617	20 517
Comptes à terme	21 416	18 727
Certificats de dépôts	10 573	11 265
<b>Sous total des opérations avec la clientèle</b>	<b>126 443</b>	<b>113 440</b>
<b><i>Emprunts et ressources spéciales</i></b>		
Charges sur ressources spéciales	367	456
Charges sur emprunts obligataires	2 069	1 732
<b>Sous total des emprunts et ressources spéciales</b>	<b>2 436</b>	<b>2 188</b>
<b><i>Autres intérêts et charges</i></b>		
Appel d'offres	11 055	10 141
Autres intérêts et charges assimilées	136	139
<b>Sous total autres intérêts et charges</b>	<b>11 191</b>	<b>10 280</b>
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>141 140</b>	<b>127 155</b>

**NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à (14 880) KDT contre 13 470 KDT au 31 décembre 2014. Il s'analyse ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
D° aux provisions sur créances douteuses	21 548	38 169
Reprise de provisions sur créances douteuses	(19 799)	(28 872)
Moins-value de cession des créances	1 238	6 053
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(1 228)	(6 087)
Perte sur radiation des créances	2 038	0
D° aux provisions pour risques et charges	1 906	4 672
Reprise de provision pour risques et charges	(20 583)	(465)
<b>Total</b>	<b>(14 880)</b>	<b>13 470</b>

**NOTE 23 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement**

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Plus-value de cession des participations non cotées	0	75
Dotation aux provisions sur titres de participation	(219)	(222)
Reprise de provisions sur titres	369	650
Perte sur radiation de participation	0	(3 427)
Reprise de provisions sur radiation de participation	0	3 444
<b>Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement</b>	<b>150</b>	<b>520</b>

**NOTE 24 : Frais de personnel**

Les frais du personnel s'élèvent à 98 612 KDT au 31 décembre 2015 contre 87 347 KDT au 31 décembre 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 11 265 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunération du personnel	73 542	64 945
Charges sociales	17 433	15 451
Autres charges liées au personnel	7 637	6 951
<b>Total frais de personnel</b>	<b>98 612</b>	<b>87 347</b>

### **NOTE 25 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 33 684 KDT au 31 décembre 2015 contre 31 962 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 1 722 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Loyers et services extérieurs	19 903	18 400
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 374	4 567
Annonces et insertions publicitaires	1 613	2 138
Missions réceptions	1 031	1 119
Impôts et taxes	973	959
Fournitures de bureaux	639	868
Frais du conseil et d'assemblée	622	421
Dons et cotisations	412	320
Documentation centrale	367	300
Transport et déplacement	138	161
Frais d'actes et contentieux	94	148
Autres	3 518	2 561
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>33 684</b>	<b>31 962</b>

### **NOTE 26: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires**

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Plus-value de cession d'immobilisation	435	1 535
Autres gains ordinaires	668	999
Autres pertes ordinaires	(11 580)	(4 162)
<b>Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>(10 477)</b>	<b>(1 628)</b>

### **NOTE 27: Résultat de base par action**

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,29 DT:

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultat net avant modifications comptables en KDT	91 162	73 898
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>2,29</b>	<b>1,86</b>

#### **4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

##### **NOTE 28 :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 452 080 KDT au 31 décembre 2014 à 526 243 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant une augmentation de 74 163 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 57 268 KDT et des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement à hauteur de 25 361 KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de 8 466 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 526 243 KDT s'analysent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>985 478</b>	<b>599 042</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 118	222 182
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	521 360	376 860
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>459 235</b>	<b>146 962</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	452 643	141 397
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	6 592	5 565
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>526 243</b>	<b>452 080</b>

## **Note 29 : Note sur les transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

### **1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme**

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2015 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2015 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2015	Charges de l'exercice 2015	Produits d'intérêt de l'exercice 2015
ATTIJARI LEASING SA	Dépôt à vue	3 280	92	7
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôt à vue	97	4	0
ATTIJARI GESTION SA	Dépôt à vue	696	5	0
ATTIJARI IMMOBILIERE SA	Dépôt à vue	(152)	5	8
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	2 246	59	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	2 821	15	
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	1	2	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	3 351	72	0
GTI SA	Dépôt à vue	10	0	9
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	1 232	15	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	296	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	4 527	116	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	947	13	0
ATTIJARI LEASING	Dépôt à terme	0	19	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à terme	0	25	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à terme	0	140	
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à terme	0	69	
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	0	20	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	10 500	1 249	0
<b>Total général</b>	<b>Total</b>	<b>29 852</b>	<b>1 920</b>	<b>25</b>

### **2- Les conventions de détachement du personnel**

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2015 s'élève à 370 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
GIS	148
Attijari Leasing	113
Attijari Intermédiation	28
Attijari Finance	19
Attijari Immobilière	16
GTI	14
Attijari Recouvrement	11
Attijari Gestion	10
Attijari Sicar	8
Attijari Assurance	3
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2015 s'élève à 133 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	49
Attijari Gestion	33
Attijari Leasing	21
Attijari Recouvrement	17
Attijari Finances	13
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>

### **3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :**

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2015 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 233 KDT.

Partie liée	Montant 2015
Attijari Obligataire SICAV	192
Attijari Placement SICAV	25
Attijari Valeur SICAV	15
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	1
<b>Total</b>	<b>233</b>

#### **4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank**

L'encours au 31 décembre 2015 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Encours au 31/12/2015</b>	<b>Produits de l'exercice 2015</b>
GTI	EPS	82	4
GIS	CCT	8 350	555
Attijari leasing	CCT	25 000	4 780
Attijari leasing	CMT	55 082	
Attijari leasing	EPS	2 135	33
Attijari Immobilière	CCT	17 500	1 014
<b>Total</b>		<b>108 149</b>	<b>6 386</b>

#### **5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank**

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Dividendes encaissés en 2015</b>	<b>Jetons de présence encaissée en 2015</b>
Attijari Leasing	1 581	44
Attijari Obligataire SICAV	178	0
Attijari Placement SICAV	71	0
Attijari Valeur SICAV	33	0
GTI	7	3
GIS	0	10
Attijari Sicar	0	8
Attijari Recouvrement	0	3
<b>Total</b>	<b>1 870</b>	<b>68</b>

## **6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales**

### **Prêts interbancaires :**

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK et ses filiales au 31 décembre 2015 exprimé en DT se détaille comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
Attijari Wafa Bank	USD	4 150 000	27/02/2015	22/02/2016	1	8 369 928
	EUR	10 000 000	29/09/2015	29/03/2016	0,5	21 962 500
	USD	5 000 000	05/11/2015	05/01/2016	0,4	10 084 250
	EUR	5 000 000	10/11/2015	10/02/2016	0,5	10 981 250
	EUR	15 000 000	16/11/2015	12/05/2016	0,6	32 943 750
	EUR	10 000 000	15/12/2015	13/06/2016	0,35	21 962 500
	USD	15 000 000	21/12/2015	21/01/2016	0,4	30 252 750
	EUR	10 000 000	23/12/2015	23/06/2016	0,3	21 962 500
	USD	10 000 000	28/12/2015	27/01/2016	0,25	20 168 500
	EUR	27 000 000	31/12/2015	04/01/2016	0,1	59 298 750
	USD	25 000 000	31/12/2015	04/01/2016	0,2	50 421 250
Attijari Wafa Bank Europe	EUR	10 000 000	29/12/2015	01/02/2016	0,16	21 962 500
	EUR	10 000 000	29/12/2015	01/03/2016	0,21	21 962 500

### **Assistance technique :**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 4 795 KDT.

### **Contregarantie Bancaire**

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contregarantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encours des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contregarantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

Un amendement aux dites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations sus-visées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au delà de cette période.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Aucune utilisation n'a été réalisée courant 2015.

---

## **7- Opérations avec ATTIJARI AFRICA :**

### **Assistance technique :**

Dans le cadre de la nouvelle convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2015 de 1 084 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis.

## **8- Opérations avec Attijari SICAR**

### **Convention du fonds gérés:**

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2015 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 995 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 61 KDT.

### **Convention de recouvrement des créances :**

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Sicar a été signée le 07/09/2015 en vertu de laquelle, Attijari bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses en contrepartie d'une commission calculée sur la base des montants recouverts à hauteur de 20 % HTVA sur le nominal et sur la plus-value ainsi que la perception de 50 TND par dossier au titre des frais d'ouverture. A ce titre, aucune opération n'a été effectuée en 2015.

## **9- Opérations avec Attijari Intermédiation**

### **Convention tenue de registre des actionnaires:**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2015 sont de 8 KDT.

## **10- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique**

### **Assistance technique**

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2015 totalisent un montant de 1 272 KDT.

## **11- Opérations avec Attijari leasing**

### **Emprunts obligataires**

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2015 s'élève à 1 390 KDT. Le produit constaté par la banque en 2015 s'élève à 98 KDT.

---

### **Convention commerciale**

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2015, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 48 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de  $T < 10\%$ , 0.50% pour  $10\% \leq T < 11\%$  et 0.75% pour  $T \geq 11\%$ ).

### **Convention de Location financement**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 8 contrats de location financière (Leasing) dont deux nouveaux contrats en 2015. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 916 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2015 s'élèvent à 65 KDT.

### **12- Opérations avec Attijari Recouvrement**

#### **Convention de cession de créances**

-Une nouvelle convention a été signée le 27/01/2016 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 10 772 dossiers dont le nominal est de 1 229 KDT pour un prix de cession de 11 KDT.

### **13- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 231 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 1 532 KDT.

### **14- Opérations avec Attijari assurance :**

- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2015 à 1 248 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2015 est de l'ordre de 1 185 KDT.
- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 733 KDT à fin 2015 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
- Attijari bank a constaté en 2015 des produits pour 22 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

---

### **15/Attijari Finances**

- Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2015 sont de 28 KDT.

### **Convention de conseil « Emprunt obligataire subordonné 2015 » :**

Une nouvelle convention entre Attijari Bank et Attijari Finances a été conclue en date du 17 juin 2015 dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2015.

L'émission effectuée en 2015 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque a constaté une charge de 58 KDT correspondant à la commission forfaitaire servie à Attijari Finances.

Dans le cadre de la même opération, une commission de succès au profit d'Attijari Finances a été prévue pour un montant de 354 KDT TTC partagée à hauteur de 50% entre cette dernière et Attijari Intermédiation. Ce montant figure au niveau des charges à payer au 31/12/2015.

### **Convention de conseil « Développement Factoring & Confirming et LLD » :**

Une deuxième convention de conseil a été conclue le 17 juin 2015 entre les deux parties portant sur le développement des activités Factoring & Confirming et de l'activité LLD. A ce titre, la charge comptabilisée par la banque s'élève à 92 KDT.

### **16-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des Comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>368 688</b>	<b>442</b>	<b>1 107 513</b>	<b>42 131</b>	<b>1 104 717</b>	<b>39 257</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>

---

**Note 30 : Évènements postérieurs à la date de clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 12/02/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2015 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.



**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh,  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

*Mesdames, messieurs les Actionnaires  
D'ATTIJARI BANK*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6 046 034 KDT et un bénéfice net de 91 162 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

---

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Mai 2016

### Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



*Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF*  
Mazars, Rue du Lac Ghar El Nis  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél: 00 216 71 96 33 80  
Fax: 00 216 71 93 43 81

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



*Ahmed BELAIFA*  
Les Commissaires aux comptes associés  
MTBF  
Member of PricewaterhouseCoopers II Ltd  
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 216 71 160 000 / 71 963 900  
Fax: 216 71 861 789



**ECC MAZARS**  
Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Mell.  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires*  
**D'ATTIJARI BANK,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes.

- **Attijariwafa Bank**

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contregarantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encourus

---

des relations OOREDOO, TUNISIE TELCOM et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contre-garantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

Un amendement aux dites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations sus-visées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au-delà de cette période.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Aucune utilisation n'a été réalisée courant 2015.

- **Attijari Africa**

Une convention a été signée le 01 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Africa ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jours hommes selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2015 de 1 084 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 et vient remplacer l'ancienne convention d'assistance technique conclue avec Attijari Wafa Bank.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 27 janvier 2016 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances totalement provisionnées composé de 10 772 dossiers dont le nominal est de 1 229 KDT pour un prix de cession de 11 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2015.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 février 2016.

---

- **Attijari SICAR**

Une convention entre Attijari Bank et Attijari Sicar a été signée le 07 septembre 2015 en vertu de laquelle, Attijari Bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses qui remplissent les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante,
- Créances qui font l'objet d'une négociation, d'une transaction non encore dénouée, d'une action d'exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait,
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière,
- Créances sur des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective ou de mesures de redressement.
- Ainsi que toute autre créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank percevra une commission sur tout montant recouvré en principal et intérêts.

Les conditions tarifaires de cette convention se présentent comme suit :

Type de recouvrement /frais	Tarif
Commission sur nominal : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en nominal
Commission sur plus-values : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en plus values
Frais fixes d'ouverture de dossiers	50 DT HTVA par dossiers

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari Finances**

1. **Contrat de conseil (Emprunt obligataire subordonné 2015)**

Une convention a été signée le 17 juin 2015 entre Attijari Bank et Attijari Finances dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier et de coordinateur global pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2015.

L'émission effectuée en 2015 porte sur un montant de 60 000 KDT.

---

En rémunération des prestations rendues, la banque paiera les commissions suivantes :

*a. Commission forfaitaire*

Une commission forfaitaire de 50 KDT HTVA pour l'élaboration et l'actualisation du document de référence requis par le CMF, exigible comme suit :

- 30 KDT HTVA, à la signature du contrat,
- 20 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence.

A ce titre la banque a constaté une charge de 58 KDT.

*b. Commission de succès*

Une commission de succès de 0.5% HT, applicable sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires subordonnées 2015 et exigible à la date de clôture de chacune des périodes de souscriptions. Le placement de l'opération étant conjointement réalisé par Attijari Finances ainsi que Attijari Intermédiation, la commission de succès ci-dessus sera partagée à hauteur de 50% chacun entre Attijari Finances ainsi que Attijari Intermédiation.

Le montant payé par la banque à ce titre s'élève à 354 KDT.

**2. Contrat de conseil (Développement Factoring & Confirming et LLD)**

Une convention de conseil a été conclue le 17 juin 2015 entre Attijari Bank et Attijari Finances portant sur l'assistance au développement des activités de Factoring & Confirming et de l'activité LLD.

En contrepartie des prestations servies, la banque est redevable d'une rémunération forfaitaire de 80 KDT HTVA, facturable comme suit :

- 40 KDT HTVA à la signature du contrat,
- 40 KDT HTVA à la remise du mémorandum de recommandations relatif à l'opération

A ce titre, le montant payé par la banque courant 2015 s'élève à 92 KDT.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 12 février 2016.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

• **Attijari Assurances**

Attijari Bank a constaté en 2015 des produits pour 22 KDT au titre des revenus de location d'immeuble et de la quote-part d'Attijari Assurance dans les charges communes du siège.

---

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2015 à 1 248 KDT dont 63 KDT qui remontent à l'exercice 2014. Le montant des commissions constaté en produits est de l'ordre de 1 185 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 733 KDT au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

- **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler à la fin de chaque année.

- **Wafa Salaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

---

- **Attijari Wafa Bank**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 4 795 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2015, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2015 des produits à hauteur de 48 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari Immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement.

Aucune opération n'est réalisée au cours de l'exercice 2015.

- **Attijari SICAR**

Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2015 à 61 KDT.

- **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque

---

assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2015 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 232 KDT.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 272 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2015.

- **Attijari Wafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari Wafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 231 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2015 s'élève à 1 532 KDT.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.

- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2015 sont de 28 KDT.

- **Autres Conventions**

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation, Attijari Leasing, Attijari Recouvrement, Attijari Finance, Attijari Assurance et Attijari Sicar certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant facturé
GIS	148
Attijari Leasing	113
Attijari Intermédiation	28
Attijari Finance	19
Attijari Immobilière	16
GTI	14
Attijari Recouvrement	11
Attijari Gestion	10
Attijari Sicar	8
Attijari Assurance	3
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2015 s'élève à 133 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges
Attijari Intermédiation	49
Attijari Gestion	33
Attijari Leasing	21
Attijari Recouvrement	17
Attijari Finance	13
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>

---

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
  
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
  
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
  
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BANQUE DE DETAIL, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
  
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	368 688	442	1 107 513	42 131	1 104 717	39 257	100 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>368 688</b>	<b>442</b>	<b>1 107 513</b>	<b>42 131</b>	<b>1 104 717</b>	<b>39 257</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2016

#### Les Commissaires aux Comptes

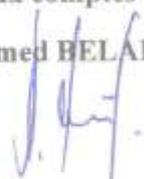
ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

  
 J. Mazars, Rue du Lac Ghar El Wa  
 Les Berges du Lac 1053 Tunis  
 Tél: 00 216 71 96 33 80  
 Fax: 00 216 71 91 43 87

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

  
 Les Commissaires aux comptes associés  
 M.T.B.F  
 Membres de PrisenautischeCoopers ILtd  
 Im. PuC - Rue Lac d'Annecy  
 1053 Les Berges du Lac - Tunis /  
 Tél: 216 71 160 890 / 71 963 900  
 Fax: 216 71 561 789

**a) Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2015**

1. Note complémentaire relative aux « Règles de classification et évaluation des titres » précisant les règles de classification des titres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC21 relative à la présentation des établissements financiers

La note ci-dessous est modifiée comme suit :

**3/Règle de classification et évaluation des titres**

**3-1/ Règles de classification et d'évaluation des titres :**

**Portefeuille titres commercial :**

▪ **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

▪ **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

**Portefeuille d'investissement :**

- **Titres d'investissements :** Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- **Titres de participation :** Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.
- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées :** Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- **Participation avec convention de rétrocession :** Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice

**3-2/ Règles d'évaluation des titres :**

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

**2. Note complémentaire portant sur les « créances sur les établissements bancaires et financiers » et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relatives à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon qu'elles sont matérialisées ou non par des titres du marché interbancaires**

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT et ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

**3. Note complémentaire relative au portefeuille « titres commercial » et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des titres de transaction et des titres de placement entre : titres à revenu fixe et titres à revenu variable**

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<b>Titres de transaction</b>		
Titres à revenu variable	3 228	1 827
Titres à revenu fixe	986	366
<b>Titres de placement</b>		
Titres à revenu variable	8 696	8 696
Titres à revenu fixe	309 869	218 294
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>322 779</b>	<b>229 183</b>

4. Note complémentaire relative au « portefeuille d'investissement » et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires

Portant défalcation de cette rubrique entre :

- ✓ Titres d'investissement ;
- ✓ Titres de participation ;
- ✓ Parts dans les entreprises associés et co-entreprises ;
- ✓ Parts dans les entreprises liées.

Précisant les mouvements des provisions correspondantes au cours de l'exercice : montants à la clôture de l'exercice précédent, acquisitions, cessions et transferts de titres, dotations aux provisions et reprises sur provisions, montants à la clôture de l'exercice.

DESIGNATION	Titres d'investissement	Titres de participation	Parts dans les entreprises associés et co-entreprises	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur des titres 2014	387 897	18 677	46 657	1 180	454 411
Acquisition					
Cession					
Remboursement	(4 645)	(600)			(5 245)
<b>Valeur des titres 2015</b>	<b>383 252</b>	<b>18 077</b>	<b>46 657</b>	<b>1 180</b>	<b>449 166</b>
Stock de provision 2014		(8 166)	(2 119)	(128)	(10 412)
Dotations aux provisions		(94)		(125)	(219)
Reprise sur provisions		226	143		369
<b>Stock de provision 2015</b>		<b>(8 034)</b>	<b>(1 976)</b>	<b>(253)</b>	<b>(10 262)</b>
<b>Créances rattachés</b>	<b>14 492</b>	<b>441</b>			<b>14 933</b>
<b>Valeur des titres 2015</b>	<b>397 744</b>	<b>10 484</b>	<b>44 681</b>	<b>927</b>	<b>453 837</b>

5. Note complémentaire portant sur les « dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres.

6. Note complémentaire portant sur les « engagements donnés » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur :

La défalcation de la rubrique « engagements de financements donnés » entre :

- ✓ En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance ;
- ✓ En faveur de la clientèle.

Nous n'avons pas recensé dans cette rubrique des engagements de financement donnés en faveur des établissements bancaires financiers et d'assurance.

La ventilation des « engagements de financements donnés » selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres.

Cette rubrique n'inclut pas des engagements de financements donnés en faveur d'entreprises liées, entreprises associées, et co-entreprises, autres.

La défalcation de la rubrique « engagement sur titres » entre :

- ✓ Participations non libérées ;
- ✓ Titres à recevoir.

Cette rubrique inclut uniquement des participations non libérées.

7. Note complémentaire portant sur les « revenus du portefeuille d'investissements » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de cette rubrique entre :

- ✓ Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement ;
- ✓ Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation ;
- ✓ Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises associées et co-entreprises ;
- ✓ Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées.

DESIGNATION	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	24 473
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	358
Dividendes et revenus assimilés sur parts des entreprises associés et co-entreprises	178
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	1 750
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>26 759</b>

8. Note complémentaire relative aux « créances sur la clientèle » et ce conformément dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires mentionnant :

- ✓ Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ;
- ✓ Le montant des revenus qui ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice ;
- ✓ Et le cas échéant, le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

- Les mouvements des créances douteuses sur la clientèle exprimés en KDT se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<b>Montant brut des créances classées sur la clientèle</b>	<b>375 554</b>	<b>388 546</b>
Provisions au 31/12/N-1	255 663	248 254
Dotation de l'exercice	21 548	38 169
Reprise de l'exercice	(20 092)	(30 760)
Provisions au 31/12/N	257 119	255 663
<b>Total net des créances classées sur la clientèle</b>	<b>118 435</b>	<b>132 883</b>

- Le montant des revenus qui ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice exprimé en KDT :

Le montant des revenus qui ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice hors intérêts réservés sur crédits ressources spéciales s'élève à 79 795 KDT au 31 décembre 2015 contre 74 292 KDT au 31 décembre 2014. Le montant des intérêts réservés sur crédits ressources spéciales s'élève à 64 KDT au 31 décembre 2015 contre 68 KDT au 31 décembre 2014.

- Le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondants exprimé en KDT :

Au 31/12/2015, il n'existe pas de crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

9. Note complémentaire portant sur les « passifs éventuels » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de la rubrique « cautions, avals e autres garanties données » entre :

- ✓ En faveur d'établissements bancaires et financiers ;
- ✓ En faveur de la clientèle.

Passifs éventuels	31/12/2015	31/12/2014
En faveur de la clientèle	505 827	393 781
En faveur des établissements bancaires et financiers	2 155	1 471
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>507 982</b>	<b>395 252</b>

10. Conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires les notes sur les engagements hors bilan doivent également comporter les cas échéants :

- ✓ La valeur des opérations de change à terme contractées à des fins spéculatives et non dénouées à la clôture de l'exercice (montant nominal converti au cours de change à terme restant à courir, en vigueur à la date de clôture) ;
- ✓ La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de vente de titres dont la livraison effective est différée, soit pour des considérations techniques (délai usuel de règlement / livraison) ou par la volonté expresse des parties (vente à terme).

Au 31/12/2015, aucune opération de change à terme n'a été contractée à des fins spéculatives ou relatives à la vente de titres dont la livraison est différée.

11. Au niveau du rapport des commissaires aux comptes, le tableau relatif aux montants facturés par la banque correspondants aux charges salariales des cadres détachés et supportées par la banque ne comporte pas l'unité monétaire dans laquelle il est exprimé

### Autres Conventions

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation, Attijari Leasing, Attijari Recouvrement, Attijari Finance, Attijari Assurance et Attijari Sicar certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2015 exprimés en KDT se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant facturé
GIS	148
Attijari Leasing	113
Attijari Intermédiation	28
Attijari Finance	19
Attijari Immobilière	16
GTI	14
Attijari Recouvrement	11
Attijari Gestion	10
Attijari Sicar	8
Attijari Assurance	3
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>

**12. Note complémentaire portant sur les « engagements reçus » et ce conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires**

Classe/Nature de garantie	Garanties réelles		Garanties financières		Garanties reçues des établissements de crédit		Garanties reçues de l'état		Total (En KDT)	
	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14
classe 0	1 094 822	864 215	106 043	89 240	165 031	106 489	38 000	45 011	1 403 896	1 104 955
classe 1	201 898	147 965	5 346	22 138	0	0	19 400	7 836	226 644	177 939
classe 2	14 176	180 288	358	680	0	0	0	0	14 534	180 968
classe 3	14 205	24 107	6	427	0	0	0	0	14 211	24 534
classe 4	7 767	8 471	12	18	0	0	0	0	7 779	8 489
classe 5	30 361	23 414	5	5	0	0	0	0	30 366	23 419
<b>Total</b>	<b>1 363 229</b>	<b>1 248 460</b>	<b>111 770</b>	<b>112 508</b>	<b>165 031</b>	<b>106 489</b>	<b>57 400</b>	<b>52 847</b>	<b>1 697 430</b>	<b>1 520 304</b>

## b) Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2015

### 1. Note explicative relative aux « caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT » portant sur le bien-fondé de la constatation d'une provision sur les comptes « caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT »

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 464 046 KDT contre 222 113 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 241 933 KDT.

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Caisse Dinars	52 217	47 729
Caisse Devises	4 912	6 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	3 563	7 532
Banque Centrale comptes ordinaires	328 267	33 218
Placements auprès de la banque centrale	75 154	126 505
Créances rattachées	3	4
Centres de chèques postaux et TGT	4	366
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT(*)	(74)	(74)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>464 046</b>	<b>222 113</b>

Il s'agit d'une provision constatée sur les différences entre les soldes comptables et les soldes d'inventaires physiques des caisses et avoirs auprès des transporteurs de fonds.

### 2. Note explicative relative aux « capitaux propres » portant détail de la rubrique « écart de réévaluation »

Il s'agit d'une réévaluation du patrimoine immobilier de la banque effectuée en 1999.

### c) Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2015

1. Un état de flux de trésorerie rectificatif mentionnant d'une manière séparée les émissions d'emprunt des remboursements d'emprunt et ce, conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires

	Not	2015	2014
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille)		376 013	366 757
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(147 298)	(131 850)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et		(7 233)	8 844
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(240 172)	(212 838)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		367 626	456 539
Titres de placement		(71 656)	132 354
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(133 858)	(96 109)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 576)	74 926
Impôt sur les bénéfices		(45 578)	(26 656)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>57 268</b>	<b>571 967</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		26 940	(26)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		4 985	(369 324)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 564)	(7 502)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>25 361</b>	<b>(376 852)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emissions d'actions		0	0
Emission d'emprunts		60 000	0
Remboursement d'emprunts		(7 143)	(6 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 701)	(8 121)
Dividendes et autres distributions		(59 622)	(53 263)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>(8 466)</b>	<b>(67 384)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		74 163	127 731
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		452 080	324 349
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>28</b>	<b>526 243</b>	<b>452 080</b>

### III. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE ATTIJARI BANK AU 31/12/2015

#### III.1 TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

En KDT	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve a régime fisc particulier	Fond social	Ecart de rééval.	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>198 741</b>	<b>119 683</b>	<b>10 674</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 523</b>	<b>3 646</b>		<b>(43 668)</b>	<b>82 674</b>	<b>387 465</b>
Affectation du résultat bénéficiaire 2013											
Réserves		(16 210)	1 950							14 260	0
Dividendes										(53 263)	(53 263)
Report à nouveau									43 671	(43 671)	0
<b>Situation des capitaux propres après affectation</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>12 624</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 523</b>	<b>3 646</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>334 202</b>
Mouvement sur le fonds social						232					232
Résultat de la période										73 898	73 898
<b>Situation des capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>12 624</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 755</b>	<b>3 646</b>		<b>3</b>	<b>73 898</b>	<b>408 332</b>
Affectation du résultat bénéficiaire 2014											
Réserves			3 695							(3 695)	
Dividendes										(59 622)	(59 622)
Report à nouveau									10 580	(10 580)	
<b>Situation des capitaux propres après affectation</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>16 319</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 755</b>	<b>3 646</b>		<b>10 583</b>	<b>0</b>	<b>348 709</b>
Mouvement sur le fonds social						242					242
Résultat de la période										91 162	91 162
<b>Situation des capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>16 319</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 997</b>	<b>3 646</b>		<b>10 583</b>	<b>91 162</b>	<b>440 113</b>

### III.2 AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En KDT	2013	2014	2015
Résultat net de l'exercice	82 674	73 898	91 162
Résultats reportés	(43 668)	2	10 583
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>39 005</b>	<b>73 900</b>	<b>101 745</b>
Réserves légales	1 950	3 695	3 556
<b>1<sup>er</sup> Reliquat</b>	<b>37 055</b>	<b>70 205</b>	<b>98 189</b>
Prime d'émission (réintégré)	16 210	0	0
<b>2<sup>ème</sup> Reliquat</b>	<b>53 265</b>	<b>70 205</b>	<b>98 189</b>
Dividendes	53 263	59 622	59 622
<b>3<sup>ème</sup> Reliquat</b>	<b>2</b>	<b>10 583</b>	<b>38 567</b>
Fonds social	0	0	0
<b>Report à nouveau</b>	<b>2</b>	<b>10 583</b>	<b>38 567</b>

Source : Attijari bank

### III.3 EVOLUTION DES DIVIDENDES

En KDT	2013	2014	2015
Capital	198 741	198 741	198 741
Nombre d'actions	39 748 290	39 748 290	39 748 290
Nominal (en DT)	5	5	5
Dividende global	53 263	59 622	59 622
Dividende par action	1,340	1,500	1,500
% du nominal	26,8%	30,0%	30,0%

### III.4 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

En KDT	2013	2014	2015
Total des produits d'exploitation bancaire	362 496	394 209	420 576
Produit Net Bancaire	251 280	262 672	274 768
Résultat d'exploitation	111 450	119 632	147 217
Capital social	198 741	198 741	198 741
Nombre d'actions	39 748 290	39 748 290	39 748 290
Produits d'Exploitation Bancaire / Action (en DT)	9,120	9,918	10,581
Produit Net Bancaire / Action (en DT)	6,322	6,608	6,913
Résultat d'exploitation / Action (en DT)	2,804	3,010	3,704

### III.5 EVOLUTION DU RESULTAT NET

En KDT	2013	2014	2015
Résultat avant impôt	112 290	118 004	136 740
Résultat net	82 674	73 898	91 162
Résultat net après modifications comptables	38 716	73 898	91 162
Résultat consolidé avant impôts	112 467	122 890	148 046
Résultat consolidé net	77 700	74 408	95 575
Résultat consolidé net après modifications comptables	33 400	74 408	95 575
Capital social	198 741	198 741	198 741
Nombre d'actions	39 748 290	39 748 290	39 748 290
Résultat avant impôts par action (en DT)	2,825	2,969	3,440
Résultat net par action (en DT)	2,080	1,859	2,293
Résultat consolidé avant impôts par action (en DT)	2,829	3,092	3,725
Résultat consolidé net par action (en DT)	1,955	1,872	2,405

### III.6 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En KDT	2013	2014	2015
Résultat net après modifications comptables	38 716	73 898	91 162
Dotations aux provisions/ créances, hors bilan et passif (nettes)	17 116	13 470	(14 880)
Dotations aux provisions/ portefeuille investissement (nettes)	44	(520)	(150)
Dotations aux amortissements et provisions /Immobilisations	15 061	15 942	16 045
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>70 937</b>	<b>102 790</b>	<b>92 177</b>

### III.7 EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR ATTIJARI BANK

Emetteur	Montant en DT	Date début	Date échéance
Meublatex SA	400 000	400 000 DT le 28/08/2009	421 600 DT le 28/08/2016

Source : Attijari bank

### III.8 EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR ATTIJARI BANK

Dénomination de l'emprunt	Date d'émission	Durée	Taux d'intérêt	Montant (DT)	Encours au 31/12/2015 (DT)	Date dernière échéance
"Attijari bank 2010 "	11/01/2011	7 ans	TMM+0,6%	500 000 000	21 428 000	11/01/2018
"Attijari bank 2015-cat -A "	30/10/2015	5 ans	7,4%	38 050 000	38 050 000	30/10/2020
"Attijari bank 2015-cat -B(tx fixe) "	30/10/2015	7 ans	7,5%	21 800 000	21 800 000	30/10/2022
"Attijari bank 2015-cat -B(tx variable) "	30/10/2015	7 ans	TMM+2,10%	150 000	150 000	30/10/2022

Source : Attijari bank

### III.9 EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR ATTIJARI BANK

Dénomination de l'emprunt	Date de jouissance	Montant initial (en KDT)	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2015	Date dernière échéance
Portage SFBT	14/12/2009	1280	TMM+0,5%	256	14/12/2016
Portage SLD	14/12/2009	1720	TMM+0,5%	344	14/12/2016
EO BNA	24/05/2011	5000	6.20%	5000	24/05/2021
EO BTE	09/02/2012	500	TMM+1,3%	400	09/02/2019
EO Attijari Leasing 2011	13/01/2012	2475	6.00%	990	13/01/2017
EO Attijari Leasing 2012	18/12/2012	1000	6.30%	400	18/12/2017
AIL 2013	31/05/2013	3000	7.00%	1800	31/05/2018
Hannibal lease	28/02/2014	1000	7.20%	800	28/02/2019
EO Tunisie leasing 2014-1	28/02/2014	500	7.20%	400	28/04/2019
Emprunt National 2014	20/06/2014	15000	6.15%	15000	20/06/2021
Emprunt participatif Attijari Finance	01/04/2014	750	TMM+1%	750	01/04/2021
EO Hannibal lease 2014-1	30/10/2014	500	7.65%	400	30/10/2019
EO Tunisie leasing 2014-2	15/12/2014	500	7.55%	400	15/12/2019

Source : Attijari bank

### III.10 PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS

#### a) Principaux indicateurs

En KDT	2013	2014	2015
Dépôts de la clientèle	4 047 534	4 505 932	4 870 850
Créances sur la clientèle	3 401 083	3 601 472	3 836 075
Total des capitaux propres avant résultat	304 791	334 434	348 951
Total des capitaux propres après résultat	387 465	408 332	440 113
Capital social	198 741	198 741	198 741
Total bilan	4 954 067	5 304 336	6 046 034
Produit Net Bancaire	251 280	262 672	274 768
Commissions nettes	64 422	71 911	74 610
Frais d'exploitation	126 626	135 251	148 350
Frais de personnel	79 972	87 347	98 612
Créances douteuses et litigieuses	391 877	388 546	375 554
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	4 284 635	4 437 186	4 818 431
Provisions sur créances (hors provisions collectives)	235 902	242 234	242 045
Agios réservés	68 208	74 292	79 795
Provisions et agios réservés	304 110	316 594	321 904
Résultat d'exploitation	111 450	119 632	147 217
Résultat net après modification comptable	38 716	73 898	91 162
Dividendes	53 263	59 622	59 622
Effectif	1 669	1 742	1 763

#### b) Principaux ratios

Ratios de structure	2013	2014	2015
Total capitaux propres après résultat /total bilan	7,8%	7,7%	7,3%
Dépôts de la clientèle / Total bilan	81,7%	84,9%	80,6%
Créances sur la clientèle / total bilan	68,7%	67,9%	63,4%
Dépôts de la clientèle / créances sur la clientèle	119,0%	125,1%	127,0%

Le ratio « capitaux propres / total bilan » a connu une baisse de 0,4 points de pourcentage en 2015 par rapport à 2014. Cette baisse s'explique par l'augmentation du total bilan.

Le ratio « dépôts de la clientèle / total bilan » a connu une baisse de 4,3 points de pourcentage en passant de 84,9% en 2014 à 80,6% en 2015. Cette baisse est essentiellement due à l'accroissement du total bilan.

Le ratio « créances sur la clientèle / total bilan » a baissé entre 2014 et 2015 en passant de 67,9% en 2014 à 63,4% en 2015. Cette baisse est due essentiellement à l'augmentation du total bilan de 14,0% au titre de cette année.

Ratios de productivité	2013	2014	2015
Frais d'exploitation / Produit Net Bancaire	50,4%	51,7%	54,0%
Commissions nettes / Frais de personnel	80,6%	82,3%	75,7%
Frais de personnel /PNB	31,8%	33,3%	35,9%

Ratios de rentabilité	2013	2014	2015
R.O.E <sup>16</sup>	12,7%	22,1%	26,1%
R.O.A <sup>17</sup>	7,8%	1,4%	1,5%
Résultat net / Produit Net Bancaire	15,4%	28,1%	33,2%
Produit Net Bancaire / Total bilan	5,1%	5,0%	4,5%
Dividendes / Capital social	26,8%	30,0%	30,0%
Commissions nettes / Produit Net Bancaire	25,6%	27,4%	27,2%

Ratios prudents	2013	2014	2015
Ratio de liquidité	96,81%	111,54%	313,7% <sup>18</sup>
Ratio de solvabilité	11,71%	10,93%	11,34%

<sup>16</sup> ROE = Résultat net après modifications comptables/Capitaux Propres avant résultat

<sup>17</sup> ROA = Résultat net après modifications comptables/Total Actifs

<sup>18</sup> Conformément à la circulaire BCT n°2014-14

---

#### IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2015

Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ne font pas état des notes et renseignements suivants :

- Les soldes intermédiaires de gestion prévus par les dispositions du paragraphe 56 de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur les « règles de classification et évaluation des titres » précisant les règles de classification des titres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 21 relative à la présentation des établissements financiers.
- Une note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les parties liées (entreprises associées mises en équivalence) et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Un état de flux de trésorerie consolidé rectificatif mentionnant d'une manière séparée les émissions d'emprunt des remboursements d'emprunt et ce, conformément aux dispositions de NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur les « sociétés consolidées par intégration globale » : la mention « le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale ... » est à corriger par « la banque possède le contrôle exclusif d'une filiale... » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés qui prévoit que : « le contrôle existe lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entreprise, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle ».

**La banque s'engage à compléter ses états financiers par toutes les informations requises et les notes obligatoires prévues par les normes comptables en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016.**

IV.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES COMPARES AU 31/12/2015

a) Bilans consolidés comparés arrêtés au 31/12/2015

En KDT	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	464 050	222 114
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	548 447	394 737
Créances sur la clientèle	3	4 264 371	4 000 803
Portefeuille titres commercial	4	432 192	272 535
Portefeuille titres d'investissement*	5	441 969	445 338
Titres mis en équivalence	6	1 869	1 805
Valeurs immobilisées*	7	162 476	168 184
Goodwill		1 013	1 099
Autres actifs	8	222 220	189 067
Impôt différé Actif	9	1 374	1 412
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 539 981</b>	<b>5 697 094</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque Centrale et CCP	10	400 147	90 024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	56 082	52 597
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	4 883 308	4 506 740
Emprunts et ressources spéciales	13	406 019	313 966
Autres passifs	14	307 273	284 534
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 052 829</b>	<b>5 247 861</b>
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>30 081</b>	<b>28 577</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		198 741	198 741
Réserves		148 526	143 879
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		10 583	2
Résultat de l'exercice		95 575	74 408
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	15	<b>457 071</b>	<b>420 676</b>
<b>TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 539 981</b>	<b>5 697 094</b>

\*La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

b) Etats des engagements hors bilan consolidés comparés au 31/12/2015

En KDT	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données		277 748	253 094
Crédits documentaires		228 017	142 158
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	16	<b>505 765</b>	<b>395 252</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financements donnés		214 124	160 581
Engagements sur titres		38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	17	<b>214 162</b>	<b>160 619</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financements reçus		2 240 164	2 052 836
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	18	<b>2 240 164</b>	<b>2 052 836</b>

c) Etats de résultat consolidés arrêtés au 31/12/2015

En KDT	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts et revenus assimilés	19	308 164	295 061
Commissions (en produits)	20	81 741	78 442
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	21	47 202	43 264
Revenus du portefeuille d'investissement	22	25 539	11 464
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>462 646</b>	<b>428 231</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts courus et charges assimilées	23	(161 780)	(147 141)
Commissions encourues		(3 935)	(4 381)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(165 715)</b>	<b>(151 522)</b>
Produits des autres activités	24	47 426	39 888
Charges des autres activités	25	(42 941)	(37 712)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>301 416</b>	<b>278 885</b>
Dot. aux prov. et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	19 293	(14 441)
Dot. aux prov. et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		290	539
Autres produits d'exploitation	27	6 999	6 603
Frais de personnel	28	(108 316)	(95 487)
Charges générales d'exploitation	29	(37 234)	(35 223)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 672)	(16 723)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>165 776</b>	<b>124 153</b>
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		60	(33)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(17 790)	(1 230)
Impôts sur les bénéfices		(49 503)	(46 586)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>98 543</b>	<b>76 304</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires		(2 968)	(1 896)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE</b>	30	<b>95 575</b>	<b>74 408</b>
Effets des modifications comptables part Groupe		0	0
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE</b>		<b>95 575</b>	<b>74 408</b>

d) Etats de flux de trésorerie consolidés comparés au 31/12/2015

En KDT	Note	31/12/2015	31/12/2014
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		410 292	397 955
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(168 718)	(104 094)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(12 426)	10 921
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(273 474)	(246 802)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		379 218	428 754
Titres de placement		(130 516)	129 628
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(134 600)	(121 050)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1 686)	139 794
Impôt sur les bénéfices		(47 634)	(45 702)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>20 456</b>	<b>589 404</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 867	(4 964)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		4 520	(390 035)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(10 945)	(8 019)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>20 442</b>	<b>(403 018)</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		97 231	9 568
Augmentation / diminution ressources spéciales		(6 073)	(4 797)
Dividendes et autres distributions		(62 330)	(54 958)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>28 828</b>	<b>(50 187)</b>
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice		69 726	136 199
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice		462 549	326 350
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	31	<b>532 275</b>	<b>462 549</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015**

### **A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés**

##### **1.1. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

##### **1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation**

###### **1.2.1. Périmètre**

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classées individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

###### **1.2.2. Méthodes de consolidation**

###### **1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;

---

- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

### **1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence**

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

### **1.2.3. Règles de consolidation**

#### **1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation**

##### **1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

##### **1.2.3.1.2. Écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

##### **(a) Écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

##### **(b) Goodwill**

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

---

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

### **1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

## **2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation**

### **2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

### **2.2. Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

#### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

#### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

### **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

### **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

### **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

### **Taux de provision**

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

<b>Classe de risque</b>	<b>Taux de provision</b>
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

### **Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2015 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2015 avec celui de 2014. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2015 à ce titre s'élèvent à 1 835 KDT amenant le total des provisions collectives à 16 969 KDT.

#### **Les provisions additionnelles**

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4.

N : année d'arrêt des comptes.

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire fait dégager un complément de provision de 58 017 KDT au 31/12/2014 et une dotation additionnelle nette de 2 002 KDT au titre de l'exercice 2015.

### 2.3. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

### 2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14.3%

Le siège social de la société mère (Attijari Bank) est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

### 2.5. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

---

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

## **2.6. Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

## **2.7. Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

## **2.8. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

## **2.9. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés trimestriellement à la clôture de l'exercice.

## **2.10. Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

---

### **2.11. Règles de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

### **2.12. Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

## B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	Pays de résidence	31/12/2015			31/12/2014		
		Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	Tunisie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Tunisie	62,02%	62,02%	IG	62,02%	62,02%	IG
Attijari Assurance	Tunisie	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari intermédiation	Tunisie	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Tunisie	99,91%	99,91%	IG	99,91%	99,91%	IG
Attijari Sicar	Tunisie	70,23%	69,98%	IG	70,23%	69,98%	IG
Attijari Gestion	Tunisie	99,92%	99,91%	IG	99,92%	99,91%	IG
Attijari Immobilière	Tunisie	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	Tunisie	66,25%	61,37%	IG	66,25%	61,37%	IG
Attijari Placements Sicav	Tunisie	90,20%	90,20%	IG	83,23%	83,23%	IG
Attijari Valeurs Sicav	Tunisie	65,84%	65,84%	IG	65,81%	65,81%	IG
Attijari Finance	Tunisie	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Générale Immobilière du SUD	Tunisie	29,90%	29,90%	ME	29,90%	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Tunisie	0,03%	0,03%	ME	0,02%	0,02%	ME

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence du contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont en cours de liquidation:

Société	Valeur au 31/12/2015	% d'intérêt	Provision comptabilisée
STIM	73 500	49%	73 500
AMEL SICAF	475 000	35,85%	475 000
STAR IMMOBILIERE	100 000	20%	100 000
BATAM IMMOBILIERE	32 700	21,80%	32 700

## C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### 1/ NOTES SUR LE BILAN

#### 1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 464 050 KDT contre 222 114 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 241 936 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Caisse Dinars	52 221	47 730
Caisse Devises	4 912	6 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	3 563	7 532
Banque Centrale comptes ordinaires	328 267	33 218
Placements auprès de la banque centrale	75 154	126 505
Créances rattachées	3	4
Centres de chèques postaux et TGT	4	366
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>464 050</b>	<b>222 114</b>

##### NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 548 447 KDT contre 394 737 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 153 710 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Créances sur banques non résidentes	504 360	367 553
Créances sur les établissements financiers	24 046	11 620
Créances sur les banques résidentes	19 854	15 359
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	187	205
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>548 447</b>	<b>394 737</b>

### **NOTE 3 : Créances sur la clientèle**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 4 264 371 KDT contre 4 000 803 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 263 568 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Comptes débiteurs de la clientèle (*)	193 769	189 973
Créances rattachées	8 488	8 353
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>202 257</b>	<b>198 326</b>
Crédits court terme	944 867	847 738
- dont Financements en devises	305 825	250 935
- dont Crédits court terme en dinars	639 042	596 803
Crédits moyen et long terme	3 027 315	2 863 636
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	32 173	26 597
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	92 278	85 967
Impayés	65 266	77 565
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	579 071	569 020
Provisions pour créances douteuses	(613 231)	(606 487)
Agios réservés	(79 574)	(75 019)
Créances rattachées (*)	7 733	6 654
<b>Total des autres concours à la clientèle</b>	<b>4 055 898</b>	<b>3 795 671</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>6 216</b>	<b>6 806</b>
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>4 264 371</b>	<b>4 000 803</b>

(\*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser des produits constatés d'avance au niveau des créances rattachées.

### **NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 432 192 KDT contre 272 535 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 159 657 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Bons de trésor	374 403	224 954
Autres placements	34 085	30 855
Provisions sur titres de placements	(1 881)	(652)
Créances rattachées	25 585	17 378
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>432 192</b>	<b>272 535</b>

Le montant des provisions sur les titres de placement accuse un solde de 1 881 KDT qui est composé de provisions sur les Bons de trésor placement pour une valeur de 888 KDT ainsi que des provisions sur les autres titres de placement pour 993 KDT.

#### **NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 441 969 KDT contre 445 338 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 3 369 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b><i>Titres d'investissement</i></b>		
Obligations	27 999	45 597
Autres titres d'investissement (*)	366 911	356 912
Créances rattachées (*)	14 512	14 422
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>409 422</b>	<b>416 931</b>
<b><i>Titres de participation</i></b>		
Titres de participation libérés	47 489	43 954
Provisions pour dépréciation titres (**)	(15 353)	(17 132)
Titres de portage	600	1 200
Créances rattachées	(189)	385
<b>Total des titres de participation</b>	<b>32 547</b>	<b>28 407</b>
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>441 969</b>	<b>445 338</b>

(\*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour reclasser l'étalement des primes et des décotes sur BTA investissement au niveau des créances rattachées.

(\*\*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

Le détail de la rubrique « Autres titres d'investissement se présente comme suit en KDT :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Autres titres d'investissement</b>		
BTA	356 911	356 912
CERTIFICATS DE DEPOTS DETENUS	10 000	0
<b>Total</b>	<b>366 911</b>	<b>356 912</b>

### **NOTE 6 : Titres mis en équivalence**

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 1 869 KDT au 31 décembre 2015. Ce poste se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	1 839	1 780
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	28	25
ATTIJARI FINANCE	2	0
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>1 869</b>	<b>1 805</b>

### **NOTE 7 : Valeurs immobilisées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 162 476 KDT contre 168 184 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 5 708 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Constructions	93 058	95 401
Immobilisation en cours	21 234	17 736
Agencements, Aménagements et Installations	14 941	17 098
Terrains	14 655	14 120
Logiciels de base	8 400	12 666
Matériel Informatique	5 875	6 878
Matériel & Mobilier	3 910	4 238
Matériel Roulant	1 330	974
Provisions pour dépréciation d'immobilisations (*)	(927)	(927)
<b>Total Valeurs immobilisées</b>	<b>162 476</b>	<b>168 184</b>

(\*) La colonne relative à l'exercice 2014 a été retraitée pour tenir compte d'une provision pour dépréciation d'immobilisations classée à tort au niveau des provisions pour dépréciation des titres d'investissement.

Les variations des immobilisations corporelles et incorporelles en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/14	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2015	Amort. et Prov au 31/12/14	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/15	Valeur nette au 31/12/2015
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>47 044</b>	<b>1 110</b>	<b>0</b>	<b>48 154</b>	<b>(34 377)</b>	<b>(5 377)</b>	<b>0</b>	<b>(39 754)</b>	<b>8 400</b>
Logiciels informatiques	47 044	1 110	0	48 154	(34 377)	(5 377)	0	(39 754)	8 400
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>248 860</b>	<b>10 409</b>	<b>(951)</b>	<b>258 318</b>	<b>(93 081)</b>	<b>(11 295)</b>	<b>134</b>	<b>(104 243)</b>	<b>154 076</b>
Terrains	14 120	624	(89)	14 655	0	0	0	0	14 655
Constructions	119 767	1 562	0	121 329	(24 366)	(3 905)	0	(28 271)	93 058
Agencement aménagement installation	46 720	1 585	(33)	48 273	(29 623)	(3 709)	0	(33 332)	14 941
Matériel et mobilier	13 150	541	0	13 690	(8 911)	(869)	0	(9 780)	3 910
Matériel informatique	35 058	1 342	0	36 401	(28 181)	(2 345)	0	(30 526)	5 875
Matériel roulant	2 247	725	(304)	2 667	(1 274)	(197)	134	(1 337)	1 330
Autres immobilisations corporelles	17 798	4 030	(525)	21 303	(726)	(270)	0	(996)	20 307
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>295 904</b>	<b>11 519</b>	<b>(951)</b>	<b>306 472</b>	<b>(127 458)</b>	<b>(16 672)</b>	<b>134</b>	<b>(143 997)</b>	<b>162 476</b>

### **NOTE 8 : Autres actifs**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 222 220 KDT contre 189 067 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 33 153 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Crédits directs et avances au personnel	170 179	144 441
Débit à régulariser et divers	32 449	22 936
Prêts sur fonds social	7 653	8 277
Créances prises en charge par l'Etat	6 662	7 427
Etat, impôts et taxes	3 971	5 802
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 296	4 954
Débiteurs divers	5 054	3 242
Dépôts et cautionnements	2 190	2 890
Provisions sur autres actifs	(12 234)	(10 902)
<b>Total Autres actifs</b>	<b>222 220</b>	<b>189 067</b>

### **NOTE 9: Actif d'impôt différé:**

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 1 374 KDT au 31 décembre 2015 contre 1 412 KDT au 31 décembre 2014, dont l'impact provient principalement de la fiscalité différée dû sur le stock de provisions constituées par les sociétés du groupe et non déduites fiscalement.

## **1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

### **NOTE 10 : Banque centrale et CCP :**

Le poste Banque centrale et CCP passif accuse au 31 décembre 2015 un solde de 400 147 KDT contre un solde de 90 024 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 310 123 KDT.

### **NOTE 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 56 082 KDT contre 52 597 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 485 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Banques non résidentes	11 635	51 389
Banques résidentes	41 008	768
Etablissements financiers	3 418	390
Dettes rattachées	21	50
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>56 082</b>	<b>52 597</b>

### **NOTE 12 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 4 883 308 KDT contre 4 506 740 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 376 568 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dépôts à vue	1 948 077	1 689 864
Comptes d'épargne	1 684 632	1 596 201
Bons de caisse	499 601	468 379
Comptes à terme	328 273	311 470
Autres produits financiers	81 366	83 830
Certificats de dépôts	154 500	172 500
Autres sommes dues à la clientèle	178 778	173 765
Dettes rattachées	8 081	10 731
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 883 308</b>	<b>4 506 740</b>

### **NOTE 13 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 406 019 KDT contre 313 966 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 92 053 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Emprunts obligataires	222 656	125 425
Autres Fonds empruntés	152 244	156 609
Ressources spéciales	22 665	24 373
Dettes rattachées	8 454	7 559
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>406 019</b>	<b>313 966</b>

### **NOTE 14 : Autres passifs**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 307 273 KDT contre 284 534 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 22 739 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Créditeurs divers	36 127	41 133
Charges à payer	48 414	38 071
Crédit à régulariser et divers	83 748	76 362
Exigibles après encaissement	27 546	24 411
Impôts et taxes	11 341	28 019
Provisions pour risques et charges	100 097	76 538
<b>Total Autres passifs</b>	<b>307 273</b>	<b>284 534</b>

---

**NOTE 15 : Capitaux propres**

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2015 :

***Tableau de bouclage des capitaux propres au 31/12/2015***

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2014	DIVIDENDES VERSERS	DIVIDENDES RECUS	V <sup>e</sup> FONDS SOCIAL	V <sup>e</sup> POURCENTAGE D'INTERET	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	MOD COMPATBLE	RÉSULTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	143 245	71 879	(59 622)	1 870	242	-	-	-	-	167 614
	Résultat	71 879	(71 879)	-	-	-	-	-	-	89 969	89 969
ATTIJARI LEASING	Réserves	8 130	3 640	(1 581)	-	(34)	-	-	-	-	10 155
	Résultat	3 640	(3 640)	-	-	-	-	-	-	3 228	3 228
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	129	73	-	-	-	-	(63)	-	-	139
	Résultat	73	(73)	-	-	-	-	-	-	1 590	1 590
ATTIJARI SICAR	Réserves	(2 088)	148	-	15	-	-	-	-	-	(1 925)
	Résultat	148	(148)	-	-	-	-	-	-	568	568
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	602	231	-	69	(4)	-	-	-	-	898
	Résultat	231	(231)	-	-	-	-	-	-	391	391
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Réserves	60	65	(65)	-	-	136	-	-	-	196
	Résultat	65	(65)	-	-	-	-	-	-	49	49
ATTIJARI VALEUR SICAV	Réserves	(436)	33	(33)	-	-	(129)	-	-	-	(565)
	Résultat	33	(33)	-	-	-	-	-	-	24	24
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	(790)	(594)	-	-	-	-	-	-	-	(1 384)
	Résultat	(594)	594	-	-	-	-	-	-	768	768
ATTIJARI GESTION	Réserves	287	39	-	-	-	-	-	-	-	326
	Résultat	39	(39)	-	-	-	-	-	-	(37)	(37)
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(2 480)	(1 090)	-	-	-	-	-	-	-	(3 570)
	Résultat	(1 090)	1 090	-	-	-	-	-	-	(1 117)	(1 117)
GENERALE TUNISIENNE D INFORMATIQUE	Réserves	207	17	(15)	-	6	-	-	22	-	237
	Résultat	17	(17)	-	-	-	-	-	-	83	83
GIS	Réserves	911	(26)	-	-	-	-	-	-	-	885
	Résultat	(26)	26	-	-	-	-	-	-	56	56
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(245)	(8)	-	1	-	-	-	-	-	(252)
	Résultat	(8)	8	-	-	-	-	-	-	2	2
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	(4)	1	(1)	-	-	4	-	-	-	0
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	-	-	1	1
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	147 528	74 408	(61 317)	1 955	210	11	(63)	22	-	162 754
	Résultat	74 408	(74 408)	-	-	-	-	-	-	95 575	95 575

### La détermination du résultat par action :

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,405 dinars contre 1,872 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

<b>DESIGNATION</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Résultat net du groupe avant modifications comptables	95 575	74 408
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat par action de base (en DT)</b>	<b>2,405</b>	<b>1,872</b>

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## 2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2015 un solde de 277 748 KDT contre 253 094 KDT au 31 décembre 2014. Les crédits documentaires s'élevaient à 228 017 KDT au 31 décembre 2015 contre 142 158 KDT au 31 décembre 2014.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Cautions, avals et autres garanties données	277 748	253 094
Crédits documentaires	228 017	142 158
<b>Passifs éventuels</b>	<b>505 765</b>	<b>395 252</b>

### NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 214 162 KDT au 31 décembre 2015 contre 160 619 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 53 543 KDT qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Engagements de financements donnés	214 124	160 581
Engagements sur titres	38	38
<b>Engagements donnés</b>	<b>214 162</b>	<b>160 619</b>

### NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 2 240 164 KDT au 31 décembre 2015 contre 2 052 836 KDT au 31 décembre 2014.

### 3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

#### \* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 428 231 KDT au 31 décembre 2014 à 462 646 KDT au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une augmentation de 34 415 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 308 164 KDT contre 295 061 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 13 103 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b><i>Opérations avec les établissements bancaires</i></b>		
Placements sur le marché monétaire et auprès des correspondants étrangers	2 492	2 940
<b>Total opérations avec les établissements bancaires</b>	<b>2 492</b>	<b>2 940</b>
<b><i>Opérations avec la clientèle</i></b>		
Portefeuille crédit	271 928	259 427
* <i>Court terme</i>	45 654	42 066
- Financement devises	5 049	4 785
- Court terme Dinar	40 605	37 281
* <i>Moyen &amp; long terme</i>	226 274	217 361
Comptes courants débiteurs	17 746	18 196
Crédits sur ressources extérieures	322	394
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.oulitg.	3 511	2 378
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>293 507</b>	<b>280 395</b>
<b><i>Autres intérêts et revenus assimilés</i></b>		
Commissions de compte	1 230	905
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 432	3 602
Report/Déport sur change à terme	7 503	7 219
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>12 165</b>	<b>11 726</b>
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>308 164</b>	<b>295 061</b>

### **NOTE 20 : Commissions (en produit)**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 81 741 KDT contre 78 442 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 299 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	32 834	30 849
Commissions sur moyens de paiements	20 121	20 018
Commissions sur opérations crédits	16 910	16 735
Commission sur opérations internationales	8 510	7 808
Commissions sur autres opérations bancaires	3 366	3 032
<b>Total Commissions</b>	<b>81 741</b>	<b>78 442</b>

### **NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 47 202 KDT contre 43 264 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 3 938 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Gain net sur opérations de change	25 412	23 550
Gain net sur titres de placement et transaction	21 892	19 886
Dotation aux Provisions sur titres de placement	(102)	(172)
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>47 202</b>	<b>43 264</b>

### **NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 25 539 KDT contre 11 464 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 14 075 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Revenus sur titres d'investissement	22 969	9 295
Intérêts sur obligations	1 597	1 152
Dividendes	911	944
Autres revenus	62	73
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>25 539</b>	<b>11 464</b>

**\* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

**NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 161 780 KDT contre 147 141 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 14 639 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires</b>		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des correspondants étrangers	1 078	1 251
<b>Total Opérations avec les établissements bancaires</b>	<b>1 078</b>	<b>1 251</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Dépôts à vue	12 767	11 706
Comptes d'épargne.	55 792	51 049
Bons de caisse	25 617	20 517
Comptes à terme	21 416	18 727
Certificats de dépôts	10 300	11 124
<b>Total Opérations avec la clientèle</b>	<b>125 892</b>	<b>113 123</b>
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>		
Charge sur emprunts extérieurs.	367	457
Charge sur emprunts obligataires.	11 600	8 377
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>11 967</b>	<b>8 834</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>		
Autres intérêts et charges assimilées	11 788	13 792
Appel d'offres	11 055	10 141
<b>Total Autres intérêts et charges</b>	<b>22 843</b>	<b>23 933</b>
<b>Total Intérêts courus et charges assimilées</b>	<b>161 780</b>	<b>147 141</b>

**NOTE 24 : Produits des autres activités**

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 47 426 KDT contre un solde de 39 888 KDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 7 538 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

**NOTE 25 : Charges des autres activités**

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 42 941 KDT contre un solde de 37 712 KDT au 31/12/2014, soit une augmentation de 5 229 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
D° aux provisions techniques d'assurance vie	39 602	36 007
D° aux autres provisions techniques	3 338	1 705
<b>Total</b>	<b>42 941</b>	<b>37 712</b>

**NOTE 26: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 19 293 KDT contre 14 441 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 33 734 KDT qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
D° aux provisions sur créances douteuses	23 411	47 893
Reprise de provision sur créances douteuses	(22 957)	(30 994)
D° aux provisions pour risques et charges	2 188	4 937
Reprise de provision pour risques et charges	(24 984)	(8 855)
Pertes nettes sur cession et radiation des créances	3 049	1 460
<b>Total</b>	<b>(19 293)</b>	<b>14 441</b>

**NOTE 27: Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 6 999 KDT contre 6 603 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 396 KDT qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Intérêts sur crédits au personnel	6 583	5 626
Revenus immobiliers	343	356
Autres produits d'exploitation	73	621
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>6 999</b>	<b>6 603</b>

**NOTE 28 : Frais de personnel**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 108 316 KDT contre 95 487 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 12 829 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunérations du personnel	81 286	71 148
Charges sociales	18 528	16 388
Autres charges liées au personnel	8 502	7 951
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>108 316</b>	<b>95 487</b>

### **NOTE 29 : Charges générales d'exploitation**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2015 un solde de 37 234 KDT contre 35 223 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 2 011 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Loyers et services extérieurs	17 332	18 982
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	6 851	6 585
Annonces et insertions publicitaires	1 903	2 283
Fournitures de bureaux	716	929
Missions réceptions	1 076	1 166
Frais du conseil et d'assemblée	696	528
Dons et cotisations	480	427
Documentation centrale	371	307
Transport et déplacement	179	208
Frais d'actes et contentieux	94	148
Impôts et taxes	1 381	1 366
Autres	6 155	2 294
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>37 234</b>	<b>35 223</b>

### **NOTE 30: Résultat par action de base**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Résultat net du groupe avant modifications comptables	95 575	74 408
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat par action de base (en DT)</b>	<b>2,405</b>	<b>1,872</b>

#### **4/ NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

##### **NOTE 31 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 532 275 KDT au 31 décembre 2015 contre 462 549 KDT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit:

<b>DESIGNATION</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>988 336</b>	<b>605 095</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 121	222 183
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	524 215	382 912
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>456 061</b>	<b>142 547</b>
Banque centrale	400 000	90 000
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	56 061	52 547
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>532 275</b>	<b>462 549</b>

##### **Note 32 : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 12/02/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2015 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.



**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh,  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE  
2015**

*Mesdames, messieurs les Actionnaires  
D'ATTIJARI BANK*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan consolidé de 6 539 981 KDT et un bénéfice net de 95 575 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari Bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

---

## *Responsabilité de l'auditeur*

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion*

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### *Vérifications spécifiques*

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 04 Mai 2016

#### Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



عبد الحليم  
M. Mazars, Rue du Lac Ghar El Had  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél: 00 216 71 96 33 80  
Fax: 00 216 71 93 43 00

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



Les Commissaires aux comptes associés  
MTBF  
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd  
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 216 71 160 000 / 71 963 900  
Fax: 216 71 861 789

**a) Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015**

**1. Note complémentaire portant sur les « règles de classification et évaluation des titres » précisant les règles de classification des titres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 21 relative à la présentation des établissements financiers**

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

**Portefeuille titres commercial :**

▪ **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

▪ **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

**Portefeuille titres d'investissement :**

- **Titres d'investissements :** Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- **Titres de participation :** Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.
- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées :** Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- **Participation avec convention de rétrocession :** Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

**2. Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires**

▪ **Règles de conversion des opérations en devises**

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

▪ **Réévaluation des positions de change en devises**

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2015. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2015.

---

### 3. Etat de résultat consolidé par pôle d'activité incluant tous les postes de produits et charges arrêtés au 31/12/2014, au 31/12/2015 et au 30/06/2016

- « Un état de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité incluant tous les postes de produits et charges arrêtés au 30/06/2016. »
- « Des indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité arrêtés au 30/06/2016. »
  - Réponse : Conformément à la réglementation en vigueur, aucune obligation n'incombe sur les banques pour l'établissement des états financiers intermédiaires consolidés. Ainsi, la banque ne procède à la consolidation des comptes des filiales faisant partie du groupe Attijari bank que pour l'arrêté du 31/12. D'autant plus, il n'existe aucune obligation réglementaire d'établir des états financiers intermédiaires pour les filiales non cotées.
- « Au niveau de l'état de résultat consolidé arrêtés au 31.12.2015, le montant relatif à la rubrique « intérêts courus et charges assimilées » relatif au secteur « promotion immobilière » s'élève à 6 KTND. Il est demandé de nous informer s'il s'agit d'une charge ou d'un produit d'intérêts.
  - Réponse : la charge financière totale déclarée par Attijari Immobilière s'élève à 1 014 KDT alors qu'au niveau d'Attijari bank, les produits d'intérêt sur Attijari Immobilière s'élèvent à 1 020 KDT, et suite à l'élimination des intérêts intragroupe à hauteur de 1 020 KDT, le contributif d'Attijari Immobilière au niveau de la rubrique intérêts courus et charges assimilés est devenu de 6 KDT.
- « Egalement, le total du résultat des activités ordinaires relatif au secteur « location financement » est incorrect. Il doit être égal à 9 195 KTND et non 10 798KTND. »
  - Réponse : Les 802 KDT correspondent à des gains provenant des autres éléments ordinaires donc un montant en plus et non en moins. Ci-dessous l'Etat de résultat consolidé par pôle d'activité arrêté au 31/12/2015 rectifié :

	Note	2015	Banque	Location financement	Recouvrement des créances	Assurance	Investissement à capital risque	Intermédiation boursière	Ingénierie informatique	Promotion immobilière	SICAV et Gestion d'OPCVM	Consulting dans le domaine financier
<b>Produits d'exploitation</b>												
Intérêts et revenus assimilés	19	308 164	268 431	39 726	0	0	0	0	0	0	7	0
Commissions (en produits)	20	81 741	77 838	2 432	108	0	64	1 299	0	0	0	0
Gains sur portefeuille-titres	21	47 202	41 244	480	0	5 340	0	(62)	0	0	200	0
Revenus du portefeuille	22	25 539	24 758	0	53	0	581	119	0	0	28	0
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>462 646</b>	<b>412 271</b>	<b>42 638</b>	<b>161</b>	<b>5 340</b>	<b>645</b>	<b>1 356</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235</b>	<b>0</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>												
Intérêts courus et charges	23	(161 780)	(140 528)	(20 195)	(1)	(182)	0	(872)	(8)	6	0	0
Commissions encourues		(3 935)	(3 935)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>(165 715)</b>	<b>(144 463)</b>	<b>(20 195)</b>	<b>(1)</b>	<b>(182)</b>	<b>(0)</b>	<b>(872)</b>	<b>(8)</b>	<b>6</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>
Produits des autres activités	24	47 426	-	-	-	47 426	-	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	25	(42 941)	-	-	-	(42 941)	-	-	-	-	-	-
<b>Produit net bancaire</b>		<b>301 416</b>	<b>267 808</b>	<b>22 443</b>	<b>160</b>	<b>9 643</b>	<b>645</b>	<b>484</b>	<b>(8)</b>	<b>6</b>	<b>235</b>	<b>0</b>
Dotations aux provisions et	26	19 293	14 880	(3 325)	3 156	3 242	720	574	46	0	0	0
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		290	132	(0)	0	0	158	0	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	27	6 999	5 753	93	2	(439)	162	260	785	10	373	0
Frais de personnel	28	(108 316)	(98 695)	(4 022)	(516)	(1 605)	(413)	(890)	(1 675)	(64)	(436)	0
Charges générales d'exploitation	29	(37 234)	(32 196)	(2 226)	(270)	(1 726)	(203)	(375)	(135)	(18)	(85)	0
Dotations aux amortissements		(16 672)	(15 945)	(463)	(71)	0	(74)	(33)	(52)	(19)	(15)	0
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>165 776</b>	<b>141 737</b>	<b>12 500</b>	<b>2 461</b>	<b>9 115</b>	<b>995</b>	<b>20</b>	<b>(1 039)</b>	<b>(85)</b>	<b>72</b>	<b>0</b>

	Note	2015	Banque	Location financement	Recouvrement des créances	Assurance	Investissement à capital risque	Intermédiation boursière	Ingénierie informatique	Promotion immobilière	SICAV et Gestion d'OPCVM	Consulting dans le domaine financier
Quote-part dans les résultats		60	-	-	-	-	-	-	-	57	1	2
Solde en gain/perte provenant		(17 790)	(10 507)	802	(73)	(7 458)	(534)	(20)	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices		(49 503)	(45 972)	(2 503)	(835)	(95)	(4)	(48)	(63)	(1)	18	0
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>98 543</b>	<b>85 258</b>	<b>10 798</b>	<b>1 553</b>	<b>1 562</b>	<b>457</b>	<b>(48)</b>	<b>(1 101)</b>	<b>(29)</b>	<b>91</b>	<b>2</b>
Part de résultat revenant aux		(2 968)	-	(2 025)	(1)	(628)	(244)	-	(52)	-	(18)	-
<b>Résultat net consolidé de la</b>	<b>30</b>	<b>95 575</b>	<b>85 258</b>	<b>8 773</b>	<b>1 552</b>	<b>934</b>	<b>213</b>	<b>(48)</b>	<b>(1 153)</b>	<b>(29)</b>	<b>73</b>	<b>2</b>
Effet des modifications		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat après modifications comptables du Groupe</b>		<b>95 575</b>	<b>85 258</b>	<b>8 773</b>	<b>1 552</b>	<b>934</b>	<b>213</b>	<b>(48)</b>	<b>(1 153)</b>	<b>(29)</b>	<b>73</b>	<b>2</b>

#### 4. Indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité arrêtés au 31/12/2015

- « Le total « des encours de dépôts » relatif au secteur banque est incorrect. Il doit être égal à 3 632 709 KDT et non 4 859 546 KDT. »
  - Réponse : Selon le modèle des indicateurs d'activité pour les établissements bancaires prévu par l'annexe 11 au règlement relatif à l'appel public à l'épargne, il n'est pas prévu de renseigner l'ensemble des postes des dépôts. Uniquement l'information sur les dépôts à vue et les comptes d'épargne est obligatoire.  
Ainsi, le total de 4 859 546 KDT tient compte en plus des dépôts à vue (1 948 077 KDT) et des comptes d'épargne (1 684 632 KDT), des autres catégories de dépôts (Les bons de caisse, les comptes à terme, les certificats de dépôts et les autres dépôts).
  - « Le total « des encours de dépôts » relatif au secteur banque figurant au niveau desdits indicateurs d'activité consolidés, soit de 4 859 546 KDT, est différent de celui figurant au niveau du bilan des états financiers individuels d'Attijari bank, rubrique « dépôts et avoirs de la clientèle » qui est de 4 870 850 KDT. »
  - Réponse : Le contributif d'Attijari bank au niveau de la rubrique consolidée « dépôts de la clientèle » ne coïncide pas avec le total de la rubrique « dépôts de la clientèle » au niveau individuel et ce par l'effet de l'élimination des dépôts des filiales d'Attijari bank car l'objectif de la consolidation est de présenter le groupe en tant qu'une seule entité économique donc les soldes réciproques doivent faire l'objet d'une élimination. Ci-dessous un tableau explicatif du passage des dépôts de la clientèle au niveau individuel vers le contributif d'Attijari bank :

Désignation	Montant au 31/12/2015 en KDT
Dépôts et avoirs de la clientèle : Au niveau individuel	4 870 850
Elimination des dépôts des filiales	(11 304)
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle : Contributif d'Attijari bank</b>	<b>4 859 546</b>

- « Le montant des « dépôts à vue » relatif au secteur « banque » figurant au niveau desdits indicateurs d'activité consolidés, soit de 1 948 077 KDT, est différent de celui figurant au niveau des états financiers individuels d'Attijari bank, la note 10 « dépôts et avoirs de la clientèle ». Il est de 1 959 381 KDT. »
  - Réponse : Le contributif d'Attijari bank au niveau des dépôts à vue consolidés ne coïncide pas avec les dépôts à vue d'Attijari bank au niveau individuel et ce par l'effet de l'élimination des dépôts à vue des filiales d'Attijari bank car l'objectif de la consolidation est de présenter le groupe en tant qu'une seule entité économique, donc les soldes réciproques doivent faire l'objet d'une élimination. Ci-dessous un tableau explicatif du passage des dépôts à vue au niveau individuel vers le contributif d'Attijari bank :

Désignation	Montant au 31/12/2015 en KDT
Dépôts à vue : Au niveau individuel	1 959 381
Elimination des dépôts à vue des filiales	(11 304)
<b>Dépôts à vue : Contributif d'Attijari bank</b>	<b>1 948 077</b>

## 5. Indicateurs d'activité consolidés par pôle d'activité arrêtés au 31/12/2014

- « Le total « des encours de dépôts » relatif au secteur « banque » est incorrect. Il doit être égal à 3 286 065 KDT et non 4 492 097 KDT » :

→ Réponse : Selon le modèle des indicateurs d'activité pour les établissements bancaires prévu par l'annexe 11 au règlement relatif à l'appel public à l'épargne, il n'est pas prévu de renseigner l'ensemble des postes des dépôts. Uniquement l'information sur les dépôts à vue et les comptes d'épargne est obligatoire.

Ainsi, le total de 4 492 097 KDT tient compte en plus des dépôts à vue (1 689 864 KDT) et des comptes d'épargne (1 596 201 KDT), des autres catégories de dépôts (Les bons de caisse, les comptes à terme, les certificats de dépôts et les autres dépôts).

- « Le total des encours de dépôts relatif au secteur banque figurant au niveau desdits indicateurs d'activité consolidés, soit de 4 492 097 KDT, est différent de celui figurant au niveau du bilan des états financiers individuels d'Attijari bank, rubrique « dépôts et avoirs de la clientèle » qui est de 4 505 932 DT. »

→ Réponse : Le contributif d'Attijari bank au niveau de la rubrique consolidée « dépôts de la clientèle » ne coïncide pas avec le total de la rubrique « dépôts de la clientèle » au niveau individuel et ce par l'effet de l'élimination des dépôts des filiales d'Attijari bank chez la banque car l'objectif de la consolidation est de présenter le groupe en tant qu'une seule entité économique donc les soldes réciproques doivent faire l'objet d'une élimination. Ci-dessous un tableau explicatif du passage des dépôts de la clientèle au niveau individuel vers le contributif d'Attijari bank :

Désignation	Montant au 31/12/2014 en KDT
Dépôts et avoirs de la clientèle : Au niveau individuel	4 505 932
Elimination des dépôts des filiales	(13 835)
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle : Contributif d'Attijari bank</b>	<b>4 492 097</b>

- « Le montant des « dépôts à vue » relatif au secteur « banque » figurant au niveau desdits indicateurs d'activité consolidés, soit de 1 689 864 KDT, est différent de celui figurant au niveau des états financiers individuels d'Attijari bank, la note 10 « dépôts et avoirs de la clientèle ». Il est de 1 699 724 KDT. »

→ Réponse : Le contributif d'Attijari bank au niveau des dépôts à vue consolidés ne coïncide pas avec les dépôts à vue d'Attijari bank au niveau individuel et ce par l'effet de l'élimination des dépôts à vue des filiales d'Attijari bank chez la banque car l'objectif de la consolidation est de présenter le groupe en tant qu'une seule entité économique donc les soldes réciproques doivent faire l'objet d'une élimination. Ci-dessous un tableau explicatif du passage des dépôts à vue au niveau individuel vers le contributif d'Attijari bank :

Désignation	Montant au 31/12/2014 en KDT
Dépôts à vue : Au niveau individuel	1 699 724
Elimination des dépôts à vue des filiales	(9 860)
<b>Dépôts à vue : Contributif d'Attijari bank</b>	<b>1 689 864</b>

## 6. Note portant sur les parties liées

- Une indication du volume des transactions :

Nature de la transaction	L'entreprise associée	Montant au 31/12/2015 en KDT	Montant au 31/12/2014 en KDT
Produits d'intérêt et charges sur les dépôts des entreprises associées	Attijari Finances	(4)	2
	GIS	1	(23)
Détachement du personnel de la banque	Attijari Obligataire SICAV	(1 365)	(1 855)
	GIS	(148)	(114)
Détachement du personnel des filiales	Attijari Finances	(13)	(18)
Fonction de dépositaire	Attijari Obligataire SICAV	192	222
Produits sur crédits Court terme	GIS	555	499
Dividendes et jetons de présence encaissés des entreprises associées	Attijari Obligataire SICAV	178	170
	GIS	10	3
Intérêts sur les titres participatifs	Attijari Finances	28	33
Rémunération des services de conseil	Attijari Finances	(58)	0
Rémunération des services de conseil	Attijari Finances	(354)	0
Rémunération des services de développement	Attijari Finances	(92)	0

- Les actifs et passifs :

La nature de l'élément	L'entreprise associée	Montant au 31/12/2015 en KDT	Montant au 31/12/2014 en KDT
Crédits court terme	GIS	8 350	8 350
Titres participatifs	Attijari Finances	750	750
Encours Dépôts à vue	Attijari Finances	97	84
Encours Dépôts à vue	Attijari Obligataire SICAV	4 527	4 433
Encours Dépôts à vue	GIS	296	277
Encours Dépôts à terme	Attijari Obligataire SICAV	10 500	37 500
<b>TOTAL</b>		<b>24 520</b>	<b>51 394</b>

### b) Notes explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015

- Note explicative portant sur le « périmètre de consolidation » expliquant les écarts entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt pour les deux filiales « Attijari SICAR » et « Générale Tunisienne d'Informatique »

	% d'intérêt	% de contrôle		% d'intérêt	
		Attijari sicar	Générale	Attijari sicar	Générale
Attijari BANK	100,00%	67,56%	30,00%	67,56%	30,00%
Attijari intermédiation	99,98%	2,00%	20,00%	2,00%	20,00%
Attijari leasing	62,02%	0,67%	-	0,41%	-
Attijari sicar	69,98%	-	16,25%	-	11,37%
<b>Total % de contrôle</b>		<b>70,23%</b>	<b>66,25%</b>	<b>69,98%</b>	<b>61,37%</b>

---

### c) Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015

1. Note rectificative portant sur les « sociétés consolidées par intégration globale » : la mention « le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale ... » est à corriger par « la banque possède le contrôle exclusif d'une filiale... » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés qui prévoit que : « le contrôle existe lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entreprise, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle »

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

La banque possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

## V. PATRIMOINE DE LA BANQUE AU 30/06/2016

### V.1 PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 30/06/2016

#### a) Terrains

Date d'entrée en service	Libellé	Valeur d'acquisition (DT)	VCN au 30/06/2016 (DT)
31/12/1972	AG AVENUE DE PARIS	61 920	61 920
31/12/1975	AG MEDENINE	91 421	91 421
31/12/1975	AG REDAYEF	2 581	2 581
31/12/1975	AG ZARZIS	18 053	18 053
31/12/1977	AG KSAR HLEL	8 352	8 352
31/12/1977	AG SIDI BOUZID	2 448	2 448
31/12/1977	AG JERBA HOUMET ESSOUK	74 303	74 303
31/12/1977	AG NEFTA	3 517	3 517
31/12/1978	AG BEB JDID	61 682	61 682
31/12/1979	AG GAFSA MARCHE	28 800	28 800
31/12/1979	IM.78 RUE DE PALESTINE.TUNIS	551 198	551 198
31/12/1981	ANCIEN SIEGE AV DE LA LIBERTE	534 122	534 122
31/12/1982	AG KASSERINE	4 000	4 000
31/12/1983	AG JEBENIANA	2 205	2 205
31/12/1983	DEPOT CHARGUIA	43 000	43 000
31/12/1984	AG TOZEUR	25 838	25 838
31/12/1985	AG SILIANA	8 400	8 400
31/12/1985	AG BEN GUERDANE	10 060	10 060
31/12/1985	AG MENZEL BOURGUIBA	5 856	5 856
31/12/1985	AG JENDOUBA	57 691	57 691
31/12/1986	SIEGE	749 448	749 448
31/12/1986	AG EL MANAR	216 960	216 960
31/12/1986	AG MOHAMED	165 062	165 062
31/12/1986	AG BOUMERDES	4 567	4 567
31/12/1986	AG MOULARES	1 042	1 042
31/12/1986	AG DOUZ	25 214	25 214
31/12/1987	Terrain THALA (H.E)	3 300	3 300
31/12/1987	AG KEBILI	41 638	41 638
01/01/1990	AG SOLIMAN	25 790	25 790
31/12/1990	AG GABES EL MENZEL	10 500	10 500
01/07/1992	AG GABES	9 300	9 300
31/12/1993	Terrain Nouvelle MEDINA	11 199	11 199
30/09/1994	AG HAMMAMET	66 923	66 923
24/03/1997	AG CHARGUIA	134 463	134 463
25/02/1998	AG ARIANA	174 238	174 238
31/12/1998	IM.95 AV.LIBERTE.TUNIS	399 336	399 336
31/12/1999	AG RADES	84 660	84 660
30/04/2001	AG METOUIA	31 500	31 500
25/06/2001	AG PASSAGE	1 583	1 583
06/10/2004	2 Terrains à SFAX (H.E)	30 878	30 878
23/03/2005	Terrain à Kasserine (H.E)	37 813	37 813
02/04/2008	AG MENZAH	566 598	566 598
12/12/2014	AG LA GOULETTE	568 670	568 670
07/04/2015	Avenue Barcelone	604 000	604 000
<b>Total</b>		<b>5 560 129</b>	<b>5 560 129</b>

## b) Constructions

Date d'entrée en service	Libellé	Valeur d'acquisition (DT)	VCN au 30/06/2016 (DT)
31/12/1969	AG SFAX	554 313	39 063
31/12/1972	AG AVENUE DE PARIS	2 754 647	156 862
31/12/1975	AG ZARZIS	62 947	3 445
31/12/1977	AG JERBA HOUMET ESSOUK	18 576	1 158
31/12/1977	AG NEFTA	8 483	514
31/12/1978	AG BEB JDID	74 018	5 077
31/12/1979	ANCIEN SIEGE 78	482 947	25 483
31/12/1981	ANCIEN SIEGE AV DE LA LIBERTE	1 735 440	92 346
31/12/1981	AG MEDENINE	343 357	21 659
31/12/1983	DEPOT CHARGUIA	251 560	8 783
31/12/1984	AG KRAM	61 992	3 025
31/12/1984	AG JEBENIANA	83 448	4 403
31/12/1984	AG KSAR HLEL	126 952	6 263
31/12/1984	AG GAFSA MARCHE 1	171 403	5 559
31/12/1985	AG SIDI BOUZID	90 169	4 720
31/12/1985	AG JENDOUBA	182 077	4 249
31/12/1985	AG KASSERINE	152 481	8 129
31/12/1986	AG MOHAMED 5	56 222	3 118
31/12/1986	AG BOUMERDES	52 522	1 273
31/12/1986	AG REDAYEF	72 325	4 161
31/12/1986	AG MOULARES	34 158	8 942
31/12/1986	AG DOUZ	22 062	1 392
31/12/1987	AG EL KEF	132 459	7 826
31/12/1987	AG BEJA	146 512	8 656
31/12/1987	AG KEBILI	33 638	3 272
19/03/1988	EN LOCATION	0	0
30/03/1988	AG TATAOUINE	109 752	0
21/12/1988	AG MENZEL BOURGUIBA	136 627	0
30/12/1988	AG BEN GUERDANE	122 758	0
01/01/1990	AG SOLIMAN	49 050	0
01/07/1991	AG SFAX EL JADIDA	110 905	0
26/02/1992	AG MONGI SLIM	147 677	0
01/07/1992	AG TABARKA	142 672	0
01/07/1992	AG GABES EL MENZEL	45 700	0
31/12/1993	AG SOUSSE CENTRE	783 233	230 661
30/09/1994	AG HAMMAMET	238 022	92 173
31/12/1996	AG MONCEF BEY	430 977	114 663
02/03/1997	AG SILIANA	135 456	4 435
24/03/1997	AG CHARGUIA 1	348 011	19 145
31/12/1997	ZONE SOUSSE	135 371	10 069
14/09/1998	2 LOCAUX A MEDNINE	10 312	1 130
31/12/1999	AG RADES	84 660	14 763
30/05/2000	AG ARIANA	139 390	27 255
27/02/2001	DIVERS IMMEUBL	31 611	7 353
03/04/2001	AG PASSAGE	962 445	262 244
18/09/2001	AG HAMMAM SOUSSE	273 000	71 055
28/12/2001	AG BIZERTE	265 036	72 655
31/12/2001	AG MESSADINE	229 218	62 925
20/05/2003	AG YASMINE HAMMAMET	600 896	206 842

14/07/2003	AG JERBA MIDOUN	469 071	164 983
10/09/2003	AG SFAX 5 AOUT	272 792	98 222
26/12/2003	AG MARSÀ	427 836	159 940
28/12/2003	AG NABEUL 2	881 663	332 129
31/12/2003	AG LAC	936 912	353 365
09/02/2004	AG EL MANAR	600 800	228 304
06/12/2004	APPART A EL MANAR	111 000	46 757
29/12/2004	AG KELIBIA	609 336	278 067
23/03/2005	LOCAL A KASSERINE	92 010	40 106
24/03/2005	2 LOCAUX & 1 APPART A KASERINE	24 996	10 899
18/04/2007	AG SFAX ZEPHIR	7 636 908	4 589 109
27/08/2007	AG HEDI NOUIRA	442 085	264 216
04/09/2007	AG MONTPLAISIR	435 203	243 058
12/09/2007	AG GHAZELA	285 724	159 888
17/10/2007	AG NOUVELLE ARIANA	362 700	204 702
19/05/2008	AG SFAX INTILAKA	330	195
12/01/2009	AG SFAX LAFRANE	5 757 343	4 020 562
12/01/2009	AG MARETH	1 245	780
12/01/2009	AG LES ROSERAIES	173 577	121 690
11/05/2009	AG EZZAHRA	10 421	6 793
21/07/2004	AG TOZEUR	82 437	34 656
01/01/2013	Siège CUN	70 272 541	62 575 061
01/12/2013	AG GREMDA	377 639	330 132
12/12/2014	AG BORJ LOUZIR	513 547	473 659
25/02/2016	AG JARDINS EL MENZAH	492 602	484 195
<b>Total</b>		<b>104 508 203</b>	<b>76 848 214</b>

### c) Immobilisations en cours

En KDT	30/06/2016
Divers agences en cours de construction	1 251 261
Unité SYPHAX (affaire acquise par adjudication)	8 047 666
<b>Total des immobilisations en cours</b>	<b>9 298 926</b>

V.2 PORTEFEUILLE TITRE DE LA BANQUE AU 30/06/2016

a) Titres d'investissement

En KDT	30/06/2016
<b>Autres titres d'investissement</b>	<b>356 912</b>
BTA 5,5% FEV 2020	34 399
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	78 278
BTA 6% AVRIL 2024	61 178
BTA 6.9% MAI 2022	183 057
<b>Obligations</b>	<b>25 845</b>
BNA	5 000
BTE	300
ATTIJARI LEASING 2011	495
ATTIJARI LEASING 2012	400
AIL 2013	1 200
HANNIBAL LEASE	600
TUNISIE LEASING 2014-1	300
ETAT- (EMPRUNT NATIONAL)	15 000
ATTIJARI FINANCE	750
HANNIBAL LEASE 2014-1	400
HANNIBAL LEASE 2014-2	400
TUNISIE LEASING 2015-2	1 000
<b>Provisions</b>	<b>0</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>6 995</b>
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>389 752</b>

b) Titres de participation

Emetteur	Capital (KDT)	Valeur brute au 30/06/2016	Valeur nominale (DT)	Nb. d'actions détenues	% d'intérêt	Prov. au 30/06/2016	Valeur nette au 30/06/2016
ATTIJARI LEASING	21 250	13 650	10	1 317 856	62,02%	0	13 650
ATTIJARI VALEURS SICAV	2 994	190	100	1 900	3,13%	0	190
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	117 660	30	100	299	0,02%	0	30
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	5 004	190	1 000	190	2,21%	0	190
S T I P	12 623	678	10	138 965	11,01%	457	221
TUNIS RE	100 000	1 568	5	288 000	1,92%	0	1 568
Action VISA	-	517		7 135		0	517
COTUNACE	21 568	213	100	4 788	2,22%	0	213
LE RIBAT	7 100	200	5	40 000	2,82%	200	0
AGENCE TUNISIENNE D INTERNET	1 000	70	100	700	7,00%	0	70
SOMATRA GET	16 500	51	10	118 401	7,18%	51	0
TOURAFRIC GENERALE	320	0	100	1	0,03%	0	0
IMMOBILIERE DU SUD-GIS	3 000	897	100	8 970	29,90%	0	897
GTI	400	120	10	12 000	30,00%	0	120
ATTIJARI SICAR	26 456	20 680	100	182 714	69,06%	1 971	18 289
ATTIJARI RECOUVREMENT	1 000	999	10	99 930	99,93%	0	999
ATTIJARI INTERMEDIATION	5 000	5 097	100	49 992	99,98%	0	5 097
ATTIJARI GESTION	500	503	100	5 000	100,00%	0	503
STE TUNISIENNE DE GARANTIE (SOTUGAR)	3 000	130	100	1 300	4,33%	0	130
STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM	2 300	146	10	14 600	6,35%	146	0

ACMG	2 500	170	250	680	6,80%	170	0
STE INDUSTRIE TOURISTIQUE HEDIA	1 200	75	5	18 000	7,50%	75	0
SICAR CENTRE OUEST SIDCO	16 226	408	5	83 200	2,56%	106	302
MONETIQUE TUNISIE	5 000	280	100	5 185	10,37%	0	280
STE D'ETUDES ET D'AM. DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX	2 250	250	100	2 500	11,11%	2	248
STE INTER BANCAIRE DE TELECOMPENSATION "SIBTEL"	5 040	350	100	3 803	7,55%	0	350
SODIS SICAR	28 457	1 200	10	120 000	4,22%	300	900
INTER BANK SERVICES	6 970	400	5	235 511	16,89%	0	400
COMPAGNIE TOURISTIQUE ARABE TUNISIE	15 098	592	10	59 203	3,92%	592	0
AUTOROUTES PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS	894 379	207	100	2 965	0,03%	0	207
SICAR NORD OUEST- SODINO	5 974	390	100	3 899	6,53%	0	390
SOTULUB	48 000	700	10	70 000	1,46%	256	444
SODEK SICAR	10 973	150	100	2 992	2,73%	0	150
STE LAINO	6 236	25	5	5 000	0,40%	6	19
STE CLINIQUE TAOUFIK	11 500	29	100	753	0,65%	29	0
COTIF-SICAR	21 000	10	100	100	0,05%	10	0
S P P I	10 000	750	10	75 000	7,50%	0	750
FONDS DE RECONV. ET DE DEVELOP. DES CENTRES MINIERS	2 281	25	3	25 000	3,29%	0	25
ATTIJARI FINANCE	32 000	80	5	16 000	0,25%	39	41
STAR IMMOBILIERE	1 000	253	100	2 500	25,00%	250	2
CERA	500	100	10	10 000	20,00%	100	0
HOTEL AMILCAR	16	1	10	100	6,25%	1	0
STE SWIFT	1 605	6	10	600	0,37%	6	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	436	7	5 000	9	10,33%	7	0
STE ARABE DES SERVICES FINANCIERS	150	150	10	15 000	100,00%	150	0
LA MAISON DU BANQUIER FOIRE	59 265	34	10	9 750	0,20%	34	0
INTERNATIONALE DE TUNIS	8 885	480	1	479 900	5,40%	304	176
Sté Hôtelière	6 400	34	32	1 075	0,50%	0	34
AMEL SICAF	5	5	1	5 000	100,00%	5	0
FID SICAV OBLIGATAIRE	1 325	475	100	4 750	35,85%	475	0
PRIMAVERA	30	0	100	1	0,33%	0	0
SOFAT	7 890	380	100	3 800	4,82%	380	0
AQUACULTURE DU SUD TUNISIEN	2 798	470	100	4 698	16,79%	470	0
L'EVOLUTION ECONOMIQUE	2 000	104	10	10 400	5,20%	104	0
STIM	1 350	76	5	14 640	5,42%	76	0
	150	74	5	14 700	49,00%	74	0

---

SI A Q	366	45	50	900	12,30%	45	0
TRANSTOURS	1 170	44	5	8 800	3,76%	44	0
SIALE	695	25	50	500	3,60%	25	0
STE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE	100	9	100	94	9,40%	9	0
SOLAICO	1 280	40	25	1 600	3,13%	40	0
MACHINES TEXTILES MAGHREB.	2 000	13	100	500	2,50%	13	0
LE CONFORT	1 850	35	10	3 700	2,00%	35	0
BATAM IMMOBILIERE	150	33	10	3 270	21,80%	33	0
SEDAT TUNISIE HORIZON	1 015	11	100	112	1,10%	11	0
ATTIJARI ASSURANCE	10 000	5 500	100	549 998	55,00%	0	5 500

---

---

## VI. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS AU 30/06/2016

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016 ne font pas état des notes et renseignements suivants :

- Une note sur les « émissions, rachats et remboursements de dettes » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les « parties liées » conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note portant sur le « portefeuille d'investissement » :

Portant sur la répartition de ladite rubrique, conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, entre :

- ✓ Titre d'investissement ;
- ✓ Titre de participation ;
- ✓ Parts dans les entreprises associées et co-entreprises ;
- ✓ Parts dans les entreprises liées.

Précisant au niveau de la rubrique « titres de participation », conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements :

- ✓ Le coût d'acquisition ;
- ✓ Le pourcentage de détention ;
- ✓ La provision constituée, le cas échéant.

- Les notes aux états financiers ne portent pas le nom de la société et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 01 norme générale.

**La banque s'engage à compléter ses états financiers par toutes les informations requises et les notes obligatoires prévues par les normes comptables en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 30/06/2017.**

## VI.1 ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES COMPARES AU 30/06/2016

### a) Bilans comparés au 30/06/2016

En KDT	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<b>ACTIF</b>				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	366 131	243 421	464 046
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	705 949	596 088	625 673
Créances sur la clientèle	3	4 230 863	3 693 493	3 836 075
Portefeuille titres commercial	4	436 162	292 806	322 779
Portefeuille titres d'investissement	5	449 098	449 004	453 837
Valeurs immobilisées	6	142 003	144 095	138 371
Autres actifs	7	219 071	212 986	205 253
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 549 277</b>	<b>5 631 893</b>	<b>6 046 034</b>
<b>PASSIF</b>				
Banque Centrale et CCP	8	471 168	222 034	400 147
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	36 304	56 743	59 255
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 221 613	4 737 958	4 870 850
Emprunts et ressources spéciales	11	156 103	42 687	102 584
Autres passifs	12	169 329	179 123	173 085
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 054 517</b>	<b>5 238 545</b>	<b>5 605 921</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
	13			
Capital		198 741	198 741	198 741
Réserves		136 014	135 875	135 981
Autres capitaux propres		3 646	3 646	3 646
Résultats reportés		101 745	10 583	10 583
Résultat net		54 614	44 503	91 162
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>494 760</b>	<b>393 348</b>	<b>440 113</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 549 277</b>	<b>5 631 893</b>	<b>6 046 034</b>

b) Etats des engagements hors bilan comparés au 30/06/2016

En KDT	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	14			
Cautions, avals et autres garanties données		286 246	262 646	277 830
Crédits documentaires		239 527	259 123	230 152
Actifs données en garantie		471 000	240 000	400 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>996 773</b>	<b>761 769</b>	<b>907 982</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	15			
Engagements de financements donnés		228 122	125 682	152 900
Engagements sur titres		38	38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>228 160</b>	<b>125 720</b>	<b>152 938</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	16			
Garanties reçues		1 856 734	1 882 064	1 697 430
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>1 856 734</b>	<b>1 882 064</b>	<b>1 697 430</b>

c) Etats de résultat comparés au 30/06/2016

En KDT	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
Intérêts et revenus assimilés	17	143 422	135 608	273 295
Commissions (en produits)	18	47 811	37 969	79 278
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	26 416	19 347	41 244
Revenus du portefeuille d'investissement	20	17 006	14 310	26 759
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>234 655</b>	<b>207 234</b>	<b>420 576</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
Intérêts courus et charges assimilées	21	(79 450)	(66 073)	(141 140)
Commissions encourues		(2 335)	(2 062)	(4 668)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(81 785)</b>	<b>(68 135)</b>	<b>(145 808)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>152 870</b>	<b>139 099</b>	<b>274 768</b>
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	22	3 182	(3 522)	14 880
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		149	167	150
Autres produits d'exploitation		3 164	3 088	5 769
Frais de personnel	23	(51 441)	(46 690)	(98 612)
Charges générales d'exploitation	24	(17 611)	(16 060)	(33 684)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 775)	(8 027)	(16 054)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>82 538</b>	<b>68 053</b>	<b>147 217</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(198)	391	(10 477)
Impôts sur les bénéfices		(27 726)	(23 941)	(45 578)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>54 614</b>	<b>44 503</b>	<b>91 162</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>54 614</b>	<b>44 503</b>	<b>91 162</b>
<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>54 614</b>	<b>44 503</b>	<b>91 162</b>

## d) Etats de flux de trésorerie comparés au 30/06/2016

En KDT	Note	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		204 440	181 645	376 013
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(87 632)	(75 841)	(147 298)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		776	(4 996)	(7 233)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(393 811)	(96 068)	(240 172)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		353 098	235 274	367 626
Titres de placement		(99 230)	(51 689)	(71 656)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(62 276)	(63 512)	(133 858)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(15 456)	(47 067)	(40 576)
Impôt sur les bénéfices		(27 726)	(23 941)	(45 578)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>(127 817)</b>	<b>53 805</b>	<b>57 268</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		21 886	20 218	26 940
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		9	4 071	4 985
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(11 407)	(4 261)	(6 564)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 488</b>	<b>20 028</b>	<b>25 361</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>				
Emission / Remboursement d'emprunts		52 857	(7 143)	52 857
Augmentation / diminution ressources spéciales		(760)	(297)	(1 701)
Dividendes et autres distributions		0	(59 622)	(59 622)
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>52 097</b>	<b>(67 062)</b>	<b>(8 466)</b>
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice		(65 232)	6 771	74 163
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice		526 243	452 080	452 080
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	25	<b>461 011</b>	<b>458 851</b>	<b>526 243</b>

## **I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

Les états financiers semestriels d'Attijari Bank arrêtés au 30 juin 2016 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

## **II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

### **1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

### **2/ Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

#### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

#### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

---

## **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

## **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

## **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

## **Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de premier semestre 2016 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2016 avec celui de 2015. Ce

facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.

- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées relatives au premier semestre 2016 à ce titre s'élèvent à 544 KDT amenant le total des provisions collectives à 15 618 KDT.

### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

Au 30/06/2016, les provisions additionnelles ont été évaluées à 56 800 KDT. La dotation du premier semestre 2016 s'élève à 1 441 KDT et la reprise s'élève à 4 285 KDT.

### 3/ Classification et évaluation des titres

#### 3-1/ Règles de classification et d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

1. Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
2. Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
  
1. Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

### **3-2/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :**

2. Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
3. Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

### **4/ Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

---

## **5/ Inter-siège**

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

## **6/ Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

## **7/ Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

## **8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

## **9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite**

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 30/06/2016, les engagements post-emploi ont été évalués à 10 087 KDT. La dotation du premier semestre 2016 est de l'ordre de 1 345 KDT dont 803 KDT correspondent à la quote part du 1<sup>er</sup> semestre 2016 de l'étalement de l'effet de la 1<sup>ère</sup> application de la norme IAS 19.

## **10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

-Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.

-Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échus et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

---

-Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.

- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

#### **11/ Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2016 sont déduits du résultat.

#### **12/ Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2016. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2016 sont rajoutées au résultat.

#### **13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :**

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 30/06/2016.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2016.

#### **14/ Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 30 juin 2016, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2015 que celles relatives à l'année 2016.

Toutefois, les données relatives à l'exercice 2015 sont retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité et ce, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 « Modifications comptables ».

---

## 15/ Changement de présentation

Les actifs donnés en garantie n'ont pas été présentés en 2015 au niveau des états financiers parmi les passifs éventuels.

En application, des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2015 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

	30/06/2015 Publié	30/06/2015 Retraité	31/12/2015 Publié	31/12/2015 Retraité
<b>Passifs éventuels</b>				
Actifs donnés en garantie	0	240 000	0	400 000

## NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### 1/ NOTES SUR LE BILAN

#### 1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 30 juin 2016 un solde débiteur de 366 131 KDT contre 243 421 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 122 710 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse Dinars	50 601	49 989	52 217
Caisse Devises	11 574	8 837	4 912
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	12 492	6 628	3 563
Banque Centrale comptes ordinaires	264 320	161 405	328 267
Placements auprès de la banque centrale	26 821	16 430	75 154
Créances rattachées	8	3	3
Centres de chèques postaux et TGT	389	203	4
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)	(74)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>366 131</b>	<b>243 421</b>	<b>464 046</b>

##### NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 705 949 KDT au 30 juin 2016 contre 596 088 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 109 861 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Créances sur banques non résidentes	513 312	494 068	504 360
Créances sur les établissements financiers	103 351	101 890	104 127
Créances sur les banques résidentes	88 774	0	17 000
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	512	130	186
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>705 949</b>	<b>596 088</b>	<b>625 673</b>

##### NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2016 un solde de 4 230 863 KDT contre 3 693 493 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 537 370 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 82 015 KDT au 30 juin 2016 contre 75 611 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 6 404 KDT.

DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<b>Comptes débiteurs</b>			
Comptes débiteurs de la clientèle	224 649	226 542	193 921
Créances rattachées	7 523	8 401	8 488
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>232 172</b>	<b>234 943</b>	<b>202 409</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>			
Portefeuille crédits	3 888 867	3 371 864	3 546 015
- Crédits court terme	1 018 497	878 271	952 977
dont Financements en devises	336 630	269 209	305 825
dont Crédits court terme en dinars	681 867	609 062	647 152
- Crédits moyen et long terme	2 870 370	2 493 593	2 593 038
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	29 682	23 819	32 174
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	95 887	83 407	91 061
Impayés	36 747	52 467	31 744
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	266 365	245 098	253 543
Provisions pour créances douteuses (*)	(254 879)	(259 170)	(257 119)
Agios réservés	(82 015)	(75 611)	(79 795)
Créances rattachées	11 749	9 303	9 827
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>3 992 403</b>	<b>3 451 177</b>	<b>3 627 450</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>6 288</b>	<b>7 373</b>	<b>6 216</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>4 230 863</b>	<b>3 693 493</b>	<b>3 836 075</b>

(\*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

<b>Provisions sur les créances au 31/12/2015</b>	<b>257 119</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	7 246
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(7 186)
Dotation aux provisions collective	544
Dotation aux provisions additionnelle BCT	1 441
Reprise sur provision additionnelle BCT	(4 285)
<b>Provisions sur les créances au 30/06/2016</b>	<b>254 879</b>

#### NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 436 162 KDT au 30 juin 2016 contre 292 806 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 143 356 KDT.

DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<b>Titres de transaction</b>			
- Actions cotées	2 247	3 308	3 228
- SICAV	1 067	947	986
<b>Titres de placement</b>			
- Bons de trésor	397 708	260 228	288 823
- Autres titres de placement	10 683	8 697	8 696
- Créances rattachées	26 930	20 586	21 976
- Provisions sur placements	(2 473)	(960)	(930)
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>436 162</b>	<b>292 806</b>	<b>322 779</b>

## **NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 449 098 KDT au 30 juin 2016 contre 449 004 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 94 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Titres d'investissement</b>			
BTA Investissement	356 912	356 912	356 912
Obligations	25 845	26 740	26 340
Créances rattachées	6 995	6 841	14 492
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>389 752</b>	<b>390 493</b>	<b>397 744</b>
<b>Titres de participations</b>			
Titres de participations libérés (*)	60 401	60 000	60 000
Provisions pour dépréciation titres de participation	(7 100)	(7 251)	(7 267)
Placements SICAR	5 314	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(3 013)	(3 033)	(2 995)
Titres de portage	600	1 200	600
Créances rattachées	3 144	2 281	441
<b>Total titres de participations</b>	<b>59 346</b>	<b>58 511</b>	<b>56 093</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>449 098</b>	<b>449 004</b>	<b>453 837</b>

(\*) Au cours du premier semestre 2016, la banque a effectué une acquisition de 3 969 actions supplémentaires au capital de sa filiale Attijari Sicar pour un prix global de 401 KDT.

## NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde net de 142 003 KDT au 30 juin 2016 contre 144 095 KDT au 30 juin 2015, soit une diminution de 2 092 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 30/06/2016	Amort. et Prov au 31/12/2015	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 30/06/2016	Valeur nette au 30/06/2016
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>48 220</b>	<b>762</b>		<b>48 982</b>	<b>(40 029)</b>	<b>(2 517)</b>		<b>(42 546)</b>	<b>6 436</b>
Logiciels de Base	48 220	762		48 982	(40 029)	(2 517)		(42 546)	6 436
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>228 602</b>	<b>10 691</b>	<b>(381)</b>	<b>238 912</b>	<b>(98 422)</b>	<b>(5 258)</b>	<b>335</b>	<b>(103 345)</b>	<b>135 567</b>
Constructions	103 912	640	(44)	104 508	(25 861)	(1 843)	44	(27 660)	76 848
Terrains	5 585	-	(25)	5 560	-	-			5 560
Matériel Roulant	1 676	-	(145)	1 531	(1 063)	(96)	136	(1 023)	508
Matériel & Mobilier	14 566	354		14 920	(8 734)	(405)		(9 139)	5 781
Matériel Informatique	35 706	1 080	(167)	36 619	(29 366)	(1 055)	155	(30 266)	6 353
Agencement Aménagement Installation	46 957	752		47 709	(33 130)	(1 833)		(34 963)	12 746
Immobilisations hors exploitation	18 767	-		18 767	(268)	(26)		(294)	18 473
Immobilisation en cours	1 433	7 865		9 298	-	-			9 298
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>276 822</b>	<b>11 453</b>	<b>(381)</b>	<b>287 894</b>	<b>(138 451)</b>	<b>(7 775)</b>	<b>335</b>	<b>(145 891)</b>	<b>142 003</b>

## NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 219 071 KDT au 30 juin 2016 contre 212 986 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 6 085 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Crédits directs et avances au personnel	186 829	155 300	169 355
Débit à régulariser et divers	15 481	41 555	26 014
Prêts sur fonds social	8 701	8 036	7 653
Charges payées ou comptabilisées d'avance	8 045	7 364	3 091
Créances prises en charge par l'Etat	6 175	7 411	6 662
Débiteurs divers	2 800	2 844	2 052
Dépôts et cautionnements	2 642	1 950	1 958
Provisions sur autres actifs	(11 602)	(11 474)	(11 532)
<b>Total autres actifs</b>	<b>219 071</b>	<b>212 986</b>	<b>205 253</b>

## 1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

### NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 471 168 KDT au 30 juin 2016 contre un solde de 222 034 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 249 134 KDT.

### NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30 juin 2016 à 36 304 KDT contre 56 743 KDT au 30 juin 2015, soit une diminution de 20 439 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Etablissements financiers	21 057	8 081	6 592
Banques résidentes	8 007	30 007	41 007
Banques non résidentes	7 207	18 622	11 635
Dettes rattachées	33	33	21
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>36 304</b>	<b>56 743</b>	<b>59 255</b>

## NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 30 juin 2016 un solde de 5 221 613 KDT contre 4 737 958 KDT au 30 juin 2015 enregistrant une augmentation de 483 655 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépôts à vue	2 252 430	1 844 696	1 959 381
Comptes d'épargne	1 746 568	1 637 296	1 684 632
Bons de caisse	551 399	475 254	499 601
Comptes à terme	325 391	337 988	328 273
Autres sommes dues à la clientèle	166 337	192 590	164 516
Autres produits financiers	91 300	70 651	81 424
Certificats de dépôts	82 500	172 000	145 000
Dettes rattachées	5 688	7 483	8 023
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>5 221 613</b>	<b>4 737 958</b>	<b>4 870 850</b>

## NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 30 juin 2016 un solde de 156 103 KDT contre 42 687 KDT au 30 juin 2015 soit une augmentation de 113 416 KDT.

DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Emprunt obligataire (*)	134 285	21 428	81 428
Ressources spéciales	18 433	20 598	19 193
Dettes rattachées	3 385	661	1 963
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>156 103</b>	<b>42 687</b>	<b>102 584</b>

(\*) Les emprunts obligataires émis par la banque se détaillent comme suit :

Dénomination de l'emprunt	Date d'émission	Durée	Taux d'intérêt	Montant (KDT)	Encours au 30/06/2016 (KDT)
"Attijari bank 2010"	11/01/2011	7 ans	TMM+0,6%	50 000	14 285
"Attijari bank subordonné 2015"	12/10/2015	A : 5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	60 000	38 050
		B : 7 ans	7,50% et/ou TMM+2,10%		21 950
"Emprunt Subordonné privé 2016"	29/06/2016	5 ans	7,40%	60 000	60 000

## NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 169 329 KDT au 30 juin 2016 contre 179 123 KDT au 30 juin 2015, soit une diminution de 9 794 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Crédit à régulariser et divers	82 169	74 167	77 743
Charges à payer	44 358	37 431	45 866
Impôts et taxes	21 560	19 071	13 897
Exigibles après encaissement	13 660	20 475	27 044
Créditeurs divers	5 813	6 448	5 753
Provisions pour risques et charges (*)	1 769	21 531	2 782
<b>Total autres passifs</b>	<b>169 329</b>	<b>179 123</b>	<b>173 085</b>

(\*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 211	853	1 031
Autres provisions pour risque	0	20 120	1 193
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558	558
<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>1 769</b>	<b>21 531</b>	<b>2 782</b>

### NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 30 juin 2016 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fiscal particulier	Fond social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.15	198 741	103 473	16 319	1 793	399	13 997	3 646	10 583	91 162	440 113
Report à nouveau									91 162	(91 162)	0
Situation des capitaux propres avant affectation		198 741	103 473	16 319	1 793	399	13 997	3 646	101 745	0	440 113
Mouvements sur le fonds social *							33				33
Résultat de la période										54 614	54 614
Situation des capitaux propres au	30.06.15	198 741	103 473	16 319	1 793	399	14 030	3 646	101 745	54 614	494 760

\*Au 30/06/2016, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

---

Le résultat de base par action au titre du premier semestre 2016 s'élève à 1,374 dinars contre 1,120 dinars au titre du premier semestre 2015.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat net avant modifications comptables en KDT	54 614	44 503	91 162
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>1,37</b>	<b>1,12</b>	<b>2,29</b>

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## 2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 30 juin 2016 un solde de 286 246 KDT contre 262 646 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 23 600 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 239 527 KDT au 30 juin 2016 contre 259 123 KDT au 30 juin 2015, soit une diminution de 19 596 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 471 000 KDT au 30 juin 2016 contre 240 000 KDT au 30 juin 2015 (solde retraité), soit une augmentation de 231 000 KDT.

<b>Passifs éventuels</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Cautions, avals et autres garanties données	286 246	262 646	277 830
Crédits documentaires	239 527	259 123	230 152
Actifs donnés en garantie	471 000	240 000	400 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>996 773</b>	<b>761 769</b>	<b>907 982</b>

### NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 228 160 KDT au 30 juin 2016. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et aux engagements de financement donnés pour 228 122 KDT.

### NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 856 734 KDT au 30 juin 2016 contre 1 882 064 KDT au 30 juin 2015, soit une diminution de 25 330 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Etablissements de crédits	177 460	349 410	165 031
Clientèle	1 679 274	1 532 654	1 532 399
<b>Total engagements reçus</b>	<b>1 856 734</b>	<b>1 882 064</b>	<b>1 697 430</b>

---

## **NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :**

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 30/06/2016 se présentent comme suit:

<b>DESCRIPTION</b>	<b>30/06/2016</b>
Devises vendues au comptant à livrer	(46 581)
Devises achetées au comptant à recevoir	54 067
<b>Total</b>	<b>7 486</b>

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 30/06/2016 se présentent comme suit:

<b>DESCRIPTION</b>	<b>30/06/2016</b>
Devises vendues à terme à livrer	(455 027)
Devises achetées à terme à recevoir	10 657
<b>Total</b>	<b>(444 370)</b>

### 3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

#### \* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produits d'exploitation bancaire est passé de 207 234 KDT au 30 juin 2015 à 234 655 KDT au 30 juin 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 27 421 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- . Intérêts et revenus assimilés ;
- . Commissions en produits ;
- . Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- . Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### **NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 143 422 KDT au 30 juin 2016 contre 135 608 KDT au 30 juin 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 7 814 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>			
Placements sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	2 264	1 308	2 492
<b>Total opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 264</b>	<b>1 308</b>	<b>2 492</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>			
Portefeuille crédit	121 191	118 146	237 029
. Court terme	24 359	23 536	47 867
- Financement devises	3 037	2 451	5 049
- Court terme Dinar	21 322	21 085	42 818
. Moyen & Long terme	96 832	94 610	189 162
Comptes courants débiteurs	8 452	9 462	17 769
Crédits sur ressources extérieures	126	181	322
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.oultig	948	1 810	3 517
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>130 717</b>	<b>129 599</b>	<b>258 637</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>			
Commissions sur comptes	758	561	1 214
Avals, cautions et acceptations bancaires	1 584	2 177	3 449
Report/déport sur change à terme	8 099	1 963	7 503
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>10 441</b>	<b>4 701</b>	<b>12 166</b>
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>143 422</b>	<b>135 608</b>	<b>273 295</b>

### **NOTE 18 : Commissions en produits**

Les commissions totalisent 47 811 KDT au 30 juin 2016 contre 37 969 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 9 842 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	18 565	15 486	32 832
Commissions sur opérations crédits	12 963	7 318	16 252
Commissions sur moyens de paiement	10 195	9 564	19 363
Commission sur opérations internationales	4 752	4 400	8 535
Commissions sur autres opérations bancaires	1 336	1 201	2 296
<b>Total commissions</b>	<b>47 811</b>	<b>37 969</b>	<b>79 278</b>

### **NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 30 juin 2016, un montant de 24 416 KDT contre 19 347 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 7 069 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Gain net sur titres de transaction	(897)	296	185
Gain net sur titres de placement	10 084	6 884	15 647
Gain net sur opérations de change	17 229	12 167	25 412
<b>Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières</b>	<b>26 416</b>	<b>19 347</b>	<b>41 244</b>

### **NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 17 006 KDT au 30 juin 2016 contre 14 310 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 2 696 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Bons de trésor	11 266	11 314	22 714
Dividendes	4 848	2 087	2 193
Intérêts sur obligations	837	857	1 695
Revenus titres de portage	19	33	93
Autre revenus	36	19	64
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>17 006</b>	<b>14 310</b>	<b>26 759</b>

### \* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste charges d'exploitation bancaire est passé de 68 135 KDT au 30 juin 2015 à 81 785 KDT au 30 juin 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 13 650 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- . Intérêts encourus et charges assimilées ;
- . Commissions encourues ;

### NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 30 juin 2016 un solde de 79 450 KDT contre 66 073 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 13 377 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
<b><i>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</i></b>			
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des banques étrangères	550	692	1 070
<b>Sous total des opérations avec les établissements de bancaires et financiers</b>	<b>550</b>	<b>692</b>	<b>1 070</b>
<b><i>Opérations avec la clientèle</i></b>			
Dépôts à vue	7 466	6 489	13 045
Comptes d'épargne	29 130	27 395	55 792
Bons de caisse	13 783	12 258	25 617
Comptes à terme	10 227	10 186	21 416
Certificats de dépôts	3 438	5 474	10 573
<b>Sous total des opérations avec la clientèle</b>	<b>64 044</b>	<b>61 802</b>	<b>126 443</b>
<b><i>Emprunts et ressources spéciales</i></b>			
Charges sur ressources spéciales	138	200	367
Charges sur emprunts obligataires	2 646	588	2 069
<b>Sous total des emprunts et ressources spéciales</b>	<b>2 784</b>	<b>788</b>	<b>2 436</b>
<b><i>Autres intérêts et charges</i></b>			
Appel d'offres	12 026	2 762	11 055
Autres intérêts et charges assimilées	46	29	136
<b>Sous total autres intérêts et charges</b>	<b>12 072</b>	<b>2 791</b>	<b>11 191</b>
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>79 450</b>	<b>66 073</b>	<b>141 140</b>

## **NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2016 à (3 182) KDT contre 3 522 KDT au 30 juin 2015. Il s'analyse ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
D° aux provisions sur créances douteuses	9 231	14 135	21 548
Reprise de provisions sur créances douteuses	(11 471)	(10 628)	(19 799)
Moins-value de cession des créances	-	-	1 238
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	-	-	(1 228)
Perte sur radiation des créances	-	-	2 038
D° aux provisions pour risques et charges	268	1 283	1 906
Reprise de provision pour risques et charges	(1 210)	(1 268)	(20 583)
<b>Total</b>	<b>(3 182)</b>	<b>3 522</b>	<b>(14 880)</b>

## **NOTE 23 : Frais de personnel**

Les frais du personnel s'élèvent à 51 441 KDT au 30 juin 2016 contre 46 690 KDT au 30 juin 2015 enregistrant, ainsi, une augmentation de 4 751 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Rémunération du personnel	38 059	34 633	73 542
Charges sociales	9 210	8 197	17 433
Autres charges liées au personnel	4 172	3 860	7 637
<b>Total frais de personnel</b>	<b>51 441</b>	<b>46 690</b>	<b>98 612</b>

## **NOTE 24 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 17 611 KDT au 30 juin 2016 contre 16 060 KDT au 30 juin 2015, soit une augmentation de 1 551 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Loyers et services extérieurs	10 065	9 147	19 903
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	2 206	2 011	4 374
Autres	2 077	2 015	3 518
Annonces et insertions publicitaires	885	683	1 613
Missions réceptions	651	535	1 031
Impôts et taxes	528	472	973
Fournitures de bureaux	312	327	639
Dons et cotisations	310	229	412
Frais du conseil et d'assemblée	226	308	622
Documentation centrale	223	213	367
Frais d'actes et contentieux	75	49	94
Transport et déplacement	53	71	138
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>17 611</b>	<b>16 060</b>	<b>33 684</b>

#### **4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

##### **NOTE 25 :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 458 851 KDT au 30 juin 2015 à 461 011 KDT au 30 juin 2016 enregistrant une augmentation de 2 160 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités de financement à hauteur de 52 097 KDT et des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement à hauteur de 10 488 KDT et des flux affectés aux activités d'exploitation à hauteur de (127 817) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 461 011 KDT s'analysent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>EXERCICE 2015</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>968 283</b>	<b>737 561</b>	<b>985 478</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	366 197	243 493	464 118
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	602 086	494 068	521 360
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>507 272</b>	<b>278 710</b>	<b>459 235</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	486 215	270 629	452 643
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	21 057	8 081	6 592
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>461 011</b>	<b>458 851</b>	<b>526 243</b>

##### **NOTE 26 : Évènements postérieurs à la date de clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 25/07/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 30/06/2016 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.



**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016**

*Mesdames, messieurs les Actionnaires  
De la Banque Attijari de Tunisie*

### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque Attijari de Tunisie, au 30 juin 2016 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6.549.277 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 54.614 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et

comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Attijari de Tunisie au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis, le 05 août 2016

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

Mohamed Ali ELAOUANICHERIF

*Mohamed Ali ELAOUANICHERIF*  
ECC MAZARS  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 00 216 71 96 33 80  
Fax: 00 216 71 96 43 80

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F**

Ahmed BELAIFA

*Ahmed BELAIFA*  
**Les Commissaires aux comptes associés  
MTBF**  
Membre de PricewaterhouseCoopers ILtd  
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy  
1053 Les Berges du Lac - Tunis  
Tél: 216 71 160 000 / 71 963 900  
Fax: 216 71 861 789

**VI.4 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30/06/2016**

**a) Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016**

1. Note complémentaire portant sur les « les émissions, rachats et remboursements de dettes » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires

**Les émissions de dettes :**

Dénomination de l'emprunt	Date d'émission	Durée	Taux d'intérêt	Montant (KDT)	Encours au 30/06/2016 (KDT)
"Attijari bank 2010"	11/01/2011	7 ans	TMM+0,6%	50 000	14 285
"Attijari bank subordonné 2015"	12/10/2015	A : 5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	60 000	38 050
		B : 7 ans	7,50% et/ou TMM+2,10%		21 950
"Emprunt Subordonné privé 2016"	29/06/2016	5 ans	7,40%	60 000	60 000

**Les rachats de dettes :**

Au cours du premier semestre 2016, la banque n'a réalisé aucun rachat de dettes.

**Les remboursements de dettes :**

Le 11 janvier 2016, la banque a remboursé la 5ème tranche de l'emprunt obligataire émis en 2010 pour un montant 7 143 KDT, le capital restant dû au 30/06/2016 s'élève à 14 285 KDT.

## 2. Note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes du premier semestre 2016 se présentent comme suit :

### **1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme :**

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 30 juin 2016 auprès d'Attijari Bank exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 30/06/2016
ATTIJARI LEASING SA	Dépôt à vue	3 487
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôt à vue	211
ATTIJARI GESTION SA	Dépôt à vue	2 160
ATTIJARI IMMOBILIERE SA	Dépôt à vue	(173)
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	3 131
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	366
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	30
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	5 254
GTI SA	Dépôt à vue	120
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	1 256
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	352
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	7 510
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	560
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	11 500
ATTIJARI GESTION	Dépôt à terme	1 400
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	850
ATTIJARI VALEURS SICAV	Dépôt à terme	500
<b>Total général</b>		<b>38 514</b>

### **2- Les conventions de détachement du personnel :**

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total du premier semestre 2016 s'élève à 367 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
Attijari Leasing	178
GIS	73
Attijari Immobilière	52
GTI	45
Attijari Intermédiation	7
Attijari SICAR	3
Attijari Finances	3
Attijari Gestion	3
Attijari Recouvrement	2
Attijari Assurance	1
<b>TOTAL</b>	<b>367</b>

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Aucune facturation n'a été effectuée au cours du premier semestre 2016.

### **3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :**

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé au cours du premier semestre 2016 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 88 KDT.

Partie liée	Montant premier semestre 2016
Attijari Obligataire SICAV	69
Attijari Placement SICAV	10
Attijari Valeur SICAV	6
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	3
<b>Total</b>	<b>88</b>

### **4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank**

L'encours au 30 juin 2016 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 30/06/2016
GTI	EPS	82
GIS	CCT	4 600
Attijari leasing	CCT	25 000
Attijari leasing	CMT	51 150
Attijari leasing	EPS	3 491
Attijari Immobilière	CCT	18 007
<b>Total</b>		<b>102 330</b>

### **5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank**

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes encaissés au cours du premier semestre 2016	Jetons de présence encaissée au cours du premier semestre 2016
Attijari Leasing	1 845	0
Attijari Recouvrement	1 549	3
Attijari Sicar	536	10
Attijari Intermédiation	390	0
Attijari Obligataire SICAV	91	0
Attijari Placement SICAV	49	0
Attijari Valeur SICAV	25	0
GTI	12	0
GIS	0	5
<b>Total</b>	<b>4 497</b>	<b>18</b>

## **6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales**

### **Prêts interbancaires :**

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK et ses filiales au 30 juin 2016 exprimé en DT se détaille comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
	EUR	10 000 000	11/02/2016	06/02/2017	0,5	24 268 500
	EUR	10 000 000	31/03/2016	30/09/2016	0,25	24 268 500
	USD	10 000 000	25/04/2016	25/07/2016	0,75	21 773 500
	USD	10 000 000	23/05/2016	22/07/2016	0,85	21 773 500
<b>Attijari Wafa Bank</b>	USD	30 000 000	31/05/2016	31/08/2016	1	65 320 500
	USD	10 000 000	01/06/2016	01/07/2016	0,85	21 773 500
	USD	10 000 000	01/06/2016	01/08/2016	0,95	21 773 500
	USD	10 000 000	24/06/2016	08/07/2016	0,75	21 773 500
	EUR	20 000 000	24/06/2016	22/09/2016	0,3	48 537 000
	USD	12 000 000	30/06/2016	01/07/2016	0,5	26 128 200
<b>Attijari Wafa</b>	EUR	20 000 000	01/06/2016	04/07/2016	0,25	48 537 000

### **Assistance technique :**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 30/06/2016 s'élève à 4 795 KDT.

### **Contre garantie Bancaire**

Le conseil d'administration de la banque tenu le 15/05/2015 a donné son accord pour demander la contre garantie du groupe Attijariwafa Bank en couverture des risques encourus des relations Ooredoo, Tunisie Telecom et ETAP pour une enveloppe maximale de 174,6 MDT.

Cette contre garantie a été obtenue le 15/06/2015 pour couvrir les dépassements des ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

Un amendement aux dites garanties a eu lieu en date du 23/10/2015 pour préciser que la garantie porte sur la totalité des risques encourus des relations susvisées pour la période allant du 15/06/2015 jusqu'au 30/09/2015 et la couverture des dépassements des ratios de division des risques au-delà de cette période.

Au titre de cette garantie, la banque paiera à Attijariwafa Bank une commission au taux de 0.3% HTVA par an sur la période de validité des dites garanties.

Au cours du premier semestre 2016, la banque a fait recours à cette contre garantie. Les commissions à payer s'élève à 27 KDT.

## **7- Opérations avec ATTIJARI AFRICA :**

### **Assistance technique :**

Dans le cadre de la nouvelle convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours du premier semestre 2016 de 838 KDT.

## **8- Opérations avec Attijari SICAR**

### **Convention du fonds gérés:**

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, Attijari SICAR assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 30 juin 2016 des fonds gérés

---

s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 3 013 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds relatives au premier semestre 2016 s'élèvent à 31 KDT.

#### **Achat actions Attijari Sicar :**

Attijari bank a procédé le 18/05/2016 à l'acquisition de 3 969 actions supplémentaires au capital de sa filiale Attijari SICAR pour un prix global de 401 KDT.

#### **9- Opérations avec Attijari Intermédiation**

##### **Convention tenue de registre des actionnaires:**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Aucune charge n'a été constatée au cours du premier semestre 2016.

#### **10- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique**

##### **Assistance technique**

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs au premier semestre 2016 totalisent un montant de 706 KDT.

#### **11- Opérations avec Attijari leasing**

##### **Emprunts obligataires**

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 30 juin 2016 s'élève à 895 KDT. Le produit constaté par la banque au cours du premier semestre 2016 s'élève à 28 KDT.

##### **Convention commerciale**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari bank détient 62,02%), la banque a fourni au cours du premier semestre 2016, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 48 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0,25% pour un taux de placement de  $T < 10\%$ , 0,50% pour  $10\% \leq T < 11\%$  et 0,75% pour  $T \geq 11\%$ ).

##### **Convention de Location financement**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 8 contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif au 30 juin 2016 de 916 KDT.

Les charges d'intérêts relatives au premier semestre de l'exercice 2016 s'élèvent à 37 KDT.

#### **12- Opérations avec Attijari Recouvrement**

##### **Convention de cession de créances**

Aucune cession de créances n'a été opérée au cours du premier semestre 2016.

---

### **13- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre du premier semestre 2016 s'élève à 496 KDT et le montant du passif au 30/06/2016 s'élève à 2 028 KDT.

### **14- Opérations avec Attijari assurance :**

- Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 30/06/2016 à 1 990 KDT. Le montant des commissions constaté en produit au cours du premier semestre 2016 est de l'ordre de 742 KDT.
- Attijari Bank a constaté une charge à payer de 305 KDT à fin juin 2016 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

### **15/Attijari Finances**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant le premier semestre de l'exercice 2016 sont de 19 KDT.

### **16-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des

frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour le premier semestre 2016 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des Comités réglementaires	
	Charges du premier semestre 2016	Passif au 30/06/16	Charges du premier semestre 2016	Passif au 30/06/16	Charges du premier semestre 2016	Passif au 30/06/16	Charges du premier semestre 2016	Passif au 30/06/16
Avantages à court terme	184 592	422	579 656	69 258	589 441	73 135	63 500	108 500
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
<b>Total</b>	<b>184 592</b>	<b>422</b>	<b>579 656</b>	<b>69 258</b>	<b>589 441</b>	<b>73 135</b>	<b>63 500</b>	<b>108 500</b>

**3. Note complémentaire portant sur les « emprunts et ressources spéciales comportant un état sur les emprunts à long terme et à court terme détaillant les soldes à l'ouverture, les nouveaux emprunts, les remboursements et les reclassements et les soldes à la clôture, ainsi que les conditions des emprunts (l'échéancier des emprunts, taux, durée...)**

Ce poste présente au 30 juin 2016 un solde de 156 103 KDT contre 42 687 KDT au 30 juin 2015 soit une augmentation de 113 416 KDT.

DESIGNATION	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Emprunt obligataire	134 285	21 428	81 428
Ressources spéciales	18 433	20 598	19 193
Dettes rattachées	3 385	661	1 963
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>156 103</b>	<b>42 687</b>	<b>102 584</b>

- Un état détaillant les emprunts à long terme et à court terme comportant les soldes à l'ouverture, les nouveaux emprunts, les remboursements et les reclassements :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2015	Nouveaux emprunts premier semestre 2016	Remboursements premier semestre 2016	Solde au 30/06/2016
<b>Emprunts à long terme</b>	<b>81 428</b>	<b>60 000</b>	<b>(7 143)</b>	<b>134 285</b>
Emprunt obligataire 2010	21 428		(7 143)	14 285
Emprunt subordonné 2015	60 000		-	60 000
Emprunt subordonné privé 2016	0	60 000	-	60 000
<b>Total</b>	<b>81 428</b>	<b>60 000</b>	<b>(7 143)</b>	<b>134 285</b>

- Conditions des emprunts :

L'échéancier de l'emprunt émis en 2015 « Attijari bank subordonné 2015 » exprimé en KDT se présente comme suit :

**Catégorie A (Taux d'intérêt nominal = 7,4%)**

Échéance	Soldes à l'ouverture	Remboursements	Soldes à la clôture	Intérêts	Annuités
30/10/2015	38 050	-	38 050		
30/10/2016	38 050	7 610	30 440	2 816	10 426
30/10/2017	30 440	7 610	22 830	2 253	9 863
30/10/2018	22 830	7 610	15 220	1 689	9 299
30/10/2019	15 220	7 610	7 610	1 126	8 736
30/10/2020	7 610	7 610	0	563	8 173
<b>Total</b>		<b>38 050</b>		<b>8 447</b>	<b>46 497</b>

**Catégorie B (Taux d'intérêt nominal = 7,5%)**

Échéance	Soldes à l'ouverture	Remboursements	Soldes à la clôture	Intérêts	Annuités
31/10/2015	21 800	0	21 800		
31/10/2016	21 800	0	21 800	1 635	1 635
31/10/2017	21 800	0	21 800	1 635	1 635
31/10/2018	21 800	4 360	17 440	1 635	5 995
31/10/2019	17 440	4 360	13 080	1 308	5 668
31/10/2020	13 080	4 360	8 720	981	5 341
31/12/2021	8 720	4360	4 360	654	5014
31/12/2022	4 360	4 360	0	327	4 687
<b>Total</b>		<b>21 800</b>		<b>8 175</b>	<b>29 975</b>

**Catégorie B (Taux d'intérêt nominal = TMM+2,10)**

Échéance	Solde à l'ouverture	Remboursements	Solde à la clôture	Intérêts	Annuités
31/10/2015	150	0	150		
31/10/2016	150	0	150	10	10
31/10/2017	150	0	150	10	10
31/10/2018	150	30	120	10	40
31/10/2019	120	30	90	8	38
31/10/2020	90	30	60	6	36
31/12/2021	60	30	30	4	34
31/12/2022	30	30	0	2	32
<b>Total</b>		<b>150</b>		<b>48</b>	<b>198</b>

- L'échéancier de l'emprunt émis en 2016 « Emprunt Subordonné privé 2016 » exprimé en KDT se présente comme suit :

Échéance	Solde à l'ouverture	Remboursements	Solde à la clôture	Intérêts	Annuités
20/06/2016	60 000	-	60 000	0	0
20/06/2017	60 000	12 000	48 000	4 440	16 440
20/06/2018	48 000	12 000	36 000	3 552	15 552
20/06/2019	36 000	12 000	24 000	2 664	14 664
20/06/2020	24 000	12 000	12 000	1 776	13 776
20/06/2021	12 000	12 000	0	888	12 888
<b>Total</b>		<b>60 000</b>		<b>13 320</b>	<b>73 320</b>

**VII. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE ATTIJARI BANK AU 30/06/2016**

**VII.1 TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2016**

En KDT	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve a régime fisc particulier	Fond social	Ecart de rééval.	Titres assimilés à des capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>16 319</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 997</b>	<b>3 646</b>		<b>10 583</b>	<b>91 162</b>	<b>440 113</b>
Report à nouveau									91 162	(91 162)	0
<b>Situation des capitaux propres avant affectation</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>16 319</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 997</b>	<b>3 646</b>		<b>101 745</b>	<b>0</b>	<b>440 113</b>
Mouvement sur le fonds social						33					33
Résultat de la période										54 614	54 614
<b>Situation des capitaux propres au 30/06/2016</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>16 319</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>14 030</b>	<b>3 646</b>		<b>101 745</b>	<b>54 614</b>	<b>494 760</b>

## VII.2 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

En KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Total des produits d'exploitation bancaire	234 655	207 234	420 576
Produit Net Bancaire	152 870	139 099	274 768
Résultat d'exploitation	82 538	68 053	147 217
Capital social	198 741	198 741	198 741
Nombre d'actions	39 748 290	39 748 290	39 748 290
Produits d'Exploitation Bancaire / Action (en DT)	5,904	5,214	10,581
Produit Net Bancaire / Action (en DT)	3,846	3,499	6,913
Résultat d'exploitation / Action (en DT)	2,077	1,712	3,704

## VII.3 EVOLUTION DU RESULTAT NET

En KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Résultat avant impôt	82 340	68 444	136 740
Résultat net après modifications comptables	54 614	44 503	91 162
Capital social	198 741	198 741	198 741
Nombre d'actions	39 748 290	39 748 290	39 748 290
Résultat avant impôts par action (en DT)	2,072	1,722	3,440
Résultat net par action (en DT)	1,374	1,120	2,293

## VII.4 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Résultat net après modifications comptables	54 614	44 503	91 162
Dotations aux provisions/ créances, hors bilan et passif (nettes)	(3 182)	3 522	(14 880)
Dotations aux provisions/ portefeuille investissement (nettes)	(149)	(167)	(150)
Dotations aux amortissements et provisions /Immobilisations	7 775	8 027	16 054
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>59 058</b>	<b>55 885</b>	<b>92 186</b>

## VII.5 EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR ATTIJARI BANK

Dénomination de l'emprunt	Date d'émission	Durée	Taux d'intérêt	Montant (DT)	Encours au 30/06/2015 (DT)	Date dernière échéance
"Attijari bank 2010 "	11/01/2011	7 ans	TMM+0,6%	500 000 000	14 285 000	11/01/2018
"Attijari bank 2015-cat -A "	30/10/2015	5 ans	7,4%	38 050 000	38 050 000	30/10/2020
"Attijari bank 2015-cat -B(tx fixe) "	30/10/2015	7 ans	7,5%	21 800 000	21 800 000	30/10/2022
"Attijari bank 2015-cat -B(tx variable) "	30/10/2015	7 ans	TMM+2,10%	150 000	150 000	30/10/2022
Emprunt Obligataire privé*	29/06/2016	5 ans	7,4%	60 000 000	60 000 000	29/06/2021

\*Cet emprunt obligataire est émis sans recours à l'appel public à l'épargne

## VII.6 PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS

### a) Principaux indicateurs

En KDT	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépôts de la clientèle	5 221 613	4 737 958	4 870 850
Créances sur la clientèle	4 230 863	3 693 493	3 836 075
Total des capitaux propres avant résultat	440 146	348 845	348 951
Total des capitaux propres après résultat	494 760	393 348	440 113
Capital social	198 741	198 741	198 741
Total bilan	6 549 277	5 631 893	6 046 034
Produit Net Bancaire	152 870	139 099	274 768
Commissions nettes	45 476	35 907	74 610
Frais d'exploitation	76 827	70 777	148 350
Frais de personnel	51 441	46 690	98 612
Créances douteuses et litigieuses	393 299	386 657	375 554
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	5 196 681	4 678 067	4 818 431
Provisions sur créances (hors provisions collectives)	239 260	245 206	242 045
Agios réservés	82 015	75 611	79 795
Résultat d'exploitation	82 538	68 053	147 217
Résultat net après modifications comptables	54 614	44 503	91 162
Effectif	1 745	1 749	1 763

### b) Principaux ratios

Ratios de structure	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Total capitaux propres après résultat /total bilan	7,55%	6,98%	7,30%
Dépôts de la clientèle / Total bilan	79,73%	84,13%	80,60%
Créances sur la clientèle / total bilan	64,60%	65,58%	63,45%
Dépôts de la clientèle / créances sur la clientèle	123,42%	128,28%	127,00%

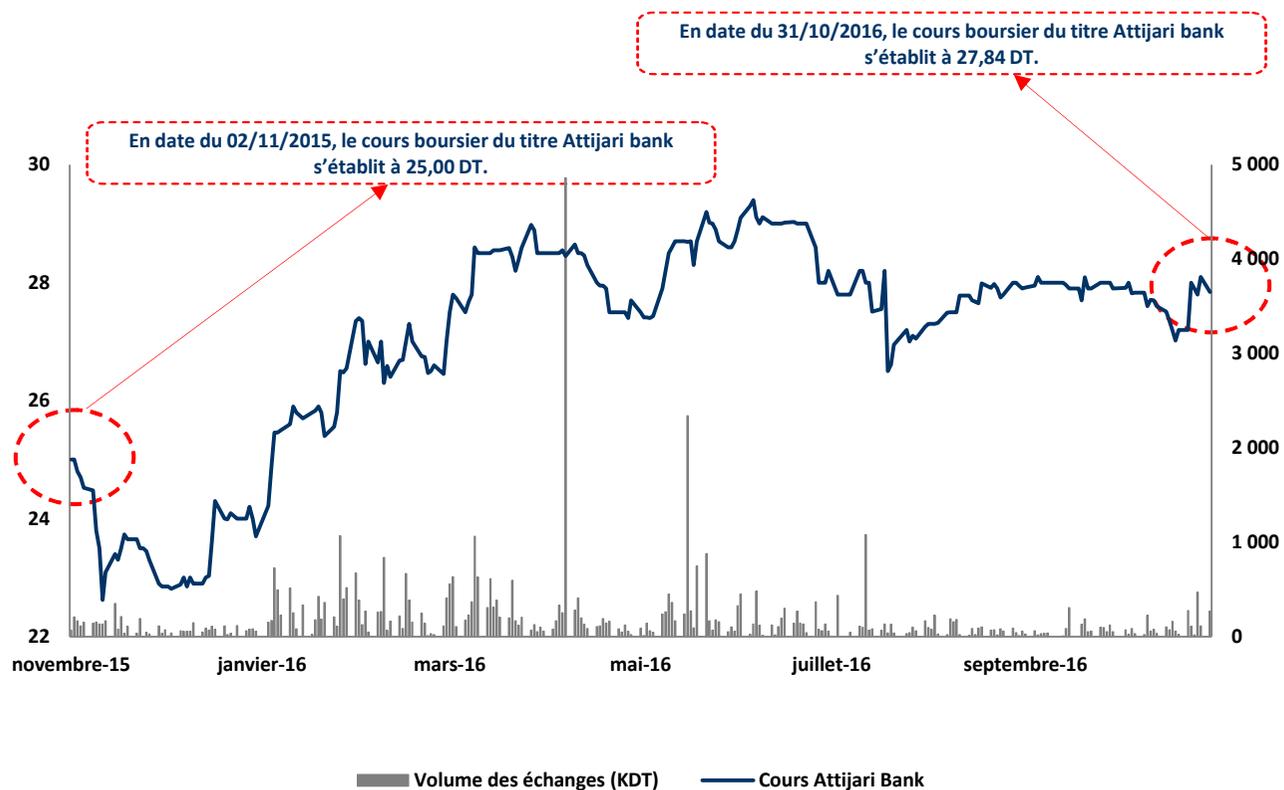
Ratios de productivité	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Frais d'exploitation / Produit Net Bancaire	50,26%	50,88%	54,00%
Commissions nettes / Frais de personnel	88,40%	76,91%	75,70%
Frais de personnel /PNB	33,65%	33,57%	35,90%

Ratios de rentabilité	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
R.O.E	12,41%	12,76%	26,10%
R.O.A	0,83%	0,79%	1,50%
Résultat net / Produit Net Bancaire	35,73%	31,99%	33,20%
Produit Net Bancaire / Total bilan	2,33%	2,47%	4,50%
Commissions nettes / Produit Net Bancaire	29,75%	25,81%	27,20%

Ratios de prudentiels	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Ratio de liquidité	368,47%	259,41%	313,73%
Ratio de solvabilité	12,27%	10,01%	11,34%

## VIII. COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE ATTIJARI BANK

L'évolution du cours boursier du titre Attijari bank sur les 12 derniers mois se présente comme suit :



Source : Attijari Intermédiation

Le tableau des indicateurs de performance de Attijari bank, à la date du 31/10/2016, se présente comme suit :

Indicateurs de performance	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/06/2016	31/10/2016
Nominal (Dinars)	5	5	5	5	5
Cours de clôture (DT)	16,300	23,900	23,700	28,000	27,840
Plus haut de la période (DT)	18,090	24,500	28,600	29,490	29,490
Plus bas de la période (DT)	14,920	15,650	22,100	24,150	24,150
Nombre de titres traités	2 193 905	4 175 273	1 820 385	1 364 126	1 663 174
Volume des capitaux traités (KDT)	36 565	78 574	47 512	37 847	46 126
Capitalisation Boursière (MDT)	647,9	950,0	942,0	1 112,9	1 106,6
Rendement (%)	8,2%	6,3%	6,33%	n.a	n.a

---

## **Chapitre 5 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES**

## I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, Attijari bank s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.

### I.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration de Attijari bank se décline de la manière suivante :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat*	Adresse
M. Moncef CHAFFAR	Lui-même	Président	2015-2017	Tunis
M. Mohamed EL KETTANI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Casablanca
M. José REIG ECHEVESTE	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Madrid
M. Boubker JAI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Casablanca
M. Jamal AHIZOUNE**	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Casablanca
M. Hicham SEFFA	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. M'zoughi MZABI	Lui-même	Administrateur	2015-2017	Tunis
M. Edouard ESPARBES	Lui-même	Administrateur indépendant	2015-2017	Paris
M. Mohamed EL HAJJOUI***	Lui-même	Administrateur indépendant	2015-2017	Casablanca
M. Mohamed Ali BAKIR	Lui-même	Administrateur représentant des petits porteurs	2015-2017	Tunis

\*Mandat renouvelé par AGO du 10/06/2015.

\*\* Coopté par le Conseil d'Administration du 13/11/2015 en remplacement de M. Mounir OUDGHIRI qui a démissionné. Cette cooptation a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/07/2016.

\*\*\* Coopté par le Conseil d'Administration du 24/07/2015 en remplacement de M. Hassan OURIAGLI qui a démissionné. Cette cooptation a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/07/2016.

### I.2 FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction	Adresse	Organe de nomination	Date de nomination	Durée du mandat
M. Moncef CHAFFAR	Président du conseil d'administration	31/11/2005	Tunis	AGO	10/06/2015	3 ans
M. Hichem SEFFA	Directeur Général	15/04/2011	Tunis	AGO	11/04/2016	3 ans
	Administrateur			AGO	10/06/2015	Durée déterminée selon les statuts
M. Brahim AHABBANE	Directeur Général Adjoint	14/12/2012	Tunis	CA suite à la proposition du DG	14/12/2012	Indéterminée
M. Mohamed EL MONCER	Directeur Général Adjoint	14/12/2012	Tunis	CA suite à la proposition du DG	14/12/2012	Indéterminée

Il est à signaler que les membres du Conseil d'Administration suivants font partie des comités suivants :

Membre	Comité
M. Mohamed EL KETTANI	Comité de rémunération
M. Moncef CHAFFAR	Comité des risques
M. José REIG ECHEVESTE	Comité permanent d'audit interne
M. Boubker JAI	Comité exécutif de crédit, Comité de rémunération
M. Jamal AHIZOUNE	Comité exécutif de crédit
M. Hicham SEFFA	Comité exécutif de crédit
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA	Comité permanent d'audit interne
M. M'zoughi MZABI	Comité des risques
M. Edouard ESPARBES	Comité permanent d'audit interne
M. Mohamed EL HAJJOUJI	Comité des risques
M. Mohamed Ali BAKIR	Comité des risques

### 1.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Activités exercées, en dehors de la société, au cours des trois dernières années
M. Moncef CHAFFAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur à Attijariwafa bank Europe</li> <li>▪ Administrateur à CBAO (groupe Attijariwafa bank)</li> </ul>
M. Mohamed EL KETTANI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président Directeur Général d'ATTIJARIWAFABANK</li> <li>▪ Responsable de la Banque de l'Entreprise, de la Banque d'Investissement et de la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Assurances.</li> <li>▪ Président du conseil de surveillance de WAFASALAF</li> <li>▪ Membre du conseil de surveillance de WAFAMMOBILIER</li> <li>▪ Membre du conseil de surveillance de WAFABAIL</li> <li>▪ Vice-président du conseil d'administration de la Société WAFABASSURANCE</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de la Société BCM Corporation</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de la Société OGM SA</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de la Société WAFACORP</li> <li>▪ Vice-président dans le GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES BANQUES du Maroc</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de la Société DAR ADDAMANE</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de la Société FONDATION ACTUA</li> <li>▪ Président du conseil d'administration de la Société FONDATION ATTIJARIWAFABANK</li> </ul>
M. Hicham SEFFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable du Pôle Services et Traitements Clientèle d'Attijariwafabank</li> <li>▪ Membre du Comité Exécutif du Groupe Attijariwafa bank</li> <li>▪ Président du C.A du GSIMT (Groupement Marocain de télé compensation)</li> <li>▪ Administrateur au sein de Maroclear (Dépositaire Central titres au Maroc)</li> <li>▪ Administrateur au sein d'Interbank (société de traitement monétaire)</li> </ul>
M. Jamal AHIZOUNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur Directeur Général SCB Cameroun – Groupe ATTIJARIWAFABANK</li> <li>▪ Directeur général Adjoint d'Attijariwafa Bank</li> <li>▪ Membre du comité de direction et de coordination</li> <li>▪ Directeur de la banque de détail à l'international en charge de la supervision des activités bancaires du groupe à l'étranger.</li> </ul>
M. Boubker JAI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur général d'Attijariwafa bank responsable du pôle Supports et moyens</li> <li>▪ Directeur général d'Attijariwafa bank responsable du pôle Banque de Financement et Investissement et filiales financières</li> <li>▪ Directeur général d'Attijariwafa bank responsable du pôle Banque de Détail</li> <li>▪ Directeur général d'Attijariwafa bank responsable (par intérim) du pôle Banque d'investissement et des marchés</li> </ul>
M. José REIG ECHEVESTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur dans le groupe SANTANDER</li> </ul>

M. Mohamed EL HAJJOUJI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Directeur exécutif en charge du pôle financier de l'office chérifien des phosphates.</li> <li>▪ Consultant indépendant en stratégie financière</li> <li>▪ Senior Advisor à PWC Advisory-Maroc, Maghreb et Afrique Francophone</li> </ul>
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PDG de la société gérante de l'hôtel MARHABA &amp; MARHABA CLUB</li> <li>▪ PDG de la société gérante de l'hôtel TOUR KHALAF</li> <li>▪ PDG du COMPTOIR NATIONAL DU PLASTIQUE</li> <li>▪ PDG de la société AQUACULTURE TUNISIENNE</li> <li>▪ DGA de la société SALWA CITE gérante de l'hôtel « TEJ MARHABA »</li> <li>▪ DGA de la société hôtelière touristique gérante des hôtels « SALEM » &amp; « SALEM ROYAL »</li> <li>▪ DGA de la société MARHABA BELVEDERE gérante de l'hôtel« SHERATON »</li> <li>▪ DGA de la société gérante de l'hôtel « IMPERIAL MARHABA »</li> <li>▪ DGA de la société ECHIFA CLINIQUE « LES OLIVIERS »</li> <li>▪ DGA de la société de Mise en Valeurs et de Développement Agricole « M'RAISSA »</li> </ul>
M. M'zoughi MZABI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président Directeur Général de la Société ROYAL GARDEN PALACE</li> <li>▪ Président Directeur Général de la Société PALM AZUR</li> <li>▪ Président Directeur Général de la Société ATLANTIDE</li> <li>▪ Président Directeur Général de la Société MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE</li> <li>▪ Président Directeur Général de la Société MAGHREB INVEST</li> <li>▪ Président Directeur Général de la Société CARTHAGO OIL COMPANY</li> </ul>
M. Mohamed Ali BAKIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable à la BCT, détaché au niveau des banques publiques, retraité de la BCT depuis 2011. Ex membre du conseil d'administration de l'UIB et de la BT, et Gestionnaire dans un groupe privé.</li> </ul>

#### I.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Moncef CHAFFAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Assurance</li> </ul>
M. Mohamed EL KETTANI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de Bank Al AMAL</li> <li>▪ Administrateur de DAR ADDAMANE</li> <li>▪ Administrateur de l'APSF</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Assurance</li> </ul>
M. Hicham SEFFA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Leasing</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari SICAR</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Gestion</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Finances</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Intermédiation</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Recouvrement</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Immobilière</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Assurance</li> <li>▪ Administrateur de la Société Générale Tunisienne d'Informatique</li> </ul>
M. Boubaker JAI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur du Centre Monétique Interbancaire</li> <li>▪ Administrateur de VISA INTERNATIONAL zone CEMA</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Finances</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Assurance</li> </ul>
M. José REIG ECHEVESTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur d'Attijariwafa bank</li> </ul>
M. Mohamed EL HAJJOUJI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur à Attijari Wafa banque</li> <li>▪ Administrateur à l'office chérifien des phosphates.</li> </ul>
M. Jamal AHIZOUNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Néant</li> </ul>
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de la Société hôtelière SAHARA DOUZ</li> <li>▪ Administrateur de la Société INDUSTRIE CHIMIQUE DU FLUOR</li> <li>▪ Administrateur de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR</li> <li>▪ Administrateur de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT</li> </ul>
M. M'zoughi MZABI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrateur de la Société ROYAL GARDEN PALACE</li> <li>▪ Administrateur de la Société PALM AZUR</li> <li>▪ Administrateur de la Société ATLANTIDE</li> <li>▪ Administrateur de la Société MAGHREB INVEST</li> <li>▪ Administrateur de la Société MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE</li> <li>▪ Administrateur de la Société ARTES</li> <li>▪ Administrateur de la Société Attijari Assurance</li> </ul>

## II. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2015

### II.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Organe de direction ou d'administration	Rémunérations brutes (En KDT)	Avantages en nature
Directeur Général	1 108	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voitures de fonction</li> <li>▪ Bons d'essence</li> <li>▪ Loyer logement</li> <li>▪ Frais d'électricité, eau</li> <li>▪ Prise en charge facture GSM</li> <li>▪ Billets d'avion</li> <li>▪ Frais de scolarité</li> </ul>
Président du Conseil d'Administration	369	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voitures de fonction</li> <li>▪ Bons d'essence</li> <li>▪ Prise en charge facture GSM</li> </ul>
Directeurs Généraux Adjoints	1 105	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voitures de fonction</li> <li>▪ Bons d'essence</li> <li>▪ Loyer logement</li> <li>▪ Frais d'électricité, eau</li> <li>▪ Prise en charge facture GSM</li> <li>▪ Billets d'avion</li> </ul>
Membres du Conseil d'Administration et membres du Comité Permanent d'Audit	100	▪ -

### II.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2015

Membres du Conseil d'Administration et de Direction	Engagements bilan (en KDT)			Engagements hors bilan (En KDT)	Total
	CCT (En KDT)	CMT (En KDT)	CLT (En KDT)		
Groupe DRISS	3 368	3 187	6 517	6	13 078
Groupe MZABI	8 181	3 032	0	22 055	33 268
<b>TOTAL</b>	<b>11 549</b>	<b>6 219</b>	<b>6 517</b>	<b>22 061</b>	<b>46 346</b>

Source : Rapport des Commissaires aux Comptes destiné à la BCT – Exercice 2015

## III. ORGANES DE CONTROLE

### III.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2013, AU 31/12/2014, AU 31/12/2015 ET AU 30/06/2016

Dénomination ou raison sociale	ECC Mazars	Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Représentant légal	Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF	Ahmed BELAIFA
Adresse	Immeuble Mazars Rue Lac Ghar EL Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble PwC Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 96 33 80	00 216 71 96 39 00
Numéro de fax	00 216 71 96 43 80	00 216 71 86 17 89
Adresse électronique	<a href="mailto:mazars.tunisie@mazars.com.tn">mazars.tunisie@mazars.com.tn</a>	<a href="mailto:ahmed.belaifa@pwc.com.tn">ahmed.belaifa@pwc.com.tn</a>
Mandat	2012-2017 <sup>19</sup>	2013-2018 <sup>20</sup>

<sup>19</sup> Premier mandat couvrant la période 2012-2014 accordé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2012 puis renouvelé pour couvrir la période 2015-2017 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2015

<sup>20</sup> Premier mandat couvrant la période 2013-2015 accordé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/2013 puis renouvelé pour couvrir la période 2016-2018 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/07/2016

---

**IV. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL**

Néant.

---

## **Chapitre 6 RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

---

## I. EVOLUTION RECENTE ET STRATEGIE FUTURE

### I.1 EVOLUTION RECENTE

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 5 351,7 MDT au 30/09/2016 vs 4 783,7 MDT au 30/09/2015 enregistrant ainsi une croissance de 11,87% sur la période considérée. Cette évolution est due essentiellement aux actions commerciales entreprises par la Banque mais aussi au développement de son réseau d'agences commerciales. En effet, Attijari bank détient au 30/09/2016 un réseau de 203 agences bancaires en Tunisie.

A fin septembre 2016, les créances clients s'établissent à 4 354,7 MDT vs 3 661,5 MDT au 30/09/2015, enregistrant ainsi une croissance de 18,93% sur la période étudiée.

La Banque Attijari de Tunisie a réalisé un PNB de 228,9MDT au 30/09/2015 vs 207,2MDT au 30/09/2015 enregistrant une évolution de 10,45% sur cette période.

### I.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Depuis la privatisation de la banque, un ambitieux plan de transformation a été mis en place dans un objectif de faire d'Attijari Bank Tunisie une banque de référence dans le paysage bancaire Tunisien à travers plusieurs initiatives dont notamment:

- ✓ Assainissement financier
- ✓ Expansion du réseau
- ✓ Nouvelle organisation commerciale
- ✓ Mise en place d'un nouveau système d'information
- ✓ Enrichissement de l'offre de valeur pour la clientèle

La stratégie de développement de la Banque Attijari de Tunisie repose sur une méthodologie visant à garantir une analyse exhaustive des potentialités tout en optimisant les différentes activités existantes.

Cette méthodologie se décline en deux grands axes :

- Analyse systématique des leviers de création de valeur :
  - ✓ capitalisation sur les meilleures pratiques d'Attijariwafa bank ;
  - ✓ reengineering et optimisation des process ;
  - ✓ qualité de service ;
  - ✓ banque multicanal ;
  - ✓ recouvrement.
- Mise en place d'un ensemble d'initiatives métiers pour affiner les potentiels par ligne métiers, à savoir :
  - ✓ la Banque de détail ;
  - ✓ la Banque d'Entreprise ;
  - ✓ la Banque d'Investissement ;
  - ✓ les fonctions transversales.

La réalisation de ce plan devra permettre à la Banque d'avoir une bonne assise financière et de se mettre aux standards internationaux, notamment sur le plan organisationnel, informatique et commercial.

**I.3 ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2015 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS PUBLIEES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE « ATTIJARI BANK 2015 »**

En KDT	Prévisions 2015	Réalisations 2015	Ecart	Taux de réalisation
Dépôts de la Clientèle	5 105 863	4 870 850	-235 013	95,4%
Créances sur la Clientèle	3 952 827	3 836 075	-116 752	97,0%
Emprunts et ressources spéciales	102 611	102 584	-27	100,0%
Immobilisations	139 878	138 371	-1 507	98,9%
Intérêts et revenus assimilés	280 567	273 295	-7 272	97,4%
Commissions reçues	79 480	79 278	-202	99,7%
Intérêts encours et charges assimilées	142 704	141 140	-1 564	98,9%
PNB	283 594	274 767	-8 827	96,9%
Dotations aux provisions sur créances	14 724	14 880	156	101,1%
Frais du personnel	93 898	98 612	4 714	105,0%
Charges générales d'exploitation	32 016	33 684	1 668	105,2%
Résultat Net	85 351	91 161	5 810	106,8%

**I.4 ANALYSE DES MODIFICATIONS OPEREES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2015-2020 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2014-2019 PUBLIEES AU NIVEAU DU DOCUMENT DE REFERENCE « ATTIJARI BANK 2015 »**

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Attijari bank 2015 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées dont principalement :

**a) Dépôts et avoirs de la clientèle**

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	5 631 148	Les prévisions 2016 issues du nouveau Business Plan ont été actualisées par référence aux nouvelles capacités de Attijari bank
Nouveau BP	5 612 677	
Ecart en valeur	-18 471	

**b) Portefeuille titre commercial**

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	435 473	Les prévisions retenues dans le nouveau business plan au titre de l'exercice 2016 ont été arrêtées sur la base des réalisations enregistrées en 2015.
Nouveau BP	478 265	
Ecart en valeur	42 792	

**c) Portefeuille d'investissement**

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	456 364	La différence au titre de l'exercice 2016 entre les prévisions issues de l'ancien et le nouveau Business Plan résulte de l'actualisation des projections sur la base des réalisations 2015.
Nouveau BP	448 938	
Ecart en valeur	-7 426	

**d) Créances sur la Clientèle**

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	4 336 993	Les nouvelles prévisions de Créances sur la Clientèle sont induites des réalisations enregistrées à fin 2015 ainsi que de nouvelles hypothèses retenues par Attijari bank.
Nouveau BP	4 393 708	
Ecart en valeur	56 715	

#### e) Emprunts et Ressources Spéciales

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	132 043	Le niveau des emprunts et ressources spéciales 2016 traduit la nouvelle stratégie de financement retenue par Attijari bank sur la période 2016-2020.
Nouveau BP	145 710	
Ecart en valeur	13 667	

#### f) Total Capitaux Propres

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	467 677	Le niveau de Capitaux Propres issu du nouveau Business Plan a été actualisé par référence aux nouvelles projections de distribution des résultats.
Nouveau BP	471 781	
Ecart en valeur	4 104	

#### g) Produits d'exploitation bancaire

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	481 249	La différence au titre de l'exercice 2016 entre les prévisions issues de l'ancien et le nouveau Business Plan résulte de l'actualisation des projections sur la base des réalisations 2015.
Nouveau BP	469 679	
Ecart en valeur	-11 570	

#### h) Charges d'exploitation bancaire

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	161 706	La différence au titre de l'exercice 2016 entre les prévisions issues de l'ancien et le nouveau Business Plan résulte de l'actualisation des projections sur la base des réalisations 2015.
Nouveau BP	164 901	
Ecart en valeur	3 195	

#### i) Produit Net Bancaire

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	319 543	La différence au titre de l'exercice 2016 entre les prévisions issues de l'ancien et le nouveau Business Plan résulte de l'actualisation des projections sur la base des réalisations 2015.
Nouveau BP	304 778	
Ecart en valeur	-14 765	

#### j) Résultat Net

En KDT	2016	Commentaires
Ancien BP	98 600	Le résultat net issu du nouveau Business Plan est en ligne avec celui de l'ancien Business Plan
Nouveau BP	90 991	
Ecart en valeur	-7 609	

**I.5 ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/09/2016 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2016**

La confrontation des réalisations au 30/09/2016 reflétées par les indicateurs d'activité arrêtés au 30/09/2016 avec les prévisions établies pour l'année 2016 telles que publiées au niveau du présente Document de Référence fait ressortir les taux de réalisations suivants :

<b>En KDT</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>Prévisions 2016</b>	<b>Taux de réalisation</b>
<b>Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>355 540</b>	<b>469 679</b>	<b>75,70%</b>
Intérêts	220 372	304 787	72,30%
Commissions en produits	71 359	83 890	85,06%
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	63 794	81 002	78,76%
<b>Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>126 649</b>	<b>164 901</b>	<b>76,80%</b>
Intérêts encourus	123 523	160 001	77,20%
Commissions encourues	3 112	4 900	63,51%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>228 890</b>	<b>304 778</b>	<b>75,10%</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>4 615</b>	<b>6 050</b>	<b>76,28%</b>
<b>Charges opératoires</b>	<b>102 605</b>	<b>147 381</b>	<b>69,62%</b>
Frais de personnel	76 334	110 083	69,34%
Charges générales d'exploitation	26 271	37 298	70,44%
<b>Structure du portefeuille</b>	<b>938 855</b>	<b>927 203</b>	<b>101,26%</b>
Portefeuille - Titres commerciaux	383 979	478 265	80,29%
Portefeuille - Titres d'investissement	554 876	448 938	123,60%
<b>Encours des crédits</b>	<b>4 354 673</b>	<b>4 393 708</b>	<b>99,11%</b>
<b>Encours des dépôts</b>	<b>5 351 700</b>	<b>5 612 677</b>	<b>95,35%</b>
dont Dépôts à vue	2 259 946	2 435 076	92,81%
dont Dépôts d'épargne	1 796 410	1 915 301	93,79%
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>157 803</b>	<b>145 710</b>	<b>108,30%</b>
<b>Capitaux Propres</b>	<b>380 670</b>	<b>380 790</b>	<b>99,97%</b>

**La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.**

**L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

**La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

## I.6 PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions de Attijari bank qui couvrent la période 2016-2020 ont été établies sur la base des états financiers certifiés arrêtés au 31/12/2015.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période 2016-2020 ont été approuvées par le Conseil d'Administration tenu le 25 juillet 2016.

Les comptes prévisionnels de l'année 2016 sont construits sur la base du budget et des objectifs arrêtés pour l'année 2016. Pour les années suivantes (2017-2020), les hypothèses utilisées sont arrêtées à partir des réalisations historiques et des ambitions de développement de la banque.

Libellé	Hypothèses
<b>1. TMM &amp; TRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un TMM moyen de <b>4,3%</b> appliqué en 2016 et un taux de <b>4,20 %</b> pour 2017 et <b>4%</b> sur le reste de la période (2018-2020).</li> <li>➤ Un TRE de <b>3,5%</b> stable sur toute la période (2016 -2020).</li> </ul>
<b>ACTIF</b>	
<b>2. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un montant de <b>220 KDT</b> en moyenne par agence pour la caisse dinar et l'indexation des avoirs auprès des transporteurs de fonds à hauteur de <b>0,15%</b> du total dépôt de la clientèle de fin de période.</li> <li>➤ La caisse devise représente <b>1%</b> des dépôts à vue en devise.</li> <li>➤ Banque Centrale, comptes ordinaires : <b>1%</b> des dépôts à vue dinar et autres somme dues (taux de la réserve obligatoire en vigueur)</li> <li>➤ Placements auprès de la Banque Centrale : <b>40%</b> de l'excédent des dépôts devises par rapport aux crédits en devises</li> </ul>
<b>3. Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution annuelle de <b>10,85%</b> des encours sur les établissements financiers</li> <li>➤ Placements auprès des correspondants étrangers de l'excédent de la trésorerie devise (Dépôts en devise diminué des financements octroyés en devise et des placements en devise auprès de la BCT).</li> </ul>
<b>4. Créances sur la clientèle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La croissance des crédits attendue est de <b>10,2%</b> sur toute la période d'analyse 2015-2020. Les crédits court terme connaîtront une évolution de <b>10,4%</b>. Les Crédits Moyen et Long Terme évolueront au taux de <b>10,2%</b> en moyenne.</li> <li>➤ L'encours des impayés et contentieux a été estimé en pourcentage de l'encours du portefeuille crédits : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Impayés</u> <b>1%</b> de l'encours crédits.</li> <li>▪ <u>Contentieux</u> : l'encours contentieux représente <b>7,52%</b> du total crédit au 31/12/2015. Pour la période (2015 - 2019) il y aura une baisse de ce pourcentage pour atteindre <b>6,48%</b> fin 2020, traduisant l'amélioration de la qualité des actifs.</li> </ul> </li> </ul>
<b>5. Portefeuille titre commercial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La Banque prévoit un accroissement des placements en Bons de Trésor de <b>90 MTND</b> chaque année sur la période 2016-2020. Les tombées annuelles sont supposées être renouvelées.</li> <li>➤ L'encours des autres titres de transaction connaîtra une évolution de <b>1 MTND</b> chaque année sur la période 2016-2020.</li> </ul>
<b>6. Portefeuille titre d'investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Baisse de l'encours des obligations suite au remboursement de l'emprunt national (baisse de <b>3MTND</b> à partir de 2016) portant l'encours de <b>26,340 MTND</b> à <b>11,340 MTND</b> fin 2020.</li> <li>➤ Concernant les titres de participation, la banque ne compte pas ni augmenter ni réduire son portefeuille actuel.</li> </ul>

➤ La Banque envisage de poursuivre sa politique de proximité et ce par l'extension de son réseau d'agences et la rénovation du réseau existant. La période couverte par le business plan connaîtra une évolution des investissements en mobiliers et immobiliers selon une cadence d'ouverture de **5 agences** par an de manière à atteindre **225 agences** en 2019.

➤ Construction d'un immeuble au local Med V avec un coût total de **6 MTND**.

➤ la poursuite des travaux de rénovation est prévue pour **5 agences** par an.

➤ Tableau récapitulatif des investissements à réaliser :

## 7. Valeurs immobilisées

Libellé (en KDT)	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Logiciels	2 150	2 050	2 050	2 050	2 050	10 350
Terrains	662	695	729	766	804	3 655
Constructions	441	463	486	511	536	2 437
Local Med V	4 000	1 500	0	0	0	5 500
Aménagements	2 161	2 270	2 383	2 502	2 627	11 943
Matériel informatique	1 557	1 567	1 577	1 588	1 599	7 887
Matériel roulant	150	350	150	150	150	950
Matériel et Mobilier	188	292	297	301	307	1 384
<b>Total</b>	<b>11 309</b>	<b>9 186</b>	<b>7 672</b>	<b>7 867</b>	<b>8 073</b>	<b>44 107</b>

## Passif

### 8. Dépôts et avoirs de la clientèle

➤ Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de **11 %** des dépôts et avoirs de la clientèle sur la période 2016-2020 répartie de la manière suivante :

- un TCAM de **13,6%** pour les dépôts à vue.
- un TCAM de **9,5%** pour les dépôts d'épargne.
- un TCAM de **8,1%** pour les dépôts à échéance.

\* le ratio crédits nets à la clientèle / dépôts passera de **79%** en 2015 à **76%** en 2020

### 9. Emprunts et ressources spéciales

➤ Durant la période 2016-2020, la banque envisage le recours à 5 emprunts subordonnés à savoir ;

- un emprunt subordonné de **60 MTND** en 2015.
- des émissions d'emprunts subordonnés annuelles de **60 MTND** pour la période 2016-2019

➤ Remboursement de l'emprunt obligataire émis en 2010 pour un montant de **50 MTND** à fin 2017.

➤ Les ressources spéciales enregistreront une baisse moyenne de **5%** sur la période 2016-2020

➤ Attijari bank ne prévoit aucune augmentation de capital sur la période 2016-2020

➤ Un taux moyen de distribution de dividende de **72%** du résultat net est prévu pour la période 2016-2020

### 10. Capitaux Propres

Libellé	2015 <sup>r</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Résultat Net	91 161	90 991	100 164	112 862	133 077	156 675
Dividendes	59 623	65 584	71 546	79 496	95 395	113 282
<b>Taux de croissance Dividendes/Résultat Net</b>	<b>65%</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>	<b>20%</b>	<b>19%</b>
		<b>72%</b>	<b>71%</b>	<b>70%</b>	<b>72%</b>	<b>72%</b>

## Etat de résultat

<b>10. Marge d'intérêts</b>	<p>➤ Un taux de croissance annuel moyen de la marge d'intérêts de <b>8,7%</b> est prévu au cours de la période 2015-2020.</p> <p>➤ La marge nette d'intérêt prévue est de <b>144,8 MTND</b> en 2016 (vs <b>132,2 MTND</b> en 2015) pour atteindre <b>201 MTND</b> en 2020.</p>
<b>11. Marge sur commissions</b>	<p>➤ Les commissions progresseraient avec un taux de croissance annuel moyen de <b>11,9%</b> sur la période <b>2015-2020</b> et ce grâce à une offre diversifiée et innovante des produits et services et l'amélioration de la qualité de service.</p>
<b>12. Revenus du Portefeuille</b>	<p>➤ Les revenus des opérations de marché connaîtront une évolution moyenne de <b>15%</b> sur la période <b>2015-2020</b> réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un TCAM de <b>19,6%</b> pour les gains nets sur les opérations de change.</li><li>▪ un TCAM de <b>25%</b> pour les dividendes sur les participations et les filiales.</li><li>▪ un TCAM de <b>11%</b> pour les revenus des bons de trésor et autres titres et obligations</li></ul>
<b>13. PNB</b>	<p>➤ Une progression annuelle moyenne sur la période <b>2015-2020</b> de <b>11,3%</b> est attendue pour le PNB qui passerait de <b>274,8 MTND</b> en 2015 à <b>304,8 MTND</b> en 2016 pour atteindre <b>469 MTND</b> en 2020.</p>
<b>14. Charges générales d'exploitation</b>	<p>➤ Evolution des frais de personnel à un taux moyen annuel de <b>9,9%</b> pour toute la période 2015-2020.</p> <p>➤ Une progression annuelle des charges d'exploitation de <b>7,8%</b></p>
<b>15. Dotations aux provisions et corrections des valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<p>➤ Baisse du taux des actifs classés pour atteindre <b>5,8%</b> en 2020 (vs 7,8% en 2015).</p> <p>➤ Amélioration du taux de couverture hors provisions collective (*) pour atteindre à <b>86,1%</b> en 2020</p> <p>➤ Une dotation annuelle de <b>1,5 MTND</b> au titre des provisions pour risques &amp; charges</p>
<b>16. Résultat net</b>	<p>➤ Un résultat net de <b>91 MTND</b> en 2016 et qui va atteindre <b>156,7 MTND</b> à fin 2020, enregistrant une progression annuelle moyenne de <b>11,4%</b> au cours de la période 2015-2020.</p>

(\*) Provisions individuelles et agios réservés toute classe de risque confondues / Actifs classés.

## a) Actifs prévisionnels

### a) Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique connaîtra une évolution moyenne de 5.6% sur la période 2016-2020 portée principalement par l'augmentation des encours de placements devise auprès de la BCT.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Caisse dinars	52 217	46 200	47 300	48 400	49 500	50 600
Caisse devises	4 912	8 736	9 062	9 615	10 638	11 787
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	3 563	8 419	9 250	10 173	11 199	12 341
Banque Centrale comptes ordinaires	75 154	18 743	21 253	23 950	26 620	29 619
Placements auprès de la Banque Centrale	328 267	406 093	405 972	413 266	457 891	505 942
Créances rattachées	3	3	3	3	3	3
Centres de chèques postaux et TGT	4	4	4	4	4	4
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	-74	-74	-74	-74	-74	-74
<b>Total caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>464 046</b>	<b>488 124</b>	<b>492 770</b>	<b>505 337</b>	<b>555 781</b>	<b>610 222</b>

### b) Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique enregistrera une évolution moyenne de 8,3% sur la période 2016-2020.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Créances sur les banques non résidentes	504 360	609 142	608 959	619 900	686 837	758 913
Créances sur les établissements financiers	104 127	125 020	127 926	141 812	157 205	174 269
Créances sur les banques résidentes	17 000	0	0	0	0	0
Créances rattachées sur les établissements bancaires et financiers	186	293	294	304	338	373
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>625 673</b>	<b>734 455</b>	<b>737 179</b>	<b>762 016</b>	<b>844 380</b>	<b>933 555</b>

### c) Créances sur la clientèle

Les créances à la clientèle vont progresser à un taux de croissance annuel moyen de 10,2%. Les provisions et agios réservés augmenteront respectivement de 4,5% et 4,7% en moyenne sur la période 2016-2020.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
<b>Comptes débiteurs</b>						
Comptes débiteurs de la clientèle	193 921	215 321	230 165	246 149	263 365	281 910
<b>Autres concours à la clientèle</b>						
<b>Portefeuille crédit</b>	<b>3 584 405</b>	<b>4 092 167</b>	<b>4 475 891</b>	<b>4 887 290</b>	<b>5 339 979</b>	<b>5 838 405</b>
<u>Crédits court terme</u>	985 152	1 063 608	1 186 396	1 313 936	1 455 654	1 613 154
<i>dont financement en devises</i>	305 825	358 345	391 293	428 346	469 066	513 832
<i>dont crédit court terme en dinars</i>	679 327	705 263	795 103	885 590	986 588	1 099 322
<u>Crédits moyen et long terme</u>	2 599 253	3 028 559	3 289 495	3 573 354	3 884 325	4 225 251
Arrangements, rééchelonnement et consolidations	91 061	86 467	90 395	94 520	98 850	103 397
Impayés	31 744	37 281	40 719	44 523	48 707	53 310
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	253 543	289 337	304 216	319 692	335 621	351 939
Provisions pour créances douteuses	-257 119	-264 311	-277 426	-290 941	-305 265	-320 459
Agios réservés	-79 795	-83 395	-87 569	-91 626	-95 915	-100 450
Créances rattachées	18 315	20 841	22 627	24 577	26 713	29 055
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>3 836 075</b>	<b>4 393 708</b>	<b>4 799 018</b>	<b>5 234 184</b>	<b>5 712 055</b>	<b>6 237 107</b>

#### d) Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial connaîtra une croissance moyenne de 21,6 % suite à l'augmentation annuelle de l'encours Bons de Trésor de 90 millions de dinar.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
<b>Titres de transaction</b>						
Actions cotées	4 214	5 214	6 214	7 214	8 214	9 214
<b>Titres de placement</b>						
Bons de trésor	288 823	443 088	533 088	623 088	713 088	803 088
SICAV et autres titres	8 696	8 696	8 696	8 696	8 696	8 696
Créances rattachées	21 976	22 153	26 653	31 153	35 653	40 153
Provisions sur titres de placements	-930	-886	-1 066	-1 246	-1 426	-1 606
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>322 779</b>	<b>478 265</b>	<b>573 585</b>	<b>668 905</b>	<b>764 225</b>	<b>859 545</b>

#### e) Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille investissement connaîtra une légère baisse de 0,8% expliquée par le remboursement de l'emprunt national.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
<b>Titres d'investissements</b>						
Autres titres d'investissement	356 912	356 912	356 912	356 912	356 912	356 912
Obligations	26 340	23 340	20 340	17 340	14 340	11 340
Créances rattachées	14 492	13 309	13 204	13 099	12 994	12 889
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>397 744</b>	<b>393 561</b>	<b>390 456</b>	<b>387 351</b>	<b>384 246</b>	<b>381 141</b>
<b>Titres de participation</b>						
Titres de participations libérés	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Provisions pour dépréciation titres de participation	-7 267	-7 267	-7 267	-7 267	-7 267	-7 267
Placements SICAR	5 314	5 314	5 314	5 314	5 314	5 314
Provisions su placements SICAR	-2 995	-2 995	-2 995	-2 995	-2 995	-2 995
Titres de portage	600	0	0	0	0	0
Créances rattachées	441	325	325	325	325	325
<b>Total des titres de participation</b>	<b>56 093</b>	<b>55 377</b>				
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>453 837</b>	<b>448 938</b>	<b>445 833</b>	<b>442 728</b>	<b>439 623</b>	<b>436 518</b>

#### f) Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées connaîtront une baisse moyenne de 4% sur la période 2016-2020.

En KDT	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
<b>Immobilisation incorporelle</b>						
Logiciels de Base	48 220	50 370	52 420	54 470	56 520	58 570
(-) Amortissements	-40 029	-45 782	-49 033	-52 144	-55 012	-57 417
<b>Sous total</b>	<b>8 191</b>	<b>4 588</b>	<b>3 386</b>	<b>2 326</b>	<b>1 508</b>	<b>1 153</b>
<b>Constructions</b>						
Constructions	103 912	104 353	104 816	105 303	105 813	106 350
Terrains	5 585	6 247	6 941	7 670	8 436	9 240
Matériel Roulant	1 676	1 826	2 176	2 326	2 476	2 626
Matériel & Mobilier	14 566	14 754	15 046	15 342	15 644	15 950
Matériel Informatique	46 957	48 514	50 081	51 658	53 245	54 844
Agencement Aménagement Installation	35 706	37 867	40 137	42 520	45 022	47 649
Immobilisations hors exploitation	18 767	18 767	18 767	18 767	18 767	18 767
Immobilisations en cours	1 433	5 433	6 933	6 933	6 933	6 933
(-) Amortissements	-98 422	-109 080	-119 473	-129 696	-139 611	-150 114
<b>Sous total</b>	<b>130 180</b>	<b>128 681</b>	<b>125 424</b>	<b>120 823</b>	<b>116 725</b>	<b>112 245</b>
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>138 371</b>	<b>133 268</b>	<b>128 810</b>	<b>123 149</b>	<b>118 233</b>	<b>113 398</b>

## b) Passifs prévisionnels

### a) Banque Centrale et CCP

Cette rubrique représente le montant de refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie afin d'assurer l'équilibre bilanciel des emplois et des ressources.

En KDT	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Total Banque Centrale et CCP	400 147	478 736	384 785	300 928	288 144	270 673

### b) Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique est constituée principalement des dépôts des établissements financiers qui connaîtront une baisse de 35 % en moyenne sur la période 2015-2020.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Etablissements financiers	6 592	6 233	6 594	6 594	6 594	6 594
Banques non résidentes	11 635	0	0	0	0	0
Banques résidentes	41 007	0	0	0	0	0
Dettes rattachées	21	6	7	7	7	7
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>59 255</b>	<b>6 239</b>	<b>6 601</b>	<b>6 601</b>	<b>6 601</b>	<b>6 601</b>

En termes de dépôt et avoirs des établissements bancaires, Attijari bank a pour stratégie d'emprunter exclusivement auprès de la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

Toutefois, pour des besoins ponctuels et en cas de non levée de fonds auprès de la BCT, Attijari bank peut faire appel au marché interbancaire en levant des fonds auprès d'autres banques résidentes et non résidentes. Cette pratique étant ponctuelle et adoptée à titre exceptionnel ne sera pas modélisée au niveau du Business Plan de la Banque sur la période 2016-2019.

Concernant les dépôts et avoirs des établissements financiers, il s'agit principalement des dépôts des établissements tels que les sociétés de Leasing. Ces dépôts étant à caractère récurrent sont modélisés au niveau du Business Plan sur la période 2016-2019.

### c) Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle augmenteront avec une évolution de 11% en moyenne sur la période 2016-2020.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Dépôts à vue	1 959 381	2 435 076	2 692 675	2 991 890	3 327 824	3 705 505
Comptes d'épargne	1 684 632	1 915 301	2 064 428	2 243 361	2 437 850	2 649 251
Bons de caisse	499 601	468 479	529 365	574 770	625 176	681 254
Comptes à terme	328 273	293 013	332 405	374 677	417 782	466 684
Autres produits financiers	81 424	102 287	106 109	112 582	124 559	138 011
Certificats de dépôts	145 000	176 500	196 425	218 829	244 039	272 430
Autres sommes dues à la clientèle	164 516	210 473	232 696	252 023	273 403	297 070
Dettes rattachées	8 023	11 548	12 803	14 169	15 595	17 181
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 870 850</b>	<b>5 612 677</b>	<b>6 166 906</b>	<b>6 782 301</b>	<b>7 466 228</b>	<b>8 227 386</b>

### d) Emprunts et ressources spéciales

L'émission d'un emprunt subordonné de 60 millions de dinar sur la période 2016-2020 permettra une évolution de la rubrique « emprunts et ressources spéciales » de 14,5% en moyenne.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Emprunt obligataire	81 428	122 291	151 151	168 000	180 000	180 000
Ressources spéciales	19 193	18 894	17 894	16 894	15 894	14 894
Dettes rattachées	1 963	4 525	5 593	6 216	6 660	6 660
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>102 584</b>	<b>145 710</b>	<b>174 638</b>	<b>191 110</b>	<b>202 554</b>	<b>201 554</b>

## e) Capitaux propres

Les capitaux propres connaîtront une évolution de 9% en moyenne sous l'effet des résultats reportés.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Capital souscrit	198 741	198 741	198 741	198 741	198 741	198 741
Primes liées au capital	103 473	103 473	103 473	103 473	103 473	103 473
Réserves légales	16 319	19 874	19 874	19 874	19 874	19 874
Autres réserves	2 192	2 193	2 193	2 193	2 193	2 193
Fonds social	13 997	14 298	14 598	14 898	15 197	15 498
Écart de réévaluation	3 646	3 646	3 646	3 646	3 646	3 646
Résultats reportés	10 583	38 565	63 972	92 590	125 956	163 637
Résultat de la période	91 162	90 991	100 164	112 862	133 077	156 675
<b>Total capitaux propres</b>	<b>440 113</b>	<b>471 781</b>	<b>506 661</b>	<b>548 277</b>	<b>602 157</b>	<b>663 737</b>

## c) Etat de résultat prévisionnel

### a) Marge d'intérêts

La marge d'intérêts évoluera de 8,7% en moyenne sous l'effet d'une évolution des produits d'intérêts de 8,6% et des charges d'intérêts de 8,4%.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Intérêts et revenus assimilés	273 295	304 787	327 543	344 767	376 986	412 373
Intérêts encourus et charges assimilées	141 140	160 001	170 226	179 258	194 970	211 403
<b>Marge d'intérêts</b>	<b>132 155</b>	<b>144 786</b>	<b>157 317</b>	<b>165 509</b>	<b>182 016</b>	<b>200 970</b>

### b) Marge sur commissions

La marge sur commissions connaîtra une croissance de 11.9% en moyenne sur la période 2016-2020.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Commissions reçues	79 278	83 890	94 511	106 793	121 024	137 548
Commissions encourues	4 668	4 900	5 341	5 822	6 346	6 917
<b>Marge sur commissions</b>	<b>74 610</b>	<b>78 990</b>	<b>89 170</b>	<b>100 971</b>	<b>114 678</b>	<b>130 631</b>

### c) Résultat des opérations de marché

Le résultat des opérations de marché connaîtra une évolution moyenne de 15,1% sous l'effet des gains sur opérations de change (+19,6%), du revenus sur portefeuille placement (+23,3%) et le revenus du portefeuille investissement (+2,6%)

En KDT	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Résultat de change	25 412	28 760	34 845	42 232	51 203	62 100
Revenus portefeuille de placement	15 832	23 800	29 190	34 482	39 775	45 070
Revenus portefeuille investissement	26 759	28 442	29 056	29 619	29 843	30 433
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>68 003</b>	<b>81 002</b>	<b>93 091</b>	<b>106 333</b>	<b>120 821</b>	<b>137 603</b>

### d) Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire connaîtra ainsi une évolution moyenne de 11,3%.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Marge d'intérêts	132 155	144 786	157 317	165 509	182 016	200 970
Marge sur commissions	74 610	78 990	89 170	100 971	114 678	130 631
Résultat des opérations de marché	68 003	81 002	93 091	106 333	120 821	137 603
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>274 768</b>	<b>304 778</b>	<b>339 578</b>	<b>372 813</b>	<b>417 515</b>	<b>469 204</b>

### e) Charges générales d'exploitation

Les charges d'exploitation vont progresser au taux de 8,2% en moyenne sur la période 2016-2020 portant ainsi le coefficient d'exploitation de 54% en 2015 à 46,8% à fin 2020.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Frais de personnel	98 612	110 083	123 274	134 739	145 800	157 763
Charges d'exploitation	33 684	37 298	39 922	42 733	45 747	48 977
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	16 054	15 967	13 644	13 334	12 783	12 909
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>148 350</b>	<b>163 348</b>	<b>176 840</b>	<b>190 806</b>	<b>204 330</b>	<b>219 649</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>54,0%</b>	<b>53,6%</b>	<b>52,1%</b>	<b>51,2%</b>	<b>48,9%</b>	<b>46,8%</b>

**f) Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, portefeuille d'investissement, hors bilan et passif**

Cette rubrique évoluera comme suit sur la période 2016-2020.

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	1 456	7 191	13 116	13 515	14 324	15 194
Dotation aux provisions sur autres éléments du passif	-16 336	300	1 500	1 500	1 500	1 500
Dotation aux provisions sur portefeuille investissement	-150	-44	180	180	180	180
<b>Total provisions et corrections de valeurs</b>	<b>-15 030</b>	<b>7 448</b>	<b>14 796</b>	<b>15 195</b>	<b>16 004</b>	<b>16 874</b>

## 1.6.2 Les états financiers prévisionnels

Les états financiers prévisionnels ont été élaborés à partir des données de base historiques et d'hypothèses réalistes et plausibles.

### a) Bilan prévisionnel

Désignation	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
<b>ACTIF</b>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	464 046	488 124	492 770	505 337	555 781	610 222
Créances sur les établissements bancaires et financiers	625 673	734 455	737 179	762 016	844 380	933 555
Créances sur la clientèle	3 836 075	4 393 708	4 799 018	5 234 184	5 712 055	6 237 107
Portefeuille titres commercial	322 779	478 265	573 585	668 905	764 225	859 545
Portefeuille titres d'investissement	453 837	448 938	445 833	442 728	439 623	436 518
Valeurs immobilisées	138 371	133 268	128 810	123 149	118 233	113 398
Autres actifs	205 253	240 441	284 404	337 060	400 172	475 793
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 046 034</b>	<b>6 917 199</b>	<b>7 461 599</b>	<b>8 073 379</b>	<b>8 834 469</b>	<b>9 666 138</b>
<b>PASSIF</b>						
Banque Centrale et CCP	400 147	478 736	384 785	300 928	288 144	270 673
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	59 255	6 239	6 601	6 601	6 601	6 601
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 870 850	5 612 677	6 166 906	6 782 301	7 466 228	8 227 386
Emprunts et ressources spéciales	102 584	145 710	174 638	191 110	202 554	201 554
Autres passifs	173 084	202 056	222 008	244 162	268 785	296 187
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 605 921</b>	<b>6 445 418</b>	<b>6 954 938</b>	<b>7 525 102</b>	<b>8 232 312</b>	<b>9 002 401</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital	198 741	198 741	198 741	198 741	198 741	198 741
Réserves	135 981	139 838	140 137	140 438	140 738	141 038
Autres capitaux propres	3 646	3 646	3 646	3 646	3 646	3 646
Résultats reportés	10 583	38 565	63 972	92 590	125 956	163 637
Résultat net	91 162	90 991	100 164	112 862	133 077	156 675
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>440 113</b>	<b>471 781</b>	<b>506 661</b>	<b>548 277</b>	<b>602 157</b>	<b>663 737</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 046 034</b>	<b>6 917 199</b>	<b>7 461 599</b>	<b>8 073 379</b>	<b>8 834 469</b>	<b>9 666 138</b>

## b) Etat de résultat prévisionnel

Désignation	2015 <sup>r</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>						
Intérêts et revenus assimilés	273 295	304 787	327 543	344 767	376 986	412 373
Commissions (en produits)	79 278	83 890	94 511	106 793	121 024	137 548
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	41 244	52 560	64 035	76 714	90 978	107 170
Revenus du portefeuille d'investissement	26 759	28 442	29 056	29 619	29 843	30 433
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>420 576</b>	<b>469 679</b>	<b>515 145</b>	<b>557 893</b>	<b>618 831</b>	<b>687 524</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>						
Intérêts courus et charges assimilées	141 140	160 001	170 226	179 258	194 970	211 403
Commissions encourues	4 668	4 900	5 341	5 822	6 346	6 917
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>145 808</b>	<b>164 901</b>	<b>175 567</b>	<b>185 080</b>	<b>201 316</b>	<b>218 320</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>274 768</b>	<b>304 778</b>	<b>339 579</b>	<b>372 813</b>	<b>417 515</b>	<b>469 204</b>
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	14 880	-7 401	-14 616	-15 015	-15 824	-16 694
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	150	44	-180	-180	-180	-180
Autres produits d'exploitation	5 769	6 050	6 657	7 322	8 053	8 858
Frais de personnel	-98 612	-110 083	-123 274	-134 739	-145 800	-157 763
Charges générales d'exploitation	-33 684	-37 298	-39 922	-42 733	-45 747	-48 977
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-16 054	-15 967	-13 644	-13 334	-12 783	-12 909
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>147 216</b>	<b>140 033</b>	<b>154 599</b>	<b>174 134</b>	<b>205 234</b>	<b>241 539</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-10 477	-100	-500	-500	-500	-500
Impôts sur les bénéfices	-45 578	-48 942	-53 935	-60 772	-71 657	-84 364
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>91 162</b>	<b>90 991</b>	<b>100 164</b>	<b>112 862</b>	<b>133 077</b>	<b>156 675</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>91 162</b>	<b>90 991</b>	<b>100 164</b>	<b>112 862</b>	<b>133 077</b>	<b>156 675</b>
Effets des modifications comptables						
<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>91 161</b>	<b>90 991</b>	<b>100 164</b>	<b>112 862</b>	<b>133 077</b>	<b>156 675</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION DE BASE (DT)</b>	<b>2,29</b>	<b>2,29</b>	<b>2,52</b>	<b>2,84</b>	<b>3,35</b>	<b>3,94</b>

### c) Etat des engagements hors bilan prévisionnels

Désignation	2015 <sup>r</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>						
Cautions, avals et autres garanties données	277 830	319 036	366 891	421 925	485 214	557 996
Crédits documentaires	230 152	264 113	303 730	349 289	401 683	461 935
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>507 982</b>	<b>583 149</b>	<b>670 621</b>	<b>771 214</b>	<b>886 897</b>	<b>1 019 931</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>						
Engagements de financements donnés	152 900	168 313	185 280	203 957	224 516	247 148
Engagements sur titres	38	38	38	38	38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>152 938</b>	<b>168 351</b>	<b>185 318</b>	<b>203 995</b>	<b>224 554</b>	<b>247 186</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>						
Garanties reçues	1 697 430	1 870 730	2 061 723	2 272 216	2 504 198	2 759 866
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>1 697 430</b>	<b>1 870 730</b>	<b>2 061 723</b>	<b>2 272 216</b>	<b>2 504 198</b>	<b>2 759 866</b>

#### d) Etat des flux de trésorerie prévisionnels

Désignation	2015 <sup>r</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>						
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	376 013	418 227	454 785	491 390	546 833	609 678
Charges d'exploitations bancaires décaissées	-147 298	-158 829	-173 244	-183 092	-199 445	-216 734
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-7 233	-20 893	-2 906	-13 886	-15 393	-17 064
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-240 172	-565 900	-420 812	-450 788	-494 348	-542 439
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	367 626	738 302	552 974	614 030	682 501	759 572
Titres de placement	-71 656	-131 465	-61 810	-56 518	-51 225	-45 930
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-133 858	-145 184	-165 455	-185 417	-206 674	-230 871
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-40 576	-2 461	-16 794	-16 937	-17 011	-16 931
Impôt sur les bénéfices	-45 578	-48 942	-53 935	-60 772	-71 657	-84 364
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>57 268</b>	<b>82 855</b>	<b>112 801</b>	<b>138 010</b>	<b>173 581</b>	<b>214 917</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>						
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	26 940	29 741	29 161	29 724	29 948	30 538
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	4 985	3 600	3 000	3 000	3 000	3 000
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-6 563	-10 864	-9 186	-7 672	-7 867	-8 073
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 361</b>	<b>22 477</b>	<b>22 975</b>	<b>25 052</b>	<b>25 081</b>	<b>25 465</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>						
Emissions d'actions	0	0	0	0	0	0
Emission / Remboursement d'emprunts	52 857	40 863	28 860	16 849	12 000	0
Augmentation / diminution ressources spéciales	-1 701	-299	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
Dividendes et autres distributions	-59 622	-59 623	-65 584	-71 546	-79 496	-95 395
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-8 466</b>	<b>-19 059</b>	<b>-37 724</b>	<b>-55 697</b>	<b>-68 496</b>	<b>-96 395</b>
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice	74 163	86 273	98 052	107 365	130 166	143 987
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice	452 080	526 243	612 516	710 568	817 933	948 099
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>526 243</b>	<b>612 516</b>	<b>710 568</b>	<b>817 933</b>	<b>948 099</b>	<b>1 092 086</b>

## II. INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS

### II.1 PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE ET D'EXPLOITATION

En KDT	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Dépôts & avoirs de la clientèle	4 870 850	5 612 677	6 166 906	6 782 301	7 466 228	8 227 386
Créances nettes sur la clientèle	3 836 075	4 393 708	4 799 018	5 234 184	5 712 055	6 237 107
Créances classées	375 554	390 831	406 806	423 515	440 994	459 284
Total capitaux propres avant résultat	348 951	380 790	406 497	435 415	469 080	507 062
Capital social	198 741	198 741	198 741	198 741	198 741	198 741
Total bilan	6 046 034	6 917 199	7 461 599	8 073 379	8 834 469	9 666 138
PNB	274 768	304 778	339 578	372 813	417 515	469 204
Commissions nettes	74 610	78 990	89 170	100 971	114 678	130 631
Frais d'exploitation	33 684	37 298	39 922	42 733	45 747	48 977
Frais personnel	98 612	110 083	123 274	134 739	145 800	157 763
Dotations aux amortissements	16 054	15 967	13 644	13 334	12 783	12 909
Dotations aux provisions	-15 030	7 448	14 796	15 195	16 004	16 874
Agios réservés	79 795	83 395	87 569	91 626	95 915	100 450
Provisions et agios réservés	336 914	347 706	364 995	382 567	401 180	420 909
Résultat d'exploitation	147 217	140 033	154 599	174 134	205 234	241 539
Résultat net	91 162	90 991	100 164	112 862	133 077	156 675
Dividendes	59 623	65 584	71 546	79 496	95 395	113 282

### II.2 PRINCIPAUX RATIOS

#### a) Ratios de structure

Libellé	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Total capitaux propres avant résultat / Total bilan	5,8%	5,5%	5,4%	5,4%	5,3%	5,2%
Dépôts de la clientèle / Total bilan	80,6%	81,1%	82,6%	84,0%	84,5%	85,1%
Créances nettes sur la clientèle / Total bilan	63,4%	63,5%	64,3%	64,8%	64,7%	64,5%
Dépôts de la clientèle / Créances nettes sur la clientèle	127,0%	127,7%	128,5%	129,6%	130,7%	131,9%

#### b) Ratios de productivité

Libellé	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Coefficient d'exploitation	54,0%	53,6%	52,1%	51,2%	48,9%	46,8%
Commissions nettes / Masse salariale	75,7%	71,8%	72,3%	74,9%	78,7%	82,8%
Masse salariale / Produit Net Bancaire	35,9%	36,1%	36,3%	36,1%	34,9%	33,6%

#### c) Ratios de rentabilité

Libellé	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
ROE = (résultat net / capitaux propres avant résultat)	26,1%	23,9%	24,6%	25,9%	28,4%	30,9%
ROA = Résultat net / total actif moyen	1,5%	1,3%	1,3%	1,4%	1,5%	1,6%
Résultat net / Produit Net Bancaire	33,2%	29,9%	29,5%	30,3%	31,9%	33,4%
Produit Net Bancaire / Total Bilan	4,5%	4,4%	4,6%	4,6%	4,7%	4,9%
Dividendes / Capital social	30,0%	33,0%	36,0%	40,0%	48,0%	57,0%
Commissions nettes / Produit Net Bancaire	27,2%	25,9%	26,3%	27,1%	27,5%	27,8%

#### d) Ratios de risque

Libellé	2015 <sup>r</sup>	2016 <sup>p</sup>	2017 <sup>p</sup>	2018 <sup>p</sup>	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Créances non classées (a) <sup>(*)</sup>	4 442 878	5 097 500	5 592 676	6 146 405	6 760 324	7 441 458
Créances classées (b)	375 554	390 831	406 806	423 515	440 994	459 284
<b>Total engagement (c)</b>	<b>4 818 431</b>	<b>5 488 331</b>	<b>5 999 482</b>	<b>6 569 919</b>	<b>7 201 318</b>	<b>7 900 742</b>
Provisions hors provision collective	242 045	248 237	258 451	270 087	282 329	295 211
Agios réservés	79 795	83 395	87 569	91 626	95 915	100 450
<b>Total Provisions &amp; Agios réservés (d)</b>	<b>321 840</b>	<b>331 632</b>	<b>346 020</b>	<b>361 713</b>	<b>378 244</b>	<b>395 662</b>
Taux des créances classées (b) / (c)	7,8%	7,1%	6,8%	6,4%	6,1%	5,8%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (d) / (b) <sup>(**)</sup>	85,7%	84,9%	85,1%	85,4%	85,8%	86,1%

(\*) Cette rubrique inclut les concours bilan et hors bilan aux établissements de crédit.

(\*\*) Hors provision collective

III. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2016 A 2020



ECC MAZARS  
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar El Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F  
Société d'Expertise Comptable  
ImmeublePwC- Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR INFORMATIONS  
FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2016 A 2020

*Mesdames, messieurs les Actionnaires*

*De la Banque Attijari de Tunisie*

Nous avons examiné les données prévisionnelles d'Attijari Bank de Tunisie pour la période allant de 2016 à 2020, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt subordonné. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 05 août 2016

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA